

M. Strauss-Kahn et la MNEF

La police scientifique fait état de faux documents

Selon son avocat, le ministre des finances est en mesure de démontrer sa bonne foi

Lionel Jospin lui maintient sa confiance et le laisse libre de ses décisions

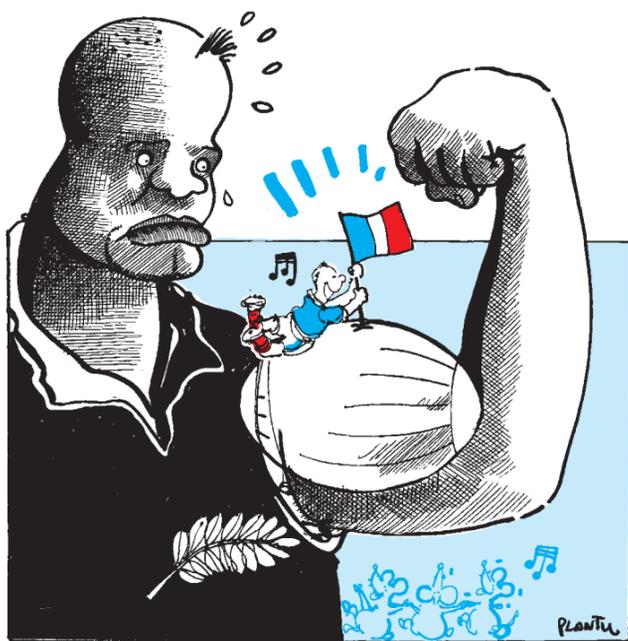
Lire page 6

XV de France, la victoire en jouant

L'équipe de France de rugby affrontera l'Australie, samedi à Cardiff, en finale de la Coupe du monde ● En demi-finale, elle a battu les All Blacks (43-31) au terme de l'un des plus beaux matches de son histoire ● Le public et la presse britannique ont salué cet exploit

PROMIS à une défaite certaine en demi-finales de la quatrième Coupe du monde de rugby, le XV de France a réussi l'exploit de dominer ses adversaires. Les Bleus ont battu (43-31) les All Blacks néo-zélandais. Peu convaincants depuis le début de la compétition, les équipiers du capitaine Raphaël Ibanez ont écrit l'un des plus beaux moments de l'histoire du rugby français.

Les joueurs ont livré une partie exceptionnelle tant en défense, pour contenir les Blacks, qu'en attaque, où leur vitesse et leur imagination ont fait merveille. Jamais les All Blacks n'avaient encaissé 43 points. Auteur de 28 points, Christophe Lamaison, l'ex-remplaçant devenu demi-d'ouverture, a orienté le jeu et, par ses coups de pied, réussi à semer le trouble chez ses adversaires. Les All Blacks ont été largement dominés en seconde mi-temps, notamment entre la 47^e et la 75^e minute. Les Français ont alors marqué 33 points. Cette équipe conquérante a également



mis à mal l'idée selon laquelle les formations de l'hémisphère Sud sont largement supérieures à celles de l'hémisphère Nord. Grâce à ce succès, les Tricolores atteignent pour la seconde fois la finale d'une Coupe du monde (en 1987, ils avaient été battus par les All Blacks). Le public de Twickenham a soutenu les Français pendant toute la partie et la presse britannique a salué, lundi matin, l'exploit de son adversaire historique. Les Français rencontreront, samedi 6 novembre, au Millennium Stadium de Cardiff (pays de Galles), les Wallabies australiens.

Dans l'autre demi-finale, disputée samedi 30 octobre à Twickenham, les joueurs australiens s'étaient débarrassés des Springboks d'Afrique du Sud (27-21), grâce notamment à un drop de 48 mètres du demi-d'ouverture Stephen Larkham, lors de la prolongation.

Notre cahier spécial et la chronique de Pierre Georges p. 26



HISTOIRE 1989 : la chute du mur de Berlin

1. Les Polonais, avant les autres

Le Monde commence la publication d'une série de récits, de portraits et d'entretiens sur le dixième anniversaire d'un des événements les plus marquants de l'histoire du XX^e siècle, la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. Aujourd'hui, l'histoire de la lutte épique du peuple polonais et de Lech Walesa contre un régime à bout de souffle, brèche déterminante dans le système communiste. p. 10 et 11

Stock-options : pour qui ?

AU CŒUR du débat politique, les stock-options, cette possibilité donnée aux cadres d'accéder au capital de l'entreprise, restent en France réservées à une élite. Mais, depuis près d'un an, un changement se profile. Plusieurs grands groupes français veulent les diffuser plus largement parmi le personnel. Si ce système de rémunération est devenu indispensable au recrutement des cadres supérieurs et à leur fidélisation, il est critiqué en France pour son opacité. Aux Etats-Unis, où le système est moins élitiste, 8 % des salariés en détiennent. Le dirigeant Michael Bloomberg critique ce système qui permet à des jeunes d'être millionnaires à vingt-cinq ans.

Lire page 15

La publicité censurée d'Amnesty sur les droits de l'homme aux Etats-Unis

« Je ne vois pas pourquoi une grande puissance, fût-elle la première, ne pourrait pas être critiquée par une organisation comme Amnesty International, même si les Etats-Unis ne sont certainement pas les plus condamnables sur la question des droits de l'homme. » Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a réagi vivement, dimanche 31 octobre, à la censure du spot publicitaire de la section française d'Amnesty International décidée par les publicitaires et diffuseurs regroupés au sein du Bureau de vérification de la publicité (BVP).

L'affaire, révélée par le Journal du dimanche du 31 octobre et l'émission « Culture Pub » sur M 6 du même jour, n'est pas tout à fait inédite : c'est, après le Maroc et la Chine, la troisième campagne que l'organisation de défense des droits de l'homme se voit interdire en France. Amnesty International, qui communique chaque année sur un pays, a décidé, pour 1999, de prendre à partie les Etats-Unis pour appeler « à un meilleur respect des droits fondamentaux de l'homme ». Un spot d'une minute, conçu bénévolement par l'agence Bates France et produit par Première Heure, a

donc entrepris de dénoncer les maltraitances policières et les mauvaises conditions de détention dans les prisons américaines. Pour dénoncer une réalité « souvent éloignée de la réputation qu'ont les Etats-Unis », les concepteurs de la publicité ont détourné un symbole de la culture américaine, le jean.

« Aux Etats-Unis, les droits de l'homme ne sont pas toujours aussi solides que les jeans » : les images, réalisées par Shaun Severi, montrent un homme au sol, roué de coups, un gardien qui prend à pleines mains les fesses d'un détenu avant de faire sauter sa braguette, une ceinture électrique neutralisante qui foudroie un homme qui se débat. Et, pour finir, le corps d'un détenu, que l'on suppose être le même que lors des scènes précédentes, rangé à côté d'autres, dans une morgue. Le tout est accompagné par la voix sensuelle de la croonneuse Anita O'Day, qui fredonne « April skies are in your eyes, but darling, don't be blue, don't cry. » (Le ciel d'avril est dans tes yeux, mais chéri, ne sois pas triste, ne pleure pas.)

L'effet est vertigineux, et le BVP considère que cette pub peut « nuire aux bonnes relations entre Etats ». « En aucun cas nous ne serions in-

tervenus pour empêcher la diffusion de ce spot », confie-t-on au sein du CSA, autorité publique pourtant mandatée pour faire respecter les textes réglementaires en matière de publicité télévisée. « Nous dénonçons toujours des violences d'Etat, proteste à Paris Amnesty, cité par le Journal du dimanche. Si nous ne pouvons mettre en cause les Etats dans nos publicités, nous allons devoir nous contenter de campagnes institutionnelles un peu vagues sur la liberté d'expression. »

Cette pub est aussi bloquée dans d'autres pays, comme la Grande-Bretagne. A chaque fois, un organisme d'autodiscipline a émis un avis négatif avant la diffusion. La « recommandation » du BVP a été suivie à la lettre par les deux principales régies de cinéma, Médiavision (Gaumont, Pathé) et Circuit A (UGC). Et les chaînes de télévision semblent avoir abandonné la partie. Seul le distributeur indépendant Marin Karmitz a accepté le spot incriminé qui devrait donc être diffusé, début novembre, dans une petite cinquantaine de salles de cinéma. En qualité de « court-métrage ».

Florence Amalou



CATASTROPHE Le crash du Boeing d'EgyptAir

Les causes de l'accident de Boeing 767 de la compagnie EgyptAir qui s'est abîmé, dimanche 31 octobre, dans l'Atlantique au large des côtes du Massachusetts, avec 217 personnes à bord, restaient inconnues lundi. L'enquête menée par le Bureau national de la sécurité des transports (NTSB) et le FBI prendra plusieurs mois. Les autorités égyptiennes ont écarté l'idée d'un attentat terroriste. p. 26

La justice au Kosovo



SYLVIE PANTZ

APRÈS quatre ans au bureau du procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la magistrate française Sylvie Pantz a été choisie par Bernard Kouchner pour mettre en place le système judiciaire au Kosovo. La tâche est ardue. La Mission des Nations unies pour le Kosovo rencontre de nombreuses difficultés.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NV), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1102 - 7,50 F



M Le Monde de l'éducation Au sommaire du numéro de novembre

Dossier : La formation des professeurs.

Les IUFM sont-ils archaïques ?
L'année de formation-stage.
La formation permanente.

- Entretien avec Clément Rosset.
- Mouvement lycéen : zéro délai pour zéro défaut.
- L'école et les gens du voyage.
- Pédagogie : les villes acteurs de l'éducation.
- Voyage au Yémen.
- Guide culture.
- Petites annonces.

Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €

Le magazine résolument enseignant

POINT DE VUE

Avant-garde poétique et avant-garde politique

par Manuel Vázquez Montalbán

ENTRE 1918 et 1928, le Moscou de la Révolution a vécu une décennie glorieuse pour la culture : les principaux créateurs européens accouraient dans cette Mecque à la recherche d'eux-mêmes.

Si Kandinsky a accepté, au début, de diriger la politique artistique, si Le Corbusier et Walter Benjamin ont fait le voyage de ce qu'ils considéraient comme la plate-forme de lancement d'un profond changement mondial, ce n'était pas pour faire du tourisme révolutionnaire ou pour afficher leur solidarité et leur sympathie d'intellectuels appartenant à la culture bourgeoise. C'était parce qu'ils souhaitaient toucher un nouveau « destinataire social », le prolétariat : un nouveau client qui leur permettrait de réaliser tous leurs rêves, ce qui n'était pas le cas du client bourgeois philistin.

On ne doit pas s'étonner que l'avant-garde culturelle européenne se soit ralliée au communisme ou se soit sentie attirée par lui : emportée

par un élan dialectique, elle rejoignait l'antithèse du système capitaliste pour se succéder à elle-même dans une nouvelle synthèse.

Comme aux temps qui ont immédiatement suivi la Révolution française, avant-garde culturelle et avant-garde politique se sont retrouvées côte à côte dans des moments passagers, première décennie soviétique ou première décennie castriste.

Elles ont à chaque fois connu leur réaction thermidorienne, qui s'est toujours approprié indûment l'élan révolutionnaire le plus généreux et le plus total.

C'est cette relation entre les deux avant-gardes que nous devons prendre en compte pour juger Rafael Alberti, poète « engagé » : un engagement qui se concrétise en 1931, en même temps que celui des prophètes du surréalisme.

Lire la suite page 14

Manuel Vázquez Montalbán est écrivain.



DÉCÈS Greg, père d'Achille Talon

Michel Régner, dit Greg, est mort vendredi 29 octobre, à l'âge de soixante-huit ans, dans son appartement de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Né en Belgique, le père d'Achille Talon - personnage de bourgeois bavard, pédant et d'une immense mauvaise foi - était l'un des auteurs de bandes dessinées les plus brillants et les plus prolifiques. Scénariste, dialoguiste, dessinateur, Greg avait signé 250 albums et 5 romans policiers. p. 9

International	2	Tableau de bord	17
France-Société	6	Aujourd'hui	18
Carnet	9	Météorologie, jeux	21
Abonnements	9	Culture	22
Horizons	10	Guide culturel	24
Entreprises	15	Radio-Télévision	25

BALKANS Chargée d'administrer la province depuis le départ des forces serbes, la Minuk (Mission des Nations unies pour le Kosovo) rencontre des difficultés grandissantes.

Dotée d'un mandat qui lui impose d'administrer le Kosovo comme une province de la Yougoslavie, elle se heurte au refus des Serbes de collaborer et à la volonté indépendan-

tiste des Albanais. ● **LA FAIBLESSE** des moyens financiers et le manque de personnels dont dispose la Minuk grèvent lourdement sa capacité d'action. Seuls 37 millions de dollars

sont entrés dans ses caisses sur les 150 millions prévus par les donateurs. Il lui faudrait en fait 200 millions. Une moitié seulement du contingent international de policiers

est arrivé sur place. ● **LES ADMINISTRATEURS** régionaux et surtout locaux de la Minuk sont souvent impuissants face aux structures mises en place par l'UCK.

Désillusion au Kosovo, cinq mois après la fin de la guerre

Manque de moyens, manque de personnels, un mandat politiquement ambigu et l'hostilité latente des représentants locaux de l'UCK : la Mission des Nations unies (Minuk), que dirige Bernard Kouchner, risque aujourd'hui de perdre un crédit qui lui était largement acquis à son installation

« **IL** n'est pas évident de mettre en place un gouvernement international dans une région où l'activité souterraine est intense depuis des années », reconnaît Dennis McNamara, chef du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) à Pristina, chef-lieu du Kosovo. « Nous devons nous imposer en prenant garde de ne pas être perçus comme une administration coloniale », avertit un officier supérieur de la KFOR. Près de cinq mois après la fin de la guerre au Kosovo, l'action de la Mission intérimaire des Nations unies au Kosovo (Minuk) se heurte à de lourdes difficultés, principalement aux problèmes financiers, à l'ambiguïté de son mandat et au double jeu d'Albanais tendu vers un seul objectif : l'indépendance.

● **Difficultés politiques.** Au regard de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, la Minuk est omnipotente. Cette administration provisoire (environ 2 500 personnes) comprend quatre « piliers », chapeautés par Bernard Kouchner. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a en charge le pilier « construction des institutions démocratiques » ; le HCR a les « affaires humanitaires » ; l'Union européenne, la « reconstruction » de la province ; et les Nations unies, l'« administration civile ». « Nous disposons de tous les pouvoirs législatifs, exécutifs, judiciaires et d'un droit de regard sur les médias », rappelle Alain Le Roy, l'un des cinq administrateurs régionaux,



des « super-préfets » dirigeant, au nom de la Minuk, les districts de Pristina, Pec, Mitrovica, Prizren et Gnjilane. Voilà pour la théorie.

Dans la pratique, c'est une bataille de tous les jours, alimentée par l'ambiguïté de la résolution 1244. « Elle nous demande d'administrer le Kosovo comme une partie de la République fédérale yougoslave, mais les administrés (Albanais) demandent quotidiennement l'indépendance », a récemment regretté le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Ce qu'un haut fonctionnaire formule autre-

ment : « comment construire une démocratie au Kosovo, alors que le cadre territorial n'est pas défini, l'avenir de la province pas fixé ? Les Albanais se sont battus pour leur indépendance. Nous ne leur offrons qu'un ersatz : l'"autonomie substantielle" ».

● **La « cantonisation de fait » de la province.** Ambiguïté du mandat et ambiguïté des principes. Celui de la multiethnicité de la province, défendu par la communauté internationale, est actuellement une illusion. Dans la ville divisée de Kosovska-Mitrovi-

ca, la Minuk a été incapable d'imposer un hôpital mixte ou de reloger des Albanais dans le quartier nord tenu par les Serbes. Ni la mixité, ni même une cohabitation pacifique ne semblent envisageables. Selon un rapport publié le 30 octobre par Belgrade, 267 non-Albanais du Kosovo ont été tués depuis l'entrée de la KFOR. En privé, la Minuk reconnaît que le regroupement des Serbes restés sur place (50 000 à 100 000 personnes) serait le seul moyen de leur éviter les actes de vengeance des Albanais. Considérant que la communauté internationale a échoué à les protéger, les Serbes boycottent le Conseil de transition présidé par la Minuk. Les ponts sont donc coupés et l'on assiste à une « cantonisation de fait » de la province.

Problèmes financiers obligent, si la Minuk s'impose difficilement, c'est aussi parce que le diable est dans les détails. Au fil de ses treize décrets adoptés à ce jour, la Mission s'est arrogé le droit d'émettre de nouvelles plaques minéralogiques, a entériné l'utilisation du deutschemark comme monnaie officielle, réglementé le commerce des produits pétroliers, lancé un appel d'offres pour réorganiser le service des télécommunications... Mais elle ne délivre pas de nouveaux papiers d'identité, de certificats de mariage ou de décès, de licences pour ouvrir un commerce ou construire une maison, pas plus qu'elle ne lève d'impôts... Les « autorités locales » albanaises, non reconnues internationalement, s'engouffrent dans ces brèches pour prendre des initiatives et gagner ainsi les faveurs de la population.

« Comment bâtir une administration quand nous sommes incapables de payer les salaires des 50 à 60 000 fonctionnaires kosovars ? », demande un administrateur local. Des professeurs, du personnel médical se mettent donc en grève. D'autres, encouragés par les « autorités » albanaises, refusent les sommes versées par la Minuk, jugées dérisoires (environ 150 deutschemarks pour un médecin). Fin juillet, Kofi Annan avait demandé que la Minuk dispose d'un budget propre de 200 millions de dollars (150 millions ont été promis par les donateurs). « Mi-octobre, seuls 37 millions étaient entrés dans nos caisses », constate un haut fonctionnaire onusien. « Il nous manque 70 à 80 millions de dollars pour boucler

l'année », ajoute-t-il. Tour à tour, Bernard Kouchner et Kofi Annan ont battu le rappel, sans succès à ce jour. Et, en l'absence d'un système fiscal, à l'étude, ce ne sont pas les 10 millions de dollars tirés des premières taxes de douane qui équilibreront la balance.

● **Le vide sécuritaire.** La Minuk

d'identification des personnes, parce que les états civils ont été détruits ou emportés par les Serbes. Tout est à reconstruire », reconnaît Mario Bettati, professeur de droit international et conseiller auprès de M. Kouchner, qui a participé à la rédaction d'un avant-projet de code pénal. Théoriquement, les

Désaccord sur les élections

La coordination des organismes parties prenantes de la Minuk (HCR, ONU, UE, OSCE) ne se fait pas sans mal. « Chaque organisation a tendance à se tourner vers son siège, à Vienne, New York ou Bruxelles, plutôt que vers nous », relève un proche de Bernard Kouchner. Le chef de la Minuk doit donc batailler pour s'imposer. En attendant les grandes manœuvres autour des élections. M. Kouchner est favorable à l'organisation d'élections locales dès le printemps 2000. Ce scrutin permettrait à la communauté internationale d'avoir des interlocuteurs locaux légitimes, et non « autoproclamés » comme actuellement. L'OSCE, en charge de l'organisation des élections, refuse de cautionner un scrutin qui serait « rapide mais sale ». Elle s'opposerait ainsi à recenser la population, ce qui est pourtant un préalable. Beaucoup d'Albanais ont eu leur papiers d'identité détruits par la police serbe lors de leur déportation vers l'Albanie et la Macédoine et la plupart des registres d'état civil ont disparu.

reprend la barre d'un bateau échoué sur la grève après le départ, avec armes et bagages, des Serbes, qui avaient la mainmise sur tout. « C'est le vide absolu : il n'y a plus de système judiciaire, plus de ressources, plus de contrôle aux frontières, plus de services publics, plus de cadastre... », énumère le général français Jean-Claude Thomann, numéro deux de la KFOR. Ainsi, dans le cas de la sécurité, qui fait l'objet d'une attention particulière, à de rares exceptions près, policiers, juges et procureurs étaient Serbes. Ils ont été les premiers à quitter le Kosovo après le 12 juin. Les opérations de police ont reposé sur les épaules des militaires occidentaux, peu préparés à ce genre de tâches. A ce jour, seule la moitié du contingent de 3 150 policiers de l'ONU est arrivée. Le deuxième volet comporte la création d'une Académie de police kosovare, à Vucitran. Sa première promotion – 200 hommes et femmes, Albanais pour la plupart – a commencé les cours le 7 septembre. En douze mois, 3 000 policiers auront été formés à la hâte.

● **Une justice balbutiante.** A ce jour, Bernard Kouchner a eu le plus grand mal à nommer quarante-huit juges et procureurs qui, de toute façon, ne savent pas trop quels textes appliquer. « Il n'y a plus d'administration judiciaire, pas

lois yougoslaves sont toujours en vigueur, sauf lorsqu'elles violent les standards internationaux. Seuls les crimes les plus graves devraient être instruits, dans un premier temps.

● **Une reconstruction différée.** A l'approche de l'hiver, la reconstruction n'échappe pas non plus aux critiques. Les Kosovars, qui ont assisté au débarquement d'ONG du monde entier (plus de 300 sont enregistrés au HCR) espéraient voir leurs maisons rapidement rebâties (120 000 endommagées, dont 78 000 gravement). Le HCR répond que « la situation n'est pas catastrophique », mais que « les gros travaux ne commenceront que l'an prochain ». Mi-octobre, il avait distribué 7 000 tentes chauffables et 30 000 kits d'urgence (matériaux d'isolation, couvertures...) sur 60 000 prévus. Il appelait surtout les Albanais à faire preuve de solidarité.

Les habitants rebâtissent donc avec leurs moyens. La Minuk, pour le moment, n'a encore entrepris aucune reconstruction. « Nous disposons d'un incroyable crédit auprès de la population locale à notre arrivée. Par manque de moyens, nous sommes en train de le gaspiller », regrette un de ses hauts fonctionnaires.

C. Ct

Une magistrate française a été choisie pour réorganiser la justice

ELLE est française et arrivera à Pristina dans les prochains jours. Magistrate, Sylvie Pantz a été choisie par Bernard Kouchner pour gérer l'élément-clé de la reconstruction du système judiciaire au Kosovo : la mise en place des juges. Après quatre ans passés au bureau du procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), cet ancien juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris part au Kosovo « avec de l'ambition, mais sans prétentions ». « Je vais essayer d'établir un système judiciaire juste et équilibré. J'espère avoir les bonnes idées, mais j'attends de voir qui seront mes interlocuteurs ».

EN COLLABORATION AVEC LES KOSOVARIS

Cette dynamique magistrate avoue savoir peu de choses de ce qui l'attend concrètement. Parce que sa nomination pour un poste créé en juillet est récente. Et parce que, contrairement aux habitudes à l'ONU, la « job description », qui définit les activités du fonctionnaire international, « est floue ».

En quoi consistera son travail ? « Reconstruire un système judiciaire non pas à l'insu des Kosovars – ce serait voué à l'échec – mais avec leur collaboration. » Comment ? « Je

vais d'abord consulter beaucoup, puis je verrai s'il faut mettre au point des séances de formation pour les juges, ou éventuellement créer un système de conseils aux juges, avec par exemple des magistrats étrangers. Ce sont des pistes auxquelles je réfléchis. » Y aura-t-il des juges serbes au Kosovo ? Sylvie Pantz ne se fait pas trop d'illusions : « C'est un des objectifs, mais ce sera difficile. Pour nous, l'impartialité du juge est facile et évidente. Au Kosovo, il peut être difficile pour un Albanais dont la famille est enterrée dans une fosse commune de travailler avec un Serbe. »

Sylvie Pantz entend aussi s'attaquer au dossier des crimes de guerre, « voir qui est justiciable au Kosovo, et qui est du ressort du TPIY ». L'ancienne directrice d'enquêtes au Tribunal pénal international va donc « entretenir des liens étroits avec le bureau du procureur ». « Imaginons une personne soupçonnée de meurtre. Nous avons les armes qui ont servi aux exécutions, il nous manque les munitions, les rapports d'expertise médico-légale. Le TPIY peut avoir ces informations. »

Alain Franco
et Christophe Châtelot

Des victimes du bombardement de la télévision serbe par l'OTAN se retournent contre Slobodan Milosevic

BELGRADE

de notre envoyée spéciale

Mirjana Stoimenovski a vu son fils Darko, vingt-cinq ans, pour la dernière fois le 22 avril. Electro-technicien, il se rendait au travail à la Radio-Télévision d'Etat serbe (RTS), au cœur de la machine de propagande de Slobodan Milosevic, où il enchaînait depuis cinq ans des contrats à courte durée, mal payés. Il était de permanence cette nuit-là, dans le cadre de « l'état de guerre » qui créait des « obligations » auxquelles les employés ne pouvaient se soustraire sans risquer d'être licenciés. A 2 heures du matin, un missile de l'OTAN a pulvérisé le centre technique de la RTS, tuant Darko et quinze de ses collègues, des électriciens, une maquilleuse, un moniteur, des gardiens.

Six mois plus tard, ayant « trouvé la force » de parler publiquement, M^{me} Stoimenovski accuse la direction de la RTS et, à travers elle, le régime de Slobodan Milosevic, d'avoir sciemment provoqué ces morts. Cette mère, qui condamne les bombardements de l'OTAN, parle au nom de quatorze familles de victimes qui se sont constituées en comité. « En juillet,

raconte-t-elle, Reporter [hebdomadaire indépendant et interdit depuis en Serbie] a mis en doute les mesures de sécurité à la RTS ce soir-là. Une mère de victime m'a téléphoné. D'autres familles nous ont rejoints. Nous demandons que soit tiré au clair ce qui s'est passé ».

LA RTS SAVAIT

Pour Mirjana Stoimenovski, la direction de la RTS avait été prévenue que le bâtiment était menacé de frappe aérienne ce soir-là, mais elle laissa des employés y travailler. Aucun journaliste n'est mort. Les salles de rédaction jouxtant le bâtiment bombardé s'étaient depuis longtemps dépeuplées. Des équipes de journalistes, raconte une source à la RTS, campaient, pendant les bombardements, sur une colline boisée de Serbie centrale, où ils préparaient à partir d'une radio mobile des journaux télévisés « à blanc » en prévision du jour où la RTS à Belgrade ne pourrait plus transmettre...

Le bombardement par l'OTAN ne provoqua que quelques heures d'interruption des programmes. Les familles des victimes en concluent que la présence des

techniciens le 23 avril n'était pas nécessaire. Elles relèvent aussi qu'aucun dirigeant de la chaîne d'Etat ne s'est rendu aux enterrements des victimes. La direction de la RTS, contactée par *Le Monde*, n'a souhaité faire aucun commentaire. Ce bombardement aura causé la plus lourde perte de civils à Belgrade où, en onze semaines de campagne, une trentaine de personnes ont trouvé la mort. C'est aussi la seule fois où un groupe important de personnes a péri à l'intérieur d'un bâtiment officiel yougoslave dans la capitale.

La frappe contre la RTS suscita une vive émotion en Occident, où cette tournure prise par la campagne de l'OTAN manqua de faire basculer des opinions publiques. Dans les jours qui suivirent, la RTS mentionna systématiquement des victimes « journalistes ». « Comme si, commente M^{me} Stoimenovski, quelqu'un avait décidé que la RTS devait continuer à travailler jusqu'à ce qu'il y ait des morts, qu'on qualifierait ensuite de journalistes pour affecter les opinions publiques à l'Ouest. »

Natalie Nougayrède

L'impuissance d'une représentante de la Minuk face à l'« administrateur » de l'UCK

A LA QUESTION de savoir qui dirige la petite ville de Shtime (25 kilomètres au sud de Pristina), Ruzhdi Jashari hésite quelques secondes. « C'est une

REPORTAGE

Comment exercer son autorité sans téléphone ni photocopieuse

question difficile. On peut dire que c'est nous, les Albanais du conseil de district ». L'ancien « administrateur civil du territoire libéré de Shtime », nommé par l'UCK (armée de libération du Kosovo) au temps de la guerre, ménage un nouveau silence. « Selon la résolution 1244 des Nations unies se devrait être aussi la Minuk », fait-il mine de se rappeler. Dans son minuscule bureau, coincé entre deux locaux du conseil de district, Valérie Petignat-Wright ne le contredira pas. Débarquée mi-septembre au Kosovo, cette jeune Suisse, détachée par son gouvernement, est sensée diriger cette municipalité de

26 000 habitants au nom de la communauté internationale. Ils sont vingt-neuf en tout à avoir cette fonction dans la province. Mais comment exercer son autorité sans téléphone ni photocopieuse, sans argent et sans personne pour l'assister, hormis son traducteur ?

« Il ne faut pas se voiler la face. Ce sont les anciens membres de l'UCK [dissoute en septembre au profit d'une force civile de protection] qui dirigent la ville. Ils ont nommé des gens aux postes-clés des commissions pour la culture, l'éducation ou la santé. Je ne sais pas trop ce qu'ils trament dans mon dos », se lamentait-elle. Le « conseil de district » de Shtime n'a aucune légalité officielle. Comme partout dans la province, il a été mis en place, en juin, par le gouvernement provisoire d'Hashim Thaçi. Un « gouvernement » dirigé par l'UCK, non reconnu par une communauté internationale qui en a tout de même fait son interlocuteur privilégié depuis la fin des bombardements. Mi-juin, M. Jashari est ainsi sorti du maquis pour s'installer à la tête de la mairie et du district avec

vingt-sept de ses partisans. Pour autant, M^{me} Petignat-Wright ne veut pas se laisser abattre. « Progressivement, les gens commencent à venir me voir. Ils viennent essentiellement pour se plaindre du chaos. Ils ne savent pas trop ce que je suis venue faire ici mais réalisent que la "municipalité" albanaise ne peut pas faire grand-chose. »

IL VIENT RECLAMER SON « DŪ »

Un fermier entre dans le bureau exigü de la représentante de la Minuk. Il vient, dit-il, chercher son tracteur. Il affirme qu'une radio locale a annoncé que la mission donnait des engins agricoles à ceux qui ont perdu le leur pendant la guerre. « J'en avais trois. Les Serbes me les ont pris », explique-t-il. Il est donc venu réclamer ce qu'il croit être un dû. Il faudra toute la patience de la jeune représentante de la Minuk pour le convaincre que l'information lâchée sur les ondes était fautive. Dépité, le paysan s'en va frapper au bureau voisin, celui de M^{me} Jashari.

C. Ct

4 / LE MONDE / MARDI 2 NOVEMBRE 1999

INTERNATIONAL

Le centre gauche s'impose comme la première force politique en Uruguay

Le candidat socialiste est en tête, au premier tour de la présidentielle

Le candidat socialiste, Tabare Vasquez, a remporté, dimanche 31 octobre, le premier tour de l'élection présidentielle en Uruguay avec

BUENOS AIRES

de notre correspondante régionale

Changement de cap ou changement de style ? La victoire historique, dimanche 31 octobre, du socialiste Tabare Vasquez, lors du premier tour de l'élection présidentielle en Uruguay, avec 38,51 % des voix, indique que le centre gauche s'impose, dans le cône sud de l'Amérique latine, comme une force politique jugée susceptible de corriger les injustices sociales du système économique libéral.

Après l'Argentine, où le radical Fernando de la Rúa a été élu président de la République, le 24 octobre, à la tête d'une coalition de centre gauche, puis l'Uruguay, dimanche, ce sera, le 12 décembre, le tour du Chili de choisir entre Ricardo Lagos (Parti socialiste au pouvoir avec la démocratie-chrétienne) et Joaquín Lavín (droite). M. Lagos est donné favori dans les sondages, mais la différence entre les deux candidats présidentiels s'est considérablement réduite ces dernières semaines, créant un grand suspense dans la région.

Le succès au premier tour de M. Vasquez et la victoire historique

38,51 % des suffrages. Selon les chiffres fournis par le ministère de l'intérieur, lundi matin, il devance d'environ 7 points le candidat du Parti co-

qu'il remporte dans la capitale, Montevideo, avec 50,1 % des suffrages, ne garantit pas pour autant que ce médecin charismatique de cinquante-neuf ans, ancien maire de la capitale (1990-1995), soit le futur président élu pour un mandat de cinq ans. Le nouveau système électoral de ballottage, introduit en 1996, oblige en effet à un second tour si le candidat le mieux placé n'a pas obtenu plus de 50 % des voix.

LE GLAS DU BIPARTISME

Le 28 novembre, M. Vasquez devra donc affronter son rival du Parti colorado (centre droite au pouvoir), Jorge Battle, qui a obtenu 31,32 % des voix. M. Battle, qui est âgé de soixante-douze ans, et qui se présente pour la cinquième fois à la présidence, est déjà assuré du ralliement du Parti national (ou blanco) de l'ancien président, Luis Alberto Lacalle (1990-1995), qui est arrivé en troisième position avec 21 % des suffrages des 2,4 millions d'électeurs. Ces deux partis, traditionnellement hégémoniques et historiquement rivaux, ont présenté ces élections comme une guerre entre « le libéralisme et le communisme » et ont an-

noncé qu'ils s'allieraient « *pour freiner le marxisme* ».

Mais, d'ores et déjà, la montée spectaculaire de la coalition de centre-gauche, Rencontre progressiste-Front élargi (Epfa), sonne le glas du bipartisme des partis traditionnels qui gouvernent l'Uruguay depuis 1922, avec la brutale et longue parenthèse de la dictature militaire (1973-1985). Par ailleurs, la coalition de centre-gauche devrait disposer du tiers des sièges au Parlement, à partir du 1^{er} mars 2000.

Comme M. de la Rúa à Buenos Aires, à Montevideo, M. Vasquez s'inspire de la « troisième voie » du premier ministre britannique, Tony Blair, pour instaurer une plus grande justice sociale. Prônant un « *changement à l'Uruguayenne* », le Front élargi a promis des mesures en faveur du travail, de la santé et de l'éducation. Il a également proposé d'augmenter les impôts des plus riches.

Créé en 1971, ce front couvre aujourd'hui un large spectre politique regroupant socialistes, communistes, radicaux de gauche, chrétiens-démocrates et anciens membres du Mouvement pour la libération nationale-

lorado, Jorge Battle, crédité de 31,32 % des voix, auquel il sera opposé au second tour, qui est prévu le 28 novembre.

Tupamaros (MLN-T), guérilla des années 70. Cette coalition s'est engagée à rouvrir le dossier des trente-quatre disparus de la dictature militaire, ce qui pourrait lui apporter le soutien, au second tour, du parti Nouvel Espace du sénateur social-démocrate, Rafael Michelini (quarante et un ans), qui est arrivé en quatrième position avec 4,4 % des voix. Le père de M. Michelini fut assassiné en 1976 en Argentine pendant la dictature militaire.

Bien que l'économie de l'Uruguay soit plus saine que celle de l'Argentine et du Brésil, ce petit pays de trois millions d'habitants est en même temps très dépendant de ses deux grands voisins et partenaires au sein du Marché commun du cône sud (Mercosur). Surnommé « la Suisse de l'Amérique latine », en raison de l'importance de ses dépôts bancaires, l'Uruguay n'échappe pas à la récession, au chômage (près de 11 %), et à une pauvreté qui touche 300 000 personnes et qui s'accompagne d'une montée de la délinquance, notamment dans la capitale où vit 46 % de la population.

Christine Legrand

Un vote sur l'euthanasie relance le débat sur le fédéralisme américain

NEW YORK

de notre correspondante

L'adoption, le 27 octobre, par la Chambre des représentants, d'un projet de loi interdisant aux médecins américains d'aider des malades incurables à se suicider en leur prescrivant les médicaments nécessaires pour se donner la mort a relancé le débat, non pas, paradoxalement, sur l'euthanasie ou le suicide médicalement assisté mais sur l'emprise du pouvoir fédéral sur les Etats américains.

Le projet de loi républicain, qui doit encore passer par le Sénat, criminalise l'acte par lequel un médecin prescrit à un patient des médicaments dont il sait qu'il va les utiliser pour se donner la mort : cet acte, qui deviendrait alors un crime fédéral, serait passible de vingt ans d'emprisonnement. Ce texte va à l'encontre d'une loi en vigueur, depuis 1998, dans l'Oregon qui, à la suite d'un référendum organisé à l'échelle de l'Etat, est devenu le premier Etat américain (et pour l'instant le seul) à légaliser le suicide médicalement assisté. Sous des conditions bien définies : le patient doit être sain d'esprit, avoir obtenu des certificats de deux médecins estimant qu'il n'a pas plus de six mois à vivre, et déclarer à deux reprises, par écrit, devant témoins, à deux semaines d'intervalle, qu'il souhaite se donner la mort.

Les talibans tentent de trouver une issue à l'affaire Ben Laden

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Les talibans, qui contrôlent 90 % de l'Afghanistan, ne forceront pas l'islamiste d'origine saoudienne, Ousamma Ben Laden, à quitter le pays, mais ils ne s'opposeront pas non plus à son départ. Devant les pressions renouvelées des Etats-Unis, qui ont obtenu du Conseil de sécurité de l'ONU une résolution menaçant l'Afghanistan de sanctions si Ben Laden n'était pas livré avant le 14 novembre, les discussions se sont multipliées, mais pour l'instant les positions n'ont pas changé.

Mollah Omar, le chef suprême

des talibans, devrait convoquer une réunion du haut commandement taliban pour décider comment répondre à la demande de Ben Laden de l'aider à quitter l'Afghanistan vers un pays de son choix dont le nom ne serait révélé qu'au Mollah Omar et à l'un de ses proches. Mollah Omar a fait savoir que les talibans ne s'opposeraient pas à l'offre de Ben Laden, mais qu'ils voulaient être sûrs que celle-ci n'était pas dictée par la peur de l'expulsion ou des pressions.

Depuis plus d'un an, et, en particulier, depuis les bombardements américains sur l'Afghanistan d'août 1998, les talibans sont divisés sur le sort à réserver à Ben Laden. A la recherche d'une reconnaissance internationale qui leur permettrait de recevoir les aides pour reconstruire le pays et assoier leur pouvoir, les talibans ont bien compris que la présence de Ben Laden était un obstacle insurmontable. En même temps, ils savent aussi que livrer Ben Laden – geste inconcevable dans la tradition pachoune – serait un coup mortel pour leur mouvement. Pour l'instant, ils cherchent donc, d'une certaine façon, à gagner du temps tout en montrant leur bonne volonté en discutant directement avec les Etats-Unis, notamment. Les talibans, qui s'inquiètent quelque peu du changement de ré-

den. A la recherche d'une reconnaissance internationale qui leur permettrait de recevoir les aides pour reconstruire le pays et assoier leur pouvoir, les talibans ont bien compris que la présence de Ben Laden était un obstacle insurmontable. En même temps, ils savent aussi que livrer Ben Laden – geste inconcevable dans la tradition pachoune – serait un coup mortel pour leur mouvement.

Pour l'instant, ils cherchent donc, d'une certaine façon, à gagner du temps tout en montrant leur bonne volonté en discutant directement avec les Etats-Unis, notamment. Les talibans, qui s'inquiètent quelque peu du changement de ré-

gime à Islamabad, veulent sans doute aussi montrer à leur allié principal qu'ils sont prêts à faire des gestes à l'égard de l'Occident.

DÉTERMINATION DES ÉTATS-UNIS

Depuis les bombardements américains, Ben Laden est en perpétuel déplacement autour de Kandahar, Jalalabad et les montagnes environnantes. Il vit sous très haute sécurité et aucun journaliste n'a pu l'approcher depuis décembre 1998. Les talibans lui ayant interdit tout contact avec l'extérieur et toute déclaration politique. Dans les circonstances présentes, on voit mal où Ben Laden pourrait se rendre et, surtout, comment il pourrait le faire en sécurité.

Les Etats-Unis, qui ont offert une récompense de 5 millions de dollars pour toute aide à la capture de Ben Laden, qu'ils tiennent pour le principal suspect dans les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie (224 morts), ont déjà fait savoir que s'il quittait l'Afghanistan il ne parviendrait pas à se cacher pour échapper aux poursuites. « *Ousamma Ben Laden peut fuir l'Afghanistan, mais ne pourra pas se cacher pour échapper à notre détermination* », a affirmé le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Pour l'instant du moins, l'éventuel départ de Ben Laden d'Afghanistan semble n'être qu'un nouvel épisode d'une saga qui risque de se perpétuer encore un long moment.

H. T.

Lire aussi notre éditorial page 13.

H. T.

Françoise Chipaux

Un cyclone dévastateur aurait fait des milliers de victimes en Inde

NEW DELHI. Trois jours après le cyclone qui s'est abattu sur la côte est de l'Inde, l'Etat d'Orissa était toujours, lundi 1^{er} novembre, coupé du monde. Téléphone, routes, aéroports demeuraient fermés et l'armée, envoyée pour porter secours aux victimes, progressait très lentement. Aucun bilan n'est encore disponible, mais la presse indienne évoque plusieurs milliers de morts et des millions de sans-abris. Les pluies continuent de tomber sans interruption, gênant toute action de secours. La délégation ministérielle envoyée de Delhi pour faire un premier état des lieux a dû rebrousser chemin en raison des intempéries. Des régions entières demeurent port de Paradip aurait été quasiment détruit. Selon un expert indien, ce cyclone serait l'un des plus importants du siècle dans cette région. – *(Corresp.)*

Abdelaziz Bouteflika gracie

5 000 détenus en Algérie

ALGER. Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a gracié 5 000 détenus à l'occasion du 45^e anniversaire du déclenchement de la lutte armée, le 1^{er} novembre 1954, qui a mené à l'indépendance. Ces mesures de grâce concernent dans leur immense majorité des détenus de droit commun dont la peine, ou ce qui en reste à effectuer, est inférieure à un an de prison. Elles entrent dans le cadre de « *la démarche de rétablissement de la concorde civile* » du président Bouteflika, a-t-on précisé de source officielle. La loi sur la concorde civile, promulguée le 13 juillet et approuvée massivement le 16 septembre par référendum, amnistie partiellement ou totalement les islamistes armés repentis qui se soumettent à l'Etat, à l'exception de ceux qui ont commis des crimes de sang, des viols, ou déposés des bombes dans des lieux publics. Ces grâces, qui s'appliquent aux détenus jugés, ne concernent pas les condamnés pour ces faits, ainsi que les condamnés pour corruption, détention ou trafic de drogue, a-t-on précisé. La remise totale de peine concerne 5 000 détenus dont 152 condamnés pour des faits entrant dans le cadre de la loi sur la concorde civile. Depuis son élection à la présidence de la République, en avril, M. Bouteflika a gracié plus de 14 500 détenus. – *(AFP)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le président Ezer Weizman** a été hospitalisé à la suite d'une inflammation de la vésicule biliaire, a indiqué, lundi 1^{er} novembre, une source médicale. Agé de soixante-quinze ans, M. Weizman avait déjà été admis à l'hôpital le 31 août pour les mêmes raisons, mais les médecins avaient alors écarté la nécessité d'une intervention chirurgicale. – *(AFP)*

■ **CISJORDANIE : une des principales rues d'Hébron**, interdite depuis cinq ans aux Palestiniens, a été rouverte, dimanche 31 octobre, conformément à l'accord de Charm el-Cheikh, a annoncé un porte-parole militaire israélien. Un nouveau tronçon de quelque 300 mètres de la rue el-Chouhada a été ouvert malgré une tentative d'obstruction menée par une centaine de manifestants, des colons juifs qui entendaient protester contre un attentat anti-israélien ayant fait cinq blessés samedi en Cisjordanie. Un premier tronçon avait été ouvert en août. – *(AFP)*

■ **JORDANIE/ÉTATS-UNIS : le secrétaire adjoint américain au Trésor**, Stuart Eizenstat, a annoncé, dimanche 31 octobre, à Amman que Washington avait nommé un conseiller financier résident pour aider la Jordanie à gérer sa dette. Il venait d'avoir un entretien avec le roi Abdallah II de Jordanie. La dette étrangère jordannienne est estimée à quelque 7 milliards de dollars (environ autant d'euros), dont 425 millions à l'égard des Etats-Unis. – *(AFP)*

■ **IRAN : le procès de l'ancien ministre de l'Intérieur Abdollah Nouri** s'est ouvert samedi 30 octobre à Téhéran, devant le tribunal du clergé, juridiction d'exception qui a la main lourde, et dont M. Nouri récusé la légalité dans la mesure où sa création n'est pas prévue par la Constitution. Initialement prévue pour le 20 octobre, puis pour le 27, l'ouverture du procès aurait été différée au 30 pour ne pas incommoder le président Mohamad Khatami lors de sa visite en France. – *(AFP)*

ASIE

■ **CORÉE DU SUD : au moins 55 personnes**, en majorité des adolescents, ont été tuées et 80 autres blessées, samedi 30 octobre, dans l'incendie d'une brasserie illégale à Inchon (Nord-Ouest). L'ampleur du bilan s'explique par une série de négligences et d'infractions, selon les premiers éléments de l'enquête. La police sud-coréenne a d'ores et déjà arrêté quatre personnes à la suite de cet incendie, l'un des plus meurtriers jamais enregistrés en Corée du Sud. – *(AFP)*

AFRIQUE

■ **NIGER :**

AFRIQUE

■ **NIGER :** le second tour de l'élection présidentielle opposera, le 24 novembre, Tanja Mamadou, du Mouvement national pour la société de développement (MNSD, ex-parti unique) et Mahamadou Issoufou, du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), aux termes d'un arrêt de la Cour d'Etat validant et proclamant, samedi 30 octobre, les résultats définitifs du premier tour disputé le 17 octobre. Le grand perdant de ce premier tour a été l'ex-président Mahamane Ousmane, arrivé troisième avec 22,51 % des voix. – *(Reuters.)*

■ **GUINÉE : un million et demi d'enfants**, âgés de six mois à cinq ans, ont été vaccinés contre la poliomyélite sur toute l'étendue du territoire national, a-t-on annoncé, dimanche 31 octobre, de source officielle. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), les Etats-Unis, le Canada et le Japon ont fourni à la Guinée des moyens financiers et logistiques pour aider à l'organisation de ces premières journées de vaccination, qui entrent dans le cadre d'une campagne mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. – *(AFP)*

Protestations contre les liens diplomatiques israélo-mauritaniens

NOUAKCHOTT. Les lycéens de Nouakchott ont manifesté spontanément, samedi 30 octobre, contre la décision de leur gouvernement d'établir des relations diplomatiques avec Israël. Cette mesure, annoncée jeudi, a suscité de nombreuses critiques, auxquelles le ministre mauritanien de la communication, Rachid Ould Saleh, a répliqué qu'il s'agissait d'une « *décision souveraine* ». Il a notamment estimé que les propos du secrétaire général de la Ligue arabe, Esmat Abdel Méguid, hostiles à la décision de la Mauritanie, « *sont inappropriés et n'entrent pas dans ses compétences* ». Quant à l'opposition mauritanienne, elle travaille avec des ONG « *dont on connaît les dessous* », a-t-il dit, insinuant qu'elles appartiennent à des « *organisations sionistes internationales* ». A Tripoli, en Libye, le colonel Mouammar Kadhafi a discuté de la décision mauritanienne avec les ministres égyptien, soudanais et marocain des affaires étrangères, a rapporté l'agence officielle Jana. Le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères a exprimé, de son côté, les « *regrets de l'Iran* », la décision mauritanienne allant, selon lui « *à l'encontre des aspirations de la nation palestinienne et des autres pays musulmans* ». – *(AFP)*

FRANCE-SOCIÉTÉ

LE MONDE / MARDI 2 NOVEMBRE 1999

JUSTICE Un rapport d'expertise rédigé au mois d'octobre 1998 par le laboratoire scientifique et technique de la préfecture de police de Paris, établirait, selon le quotidien *Libération*,

que des faux documents auraient été conçus pour justifier l'intervention de Dominique Strauss-Kahn, en tant qu'avocat, pour le compte de la MNEF. ● CONFIRMÉE

DE SOURCE JUDICIAIRE, cette information fait peser des soupçons sur la nature même de l'intervention de l'actuel ministre de l'économie et des finances. ● LIONEL JOSPIN a re-

çu, dimanche 31 octobre, Dominique Strauss-Kahn, mais rien n'a filtré de leur rencontre. Selon de bonnes sources, il se confirme que le premier ministre, qui pourrait évoquer

l'affaire, mardi, lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, entend maintenir sa confiance au ministre des finances, à qui il ne souhaite pas imposer une décision.

MNEF : un rapport de la police scientifique pourrait inquiéter M. Strauss-Kahn

Une expertise établirait que des documents saisis chez des avocats de la MNEF et dans les locaux de la mutuelle auraient été fabriqués a posteriori pour justifier la rémunération perçue par l'actuel ministre de l'économie et des finances en novembre 1996

UN RAPPORT d'expertise, effectué en octobre 1998 par le laboratoire scientifique et technique de la préfecture de police de Paris, accrédi-terait l'hypothèse que de faux documents auraient été fabriqués pour justifier l'intervention, entre 1994 et 1996, de Dominique Strauss-Kahn, en tant qu'avocat, pour le compte de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). Rémunérée 603 000 francs, sa prestation consistait à négocier, pour le compte de la mutuelle, l'entrée de la Compagnie générale des eaux (devenue Vivendi) dans le capital de Raspaill participation et développement (RPD), holding regroupant l'essentiel des filiales de la MNEF.

A en croire *Libération*, qui révèle l'information recoupée par *Le Monde* de source judiciaire, les deux juges d'instruction parisiens chargés des investigations, Armand Riberolles et Françoise Néher, auraient fait expertiser de nombreux documents saisis lors de plusieurs perquisitions ordonnées dans l'affaire de la MNEF. Parmi ces pièces, ils auraient, notamment, prêté une

attention toute particulière aux traces écrites relatives à l'intervention de l'actuel ministre de l'économie et des finances. Selon les conclusions de l'expertise, le papier qui aurait servi de support à la rédaction des actes rédigés au cours de la négociation n'aurait été mis en vente que postérieurement à la date indiquée sur le document.

De plus, l'examen des polices de caractères du traitement de texte utilisé par les rédacteurs de ces mêmes documents aurait permis d'étayer les premiers doutes. Ce type de caractères n'existait pas, semble-t-il, à la date indiquée sur les documents saisis. Enfin, les experts estimeraient que certaines mentions manuscrites du type « en parler à Strauss-Kahn », découvertes sur les documents qui devaient attester le travail réalisé par M. Strauss-Kahn, n'auraient été portées que plusieurs mois après la fin de l'intervention de l'actuel ministre des finances.

Le réquisitoire supplétif, délivré, le jeudi 28 octobre, par le parquet de Paris, pour « faux et usage de



faux » contre « MM. Spithakis, Strauss-Kahn et tous autres » avait été accordé aux juges après l'audition, le 14 octobre, de Philippe

Plantagenest, l'ancien directeur de RPD. Interrogé sur les éléments du rapport d'expertise des policiers, il aurait confirmé l'existence d'un ha-

billage, a posteriori, de la prestation de M. Strauss-Kahn. Il aurait affirmé que la lettre d'engagement, datée du 13 décembre 1994 et signée de sa propre main, n'aurait, en fait, été rédigée que bien plus tardivement.

Les conclusions de l'expertise et les déclarations de M. Plantagenest font désormais peser des soupçons sur la nature même de l'intervention de l'actuel ministre des finances, l'une des hypothèses les plus fréquemment avancées étant qu'il n'ait été dans ce dossier qu'un « apporteur d'affaires ». Deux avocats de la MNEF sont, en effet, également intervenus dans le cadre de cette négociation ; la justice a retrouvé un certain nombre de pièces attestant leur présence dans ce dossier. Arguant du secret professionnel, M^e Eric Turcon et M^e Patrick Gentil ont refusé de détailler, devant le juge, la nature de leur travail. Interrogé, lundi 1^{er} novembre par *Le Monde*, M^e Turcon a cependant confirmé, pour sa part, « la réalité de la prestation de M. Strauss-Kahn. » « Il était, nous

a-t-il expliqué, chargé de négocier en direct avec la CGE tout en restant en liaison avec le directeur général de la MNEF, M. Spithakis. Lorsque les décisions étaient prises à ce niveau, M. Spithakis nous demandait, à moi et à Patrick Gentil, de rédiger les actes, protocoles et autres documents inhérents à cette négociation. »

L'avocat de M. Strauss-Kahn, M^e Lef Forster, questionné, lundi 1^{er} novembre, sur les conclusions de l'expertise policière, nous a déclaré, « que des réponses sérieuses et étayées seraient apportées à la justice ». « Elles permettront, a-t-il ajouté, d'estomper les doutes et les soupçons qui ont pu naître à la lecture d'une telle expertise. Sachez qu'il n'existe chez mon client aucun sentiment de panique. Dès qu'il nous sera possible de fournir des explications exhaustives, dans un cadre légal, qui garantit les droits de la défense, nous démontrons le bien-fondé de la rémunération de M. Strauss-Kahn. »

Jacques Follorou

La droite réagit avec une grande prudence

LA MISE EN CAUSE de Dominique Strauss-Kahn dans l'affaire de la MNEF, qui s'annonçait, pour l'opposition, comme un moyen inespéré de déstabiliser Lionel Jospin en s'attaquant à l'un des piliers de son gouvernement, suscite, à droite, plus de retenue que de virulence.

François Fillon, député de la Sarthe et candidat à la présidence du RPR, interrogé dimanche 31 octobre au « Forum RMC-Le Figaro », a dénoncé « l'hypocrisie du premier ministre » qui « a basé son élection et son succès au gouvernement sur l'idée de la morale », un thème sur lequel « lui-même et le PS n'ont vraiment aucune leçon à donner ». Quant à un éventuel départ de M. Strauss-Kahn du gouvernement, M. Fillon a estimé qu'il est difficile « de subir une mise en examen, de se défendre » tout « en exerçant les plus hautes responsabilités au sein de l'Etat ».

Pierre Lellouche, député de Paris et soutien de M. Fillon dans la campagne interne du RPR, a pour sa part déploré, dimanche, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », « l'hypocrisie du système » (lire également page 12). Interrogé sur l'opportunité d'une éventuelle loi d'amnistie pour les infractions relatives aux financements politiques, M. Lellouche a répondu : « Je pose la question ». « Je suis effrayé par les proportions que prennent les affaires (...) qui sont en train de gangréner notre vie politique », a confié le député RPR de Paris, qui préfère « combattre Dominique Strauss-Kahn qu'il considère comme un ministre talentueux, sur le plan de ses idées et de sa politique », plutôt « que sur le plan des affaires ».

COHABITATION SANGLANTE

Pour M. Lellouche, « le système de financement des partis politiques a été très pollué pendant longtemps », avant d'être « nettoyé par trois lois ». « Ces pratiques ont cessé », a-t-il poursuivi, en assurant ensuite que « la plus grande rigueur est aujourd'hui appliquée en France ». « Je crois qu'il est important d'arrêter l'incendie. Encore une fois nous vivons sur les tisons de quelque chose qui s'est produit il y a 10 ou 15 ans », a insisté M. Lellouche, qui a rappelé que le ministre de l'économie « a droit à la présomption d'innocence ».

Interrogé, lundi 1^{er} novembre, sur RTL, Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France (RPF), ne s'est pas embarrassé de périphrases. Comme Jean-Marie Le Pen, président du Front national, qui a estimé ven-

dredi que l'affaire de la MNEF devait conduire Lionel Jospin à « contraindre son ministre à la démission », M. Pasqua « imagine mal que [Dominique Strauss-Kahn] puisse rester à son poste » s'il y a le « moindre risque » pour lui d'être mis en examen ou d'être concerné par une information judiciaire, ce qui « n'exclut en rien la défense ou le maintien de la présomption d'innocence ».

« Mairie de Paris contre MNEF, Chirac contre Jospin, il semble que l'on soit rentré dans l'ère de la cohabitation sanglante », affirme pour sa part, dans un communiqué, Charles Millon, président de la Droite libérale chrétienne. Quant à Philippe Séguin, ancien président du RPR, invité dimanche soir de TF 1, il s'est refusé à tout commentaire, préférant « attendre de voir la réaction de M. Jospin » au cas où son ministre de l'économie serait mis en examen.

LES MAGISTRATS contre les électeurs ! La mise en cause de Dominique Strauss-Kahn dans l'affaire de la MNEF fait resurgir le vieux fantasme de « la République des

ANALYSE

Il pèse sur l'homme politique une « présomption de culpabilité »

juges » : en décidant de mettre en examen un membre du gouvernement, un juge d'instruction peut-il contrer le choix politique de la majorité des citoyens ? Non, s'il est admis qu'une telle décision judiciaire n'entraîne pas la démission des fonctions ministérielles. Oui, si la « jurisprudence » créée par Pierre Bérégovoy, et respectée par Edouard Balladur, continue à s'imposer.

Formellement, Lionel Jospin dispose de temps avant de répondre à cette redoutable question. Son ami titulaire de l'imposant portefeuille de l'économie, des finances et de l'industrie n'est pas, pour l'heure, dans cette situation judiciaire inconfortable. Mais il s'en approche. Certes, après le réquisitoire supplétif du parquet citant nommément M. Strauss-Kahn, les juges d'instruction peuvent se contenter de l'entendre comme « témoin assisté ». Mais d'abord, cette procédure a été introduite dans le nouveau

code pénal pour permettre aux personnes entendues de disposer de tous les droits de la défense, ce qui signifie qu'elles ne sont pas de simples témoins, mais déjà fortement soupçonnées. Et surtout, la suite habituelle d'un réquisitoire nominatif est la mise en examen. Le chef du gouvernement va donc devoir trancher un débat institutionnel et politique en se souvenant que lors de sa déclaration de politique générale devant le Parlement, il avait martelé : « Il est indispensable de rétablir les règles de l'éthique républicaine. »

La République, il est vrai, après avoir proclamé la séparation des pouvoirs, chère à Montesquieu, dans la déclaration des droits de l'homme – ce qui implique l'indépendance de la justice –, n'a cessé de mettre aux pas les magistrats au nom de la primauté des élus. C'est en référence à cette tradition qu'Alain Juppé a pu refuser que le politique se fasse dicter son comportement par le judiciaire en lançant, en juillet 1996 : « On s'est battu en 1789 pour cela. » La prégnance de cette analyse a nourri le combat de tous ceux qui s'opposent au projet d'Elisabeth Guigou sur l'indépendance du parquet.

L'exemple italien ne peut que renforcer leur analyse : Giulio Andreotti vient tout juste d'être acquitté après avoir été, pendant de longues années, accusé des pires crimes. En France, Michel Roussin et Gérard Longuet ont vu leur car-

rière politique brisée bien que l'un et l'autre aient été finalement blanchis par la justice.

La « jurisprudence » Bérégovoy-Balladur a, effectivement, l'inconvénient de permettre à un juge d'instruction d'influer sur la composition du gouvernement. Ce n'est plus le politique qui commande à la justice, mais les magistrats qui interviennent dans le fonctionnement de l'exécutif. La séparation des pouvoirs n'est plus respectée. C'est en faisant ce constat que le procureur de Paris, tout en reconnaissant que M. Juppé avait commis un délit en s'attribuant un appartement propriété de la ville de Paris, avait classé le dossier afin que cette affaire n'ait pas de conséquences excessives : une mise en examen aurait risqué d'entraîner la chute du gouvernement, puisque Jacques Chirac, lors du premier conseil des ministres de son septennat, avait proclamé son attachement à cette nouvelle pratique gouvernementale.

La présomption d'innocence, proclamée par la déclaration de 1789, fournit un autre argument aux contempteurs de cette doctrine. Puisqu'un homme est innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable par les tribunaux compétents, il n'y a pas de raison que le pouvoir politique aille plus vite que la justice. D'autant qu'une démission est facilement reçue par l'opinion, au pire comme un aveu de l'homme public, au mieux comme

confiance », il a ajouté : « Dominique Strauss-Kahn a droit à la présomption d'innocence, qui est un droit fondamental. » Dans la bouche de M. Moscovici, qui est un proche à la fois de M. Jospin et de M. Strauss-Kahn, ces mots confirment que le chef du gouvernement fait toujours « confiance » à son ministre des finances et ne lui a donc pas demandé d'abandonner son portefeuille.

Selon un autre proche de M. Jospin, il aurait demandé à M. Strauss-Kahn de « choisir » lui-même la meilleure solution pour se défendre. « Jospin ne veut pas donner l'impression d'imposer son choix à Strauss-Kahn, car cela signifierait qu'il cherche d'abord à se protéger », observe-t-il. A l'Hôtel Matignon comme au Parti socialiste, on surveille la droite et on scrute chaque indice qui pourrait ressembler à une consigne venue de l'Élysée. L'attitude retenue de l'opposition depuis la révélation de l'affaire, à l'exception, lundi 1^{er} novembre, de Charles Pasqua, leur apparaît comme un premier signe. « L'Elysée compte sur cette affaire pour forcer Jospin à remettre les compteurs à zéro et proposer une amnistie qui arrangerait tout le monde sur l'échiquier politique », observe-t-on dans l'entourage du premier ministre.

Laurent Mauduit et Pascale Robert-Diard

L'inévitable « jurisprudence » Bérégovoy-Balladur

la reconnaissance que l'accusation n'est pas sans fondement.

Ce principe sacré peut-il s'appliquer de la même manière à une personnalité investie de responsabilité politique et à un quidam ? Le professeur de droit Guy Carcassonne ne le pense pas. Dans son livre *La Constitution* (Le Seuil), il écrit : « L'intéressé, comme justiciable, reste présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable. (...) Mais le ministre, lui, n'a pas la même protection que le citoyen. Si l'accusation portée contre lui prend suffisamment de consistance, il doit démissionner. (...) Quiconque entre au gouvernement doit savoir, et accepter, que pèse sur sa fonction, mais pas sur sa personne, une véritable présomption de culpabilité s'il est sérieusement accusé. La femme de César doit être insoupçonnable. Ses ministres plus encore. »

CITOYENS PAS COMME LES AUTRES

Les membres du gouvernement, les élus en général, ne sont pas des citoyens comme les autres. En République, le prix du pouvoir est le sacrifice de l'intérêt personnel. Hommes politiques, ils doivent aussi tenir compte des besoins de la majorité à laquelle ils appartiennent. Or aujourd'hui les électeurs ne tolèrent plus la moindre incartade de leurs représentants et les « affaires » sont devenues les terrains privilégiés des affrontements partisans. C'est d'ailleurs pour tenter de redonner une « virginité » à ses amis que Pierre Bérégovoy, en

mai 1992, avait obtenu la démission de son ministre de la ville, Bernard Tapie.

C'est instruit par les erreurs des socialistes dans la gestion des errements ou trop d'entre eux étaient compromis qu'Edouard Balladur avait fait sienne la « jurisprudence » créée par son prédécesseur en l'appliquant à Alain Carignon et à Michel Roussin. Mais lorsque, en septembre 1994, il a accordé un « sursis » à Gérard Longuet en faisant ordonner par le ministre de la justice une enquête préliminaire, la pression politique et médiatique l'a finalement contraint à se priver d'un homme de poids et d'organisation dont il avait le plus grand besoin pour sa campagne présidentielle.

Aujourd'hui, M. Jospin est face au même dilemme. Ce passé récent ne peut que lui enseigner qu'il ne sert à rien de prendre du temps. Bien au contraire. La solution d'abord écartée finit toujours par s'imposer. Entre-temps, le débat s'est enflammé, l'opposition a usé des armes qui lui ont été obligeamment fournies. Le premier ministre a bâti son image sur la rigueur morale et la première de ses promesses devant les députés était « de nouer avec les Français un nouveau pacte républicain ». Moins que d'autres, il peut oublier cet autre précepte de Montesquieu : « Lorsque la force de la vertu cesse, la République est une dépoluille. »

Thierry Bréhier

L'opération séduction de Lionel Jospin face au malaise économique et social des Antilles

Le débat sur les évolutions institutionnelles continue de diviser

Au cours de la dernière journée de son déplacement aux Antilles, samedi 29 octobre, aux Abymes, le premier ministre a été interpellé par

POINTE-À-PITRE

de notre envoyée spéciale

Ils sont tombés à pic, ces militants indépendantistes, venus couvrir de sifflets et d'insultes le discours prononcé par Lionel Jospin, samedi 29 octobre, dans le quartier populaire des Abymes. En nombre trop restreint – une trentaine – pour impressionner, mais suffisant pour se faire entendre, ils ont donné à la dernière journée de voyage du premier ministre aux Antilles, ce petit goût de combat sans lequel il n'est pas d'authentique victoire.

Après la traversée par le cortège gouvernemental, au pas de charge et sous surveillance accrue, des bidonvilles du quartier de Boissard, la confrontation a eu lieu devant la statue d'Ignace, un officier de couleur qui, en 1801, mena la révolte contre la remise en cause des acquis de la Révolution française. Accueilli par les indépendantistes aux cris d'« *Ignace est à nous !*», « *Nègre blanc !*», « *Jospin dehors !*», « *Colonialiste !*», le premier ministre a rétorqué, feignant la colère : « *La République, c'est la démocratie, c'est être capable d'écouter les autres quand ils parlent. Prenez donc votre place dans la démocratie et vous y serez accueillis comme vous devez l'être ! Nous, nous sommes là pour construire, car ce qu'il faut ici, c'est construire.* »

S'ils n'avaient pas été là, ces militants, il aurait fallu les inventer pour compenser la liesse populaire un peu trop organisée dans les rues de la proche commune de Pointe-à-Pitre, par le maire Henri Bangou, président du Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG), qui avait équipé ses partisans d'affiches et de tee-shirts reproduisant, recto, le portrait officiel de « *notre premier ministre* », et revendiquant, verso, l'appartenance au « Club

quelques indépendantistes guadeloupéens. M. Jospin leur a demandé de prendre leur « place dans la démocratie ». Alfred Marie-

Jospin de Pointe-à-Pitre ». Devancé par des majorettes et des musiciens, le chef du gouvernement avait parcouru, à pied, l'une des principales rues commerçantes du chef-lieu, offrant à la vue de tous – et en dépit du mot d'ordre de grève générale et d'« île morte » – en en dépit du mot d'ordre de grève générale et d'« île morte » lancé par les indépendantistes – des boutiques au rideau bien haut levé sur son passage.

« SPONTANÉITÉ »

La même ferveur avait accueilli M. Jospin, la veille à Saint-François et sur la petite île de la Désirade. A l'heure de la conférence de presse, qui concluait son voyage de quatre jours aux Antilles, samedi en fin d'après-midi, il n'a donc pas manqué de souligner, pour s'en féliciter, les « *manifestations multiples d'une forme d'amitié et d'attachement* » dont il avait été le témoin. Et même si les maires de gauche qui l'accueillaient avaient eu la main lourde dans la maîtrise de la « spontanéité » de ces témoignages d'amitié, il n'en reste pas moins qu'ils donnaient suffisamment de force au principal message avec lequel M. Jospin était venu sur

Lionel Jospin parle des femmes aux femmes

Lors d'un déjeuner avec une quarantaine de femmes guadeloupéennes, vendredi 29 octobre à Saint-François, Lionel Jospin a parlé du rôle des femmes dans la vie politique. Assis à la gauche de Lucette Michaux-Chevry, présidente (RPR) du conseil régional et ancienne ministre des DOM-TOM dans le gouvernement d'Alain Juppé, le premier ministre a observé : « *Il y a, dans mon gouvernement, des femmes de caractère. Lorsque l'on entend Martine Aubry, Elisabeth Guigou, Marie-George Buffet et toutes les autres, on se rend compte que, dans ce gouvernement, il n'y a pas de femmes potiches, de femmes accessoires que l'on nomme et qu'aussitôt après l'on remplace.* » Evoquant le nouvel emblème de la Charte des femmes de Guadeloupe, qui a remplacé le « potomitan », symbole du foyer et de la mère nourricière, par la « rose Cayenne », gage de beauté et de vertus, le premier ministre a déclaré : « *Les femmes sont à la fois potomitan et rose Cayenne, et nous, les hommes, on se partage le reste, qui est de moins en moins.* »

Alfred Marie-Jeanne, président indépendantiste de la région Martinique

« La culture du mépris ne peut être l'usage en pays dominés »

FORT-DE-FRANCE

de notre correspondant

« Vous n'avez pas rencontré Lionel Jospin, malgré votre contre-proposition de l'inviter à s'exprimer au conseil régional devant les élus de toutes les tendances. Comment interprétez-vous ce refus ?

– Il ne faut pas être imbu de sa personne, même au poste de premier ministre. La culture du mépris ne peut être l'usage consacré lors de visites en pays dominés. S'il est vrai que M. Lionel Jospin a droit à tout le respect qu'il mérite, eu égard à sa fonction, il est également vrai que l'institution régionale de Martinique mérite autant, fût-elle présidée par un indépendantiste. Qui veut du respect s'en procure. Le voyage a été un voyage de partisan, essentiellement préparé pour venir à la rescousse de partisans en détresse ou en mal d'urgence.

– Dans une déclaration à l'issue d'une séance de travail avec vos collègues présidents des régions Guyane et Guadeloupe, vous faites état d'une initiative qui serait rendue publique d'ici à la fin de l'année sur le développement économique et le « déverrouillage institutionnel ». Vous êtes-vous mis d'accord ?

– Ce n'est un secret pour personne que des contacts ont été établis depuis plusieurs semaines entre les présidents de nos trois régions pour évoquer, sans exception, tous les sujets ayant trait aussi bien à la situation sociale, au développement économique durable qu'à l'exclusion du carcan institutionnel actuel. A ces dossiers, nous avons ajouté celui du double volet de la coopération directe avec les pays riverains et avec l'Union européenne. Nos propositions, du moins je l'espère, ne seront pas un simple replâtrage.

– Vous dénoncez le projet de loi d'orientation pour l'outre-mer, dont le Parlement sera saisi

au cours du premier semestre 2000. Quelle solution préconisez-vous ?

– La loi d'orientation est, dès le départ, une loi de parti pris. C'est une loi *a minima*. Toute loi qui ne prendrait pas aussi en compte l'aspect fondamental du déblocage institutionnel serait une loi bâtarde. Je propose une loi de programme contenant des engagements pluriannuels adossés à une modification substantielle du statut. Son contenu doit être l'œuvre des peuples concernés, eux-mêmes consultés à cet effet.

– Vous avez qualifié de « nul et non avenu » le rapport des parlementaires Claudé Lise et Michel Tamaya sur l'approfondissement de la décentralisation outre-mer. Ne risquez-vous pas de vous marginaliser politiquement en le refusant ?

– Le rapport Lise-Tamaya est-il un vrai rapport, dès lors qu'il est dicté d'en haut, dans ses limites et dans son contenu ? Il n'y a aucun honneur à se soumettre à cette directive-là. Ce rapport est dépourvu de tout souffle, de toute perspective. Il préconise de dépouiller le conseil régional tout en renforçant le système actuel, en mettant en place le congrès (NDLR : réunion des assemblées régionale et départementale). En outre, il est antidémocratique, en ce sens qu'il favorise une dérive alimentariste, puisque c'est le congrès qui jugera de l'opportunité d'interpeller le gouvernement français sur une possible évolution statutaire. C'est un rapport dérobade, étriqué à souhait, concocté pour freiner le déclin des suppôts inconditionnels du gouvernement. C'est pour cela qu'il faut le combattre. Je prends le risque de gagner sur ce terrain.

– N'y a-t-il pas contradiction entre la revendication indépendantiste et la gestion d'une collectivité territoriale en charge du développement ?

– J'ai vu des anticolonialistes et

l'île : « *Aucune minorité ne peut s'arroger le droit de penser à la place du peuple* ». « *Ceux qui ne veulent pas ou plus de la France ont le droit de le penser et de le dire. Ils n'ont pas le droit de l'imposer par la violence.* »

Le séjour du premier ministre s'est donc mieux terminé qu'il n'avait commencé, mercredi 27 octobre à la Martinique. Plus institutionnelle, la visite dans ce département avait été marquée dès les premières heures par l'attitude résolument hostile du président (indépendantiste) du conseil régional, Alfred Marie-Jeanne (*Le Monde* des 29 et 30 octobre) au projet de loi d'orientation pour les DOM que prépare le gouvernement. Comme le soulignait un de ses conseillers, toute la difficulté, pour M. Jospin, était d'arriver aux Antilles avec des propositions, notamment sur l'évolution du statut des DOM, qui n'aient pas l'air d'être « ficelées » – selon l'expression du premier ministre – au risque d'apparaître, du même coup, insuffisantes ou mal préparées.

Dans ce débat institutionnel, qui suscite tant de passion chez les élus

martiniquais, la position du gouvernement s'est révélée plus fragile que M. Jospin ne le disait. En désignant ostensiblement Claude Lise, président du conseil général, sénateur (apparenté PS) et coauteur du rapport sur l'évolution des DOM, comme son interlocuteur privilégié, M. Jospin a donné prise à l'accusation lancée, le jour de son arrivée à Fort-de-France, par M. Marie-Jeanne : « *Il ne se comporte pas en premier ministre, mais en partisan venu rencontrer ses partisans.* » La présence à ce moment-là, aux côtés du dirigeant indépendantiste, de son homologue (RPR) de la Guadeloupe, Lucette Michaux-Chevry, avait entraîné une réponse polémique du premier ministre, qui s'était étonné des « *alliances surprenantes* » entre les indépendantistes et la droite, notamment RPR. Le lendemain, à Pointe-à-Pitre, le ton a toutefois changé face à l'attitude beaucoup plus conciliante à l'égard du projet du gouvernement dont a soudainement témoigné la présidente du conseil régional de retour sur ses terres guadeloupéennes. M^{me} Michaux-Chevry, qui s'était entretenue sur ce sujet avec Jacques Chirac, est même allée jusqu'à décerner un satisfecit au premier ministre : « *Il a dû sortir ses tripes et elles n'étaient pas mauvaises* », a-t-elle déclaré.

Enfin, et ce n'était pas le moindre des buts de M. Jospin, ce séjour aux Antilles était aussi là pour témoigner que les DOM ne relèvent pas de la chasse gardée de la droite, mais bien du domaine partagé de deux possibles futurs candidats à l'élection présidentielle. L'opération séduction du premier ministre, qui a multiplié les bains de foule, les baisers aux femmes et aux petits enfants, et même esquissés devant les caméras des déhanchements hardis sur un air de biguine, n'avaient guère à envier aux images, maintes fois répêtees, de foules antillaises acclamant Jacques Chirac. Le député (apparenté PC) et maire de Saint-François, Ernest Moutoussamy, n'a d'ailleurs pas hésité à souhaiter au premier ministre, « *le même destin en 2002* » que M. Chirac en 1995.

S'il n'en demandait pas tant, M. Jospin ne s'est toutefois pas privé de répliquer implicitement aux critiques lancées, deux jours plus tôt par le chef de l'Etat sur les 35 heures et la politique économique du gouvernement (*Le Monde* du 30 octobre). Evoquant les derniers chiffres du chômage – qui témoignait d'un recul record en septembre –, le premier ministre a observé : « *Cette politique réussit, quels que soient les commentaires qui l'accompagnent.* »

Pascale Robert-Diard

La lente insertion des départements français d'Amérique dans l'espace caraïbe

Martiniquais ont, jusqu'à une époque récente, fait peu d'efforts pour développer leurs échanges avec les îles voisines. L'indifférence demeure largement réprougée dans cette région morcelée, où les barrières linguistiques et les différences culturelles sont de puissants obstacles à l'émergence d'une identité caribéenne. Les informations en provenance des Antilles françaises sont rarissimes dans la presse dominicaine, où l'actualité des pays latino-américains hispanophones est suivie avec attention. Dans la plupart des îles, l'influence du puissant voisin nord-américain s'étend. Les diasporas caraïbes, en forte croissance sur la côte est des Etats-Unis, suscitent de nouveaux courants d'échanges qui ignorent les territoires ayant conservé un lien quasi exclusif avec l'ancienne puissance coloniale européenne.

« *On constate depuis quelques années un plus grand intérêt et une présence accrue des Guadeloupéens et des Martiniquais, tant sur le plan économique que culturel* », indique cependant Max Puig, le ministre

Le chômage est à la hausse et les productions agricoles sont à la baisse

Même le tourisme est menacé

LES ÉTONNEMENTS sur la fragilité économique des Antilles qu'a pu révéler le voyage de deux fois

jours de Lionel Jospin en Martinique et en Guadeloupe suscitent eux-mêmes une certaine surprise, pour ne pas dire un malaise. Car il n'y a, hélas, rien de nouveau sous le soleil. Chaque année, à pareille époque, l'examen des crédits de l'outre-mer, dans le cadre du vote du projet de loi de finances, permet de mesurer l'état de dépendance des DOM vis-à-vis de la métropole, même si le sujet n'intéresse guère plus de trois ou quatre députés de l'Hexagone.

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, observait, dans un entretien au *Monde* (daté 8 octobre), que le chômage continue de croître dans les DOM, alors qu'il diminue en métropole. Plus récemment encore, le dernier rapport annuel de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (Iédom, établissement public national qui fait encore office de banque centrale pour les collectivités concernées), notait, début octobre, « *une nouvelle dégradation de la situation sociale* » des DOM en 1998, avec une mention spéciale pour la Guadeloupe, qui, « *affectée par une succession de conflits sociaux prolongés, a vu son économie fortement perturbée* ».

Pour s'en tenir aux seules Antilles – mais la situation est pire, de ce point de vue, à la Réunion –, le nombre des chômeurs a augmenté de 5,3 % en 1998 par rapport à l'année précédente en Guadeloupe, et de 11,3 % en Martinique, ce qui fait que les taux de chômage y sont respectivement de 28,7 % et de 30,3 % de la population active. Les RMistes, en augmentation de 3,5 % en Guadeloupe et de 6,3 % en Martinique, représentent de surcroît de 11 à 12 % de la population âgée de plus de vingt-cinq ans. Le « *travail informel* », comme il est dit pudiquement dans les rapports officiels pour qualifier le « travail au noir », et les solidarités interfamiliales et intergénérationnelles permettent, il est vrai, de compenser pour partie cette situation. Mais l'économie des deux îles est structurellement mal en point.

Le taux de couverture des exportations sur les importations n'est que de 7 % en Guadeloupe et de 17 % en Martinique. Dans ce dernier département, les transferts financiers nets de l'Etat se sont élevés à 3,55 milliards de francs en 1998, en hausse de 12,2 % par rapport à 1997, et les transferts sociaux (prestations de la Sécurité sociale et allocations Assedic) ont représenté 4,48 milliards de francs, en augmentation de 22,8 % par rapport à l'année précédente. Les productions agricoles traditionnelles (banane, sucre, rhum) s'af-

fichent à la baisse. Les conditions climatiques défavorables y sont pour quelque chose, mais ce n'est pas la seule raison. « *Les blocages des moyens de communication et des approvisionnements qui ont entravé le fonctionnement d'un certain nombre d'entreprises, y compris dans les services publics, semblent avoir affecté le moral des ménages et ont renvoyé une image négative de la Guadeloupe, alors que s'intensifie la concurrence des autres destinations touristiques* », note l'Iédom. Indépendamment de la menace constante que représente la « banane-dollar » produite à moindre coût par les multinationales nord-américaines, les planteurs guadeloupéens n'ont pas atteints, et de

L'examen des crédits de l'outre-mer n'intéresse guère plus de trois ou quatre députés de l'Hexagone

très loin, le quota octroyé dans le cadre de l'organisation commune des marchés. La diversification des productions agricoles demeure par ailleurs insuffisante : il n'y a qu'une seule usine de conserverie d'ananas à la Martinique, et elle ne se maintient, en raison de la concurrence asiatique, que grâce à l'aide du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (Feoga).

L'autre grande ressource des Antilles, le tourisme, est aussi sérieusement menacée. Cela vaut tout particulièrement pour les croisières. « *Certaines compagnies auraient choisi de ne plus faire escale à Pointe-à-Pitre, en raison de la mauvaise qualité d'accueil des touristes, liée notamment à la multiplication des conflits et à l'insécurité grandissante* », observe l'Iédom. L'essentiel de la clientèle hôtelière est composé de métropolitains, tandis que les touristes venus des Etats-Unis préfèrent de plus en plus les petites îles anglophones des Caraïbes, où le niveau de vie est plus bas. L'Institut relève enfin que, si le niveau de consommation reste soutenu, le comportement des chefs d'entreprise, notamment à la Martinique, reste prudent « *en raison de la concurrence toujours plus vive des importations, des inquiétudes quant à l'évolution de dispositifs protecteurs(...)* et des conflits sociaux ».

Jean-Louis Saux

Jean-Michel Caroit

HORIZONS

HISTOIRE

LA CHUTE DU MUR

1 DIX ANS APRÈS

Les Polonais avant tous les autres

Le 5 novembre 1989, quand tout bascule à Berlin, cela fait belle lurette que la Pologne vit, non pas encore dans une autre Europe, mais déjà dans un autre monde. Cela fait trois mois qu'elle a un premier ministre issu de l'opposition démocratique. Cinq mois que les communistes au pouvoir depuis quarante-quatre ans ont essuyé une retentissante défaite électorale. Neuf mois que gouvernants et opposants se sont assis autour d'une même table pour tenter de sortir le pays de l'impasse. Mais tout cela n'avait-il pas commencé beaucoup plus tôt ? En août 1980, quand Lech Walesa a sauté allégrement par-dessus un autre « mur », celui du chantier naval de Gdansk, où l'électricien licencié depuis peu devait prendre la tête d'une grève, à terme mortelle pour le régime – même si l'agonie devait encore durer neuf ans ? Ou faut-il chercher beaucoup plus loin, dans le travail de sape accompli depuis des décennies par des opposants remarquablement entêtés ?

La chute du pouvoir, ou plus exactement sa métamorphose progressive, s'est étalée sur au moins un an. Dès l'été 1988, la Pologne est secouée de nouvelles grèves. Certes, l'opposition, toujours pas remise du coup violent qui lui a été asséné en 1981 avec l'imposition de l'état de guerre, est encore très faible. Mais, « en face », le régime est à bout de souffle. Et quand les

En 1980, Lech Walesa avait pris la tête d'une grève qui devait être à terme mortelle pour le régime. Récit d'une lutte épique entre un système à bout de souffle et des opposants particulièrement têtus

responsables de l'opposition profitent du mouvement social pour avancer, une fois de plus, leur revendication fondamentale, la « relégislation » de Solidarité, les chefs du parti répondent non, mais proposent tout de même de « causer ». Plus précisément, le général Kiszczak, ministre de l'intérieur, propose à Lech Walesa une rencontre, à la fin août. L'objectif à court terme est d'obtenir l'arrêt des grèves, et, à plus long terme, de proposer à l'opposition une certaine forme de participation, sinon à la réalité, du moins aux apparences du pouvoir.

Rien de tout cela n'est dit clairement. Pourtant, il y a là quelque chose qui ressemble à une ouverture. Ou à un piège. Walesa, contre l'avis de sa base, accepte. Ce n'est pas la première fois qu'il mise, en pleine crise, sur la négociation, et pas la première fois qu'il décide seul. « C'est un poker, explique-t-il. Si je me fais rouler, j'arrête. Mais pour l'instant, je crois qu'il faut prendre le risque. » S'engageant alors de discrètes conversations dans une villa de la banlieue de Varsovie qui appartient au ministère de l'intérieur et où Lech Walesa a été un moment interné.

Les choses traînent, pendant des mois. Le pouvoir, qui a obtenu un premier résultat – l'arrêt des grèves – campe sur des positions dures et refuse toute relégislation du syndicat indépendant. L'opposition élève le débat : pas question de cautionner le régime tel qu'il est. Il faut qu'il accepte au moins une première dose de démocratie. De nouveau, il y a un blocage, la presse officielle se déchaîne, le nouveau premier ministre, Mieczysław Rakowski, décide de mettre en liquidation le chantier de Gdansk, ce qui constitue une véritable provocation pour les anciens de Solidarité. Les gouvernants ont une idée lumineuse, censée affaiblir un peu plus leur adversaire : autoriser un débat télévisé entre Lech Walesa et un des piliers du régime, le chef des syndicats officiels.

Mal leur en prend. Walesa, conscient des mauvais tours que peut lui jouer une télévision au service du pouvoir, prend, une fois de plus, le risque. Et, avec sa gouaille, ses coups de boutoir, ses bons mots et les conseils d'Andrzej Wajda sur la manière de se tenir face

aux caméras, lui qui apparaît sur les écrans pour la première fois depuis sept ans, refuse la mise. Le parti, ou du moins la tendance dominante au sein de sa direction, celle que représente le général Jaruzelski, comprend que les choses ne peuvent pas durer en l'état. Les négociations en coulisse reprennent. On aboutit à un premier compromis de principe, encore encombré d'incertitudes : le pouvoir relègaliserait Solidarité et l'opposition accepterait de participer à des élections « sous contrôle ».

Les conversations officielles s'ouvrent, le 6 février 1989, cette fois en pleine lumière. L'événement est considérable : les dirigeants d'un régime de parti unique convient la fine fleur de l'opposition, que, huit ans plus tôt, ils avaient jetée en prison ou dans des centres d'internement, à discuter de l'avenir du pays. La négociation durera près de trois mois, des centaines de personnes, de part et d'autre, y participeront, y compris les « bêtes noires » que sont Adam Michnik et Jacek Kuron. Walesa a fait de leur participation une condition sine qua non. L'événement est si extraordinaire qu'il donnera naissance à une légende tenace, toujours vivante aujourd'hui dans certains milieux de la droite polonaise : gouvernants et opposants, souvent issus les uns et les autres du parti (Kuron, Geremek, etc.) se seraient entendus sur un compromis qui assurait aux uns l'impunité, aux autres une part du gâteau.

Au printemps 1999, à l'occasion du dixième anniversaire de la table ronde, la télévision publique a diffusé les images d'un film fourni par le ministre de l'intérieur de l'époque, le général Kiszczak. Filmés par des membres de ses services, on y voit les ténors du pouvoir et de l'opposition trinquer et rire de concert. Le « document », qui fleurait bon les vieilles méthodes, a suscité des réactions d'indignation. Car si, de fait, il y eut quelques moments de détente, et si les négociations ont été courtoises, chacun restait sur ses gardes. L'enjeu était considérable, et les objectifs contradictoires. Les uns voulaient perpétuer leur pouvoir en cédant le minimum, les autres enfoncer dans le régime un coin de démocratie destiné à ren-

verser le plus rapidement possible tout l'édifice.

En avril, un compromis fut atteint. Solidarité allait être légalisée, et des élections partiellement démocratiques seraient organisées : 35 % des députés seraient « librement » élus, le reste revenant à une « liste nationale » élaborée par le parti. De plus, une nouvelle chambre, le Sénat, était créée, et son élection serait entièrement ouverte. C'est Alexandre Kwasniewski, l'actuel président, à l'époque participant relativement mineur de la négociation côté pouvoir, qui avait avancé cette audacieuse proposition, dans laquelle l'opposition s'était engouffrée, obtenant non sans mal que le Sénat ait quelques pouvoirs réels.

Les dés étaient jetés, mais le résultat hautement incertain. Pour prendre de vitesse Solidarité, alors totalement dépourvue de structures et de moyens, le pouvoir décida de fixer les élections au 4 juin. Le jeu semblait tout à fait inégal. D'un côté, tout l'appareil d'Etat, la presse et la télévision. De l'autre, rien, sinon un journal électoral, *Gazeta Wyborcza*, dont l'opposition avait pris soin d'exiger l'autorisation et qui parut pour la première fois le 4 mai. La rédaction, dirigée par Adam Michnik, était installée dans une ancienne école maternelle, et le journal était tiré sur les presses de l'organe du parti, *Trybuna Ludu*.

Cela ne suffisait évidemment pas : restait à faire connaître les candidats, très souvent membres de l'intelligentsia varsoivienne,

tion à la Diète. Mais, pour aggraver l'insulte, la liste « unique » concoctée par le parti ne réunit pas les 50 % des voix nécessaires à l'élection. C'est alors que les dirigeants de l'opposition, au lieu de pousser leur avantage, décidèrent de tendre une perche au parti, non pas pour l'empêcher de se noyer, mais pour le dissuader de réagir brutalement. Ils acceptèrent une modification, entre les deux tours, des règles du scrutin, pour permettre à la liste du parti d'être élue malgré tout.

Cette crainte, cette prudence étaient-elles justifiées ? Des documents, récemment mis au jour, semblent indiquer que, au moins dans certaines régions, des listes de personnes à interner avaient été préparées par les organes locaux du ministère de l'intérieur. Un nouvel « état de guerre » était-il envisagé ? Le général Jaruzelski assure que non. De fait, les temps avaient changé, en particulier en URSS. Mais ce qui s'est passé depuis ne doit pas faire oublier qu'à ce moment-là le pacte de Varsovie existait toujours, qu'à Berlin-Est et à Prague, et bien sûr à Moscou, le régime semblait encore tout à fait solide. Le choix qui fut fait alors par les dirigeants de Solidarité, Walesa en tête, fut déterminant pour l'avenir du pays, et peut-être pour le reste de l'Europe de l'Est. Il devait montrer au monde, et aux responsables communistes, qu'une transition digne était possible.

En réalité, personne encore n'imaginait à quel point les choses, désormais, iraient vite. Mais la dé-

vante : la formation du gouvernement. L'objectif essentiel de la direction du parti, quand elle avait engagé la table ronde, avait été d'associer l'opposition à la gestion du pays, sans lui laisser la réalité du pouvoir, mais en lui faisant porter au moins la coresponsabilité d'une situation économique de plus en plus insupportable pour la population, et éventuellement de certaines réformes douloureuses. Mais, entre-temps, le rapport de forces avait changé. Le général Jaruzelski essaya bien de confier au général Kiszczak la formation du nouveau gouvernement, mais cette fois l'opposition, unanime, refusa de jouer le jeu. Lech Walesa, qui avait retourné les responsables des anciennes formations satellites du parti, proposa au général Jaruzelski trois noms : Tadeusz Mazowiecki, Bronislaw Geremek et Jacek Kuron, tous totalement identifiés à Solidarité. En réalité, c'était Mazowiecki qu'il avait choisi. Le 24 août, l'ancien député du tout petit groupe catholique Znak, naguère temporairement autorisé par le régime, obtint l'investiture du Parlement. Lentement, gravement, cet homme peu expansif leva les bras et dessina de deux doigts le « V » de la victoire qui avait été depuis 1980 le signe de ralliement de Solidarité.

Est-ce ce jour-là que le régime perdit définitivement la partie ? Pas forcément : la transition n'était pas encore terminée. Dans le gouvernement, longuement et péniblement constitué au mois de septembre, les postes « sensibles » (intérieur, défense) restaient aux mains des communistes, avec des vice-ministres de Solidarité. Et, signe que la Pologne était en train de retrouver sa souveraineté nationale, dans un environnement pourtant encore totalement « socialiste », le parti avait renoncé au ministère des affaires étrangères.

Dans un autre domaine essentiel, Tadeusz Mazowiecki avait annoncé la couleur : le pays prendrait résolument la voie de l'économie de marché. Les rayons des magasins étaient toujours vides, mais dès le mois de janvier suivant, Leszek Balcerowicz annonçait son plan de réformes radicales qui devait de nouveau donner à la Pologne quelques longueurs d'avance sur l'« ex »-camp socialiste.

L'ultime étape, celle de la démission forcée, l'automne suivant, du général Jaruzelski, de l'élection de Lech Walesa et de la défaite retentissante de Tadeusz Mazowiecki et des intellectuels de Solidarité groupés autour de lui, appartiendrait en fait à une autre histoire : celle de la brouille, inéluctable sans doute, entre ceux qui avaient mis à bas le système.

Jan Krauze

**PROCHAIN VOLET :
Quand l'ordre
régnait encore en RDA**

Les conversations officielles s'ouvrent le 6 février 1989. Cette fois en pleine lumière. L'événement est considérable : les dirigeants d'un régime de parti unique convient la fine fleur de l'opposition, que, huit ans plus tôt, ils avaient jetée en prison ou dans des centres d'internement, à discuter de l'avenir du pays

dans les lointaines provinces : le pays se couvrit d'affichettes ou chacun d'entre eux posait aux côtés du symbole, universellement reconnu, de Solidarité : Walesa. Il y eut bien d'autres affiches, résultats d'un bouillonnement créateur où l'on voyait resurgir l'enthousiasme et l'insolence de l'année 1980. Du côté du parti, on commença à s'inquiéter. « Nous nous sommes mis nous-mêmes la corde au cou, nous allons à l'abattoir comme des moutons », confia le général Kiszczak.

Il avait raison. Non seulement l'opposition emporta quatre-vingt-dix-neuf des cent sièges du Sénat, et tous ceux – cent soixante et un – qui étaient ouverts à la compéti-

tion avait été prise de ne pas les précipiter. C'est pourquoi, en juillet, lorsque le nouveau Parlement dut élire le président de la République, Solidarité, en organisant de savante manière la non-participation au vote d'un certain nombre de ses propres élus, fit en sorte que le général Jaruzelski passe... à une voix de majorité. La démonstration était parfaite – Jacek Kuron, hilare, jubilait ostensiblement dans les travées du Parlement, tandis que d'autres, furieux, trouvaient la manœuvre scandaleuse. Le régime avait senti, de très près, le vent du boulet, mais il n'avait pas, ouvertement, été défié.

Restait à passer à l'étape sui-



SLAWOMIR SIERZPUTOWSKI/GAZETA TVU
KRZYSZTOF MILLER/GAZETA TVU



DESTINS EST-ALLEMANDS

Martina Pilling-Paap, physicienne nostalgique



LA jeune femme travaille chez le verrier américain Guardian, mais elle tend une carte de visite Orwo. Orwo, du nom du conglomérat de RDA implanté à Bitterfeld, spécialiste des films photographiques, liquidé au milieu des années 90. Six ans après son licenciement, le cœur de Martina Pilling-Paap bat toujours pour cet ex-fleuron de l'industrie est-allemande, avec lequel elle n'arrive pas à rompre.

Physicienne de formation, elle était ingénieur technico-commercial. Pour elle, le Mur n'avait pas grand sens : elle se rendait pour son travail en Hongrie, en Bulgarie ou à Cuba, deux mois par an. Son mari, membre du SED, le parti communiste est-allemand, allait même à l'Ouest. A la fin des années 80, la vie était envisagée de manière « optimiste ».

Puis est venue la chute du Mur. « Nous pensions que nous allions pouvoir travailler encore mieux, qu'Orwo continuerait d'exister et que nous n'aurions plus ces problèmes de pénurie de matériel », explique-t-elle, avant de préciser : « Nous n'avons pas partagé l'euphorie que l'on voyait à la télévision. Les gens étaient bien naïfs de croire qu'on pourrait avoir les avantages d'un système sans en avoir les inconvénients. » Bien vite, il faut déchanter. Une charrette de 5 000 licenciements sur environ 15 000 salariés est annoncée chez Orwo. Mme Pilling-Paap est remerciée en 1993 : « Ce jour-là, j'ai pleuré toute la journée. » Lorsque la rumeur court, en 1995, que l'américain Guardian va s'installer à Bitterfeld, Mme Pilling-Paap s'empresse de proposer sa candidature. Assistante de direction, elle n'est pas malheureuse de son sort. Mais elle a encore un pincement au cœur de ne plus être active dans la production.

« Les gens étaient bien naïfs de croire qu'on pourrait avoir les avantages d'un système sans en avoir les inconvénients »

La chute de la RDA a facilité la vie matérielle de la famille. En 1995, Mme Pilling-Paap convainc son mari de quitter le Plattenbau, les HLM de la RDA. Ces anciens immeubles, naguère réservés à l'élite du pays, sont en décomposition. Le couple emménage dans une maisonnette de 100 mètres carrés, avec un petit jardin. Aujourd'hui, Mme Pilling-Paap vote pour les ex-communistes du Parti du socialisme démocratique (PDS), mais refuse de s'engager politiquement. « On nous reproché d'avoir fait tout faux pendant quarante ans. Que les autres fassent maintenant ce qui est bon, lance-t-elle. Je ne défends pas la RDA, mais ce qui était bien en RDA : l'égalité des sexes était bien mieux respectée. » Et de rappeler les crèches, les garderies, les colonies de vacances qui permettaient aux femmes de travailler tout en ayant des enfants. Mme Pilling-Paap a toutefois pris des habitudes de consommation capitalistes. « Chez nous, tout s'appelle Toyota, Canon, Sony. Nous regardons les prix, et les Allemands ne sont pas compétitifs. » Son fils est parti étudier un an aux Etats-Unis : « J'espérais qu'il dirait qu'il voulait partir. Et il est parti. »

Bernd-Lutz Lange, cabaretier

« Ils nous ont aidés à trouver notre propre courage civique »

AVEC son compère Gunther Böhnke, Bernd-Lutz Lange, cinquante-cinq ans, cofondateur du cabaret Academixer, en 1966, à Leipzig, incarne un esprit saxon dont la causticité fait merveille pour exprimer le mal-être des Ossis depuis la réunification. Il a été, le 9 octobre 1989, avec le chef d'orchestre Kurt Mazur et trois hauts fonctionnaires communistes, un des signataires de l'appel de Leipzig pour demander au politburo de renoncer à la force contre les manifestants.

« Qu'a représenté la Pologne pour vous ?

— En 1968, à Leipzig, les étudiants avaient manifesté, aussi, contre la destruction par le régime de l'Eglise de l'université, fondée par Luther. Je me sens un soixante-huitard de l'Est. Ce qui nous intéressait, ce n'étaient pas les problèmes des étudiants de Paris ou d'Allemagne de l'Ouest, mais on voulait des réformes, une nouvelle RDA, et l'on regardait vers Prague. On voulait ce socialisme libéré que Dubcek avait formulé.

« La Pologne jouait aussi, pour nous, un grand rôle. Elle incarnait un esprit particulier, qui attirait ceux qui essayaient de maintenir une tradition intellectuelle à Leipzig. On n'a jamais réussi à y imposer complètement un Etat communiste. Il y a toujours eu en Pologne ce climat spécial où l'Eglise jouait

un rôle important. Que les soldats rentrent dans les églises prier en déposant leurs fusils à l'entrée était incroyable pour nous. Et il y avait la mode : Varsovie faisait concurrence à Paris pour la longueur des jupes, des manteaux. Avec peu de moyens, les Polonais avaient réussi à garder leur manière de vivre. Le socialisme n'a même pas réussi à supprimer le baiser sur la main, alors qu'ici tout ce qui était bourgeois était radicalement éliminé. Je suis allé quelquefois en Pologne à cette époque. On était très bien reçu. Je me souviens qu'on pouvait avoir le *Spiegel*, dans les clubs de lecture, sur simple présentation de notre passeport d'Allemagne de l'Est. Cela devait faire frémir nos fonctionnaires. On pouvait voir des films américains.

« Quand le mouvement Solidarité est arrivé, on a vu le courage des gens, leur capacité à s'organiser. Ce sont les fonctionnaires du parti, chez nous, qui ont alors eu recours aux vieux clichés anti-Polonais, qui ont commencé à dire qu'ils étaient incapables de faire fonctionner leur économie, qu'ils ne travaillaient pas, qu'ils étaient paresseux. C'est le parti qui a lancé cela pour prendre ses distances.

— Que s'est-il passé quand les militaires ont brisé le mouvement de Solidarité, en 1981 ?

— Chez les citoyens normaux, le



courage des Polonais a commencé à faire comprendre qu'il y avait peut-être quand même quelque chose à faire. La peur qu'ils nous fusillent tous, la peur des chars, ont commencé à être ébranlées. L'agitation permanente en Pologne nous a tirés de notre anémie, jusqu'à ce que la Hongrie finisse pas ouvrir la frontière, en mai 1989. On a eu petit à petit le sentiment que ce qui se passait à l'Est devenait irréversible, qu'il fallait aussi oser quelque chose.

— Après la chute du Mur, beaucoup d'Allemands de l'Est n'arrêtaient pourtant pas de se plaindre des Polonais, qu'ils accusaient de faire du commerce sur leur dos. On a si vite oublié ?

— L'image négative des Polonais est venue après. A l'Ouest, des gens comme le comique Harald Schmidt ont soufflé sur les braises

en colportant des blagues avec tous les clichés sur les Polonais. Il l'a fait aussi pour les Allemands de l'Est. Il n'y avait pas de telles blagues du temps de la RDA. Après le changement, on a vu réapparaître des propos antisémites, des clichés qui remontaient aux grands-parents. Bien sûr, il y a toujours eu des « beaufs » pour faire des remarques désobligeantes sur les Polonais, leur reprocher de ne pas être ordonnés comme les Allemands. C'est précisément cette mentalité un peu « légère » des Polonais qui agace le petit-bourgeois. Après le changement, ce n'est pas l'élite qui est venue ici acheter les voitures, ce sont de petits négociants. Il y a eu des trafics. L'idée s'est vite répandue que tous les Polonais étaient comme eux, que si on allait en Pologne on allait se faire dévaliser. Mais il ne faut pas prendre cela au tragique. Il y a toujours des querelles de voisinage entre les pays. Cela ne doit pas nous faire oublier ce que les Polonais, les Tchèques ont fait avant nous, que ce sont eux qui nous ont aidés à trouver notre propre courage civique.

— Est-ce que, dans les milieux intellectuels de Leipzig, on discutait autant sur ce qui se passait en Pologne qu'en Russie ?

— Pas autant. Quand Gorbatchev est arrivé, l'espoir était grand parce qu'on avait toujours eu le

sentiment que les choses changeraient pour nous si quelque chose bougeait à Moscou. Que cela bouge en Pologne, cela n'avait pas forcément des conséquences directes pour nous. Le parti et l'Etat étaient trop forts. Même si les Polonais avaient réussi tout seuls à avoir leur démocratie, cela n'aurait pas forcément voulu dire que les forces réformatrices en RDA seraient arrivées au pouvoir. Nous n'avons pas pensé que les événements en Pologne au début des années 80 pouvaient avoir une influence sur la RDA. Ils nous ont donné du courage, mais je n'aurais jamais pensé à l'époque que nous puissions nous aussi un jour avoir autant de gens dans la rue que les Polonais. La paix des cimetières que la RDA a connue toutes ces années d'après-guerre avait fini par nous plonger dans une léthargie dont nous ne sortions pas.

— Qu'est-ce qui a le plus marqué ?

— Que pas un tank ne soit apparu dans la rue, qu'il n'y ait pas eu de coups de feu. Cela a inconsciemment été ressenti comme si l'on entrait dans une nouvelle époque, vingt ans après 1968 en Tchécoslovaquie. Les chars, c'étaient la grande peur des gens en Europe de l'Est. On a eu le sentiment qu'ils ne pouvaient plus faire comme avant. Même si, après le voyage d'Egon Krenz en Chine, qui s'était félicité de ce qui s'était passé sur la place Tiananmen, on ne pouvait pas vraiment savoir si les autorités recourraient ou non à la violence. On ne pouvait pas l'exclure.

— Pour la plupart, ce qui se passait en Pologne restait donc très abstrait ?

— Les Polonais ont un sentiment national très différent, ils ont une relation à leur histoire très spéciale, ce ne sont pas des nationalistes, mais des patriotes, à force d'être toujours retombés sous la domination des Russes et des Allemands. Les Allemands de l'Est ne pouvaient pas vraiment s'identifier avec les Polonais. Ils n'avaient même pas d'identité nationale propre. Et puis il y a le rôle de l'Eglise, qui a toujours été là pour le peuple, qui était le centre de l'opposition. En RDA, l'Eglise n'a joué un rôle que comme lieu de rencontre, ce qui n'avait rien à voir avec la foi. Nous sommes un pays athéiste. C'est un des grands succès du régime communiste. »

Propos recueillis par Henri de Bresson

Arnaud Leparmentier



1. Manifestation, le 24 mai 1989, devant le tribunal de Varsovie, qui a refusé d'enregistrer le syndicat étudiant indépendant (page 10, photo de gauche).

2. Election du président et des vice-présidents du Sénat, le 4 juillet 1989. Au premier rang, le général Jaruzelski, Lech Walesa et Bronislaw Geremek (page 10, photo de droite).

3. Une réunion de la table ronde, le 6 juillet 1989, entre les représentants de l'opposition et ceux du régime communiste (ci-dessus).

4. Tadeusz Mazowiecki, entre Andrzej Wielowieyski et Lech Walesa. Il vient d'apprendre que ce dernier l'a choisi comme candidat au poste de premier ministre (ci-contre).

2000 DÉBATS POUR LE SIÈCLE À VENIR

Mark Malloch Brown, administrateur du PNUD

« Nous devons être des entrepreneurs du développement »

Ancien vice-président de la Banque mondiale, le nouveau patron du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) veut recentrer cette agence sur son métier premier : le conseil en développement au service des plus pauvres

« Vous êtes à la tête d'une organisation dont le métier est l'aide publique au développement, entre autres. Or celle-ci ne cesse de baisser. Dans les années 60, les pays riches, l'Ouest, s'étaient fixé un montant d'assistance publique de 1 % de leur PIB ; puis ce fut de 0,7 %. On en est loin... »

– Le contexte de l'aide a changé. La guerre froide, qui imposait à chaque camp d'appuyer les pays de sa zone d'influence, est finie. A également perdu de la crédibilité cette conviction d'une nécessaire charité au niveau des nations, entre nations. De même que n'a cessé de croître ce sentiment qu'il ne sert pas à grand-chose de faire passer du Nord au Sud de grandes quantités d'argent public. L'aide doit avoir d'autres motivations. Je distingue deux piliers nouveaux justifiant l'aide publique au développement. D'abord la mondialisation. Elle impose de reconnaître qu'à la globalisation des échanges correspond la globalisation des problèmes, bref que les pathologies économiques, sociales, politiques ont maintenant la détestable habitude de franchir les frontières. Il y a donc la nécessité d'une gestion de la globalisation, comme on cherchait hier à gérer tel ou tel problème international. Il y a ainsi des actions préventives de développement à mener dans la gestion de problèmes globaux.

– Le deuxième pilier justifiant le maintien de l'assistance publique au développement, c'est la reconnaissance que chaque homme, chaque femme, chaque enfant a droit à un travail, à un toit, à une éducation, à la santé. Qu'il s'agit bel et bien d'un droit, et non de quelque chose qui dépendrait du niveau de l'action philanthropique à tel ou tel moment de l'histoire. On n'a pas encore complètement réalisé aujourd'hui ces nouvelles justifications de l'aide publique au développement – celles de la globalisation. Alors on est toujours dans un moment où l'aide publique baisse ; elle a diminué d'un tiers au cours des cinq dernières années.

– Si vous deviez convaincre un contribuable occidental de la nécessité de l'aide publique, que diriez-vous ?

– Dans un monde global, les difficultés laissées sans solution auront des répercussions globales. Deuxième argument : nous vivons des temps d'extraordinaires bouleversements économiques et technologiques ; ils devraient autoriser certaines sociétés à rapidement sortir de la pauvreté pour accéder à la "classe moyenne" ; il y a, comme jamais auparavant, la possibilité de créer une classe moyenne mondiale. Deux arguments comme ceux-là devraient inciter au maintien de l'aide.

– Sans doute. Mais un gouvernement d'Europe de l'Ouest pourra toujours vous dire qu'il préfère annuler la dette des

pays du tiers-monde plutôt que continuer à verser des sommes qui vont favoriser la corruption, être détournées de leur objet, bref être largement inefficaces dans la lutte pour le développement.

– Il faut garder le sens des proportions. L'aide est une somme infime dans les dépenses que les Etats consacrent à leur politique étrangère, à leur sécurité. La guerre au Kosovo, estime-t-on, a coûté près de 40 milliards de dollars ; la reconstruction devrait en coûter 5... Il y a un moment où les Etats devront réorienter leurs priorités, faire d'autres calculs coût-efficacité, et investir sérieusement dans la prévention des crises dans un monde globalisé.

– Pour l'heure, votre budget est de 2 milliards de dollars...

– C'est moins que le budget d'une ville de moyenne dimension. Notre équipe est de 6 000 personnes : c'est moins que les effectifs d'une grande municipalité. Cela vous donne un exemple de l'incroyable disproportion qu'il y a entre ce qu'on demande à l'ONU – grosso modo, la gestion des pathologies d'un monde globalisé – et les moyens qu'on veut bien lui accorder. Mais cela ne durera pas. Je crois qu'on va bientôt réaliser cette disproportion et assister à la réaffectation des ressources que requiert la globalisation.

– Mais reste cette question de l'efficacité – discutée – de l'aide publique au développement.

– C'est toute la question de la lutte contre la corruption, pour la transparence, pour ce que nous appelons la bonne gouvernance. C'est une question très réelle. Elle est au cœur de la mission du Programme des Nations unies pour le développement. Dans l'ensemble de l'aide multilatérale au dévelop-



DESSIN SOPHIE DUTREIX

peusement, la singularité du PNUD est que nous sommes l'agence la plus proche des gouvernements concernés, et celle en laquelle ils ont le plus confiance, précisément parce qu'elle relève du système des Nations unies. Cela nous donne un accès sans pareil aux gouvernements, qui doit nous permettre de nous attaquer à cette question de la bonne gouvernance. Avec un objectif précis : restaurer la confiance des donateurs d'aide publique et aussi du secteur privé. De façon à ce que ces pays, faisant preuve de bonne gouvernance, puissent tirer profit de la globalisation et utiliser au mieux l'assistance qu'ils peuvent recevoir, privée et publique.

– Sans le développement d'institutions démocratiques, aux comptabilités transparentes, il n'y aura pas d'aide durable au développement dans les pays qui en ont besoin. La crise asiatique de 1998 a montré la fragilité d'une croissance économique que n'accompagnait pas la mise sur pied d'institutions

gouvernementales, judiciaires, bancaires, boursières, adéquates. Cela dit, je ne suis pas sûr que l'aide à l'avenir se fera de secteur public à secteur public, de gouvernement (riche) à gouvernement (pauvre). Je vois des bénéficiaires qui appartiendront de plus en plus au secteur privé, à des associations, des fondations, des organisations non gouvernementales. Et des donateurs qui viendront aussi largement du privé, là encore d'associations, de fondations et d'ONG.

– Quelle est la spécificité, l'avantage comparatif si vous voulez, du PNUD dans l'ensemble des organisations et des agences qui s'occupent de développement ?

– Il faut que nous affirmions notre singularité, notre avantage comparatif, ce que nous faisons mieux que les autres, sans quoi nous serons toujours en première ligne dès qu'il y aura des coupes budgétaires. Je résumerai cela – notre spécificité – en trois points,

trois points qui nous définissent et nous rendent uniques. D'abord, nous sommes une organisation globale, universelle. Nous sommes partout. Nous sommes dans tous les pays difficiles, ceux qui sont au plus bas, les pays qui ne bénéficient ni de relations bilatérales fortes – avec une ancienne puissance coloniale, par exemple – ni de l'aide de la Banque mondiale parce qu'ils sont en deçà des performances requises. Nous sommes chez eux, prêts à donner notre expertise. Nous sommes l'ami des jours de grand mauvais temps.

– Ensuite, nous avons le savoir pour accorder nos conseils, notre expertise, disais-je, en matière de bonne gouvernance, de politique économique à suivre, des conseils dispensés de manière dépassionnée, sereine. Soyons plus précis. Dire que nous luttons pour éradiquer la pauvreté est trop général, trop vague. Cela, c'est la stratégie de développement de tout le monde, de la Banque mondiale comme du programme français d'assistance aux pays pauvres. Notre "niche" à nous est plus spécifique : donner des conseils, des avis, des recettes de bonne gouvernance justement. Nous avons un savoir-faire unique en ce domaine : aider à bâtir des institutions de bonne gouvernance politique et économique qui vont conditionner l'aptitude d'un pays à recevoir et à bien gérer l'aide. C'est cette mission qu'il nous faut développer.

– Enfin, nous avons la capacité de coordonner l'ensemble des politiques menées au service du développement dans le système de l'ONU. Les agents de l'ONU chargés de ce travail au niveau d'un pays me font rapport de leurs activités ; je préside à New York le groupe de développement de l'ONU, où toutes les agences des Nations unies se retrouvent. C'est ainsi que nos efforts pour réformer le PNUD s'inscrivent dans un objectif plus vaste poursuivi par le secrétaire général, Kofi Annan, pour avoir une politique intégrée d'aide au développement au niveau de chaque pays concerné.

– Le PNUD, un super-consultant en aide au développement ?

– Dans ce domaine, nous devons être de vrais entrepreneurs au service des pays qui ont fait appel à nous. Nous devons être capables de leur fournir du "conseil" en comptabilité publique, privée ; être capables d'utiliser notre budget pour mettre à la disposition de nos "clients" des équipes d'experts parmi les meilleures du monde. Nous n'allons plus avoir les moyens de financement tel ou tel projet, telle ou telle réalisation ; nous allons être des stratèges pour aider à faire comprendre à un pays quel est son avantage comparatif à l'heure de la globalisation : est-il, oui ou non, de son intérêt de développer telle ou telle industrie de consommation, de demander à Total de faire passer un oléoduc sur son territoire, ou de susciter un investissement de

France Télécom pour moderniser son infrastructure dans ce domaine ? Il faut qu'on soit des conseillers en investissement et aussi ceux par qui le deal, l'affaire, le marché, l'investissement se fera.

– Dans un monde de libéralisation des échanges, nous ne pouvons plus nous borner à aider des pays qui nous demandent à la va vite d'intercéder en leur faveur pour avoir une énième aide du ministère français de la coopération. Nous devons être des fournisseurs de matière grise dans le domaine du développement, des deal makers au niveau mondial, aidant les pays qui en ont besoin à capitaliser sur le flux d'argent public et privé prêt à s'investir chez eux. L'aide publique reste évidemment importante, parce que l'argent privé a tendance à aller dans les pays à revenu déjà moyen plutôt que dans ceux à revenu très faible.

– L'argent privé, aide et investissement réunis, va donc jouer un rôle de plus en plus important dans les politiques de développement.

– Oui, avec le temps, les flux d'argent privé vont devenir un élément essentiel, d'où la nécessité d'aider les pays à attirer l'investissement. Et je pense que l'argent public va surtout aller au niveau régional, pour créer les infrastructures destinées à régler des problèmes régionaux : lutte contre le sida, protection de l'environnement, services publics d'intérêt régional que le marché ne pourra pas financer. Le PNUD doit garder un pied dans les deux secteurs, celui de l'aide publique et celui du privé. Situation paradoxale : l'investissement privé atteint des niveaux records dans certains pays en développement et, pourtant, dans ma propre maison, au PNUD, nous faisons face à un budget déclinant. Le PNUD a un vrai métier, je le répète : universalité de sa présence, action auprès des plus pauvres, confiance des gouvernants et des sociétés civiles dans son savoir-faire. Mais un budget déclinant... La France, qu'on trouve par ailleurs toujours dans les cinq premiers donateurs d'aide publique au développement, n'a fourni au PNUD, en 1997 et en 1998, que 5 millions de dollars ; cette année, sa contribution est remontée à 15 millions de dollars, mais nos grands contributeurs versent en général quelque 80 millions.

– On l'oublie trop : pour l'écrasante majorité de la population dans le monde, l'ONU, c'est moins le Conseil de sécurité qu'une organisation qui conduit une formidable action en faveur du développement. Or vous ne pouvez pas avoir à sa tête un secrétaire général africain, Kofi Annan, qui porte les espoirs du monde en développement et lui refuser les moyens de l'action. C'est lui demander d'agir une main liée derrière le dos. »

Propos recueillis par Alain Frachon

Un Britannique réformateur

MARK MALLOCH BROWN a l'élévation de ceux qui ne se pressent jamais tout en allant très vite. Britannique, tout juste arrivé à la tête d'une des plus prestigieuses agences des Nations unies, le PNUD, Malloch Brown a fait ses classes, un parcours sans faute : journaliste politique à *The Economist*, homme de terrain au Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, fondateur heureux d'une société de consultants aux Etats-Unis, puis vice-président de la Banque mondiale. On peut avoir été à plus mauvaise école pour prendre en main les destinées du PNUD à un moment où l'aide publique au développement est en baisse et doit être réinventée.

Habitué de la fonction publique internationale, Mark Malloch Brown sait l'importance de l'aide publique, celle qui doit aller là où le secteur privé n'ira pas. Mais, dans le privé comme à la Banque mondiale, il a pu observer que la libéralisation des échanges – la globalisation – mettait aussi à portée des pays en développement, ou qui essaient de l'être, des sommes prêtes à s'investir comme jamais auparavant. A condi-



MARK MALLOCH BROWN

tion que ceux-ci soient préparés à accueillir pareils investissements, c'est-à-dire soient dotés d'un cadre législatif, judiciaire et bancaire solide et transparent.

Plutôt que de financer lui-même des projets, avec un budget sans cesse amoindri, le PNUD, dit Malloch Brown, doit se concentrer, ou se reconcentrer, sur ce qui fait sa singularité : une aptitude largement reconnue à fournir aux gouvernements concernés les meilleurs conseils en matière, justement, de « bonne gouvernance ». Au *Financial Times*, il expliquait récemment : « Mon intention est d'en faire un catalyseur de changement, souple, efficace, offrant une expertise de très haut niveau pour promouvoir un développement durable. » Cela passe par des réformes de structures – dépêcher en plus grand nombre, et en permanence, sur le terrain une part plus importante des 6 000 agents du PNUD – et une réorganisation de la direction de l'agence. L'une et l'autre doivent être annoncées d'ici au 1^{er} janvier 2000.

AI. F.

Pierre Lellouche, député (RPR) de Paris, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Il est urgent de repenser notre dissuasion en fonction des événements »

« Croyez-vous que la France puisse maintenir l'embargo sur le bœuf britannique alors que le comité scientifique directeur de la Commission européenne estime cet embargo injustifié ? »

– Deux remarques : premièrement, ce comité scientifique directeur n'a qu'un avis consultatif ; deuxièmement, il est composé de gens qui sont d'abord des vétérinaires et des spécialistes des vaches, en l'occurrence, mais pas des maladies à prion. Or notre propre Agence de sécurité alimentaire a produit un rapport qui montre, sans conteste, que le temps d'incubation chez les animaux est de cinq ans. On nous propose d'importer de la viande britannique élevée à partir de 1996. Nous sommes en 1999. La sagesse voudrait qu'on attende encore deux ans.

– On est là dans un domaine qui relève de la subsidiarité, c'est-à-dire de l'appréciation souveraine des Etats, et qui relève éminemment de la souveraineté, car il y a de la santé publique. Un gouverne-

ment élu est responsable de la santé publique. Je ne comprendrais pas que le gouvernement français accepte l'avis des experts de Bruxelles, alors qu'il y a deux comités d'experts qui ont des avis différents. Que les responsables politiques prennent leurs responsabilités !

– Vous invoquez la subsidiarité, mais ne s'agit-il pas plutôt, dans ce cas, du marché unique ?

– Il y a deux principes, qu'on trouve également en présence dans le cas de l'Organisation mondiale du commerce et du bœuf aux hormones américaine : d'une part, la liberté de circulation, d'autre part, la sécurité sanitaire. Le mandat que nous allons donner à nos négociateurs européens à Seattle, c'est d'inclure, dans la négociation avec les Américains, la sécurité sanitaire.

– Il y a eu récemment deux visites en France, celle du président chinois et celle du président iranien, qui ont suscité beaucoup de controverses. Sont-elles de nature à nuire à la réputation mondiale de la France ?

– Vous plaisantez ? Si la politique étrangère de la France devait se résumer à ne parler et à ne commercer qu'avec les gens bien – c'est-à-dire avec deux douzaines de pays vraiment démocratiques – et à faire la guerre à tous les autres, on serait vraiment très occupés. Non pas à parler ni à commercer, mais à faire la guerre !

– Nous sommes dans un système mondial qui a totalement basculé depuis presque dix ans, puisque c'est le 9 novembre 1989 que le mur de Berlin est tombé. On est passé d'une période où l'on avait – comme disait mon vieux maître, Raymond Aron – échangé contre la dissuasion une paix immorale, à un chaos international. Et les règles ne suivent pas. Vous avez ce qui reste du comportement des grandes puissances : on ne va pas chatouiller les Chinois au Tibet, ni les Russes en Tchétchénie. Et vous avez l'irruption de l'humanité, qui nous amène à faire des guerres morales, mais illégales, au Kosovo, où l'on est intervenu sans mandat de l'ONU.

– Etiez-vous favorable à cette intervention ?

– Bien sûr, pour des raisons morales. Depuis sept mois, pour ne prendre que des exemples récents, trois pays ont utilisé la force, parfois pour des génocides à l'intérieur de leurs propres frontières : Milosevic au Kosovo, les Indonésiens au Timor et les Russes en Tchétchénie – où, d'ailleurs, la guerre menace de s'étendre à la Géorgie et à l'Arménie. Dans les trois cas, on se heurte à la souveraineté nationale. Moi, je souhaite naturellement que la souveraineté des uns s'arrête au génocide des autres. Simple, il faut savoir ce que l'on fait.

– La diplomatie de la France, c'est d'intervenir uniquement sur un mandat de l'ONU. Sinon, on entre dans ce qu'on appelle la "guerre juste", ressortie des tiroirs du Moyen Age. On entre dans la jungle internationale. Et nous sommes exactement à la lisière de cela. Autant je suis favorable aux droits de l'homme et à

l'ingérence humanitaire, autant je dis : attention à ne pas tomber dans la démagogie du politiquement correct, parce que si on va jusqu'à cette extrémité, on ne parle plus aux Chinois, on ne parle plus aux Russes, on ne parle plus à personne et on intervient partout dans le monde.

– Les Etats-Unis n'ont pas ratifié le traité interdisant les essais nucléaires. D'autres pays se livrent parfois à des essais. La France, elle, est dans une situation singulière : non seulement elle a arrêté les essais, mais elle a démantelé ses installations qui permettaient de se livrer à ces essais. Le regrettez-vous ?

– Il est arrivé un moment, vers 1996, où il était très difficile pour la France de continuer à faire des essais nucléaires. Compte tenu du système de force dont nous étions dotés, et en prévision du programme de simulation qu'on va construire vers Bordeaux, on doit pouvoir imaginer qu'on peut cesser les essais nucléaires sans mettre en cause notre dissuasion.

Certaines choses, quand même, me préoccupent. La non-signature du traité par les Etats-Unis est un coup assez dur, parce que tous ceux qui ont envie de faire péter des bombes atomiques à droite et à gauche vont en tirer argument pour continuer. Mais il y a plus grave encore : la décision des Américains de déployer un système antimissile, en violation du traité qu'ils avaient signé avec l'Union soviétique en 1972. Cela veut dire que la course aux armes défensives contre les missiles va commencer. Cela va poser un problème de crédibilité à terme, pour notre dissuasion.

– Je ne dis pas que la France doit, demain, rouvrir le centre d'expérimentation nucléaire de Mururoa, mais il est urgent de repenser notre dissuasion en fonction des événements, américains et non américains. »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

Guerre des étoiles, deuxième épisode ?

LE 18 AVRIL 1993, Bill Clinton enterraient « *définivement* », dix ans tout juste après son lancement par Ronald Reagan, l'IDS, l'« Initiative de défense stratégique », plus connue sous le nom de « Guerre des étoiles ». Le secrétaire à la défense, Lee Aspin, ajoutait que « *son destin avait été scellé avec l'effondrement de l'URSS* ». Ils avaient parlé trop vite. Le 3 octobre dernier, il a suffi à une caméra américaine de 54 kilogrammes de toucher, au-dessus du Pacifique, une fusée intercontinentale opportunément délestée de sa tête nucléaire pour provoquer sa désintégration (*Le Monde* du 6 octobre). Clinton s'est donné jusqu'au mois de juin pour décider s'il allait ouvrir un nouveau chapitre de la guerre des étoiles en déployant ce nouveau système d'interception, infiniment plus simple et moins onéreux que le réseau « *multicouche* » imaginé en 1983 : celui-ci, en associant notamment stations orbitales, rayons laser et faisceaux de particules, aurait coûté au bas mot 1 000 milliards de dollars.

Tout indique que le président américain s'apprête à donner le feu vert, passant outre aux objections des Russes selon lesquels il violerait ainsi le traité « *ABM* » de 1972, par lequel Nixon et Brejnev avaient renoncé pour l'essentiel à protéger leurs populations des fusées adverses. Il aura beau jeu de répondre que ce traité prohibe uniquement des armes nucléaires, et non les petites merveilles électroniques dépourvues de toute charge explosive dont il est question aujourd'hui. Aussi bien propose-t-il à Moscou de collaborer à la mise en place du nouveau réseau.

Quelques jours après cet exploit, les sénateurs américains, imitant leurs devanciers qui avaient rejeté, en 1919, le traité de Versailles, infligeaient un camouflet de première grandeur à l'hôte de la Maison Blanche en refusant de ratifier le traité de 1996 sur la généralisation de l'interdiction des essais atomiques dont il avait pris l'initiative. En effet, seuls sont bannis jusqu'à présent, aux termes du traité anglo-soviéto-américain de 1963, les tests qui étaient à l'époque décelables de l'extérieur.

COUPLE DE DISSUASION

La quasi-coïncidence des deux événements est significative de l'importance capitale que conservent, malgré la fin de la guerre froide, les armements atomiques. L'opinion le sent bien, qui ne se serait pas tant émue du coup d'Etat du Pakistan si celui-ci ne détenait pas désormais au grand jour, comme l'Inde, sa sœur détestée, des engins nucléaires. Le pire, dans ce cas, est pourtant loin d'être sûr. Si l'Inde s'est dotée de ces engins, c'est essentiellement pour dissuader la Chine, avec laquelle ses rapports ont été souvent difficiles, de lui chercher noise. Ce faisant, elle ne pouvait qu'attiser les craintes du Pakistan, huit fois moins peuplé, avec lequel elle s'est trouvée trois fois en guerre depuis leur commune naissance en 1947. On comprend que les dirigeants d'Islamabad se trouvent plus tranquilles en disposant eux aussi d'armes nucléaires. Si la dernière guerre entre les deux principales puissances du sous-continent remonte à 1975, alors que rien n'a été réglé quant au Cachemire, principal objet de leur querelle, ne serait-ce pas parce que s'est constitué entre elles un couple de dissuasion comparable, toutes proportions gardées, à celui qui a empêché la guerre froide de devenir chaude ?

Moins compréhensible à première vue peut paraître la relance par les Etats-Unis de ce que l'on n'ose plus appeler la course aux armements puisque, l'Initiative de défense stratégique aidant, la Russie est hors d'état d'y participer. Mais Reagan ne cherchait pas seulement, avec la guerre des étoiles, à l'amener à composition. Il ambitionnait de fournir à ses concitoyens une protection permanente contre toute attaque nu-

cléaire. L'expérience du 3 octobre montre que cette obsession de sécurité est toujours bien ancrée outre-Atlantique. Elle va d'ailleurs au-devant d'un élément essentiel du credo américain selon lequel le génie national finit toujours par trouver une réponse aux pires périls.

La Chine, dont le budget militaire s'est considérablement accru ces dernières années, menace périodiquement de récupérer Taïwan par la force et détient désormais une vingtaine d'ICBM, autrement dit des engins intercontinentaux capables d'atteindre la côte occidentale des Etats-Unis. La Corée du Nord, dont la population meurt de faim, a récemment essayé un missile d'une portée suffisante pour toucher, outre celle du Sud, le Japon et Taïwan, et personne ne peut être sûr qu'elle n'est pas sur le point de se doter d'armes nucléaires, voire d'aider d'autres à s'en procurer.

« ETATS VOYOUS »

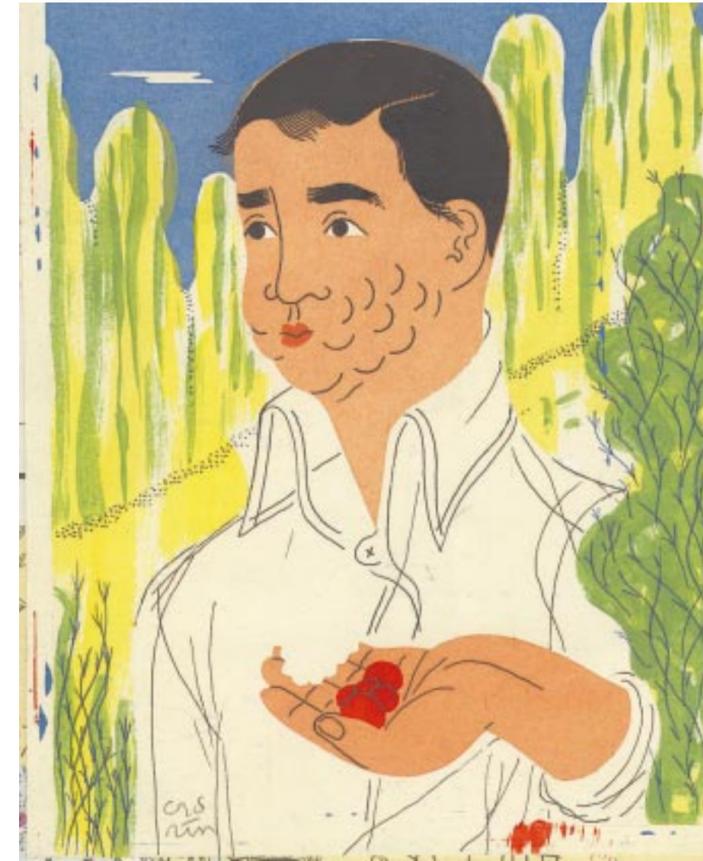
Parmi ses clients figure l'Iran, dont le frère ennemi irakien partage de notoriété publique les ambitions atomiques comme la détestation d'Israël, lequel s'est doté, à toutes fins utiles, d'un arsenal nucléaire sur lequel il observe une discrétion sans faille. Et pourquoi la Russie n'a-t-elle toujours pas ratifié l'accord « *Start* » sur la réduction des armements stratégiques conclu en 1991 par George Bush et Mikhaïl Gorbatchev ? Les choses étant ce qu'elles sont, l'*establish-*

ment américain se refuse à écarter l'hypothèse qu'un de ces « *Rogue States* », de ces « *Etats-voyous* », que dénonce à longueur de journée sa propagande, soit un jour en mesure d'expédier quelque joujou nucléaire sur le sol des Etats-Unis ou d'un de leurs protégés. La dissuasion qui les a protégés pendant la guerre froide n'ayant plus de sens aujourd'hui, la seule solution est d'intercepter les engins en vol.

Ce serait donc se faire beaucoup d'illusions que d'attendre la dénucléarisation de la planète. Le diable qui est sorti de sa boîte à l'été 1945 n'est pas près de la réintégrer. Henry Kissinger, à qui *Time* demandait récemment de désigner l'homme le plus important de ce siècle, n'a sans doute pas eu tort de choisir Albert Einstein. Ce pacifiste déterminé (« *le nationalisme est une maladie infantile*, disait-il, *c'est la rougeole de l'humanité* ») n'a pas seulement joué un rôle essentiel dans la révolution scientifique qui a permis la fission de l'atome. C'est lui qui, alerté par les travaux des Allemands dans ce domaine, a persuadé Roosevelt de fabriquer la bombe qui allait détruire Hiroshima, avant de donner à la coexistence son assise essentielle. Et l'on n'a pas parlé ici des applications civiles de l'énergie nucléaire, de leurs incidences sur l'environnement ou du poids décisif de Tchernobyl dans l'effondrement de l'URSS....

André Fontaine

Le fermier par Brian Cronin



Une autre Indonésie

L'INDONÉSIE s'est taillé une rude image depuis les massacres de 1965-1966. Un long régime autocratique, celui de Suharto, y a multiplié les brutalités non seulement à l'égard des Est-Timorais, dont le territoire a été unilatéralement occupé en 1975, mais également vis-à-vis de tout ce qu'il considérait comme des dissidents, des prisonniers communistes aux intellectuels en passant par des ethnies ou des groupes qui ne réclamaient que leur dû. Les derniers méfaits de ce régime, qui a survécu un peu plus d'un an à la chute du tyran, ont été la terre brûlée au Timor-Oriental, le viol d'accords internationaux et ce qui a été perçu par les interlocuteurs de Djakarta comme un double langage, y compris dans la négociation d'accords financiers. Une solide réputation de corruption n'a rien arrangé. Terre de barbares ?

« *C'est fini* », a rétorqué dans l'hebdomadaire américain *Newsweek* Wimmar Witoelar, populaire animateur d'émissions télévisées. Les intenses tractations parlementaires qui ont abouti, les 20 et 21 octobre, à l'élection d'Abdurrahman Wahid à la présidence et de Megawati Sukarnoputri à la vice-présidence ont soulagé un sens surprenant des responsabilités. Non seulement il n'y a pas eu de rumeur de coup d'Etat, mais tout le monde s'est incliné au nom de l'intérêt national. Pour la première fois depuis plus de trois décennies au sein d'une assemblée indonésienne, les résultats ont été acquis par vote secret et non par acclamation de godillots. Le résultat des courses a été la

constitution d'un tandem en nette rupture avec le passé et s'appuyant sur une base populaire solide. La volonté de changement manifestée lors des élections législatives de juin a été respectée. « *Le résultat est très prometteur et on ne pouvait espérer, dans les circonstances actuelles, de meilleure solution* », a déclaré au *Monde*, pour sa part, Nurcolish Madjid, l'une des voix de l'islam indonésien les plus écoutées.

Le président Abdurrahman Wahid, plus connu sous le nom familier de Gus Dur, personnage d'une grande tolérance et sincère démocrate, a eu la « *victoire douce* », ajoute Madjid. Megawati Sukarnoputri, personnalité populaire et qui soulève davantage les passions, s'est pliée, à l'exemple de son mentor, à cette première expérience, depuis quatre décennies, de démocratie vécue. Et les autres, y compris les militaires placés sur la défensive, se sont inclinés, au moins provisoirement.

Gus Dur a voulu également trancher avec le passé en privilégiant un sens différent du destin et non en jouant l'esbroufe. Les « *gestionnaires* » et « *professeurs émérites* » d'ancien régime, qui ont fait plonger le pays dans la corruption ou s'en sont accommodés, laissent place à des gens moins prétentieux mais plus engagés, qui préchent et pratiquent davantage la simplicité, la transparence, la vérité et la réconciliation. Le cabinet formé le 26 octobre va dans ce sens.

« *A Amboine, les chrétiens et les musulmans s'entretuent. C'est de la folie* »,

a constaté le président dimanche, comme s'il voulait introduire un peu de bon sens dans la vie publique. Pourquoi l'Indonésie serait-elle condamnée aux cycles de violence qui ont été la trame des quarante dernières années ? Le destin du vaste archipel serait-il tragique ? Tout en se demandant sous quelle forme l'organiser, Gus Dur a déjà introduit la notion de fédéralisme, terme banni et qui, pourtant, est dans la logique de la géographie d'un pays dont les treize mille îles s'étalent sur 5 000 kilomètres et abritent quelque trois cents ethnies.

« APTITUDE À LA DÉMOCRATIE »

Autre réflexe de bon sens : puisque le territoire de l'archipel est avant tout maritime, ne vaudrait-il pas mieux en confier la sécurité à la marine et non à une armée de terre omnipotente depuis la fin des années 60 ? Il n'est pas besoin d'être grand politicien pour définir une telle priorité, mais Suharto et ses généraux se préoccupaient surtout du maintien de leur ordre public, donc de leur pouvoir. Outre son incursion au Timor-Oriental et quelques participations à des opérations de l'ONU, l'armée indonésienne s'est avant tout consacrée, depuis 1965, à la répression, de toute opposition. Ces pratiques devraient changer.

Aux Indonésiens encore déboussolés après trente années de répression et de bourrage de crâne, le duo formé par Gus Dur et Megawati, la fille du fondateur du pays, offre de nouveaux points de repère. Ce qui est très im-

portant. Nurcolish Madjid estime que les Indonésiens ont « *une aptitude à la démocratie* » mais que, après trois décennies d'obscurantisme, « *ils y sont mal préparés* ».

Les tâches qui attendent les nouveaux gouvernants promettent, toutefois, de sérieuses épreuves. Redresser l'économie, créer l'image de la plus grande démocratie musulmane, jeter de l'eau sur les feux qui brûlent à Atjeh, dans le nord de Sumatra, en Irian Jaya ou aux Moluques n'est pas une mince entreprise. Des années d'errements sont à corriger. Surtout, endiguer la corruption, source de tous les autres maux, demandera à la fois beaucoup de détermination et des moyens dont la nouvelle direction du pays ne dispose pas encore. Mais, ainsi que le dit Wimmar Witoelar, l'Indonésie n'est déjà plus la terre des « *barbares* ». Ou, plus exactement, elle se révèle bien différente de ce que des barbares en avaient fait.

Jean-Claude Pomonti

PRÉCISION

MNEF

Patrick Weil, dont le nom était cité par l'ancien directeur général de la MNEF, Olivier Spithakis, dans l'entretien qu'il avait accordé au *Monde* (daté 24-25 octobre), nous demande de préciser qu'il a quitté ses fonctions de membre du conseil d'administration de la MNEF en 1980 et qu'il est « *parfaitement étranger aux affaires en cours* ».

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La paix des religions

AU moment où des évêques français faisaient part de leur gêne devant le succès d'Halloween et déploraient la « *paganisation* » de la société moderne, un accord historique réunissait à Augsburg (Allemagne) les catholiques et les protestants de confession luthérienne. Les divisions entre les Eglises chrétiennes, les terribles guerres de religion auxquelles elles ont donné lieu il y a quatre siècles ne sont pas étrangères au recul de la foi, à la sécularisation de la société européenne et à ce besoin de « *ré-enchanter* » le monde, fût-ce au prix du culte des sorcières !

Les condamnations sont désormais levées entre catholiques et luthériens. Mais fallait-il attendre près de cinq siècles pour que « *papistes* » et « *hérétiques* » enterrent leur désaccord sur cette « *justification* » qui faisait sursauter Martin Luther et les jansénistes, sur cette possibilité donnée par Rome à tout pécheur d'être sauvé à condition de le mériter, y compris par la pratique sonnante et trébuchante des indulgences ? L'homme peut-il acheter son salut ou celui-ci vient-il de Dieu même ? Depuis le concile Vatican II (1962-1965), il aura encore fallu trente ans de rudes négociations, à mots pesés et soupesés, pour démelé un contentieux devenu très largement incompréhensible à l'homme moderne.

L'œcuménisme est ainsi fait de pas en avant et de surplace. Au début des années 60, il avait soulevé des espoirs fous. A Jérusalem, le patriarche Athénagoras et le pape Paul VI se donnaient

l'accolade et levaient les anathèmes entre orthodoxes et catholiques. L'archevêque de Canterbury et l'évêque de Rome échangeaient des baisers de paix. Jean Paul II pénétrait pour la première fois, en 1983, dans un temple luthérien. Mais la réconciliation entre orthodoxes, catholiques, anglicans, réformés, luthériens convainquait d'autant moins que s'effaçait la mémoire des ruptures passées. Que sait-on encore de ce qui sépare sur le fond un Grec orthodoxe d'un luthérien allemand, un anglican néo-zélandais d'un catholique français, un baptiste américain d'un réformé écossais ?

La paix d'Augsburg entre luthériens et catholiques est un progrès, mais elle est trop tardive. Ou brouillée par d'autres initiatives comme cette nouvelle légitimation des « *indulgences* » promises aux pèlerins qui se rendront à Rome en l'an 2000. D'autres crispations doctrinales demeurent entre catholiques et anglicans sur l'ordination des femmes. Et, depuis la chute du mur, des conflits de juridiction se sont rallumés à l'Est entre orthodoxes et catholiques, interdisant par exemple toute visite du pape à Moscou.

Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Jean Paul II a accéléré la marche vers la réunification. Mais l'exercice centralisé du gouvernement de l'Eglise catholique, ses prises de position en matière morale, ses initiatives solitaires pour la préparation du Jubilé chrétien de l'an 2000 entretiennent une tension coûteuse parmi ceux qui se donnent pour mission d'annoncer l'unité au monde.

<p>Le Monde est édité par la SA LE MONDE</p> <p>Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint</p> <p>Directeur de la rédaction : Edwy Plenel Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet Directeur artistique : Dominique Royette Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (<i>Editoriaux et analyses</i>) ; Laurent Grelissamer (<i>Suppléments et cahiers spéciaux</i>) ; Michel Kajman (<i>Débats</i>) ; Eric Fottorino (<i>Enquêtes</i>) ; Michel Kajman (<i>Débats</i>) ; Eric Fottorino (<i>Enquêtes</i>) ; Patrick Jureau (<i>France</i>) ; Frank Nouchi (<i>Société</i>) ; Claire Blandin (<i>Entreprises</i>) ; Jacques Buob (<i>Aujourd'hui</i>) ; Josyane Savigneau (<i>Culture</i>) ; Christian Massol (<i>Secrétariat de rédaction</i>) Rédacteur en chef technique : Eric Azan</p> <p>Médiateur : Robert Solé</p> <p>Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre</p> <p>Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président</p> <p>Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)</p> <p>Le Monde est édité par la SA Le Monde Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1949. Capital social : 1 000 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.</p>

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un grand roman de Louis Guilloux

HUIT CENT ONZE pages de quarante-huit lignes en petits caractères... Il faut avoir du temps devant soi pour lire *Le Jeu de patience* de Louis Guilloux, l'auteur déjà remarquable du *Sang noir* et du *Pain de rêves*. Je l'ai lu sans passer une ligne, irrité parfois de tant de lenteur, de tant de détails inutiles, de ce piétinement, de ces allées et venues, de ces retours, et une fois entré dans ce gros livre cependant ne pouvant plus m'en détacher.

C'est que Louis Guilloux joint par-dessus tout à l'art puissant de faire vivre et de montrer ses personnages le don de sympathie qui est de faire aimer ce qu'il aime et de rendre pitoyable ce qu'il plaint. Ce peintre noir et sans illusion ne conclut pas à un monde absurde et condamné. Une grande espérance anime son vaste roman ; la cité future existe pour lui ; il a fait sien le rêve de ses bâtisseurs, et s'il par-

tage la douleur et l'indignation de ses héros devant le mal, il est sans colère. C'est un homme de bonne volonté.

Il s'est donné pour tâche dans ce grand roman sans histoire de peindre la vie et les événements de sa petite ville bretonne au cours de plus de trente années, d'avant l'autre guerre à l'achèvement de celle-ci. Mais, redoutant sans doute la monotonie d'une peinture chronologique, il s'est fait un système à lui qui tient un peu de la gageure, qui consiste à présenter les événements, les choses et les personnages dans une succession, une juxtaposition de scènes, d'épisodes, comme ils reviennent à son esprit de mémorialiste, sans aucune préoccupation de les ordonner dans le temps.

Emile Henriot

(2 novembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La spirale de l'impuissance

par François Léotard

LES points de vue successifs de MM. Abitbol et Coûteaux puis Pasqua dans les pages « Débats » du *Monde* (30 septembre et 28 octobre) ne manquent pas de rendre au débat politique, à droite comme à gauche, une certaine vigueur. Ils évoquent l'impérieuse nécessité pour l'Union européenne, et donc pour la France, de refuser le déplacement à Seattle où va s'ouvrir le nouveau cycle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le paradoxe qui consiste à présenter Seattle comme « la ville de Boeing », c'est-à-dire la capitale du diable, au moment même où l'Europe parvient à dépasser la production de cette entreprise par un effort de volonté politique, dont par ailleurs, dans le même article, on nous dit dépourvus.

Il n'est pas nécessaire non plus de relever l'ironie un peu amère qui consiste à accoler les mots « *Etats-Unis* » à celui d'« *asservissement* » quand, à plusieurs reprises, et tout récemment encore en Europe, nous avons été incapables de chasser nous-mêmes nos propres dictatures.

Mais passons sur ces myopies nationales puisqu'on nous dit d'ouvrir les yeux. Et ouvrons-les sur ce qui nous est dit : comparer la résistance qu'il faudrait opposer à cette négociation à celle qui devait mettre un terme aux ambitions meurtrières du III^e Reich est non seulement grotesque mais insultant pour tous ceux qui avaient engagé – comme M. Pasqua – contre le nazisme le meilleur de leurs espoirs et de leur volonté.

Evoquer la construction européenne comme « une force suicidaire » alors qu'elle a précisément pour objectif et pour conséquence d'enrayer le processus suicidaire dans lequel l'Europe s'était engagée dès 1914, ce n'est pas simplement une contrevérité, c'est une imposture intellectuelle.

Cette haine, à peine cachée, de l'Europe sera peut-être l'apanage qui s'étonne encore d'avoir vu à Berlin un mur qui, grâce à l'Europe et aux Etats-Unis, s'est effondré sur le mensonge. Mais, pour l'opposition d'aujourd'hui, il peut et il doit en être autrement.

La droite française sera ouverte sur le monde ou elle ne sera pas. L'idée selon laquelle nous pourrions construire, dans un système fermé, une économie ouverte, est saugrenue. Confondre la force d'un pays avec sa morosité, jouer sur l'identité

pour en faire une valeur close, mettre en avant la nation pour cacher le nationalisme, c'est faire fausse route.

Il ne suffit pas de se parer des plumes du Québec pour faire croire que l'on va sauver l'évidente singularité culturelle de son pays.

Et puisqu'on parle d'exprimer la souveraineté des Français, pourquoi ne pas citer des terrains où elle a été confisquée par un Etat justement national ? Cela présenterait l'avantage d'éviter à notre pays ses constantes mauvaises notes en démocratie : la souveraineté fiscale des collectivités locales, la souveraineté salariale dans l'entreprise, la souveraineté parlementaire devant les grandes options de politique étrangère, ne sont-ce pas là de meilleurs combats ?

A vrai dire, l'irritation anti-américaine est la forme la plus banale et la plus inutile de la mauvaise humeur nationale. Relayée par une pratique

Avec le souverainisme, et, pour la première fois depuis longtemps, la nostalgie devient une politique

de l'indignation sélective, elle chasse le hamburger mais capitule devant la Silicon Valley où travaillent aujourd'hui plusieurs milliers de Français.

La diabolisation concomitante des Etats-Unis et de l'Union européenne, espaces politiques et économiques qui sont l'un et l'autre le fruit d'une construction libre et volontaire, ne laisse pas d'inquiéter. Est-ce la puissance des premiers que l'on condamne, lorsqu'il apparaît que nous ne sommes pas en mesure d'y substituer la nôtre ? Est-ce la formidable réussite économique de la seconde qui ferait regretter à certains le temps du rutabaga, des dévaluations dites compétitives et des subventions d'équilibre ?

Prenons garde à ce que le procès du libéralisme, lorsqu'il est instruit par des non-libéraux, ne devienne un jour le procès de la liberté elle-même.

Que l'on retrouve sous les plumes également indignées, avec le même

accent et les mêmes arguments, la droite de l'opposition et la gauche de la majorité n'est pas pour nous rassurer. Ce n'est pas, comme on essaie de nous le dire, la République qu'alors on défend. Ce n'est même pas la France. C'est la solitude.

Alors on nous dit que l'opposition est silencieuse ! Mais si elle cesse de l'être, on peut souhaiter que ce ne soit pas dans le sens désiré par M. Pasqua. Le coup du « *capitalisme apatride* » auquel il faudrait répondre par je ne sais quelle « *révolution nationale* », on nous l'a déjà fait. On peut craindre que ce qui apparaît derrière « la saveur de la France » ne soit rien d'autre que le goût amer et trouble d'un passé incertain.

Les vrais motifs de fierté nationale ne manquent pas, ni pour nous Français ni pour nos voisins européens. Ils sont également anciens, également actuels pour les uns et pour les autres. Nous resterons un grand peuple dans la mesure même où, en nous ouvrant sur les autres, nous accepterons que nos partenaires le soient aussi.

Mais avec le souverainisme, et pour la première fois depuis longtemps, la nostalgie devient une politique. Politique dont on oublie (la mémoire est si courte) qu'elle a déjà échoué. Qui se souvient des campagnes virulentes, apocalyptiques, qui furent menées contre l'euro aux deux mêmes extrémités de l'échiquier politique ?

Sur cette question même qui nous est posée, le général de Gaulle est justement « *l'homme qui a dit oui* ». Oui à la construction politique de l'Europe, oui à l'ouverture de la France sur le monde, oui à la confiance retrouvée des Français dans leur avenir. De grâce : ne faisons pas d'un anachronisme un argument de médiocre polémique. Il n'est pas suffisant d'avoir participé à la première résistance – ce qui suscite l'admiration – pour faire croire que la seconde, cinquante ans plus tard, est de même nature.

La politique de la chaise vide ne fait de mal qu'à la chaise. La négociation de Seattle reste une négociation. Elle ne sera ébranlée ni par les imprécations ni par l'amertume solitaire.

La vraie spirale qu'il conviendrait d'enrayer ce n'est pas celle de l'asservissement, pour reprendre les termes de M. Pasqua, c'est celle de l'impuissance.

François Léotard, ancien ministre, est député (UDF) du Var.

Aux armes, souverainistes ?

par Thierry Wolton

C'EST qui nous a été présenté ici même comme un combat d'avenir par William Abitbol et Paul-Marie Coûteaux (*Le Monde* du 30 septembre), porte-parole du Rassemblement pour la France de Charles Pasqua et de Philippe de Villiers, est une vieille antienne. La nation comme ultime rempart à la mondialisation ? Certes, le vocabulaire se veut neuf, mais les vocables qu'il cache sont gros de menaces, comme l'histoire l'enseigne.

On ne parle plus de nationalisme – le mot est trop lié aux drames du siècle – pour brandir le souverainisme en tant qu'arme absolue contre « l'uniformisation du monde autour de l'American way of life ».

Habile glissement sémantique pour masquer une politique déjà éprouvée. Cherchant à se démarquer d'un passé qu'ils savent sanglant et pour faire croire qu'ils sont les nouveaux croisés du XXI^e siècle, nos souverainistes d'aujourd'hui vont jusqu'à travestir le passé, spéculant sans doute sur l'absence de mémoire de leurs concitoyens pour faire passer leur message obsolète. Prétendant que les maux de ce siècle meurtrier ont eu comme matrice « les *hystéries antinationales* », que si l'homme était resté dans le cadre de l'Etat-nation au lieu de prêter l'oreille à des idéologies à prétentions universelles il n'y aurait jamais eu autant de morts est une contrevérité historique. Le conflit de 1914-1918 a mobilisé pour la première fois des nations en armes, et c'est à cause de cet engagement total qu'il fut si meurtrier. Les plus sanglants combats de la seconde guerre mondiale ont opposé la nation allemande, emmenée par un Führer à la recherche d'un nouvel « *espace vital* » pour son peuple, à la Russie soviétique, mobilisée derrière son guide, Staline, pour défendre la patrie, loin des discours internationalistes d'usage. Comme l'a dit Hannah Arendt, ce conflit germano-soviétique a été une guerre du pangermanisme contre le panslavisme, deux exacerbations du nationalisme.

Le reste de la démonstration des souverainistes repose sur des pré-supposés erronés. Faire croire que « le *mondialisme marchand* » est une nouvelle forme de totalitarisme aussi pervers, et même plus, que les « *internationales* » rouge et brune qui ont empoisonné notre époque, relève de la confusion. Les peuples qui ont connu le vrai totalitarisme,

celui du parti unique, de la presse aux ordres, de la police politique, des camps de concentration et d'extermination, auraient aimé subir cette dictature de la société de consommation qu'annonce la mondialisation totalitaire décrite.

L'emploi du mot « internationale » pour évoquer les rouges et les bruns n'est pas mieux approprié au regard de ce qui s'est réellement passé. Derrière leurs discours à prétention universelle, les communistes au pouvoir, en Russie d'abord, puis plus tard en Chine et ailleurs, ont presque exclusivement mené des politiques nationales, s'inspirant en cela du « *socialisme dans un seul pays* » prôné dès 1924 par Staline, lui-même interprétant l'enseignement de Lénine.

Côté brun, Mussolini qui venait de l'extrême gauche italienne a utilisé le mythe national comme

Le vocabulaire se veut neuf, mais les ressorts qu'il cache sont gros de menaces, comme l'histoire l'enseigne

moyen de mobiliser les masses ; par la suite Hitler a fait la synthèse du nationalisme et du socialisme en donnant ces deux noms à son parti. Au-delà des discours officiels, la racine commune aux rouges et aux bruns a été le nationalisme, et c'est cette passion partagée qui explique qu'ils aient été amenés à se combattre : le nationalisme porte en lui l'exclusion de l'autre, surtout s'il a la conviction que les richesses religieuses, morales, intellectuelles, sociales, voire ethniques qui lui sont propres doivent se répandre par-delà les frontières de l'Etat-nation qu'il prétend servir.

Faire l'amalgame entre la mondialisation, qui est, elle, transnationale, et le mal rouge et brun qui a sévi sur une partie de la planète n'est guère sérieux. Le procédé – polémique – vise à faire peur, à jeter l'opprobre sur le processus en cours, le communisme, le fascisme et le nazisme étant aujourd'hui à peu près unanimement condamnés,

fort heureusement. Alors que les idéologies rouge et brune avaient aussi comme point commun la haine de la démocratie, des droits de l'homme, de l'individu, bref de tout ce qui fonde en général la civilisation totalitaire décrite. La mondialisation colporte, elle, ces mêmes valeurs en s'imposant comme forme d'échange économique. Tout simplement parce qu'elle correspond à une phase d'expansion du modèle capitaliste-libéral qui est, lui, consubstantiel à la démocratie ainsi que l'histoire le prouve.

Vouloir établir des parallèles entre rouge, brun et mondialisation est donc sur ce point encore erroné. Est-ce que, derrière cet aspect particulier du discours souverainiste, ne se cache pas au fond un mépris pour la démocratie et pour l'homme ? La question mérite d'être posée quand il est fait appel, par ailleurs, au « *rassemblement de tous les Français dans une œuvre collective* », c'est-à-dire à un combat capable de transcender le libre arbitre de chacun, ce libre arbitre qui est précisément au fondement du principe démocratique. Avec ce programme, le discours souverainiste ressemble étrangement à celui des nationalistes de toutes obédiences de ce siècle : pour eux, l'homme n'a jamais eu d'autre destin que de se mettre au service de la nation, afin de se réaliser. Au nom de ce principe, nombre de conflits ont éclaté. A quand le mot d'ordre « *Aux armes, souverainistes* » ?

La mondialisation est un processus inéluctable qui marque une étape dans la conquête par l'homme de l'espace-temps. C'est un nouvel horizon dans l'élargissement en continu de son univers, le tout porté par les nouvelles technologies dont il dispose. Vouloir lutter contre cette évolution est réactionnaire au sens propre du terme. Plutôt que de se retrancher derrière des prés carrés nationaux, et d'en appeler à la résistance, il est préférable de veiller à ce que l'imposition du système capitaliste libéral à l'échelle de la planète s'accompagne bien de la nécessaire démocratisation, y compris, notamment, en respectant le droit à la différence puisque tous les hommes ne se ressemblent pas et qu'ils ne sont pas tous faits pour vivre de la même manière.

Thierry Wolton est écrivain et journaliste.

La victoire de Jean-Louis Debré

par Emmanuel Terray

PAR une circulaire du 11 octobre, soigneusement tenue secrète jusqu'à ce que la presse s'en empare, le ministre de l'intérieur invite les préfets à donner une impulsion plus vigoureuse à la chasse aux étrangers en situation irrégulière.

Toutes les étapes de cette chasse sont passées en revue : M. Chevènement recommande la multiplication des vérifications d'identité « dans les endroits (...) où se concentrent les irréguliers ». Or le code de procédure pénale (art. 78 1) soumet les vérifications d'identité à des conditions relativement strictes : réserve faite des poursuites ordonnées par la justice, elles ne sont légales que s'il existe un indice permettant de penser que la personne contrôlée a commis ou va commettre une infraction. De toute évidence, aucun indice matériel ne permet de présumer l'irrégularité du séjour, sinon l'apparence étrangère de l'intéressé. En ordonnant des contrôles ciblés pour repérer les étrangers en situation irrégulière, M. Chevènement veut donc officialiser la pratique courante, mais illégale, du contrôle au faciès.

M. Chevènement annonce « l'ouverture d'un fichier des empreintes des demandeurs de titre de séjour ». Il s'agit là d'une disposition introduite par la loi Debré du 11 mars 1997, que les parlementaires socialistes avaient contestée dans leurs recours au Conseil constitutionnel et dont M. Jospin avait solennellement promis l'abrogation, comme celle des autres articles de ladite loi, dans son discours du Zénith le 15 mai 1997.

M. Chevènement veut parvenir à une « *homogénéisation des pratiques*

judiciaires d'un département à l'autre » en matière de rétention administrative. Faut-il rappeler à ce grand républicain le principe de la séparation des pouvoirs ? La garde des sceaux s'apprête à soumettre au Congrès une réforme consolidant l'indépendance de la justice. Mais à quoi bon libérer les magistrats de la tutelle de la chancellerie si c'est pour les soumettre aux injonctions du ministre de l'intérieur ? La variété des décisions que prend la justice en la matière tient tout simplement à la diversité des cas qui lui sont soumis ; en vertu de quel principe pourrait-on contraindre les juges à des décisions uniformes ?

M. Chevènement exige enfin une « *augmentation significative du nombre des éloignements effectifs dans les derniers mois de 1999* ». Aux préfets donc de faire du chiffre ! Chacun sait à quoi mènent de telles consignes : à des opérations « *coup de poing* » qui ne sont rien d'autre que des rafles, aux procédures bâclées, aux expulsions expéditives, bref ! à la multiplication des bavures.

Pour justifier ce nouveau tour de vis, M. Chevènement évoque « une politique d'immigration désormais équilibrée ». Fût-il répété cent fois, un mensonge n'en devient pas pour autant une vérité. Je redirai donc, cent une fois s'il le faut, que la loi Chevènement du 11 mai 1998 conserve la plupart des dispositions figurant dans les lois Pasqua et Debré et que les quelques ouvertures introduites dans le texte de la loi ont été aussitôt réduites à rien par l'interprétation très restrictive que donne de ce texte la circulaire d'application du 12 mai 1998. C'est donc la continuité qui l'emporte.

C'est bien à l'ère Debré que nous

revenons, sous couleur d'une « *reprise habituelle des reconduites* ». Au reste, le taux de 28 % de reconduites effectives, proposé aux préfets comme référence, correspond à l'année 1996, pendant laquelle M. Debré siégeait place Beauvau.

Le tropisme qui conduit M. Chevènement à prendre son prédécesseur pour modèle ne me surprend guère, mais il m'amène à une double interrogation.

Aux ministres et parlementaires Verts et communistes qui ont manifesté à diverses reprises leur sympathie pour la cause des sans-papiers, je voudrais demander si la solidarité gouvernementale ou majoritaire va les conduire, une fois de plus, à entériner les obsessions répressives du ministre de l'intérieur. Il arrive un moment où les protestations simplement verbales ne suffisent plus à dégager les responsabilités.

Par ailleurs, nous étions des dizaines de milliers à manifester en février 1997 contre la loi Debré : au nom de quoi devrions-nous accepter aujourd'hui de MM. Chevènement et Jospin cela même que nous refusions hier quand c'était le fait de MM. Debré et Juppé ? Chacun en conviendra : la politique appliquée par le gouvernement actuel aux étrangers n'est pas celle que nous avions voulue et pour laquelle nous avons voté. Si nous voulons être cohérents, à nous de tirer les conséquences de ce constat, dans notre action présente et dans nos votes futurs.

Emmanuel Terray est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Avant-garde poétique et avant-garde politique

Suite de la première page

Ces derniers, passant outre leurs penchants fondamentaux pour l'anarchisme, se sont faits communistes parce qu'ils aspiraient à une rationalité capable de transformer les conditions matérielles, essentielles, d'une nouvelle liberté totale, à la mesure d'un homme total ou supposé tel.

Alberti fut un propagandiste du Front populaire avant les élections de février 1936, comme il fut ensuite un dirigeant hors de pair du « *bataillon du talent* » dont Lister fit l'enfant chéri du V^e Régiment, parce que Lister aimait les poètes et que les poètes aimaient Lister – y compris Hemingway, qui lui a tressé des couronnes, non seulement pendant la guerre civile, mais encore dix ans plus tard, comme en témoignent ses écrits.

Le poète surréaliste qu'avait été Alberti, celui qui avait voulu être un *Poète dans la rue*, a continué de l'être, en se fondant toujours sur la même vision du monde, dans une optique de subversion : il a vu dans les martyrs du Parti communiste durant la résistance contre le franquisme, dans le V^e Régiment, dans Dolores Ibarruri, une matière poétique, parce qu'il chantait une avant-garde, ce qui est logique pour un avant-gardiste. Au cours de la guerre civile, avec beaucoup d'autres poètes et artistes de pre-

mier plan, il a animé la cause républicaine en propagandiste poétique et il l'a servie comme directeur du Musée romantique – preuve évidente de romantisme.

Quand on analyse son œuvre de l'exil, on perçoit l'alternance entre les odes, la peinture et les *Coplas de Juan Panadero* : entre une poésie ancrée dans l'histoire et une autre ancrée dans la quotidienneté qui n'a jamais pu s'écarter de l'histoire. C'est toujours le

décerné à Vicente Aleixandre [NDLR : en 1977], c'est probablement parce que le jury suédois ignorait qu'Aleixandre ne le méritait pas davantage qu'Alberti, pour avoir eu dans sa jeunesse des velléités cryptocommunistes dans Madrid assiégé et écrit des vers aussi surprenants que ceux-ci :

*Madrid derrière lui, l'encourage,
Madrid entier le soutient !
Un corps, une âme, une vie,
Comme un géant se dressent*

Le poète surréaliste qu'avait été Rafael Alberti a continué de l'être, en se fondant toujours sur la même vision du monde, dans une optique de subversion

changement qui est visé, cette nécessité d'un avenir conçu comme une espérance à construire, nécessité qui animait la théorie de l'espérance – dans un sens qui n'a rien de théologique – d'Ernst Bloch.

Et à son retour en Espagne, le scandale que cause le poète allégrement septuagénaire en chantant la Vierge de Triana pour apporter son tribut à la réconciliation des communistes et des Vierges les plus sacrées doit être inscrit au chapitre des intransigeances les plus éculées. Alberti a écrit, en tout cas à partir de 1931, en sachant qu'il était du côté des privilégiés dans une division du travail qui lui donnait la parole et donnait aux autres la possibilité de lire ou d'écouter cette parole. D'où un sentiment de la responsabilité du poète dans l'emploi de la parole.

Le grand poète en a payé le prix : les tentatives de le rabaisser sur le marché de la mode lui ont valu, entre autres, de ne pas avoir le prix Nobel. Et si celui-ci a été

*Aux portes de Madrid,
C'est le vaillant milicien !
Est-il grand, blond, mince ?
Brun, trapu, épais ?
Il est comme tous. Est-il tous ?
Son seul nom est
Le peuple à jamais vaincu.*

Manuel Vázquez Montalbán
(Traduit de l'espagnol par François Maspero)
© El Pais

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

ENTREPRISES

LE MONDE / MARDI 2 NOVEMBRE 1999

MANAGEMENT Les stock-options, au cœur du débat politique, restent en France très élitistes. Mais plusieurs grands groupes français veulent les diffuser plus largement.

Chez Rhodia, une centaine de non-cadres ont droit à ce traitement. ● CE SYSTÈME de rémunération est devenu un atout indispensable en France au recrutement des cadres supérieurs.

C'est un outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs. ● CETTE RÉMUNÉRATION est par définition virtuelle et aléatoire, un point fortement ignoré dans cette période d'euphorie

boursière où « stock-option » est devenu synonyme d'« enrichissement ». ● LEUR APPLICATION en France est critiquée : les options sont concentrées au sommet de la pyramide hiérar-

chique et souvent attribuées de façon opaque. ● AUX ETATS-UNIS, 8 % des salariés en détiennent. Une formule qui a ses farouches partisans, mais aussi ses détracteurs.

Des stock-options, pour qui, pourquoi ?

Instrument de motivation et de fidélisation, ce type de rémunération reste en France très élitiste.

A l'instar de Danone et Rhodia, plusieurs grands groupes – Alcatel, LVMH – songent à élargir le nombre des bénéficiaires

MERCREDI 27 OCTOBRE, Jean-Marie Messier a réuni les 250 salariés du siège de Vivendi pour leur annoncer une grande nouvelle : chacun aura désormais droit à cent stock-options. Une révolution ! Jus- qu'à présent, M. Messier envoyait « en personne » à des cadres triés sur le volet une lettre « pour [leur] annoncer l'honneur d'appartenir au cercle élu », explique un dirigeant. Chahuté par la Bourse, Jean-Marie Messier espère sans doute remonter le moral de ses troupes. Les stock-options auraient-elles des vertus magiques ? Ce mode de rémunération, qui concerne environ

8 % des salariés aux Etats-Unis, reste en France très élitiste. Mais un changement se profile. Alcatel s'interroge : « Si chez Cisco, tout le monde en a, pourquoi pas chez nous », déclare Serge Tchuruk, son PDG. LVMH étudie, « pour l'an 2000, un élargissement du programme de stock-options aux non-cadres », explique Concetta Lanciaux, directrice des ressources humaines.

Pourquoi cet engouement ? Qu'est-ce que les stock-options apportent réellement à l'entreprise ? Elles sont visiblement devenues un atout indispensable au recrutement

des cadres supérieurs. « Les stock-options font partie de l'enveloppe globale de rémunération, au même titre que le salaire fixe et le bonus annuel », explique Brigitte Lemercier-Saltiel, directrice générale du cabinet de recrutement Russell Reynolds Associates, à Paris.

UNE ATTENTE FORTE

A l'origine, c'était un outil pour start-up : « On a recruté des gens qu'on n'aurait pas pu embaucher autrement », affirme Bernard Liautaud, fondateur de Business Object. A sa création, en 1990, l'entreprise informatique a utilisé ce système

pour « débaucher des professionnels de grands groupes qu'elle ne pouvait pas payer en salaire fixe ». Une rémunération qui s'est étendue aux grandes entreprises. Les groupes à la recherche de cadres étrangers les plébiscitent : « Cela nous permet d'être compétitifs pour notre recrutement international », explique Jean-René Buisson, directeur des ressources humaines de Danone. Désormais, même les jeunes cadres « en veulent de plus en plus tôt », note Jackui Lewis, du cabinet Mercer, à Londres. « Si Danone ne m'en avait pas donné, explique un cadre supérieur de trente-six ans qui en

bénéficie depuis dix-huit mois, j'aurais été déçu et je me serais interrogé. » Une attente forte qui pousse IBM, depuis 1999, à en distribuer « à de jeunes talents », explique Gérard Jousset, directeur général de IBM Global Services.

Les stock-options apparaissent également comme un outil de motivation hors pair. « Le changement de culture est clair, commente Thierry Labbé, directeur général de Cisco en France ; les personnes ne sont plus seulement des salariés. Elles cherchent réellement à faire plus de profit et font attention aux dépenses. » Les 260 salariés de Cisco (20 000 dans le monde) ont des options à leur arrivée, huit salariés sur dix voient ce plan renouvelé annuellement. « Cela facilite le travail en équipe », ajoute le PDG de Business Object, où, grâce aux stock-options, 80 % des salariés détiennent plus de 15 % du capital.

A l'heure où les grands groupes veulent fidéliser les meilleurs éléments, les stock-options sont efficaces, explique Bruno Fourage, du cabinet Arthur Andersen, puisque le bénéfice n'est perceptible qu'au bout de cinq ans. Autre avantage : elles donnent aux salariés une vision à plus long terme. A l'inverse des bonus annuels, qui peuvent pousser certains cadres à optimiser les résultats sur l'année et « faire cracher la bête, selon un cadre dirigeant de Danone, les stock-options rééquilibrent le tout ».

Les stock-options seraient-elles la solution miracle ? Les entreprises à la recherche du salarié « qui comprend l'actionnaire » le croient et ne ménagent pas leurs efforts de sensibilisation. Chez Danone, le cours est affiché au restaurant d'entreprise du siège. Chez IBM, comme chez Bristol Meyer Squibb, il est sur le réseau intranet, accessible dès qu'on allume son ordinateur. Une sensibilisation qui peut avoir des effets secondaires : « Je regarde le cours parfois quatre à cinq fois dans la journée », avoue le jeune cadre supérieur chez Danone qui n'a pourtant « que » 1 500 actions. Une « obsession » notée également dans d'autres groupes, pourtant traditionnels, qui élargissent leur politique de stock-options.

Or cette rémunération est par définition virtuelle et aléatoire. Un point fortement ignoré dans cette période d'euphorie boursière où « stock-option » est devenu syno-

nyme d'« enrichissement ». Bernard Liautaud le confirme : « L'attachement au cours de Bourse peut être extrême, il devient alors le seul baromètre de l'entreprise. Tout le monde est de mauvaise humeur, si on perd un demi-point », ironise-t-il. Un effet décuplé si les salariés détiennent beaucoup d'options. « C'est à l'entreprise de gérer cela, conseille-t-il, en ne criant pas sur les toits lorsque son cours est en hausse. »

ABSENCE DE TRANSPARENCE

Ce dirigeant sait de quoi il parle : son entreprise, tout comme Cap Gemini, a connu un creux de vague boursier impressionnant, et de nombreux collaborateurs se sont trouvés « sous l'eau » : le cours de Bourse était beaucoup plus bas que la valeur à laquelle ils avaient acquis leurs options. Dans ce cas, elles ne rapportent rien. Le PDG d'un groupe de services le reconnaît : « Difficile de savoir quel sera l'effet sur la motivation d'un renversement de tendance boursière : il n'y a rien de concret à perdre, souligne-t-il, seulement une partie de ses rêves. »

La principale critique formulée n'est pas liée aux stock-options proprement dites mais à leur application en France : une concentration des options au sommet de la pyramide, doublée d'une absence de transparence. Un cadre supérieur de haut niveau d'un groupe industriel traditionnel affirme : « Mes stock-options, c'est plus un hochet qu'autre chose. C'est en regardant, entre nous, dans le rapport annuel l'évolution du capital social que nous voyons que des options sont régulièrement attribuées à quelques-uns. »

« Il ne faut pas que cela soit attribué dans le secret », analyse Michel Lagorce, représentant de General Electric (GE) en France. Son entreprise évalue de façon très précise tous les salariés, ce qui détermine l'attribution des stock-options. Une secrétaire très performante en bénéficiera, contrairement à un cadre jugé moyen. Il n'est pas question de réserver cet outil aux seuls dirigeants : « Cela est contraire à la culture de GE, car ce serait nier l'apport de chaque individu dans la structure. » Un débat qui commence juste à apparaître en France.

Laure Belot

Un système de rémunération en questions

● **Que sont les stock-options ?** M. Dupont, directeur d'une multinationale, se voit attribuer, à une date donnée, 10 000 stock-options à 100 francs. L'entreprise dont il est salarié, lui donne ainsi le droit, à l'issue d'une durée fixée par contrat (cinq ans en général) d'acquiescer 10 000 de ses actions.

● **Quel avantage donnent-elles ?** Le prix de l'option est fixe. M. Dupont pourra acquiescer des actions au prix de 100 francs, quelle que soit l'évolution du titre. Si en cinq ans, la valeur de l'action a doublé, il aura automatiquement réalisé une plus-value de 100 francs. Si le cours a été divisé par deux, ses options n'auront aucune valeur... à moins qu'il n'attende que le prix de l'action remonte. Ce n'est qu'une fois ses options levées et les actions correspondantes acquises qu'il empochera ses gains éventuels.

● **Qui bénéficie des stock-options ?** « Seuls les salariés et les dirigeants salariés peuvent bénéficier de stock-options, rappelle Gilles Entraygues, avocat fiscaliste au cabinet Cleary Gottlieb. Les mandataires sociaux non salariés du groupe, comme les simples administrateurs, ne peuvent en bénéficier, pas plus que les personnes qui détiennent déjà plus de 10 % du capital de leur entreprise. »

● **Les stock-options présentent-elles des risques ?** A la différence des actionnaires, qui achètent des titres sur leurs propres deniers et prennent le risque de perdre leur investissement, les détenteurs de stock-options ne misent aucun argent. Le pire qui puisse leur arriver est qu'ils ne gagnent rien, si l'action est tombée en deça du prix garanti au départ. Et encore : nombre d'entreprises s'arrangent pour lisser cet aléa en accordant des « trains d'options ». Par exemple, au lieu d'en attribuer 1 000 d'une traite, elles en accordent 200 chaque année, sur cinq ans. Chaque année le prix de l'option varie selon le cours du titre, à 100, 120 ou 70 francs. Si, au bout de cinq ans, l'action vaut 140 francs, il aura réalisé une plus-value plus grande sur l'option qui lui a

été attribuée au moment où le cours était au plus bas, c'est-à-dire à 70 francs, que si on lui avait donné d'emblée 1 000 options à 100 francs.

● **Quelle est la fiscalité ?** Les stock-options sont imposées deux fois sur deux composantes : la plus-value d'acquisition et la plus-value de cession. Par exemple, M. Dupont s'est vu attribuer, le 1^{er} janvier 1996, 1 000 options pour une valeur totale de 100 000 francs. Il a intérêt à ne pas céder les actions sur le marché avant cinq ans, soit avant le 1^{er} janvier 2001. S'il le faisait auparavant, les stock-options seraient considérées comme un salaire et soumises aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu, ce qui reviendrait très cher à l'entreprise comme à son salarié.

Au moment où il lève ses options, le 4 janvier 2001, la valeur des actions est de 150 000 francs. La plus-value potentielle d'acquisition est de 50 000 francs. Celle-ci étant imposée à 40 % depuis le 20 septembre 1995 – auparavant elle n'était imposée qu'à 26 % –, il empocherait 30 000 francs nets.

M. Dupont décide d'attendre pour vendre lesdites actions. Au moment où il vend, un an plus tard, elles valent 180 000 francs. Il réalise une plus-value de cession de 30 000 francs (180 000-150 000 francs). Celle-ci étant imposée à un taux moins élevé (26 %) que la plus-value d'acquisition puisqu'il a accepté de prendre un risque, il engrange un revenu complémentaire net de 22 200 francs.

Le 22 octobre 1999, le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, s'est engagé à alourdir la fiscalité sur les stock-options, et le prélèvement total pourrait aller désormais jusqu'au taux de l'impôt sur le revenu, soit 54 %.

● **Les stock-options pèsent-elles sur les bénéfices de l'entreprise ?** « De fait, martèle Bruno Fourage, associé chez Arthur Andersen, les actionnaires sont les seuls à supporter le poids des stock-options et ce sont d'ailleurs eux

qui, à l'occasion de l'assemblée générale, autorisent, ou non, le conseil d'administration à allouer des stock-options. » « Les stock-options, à condition qu'elles soient transparentes, ont l'immense avantage de ne rien coûter à la société, ni à l'Etat, elles coûtent aux actionnaires en réalité », remarquait, jeudi 28 octobre, Jacques Chirac, à l'occasion d'une table ronde organisée avec douze chefs d'entreprise.

Accorder des stock-options revient à créer de nouvelles actions, c'est-à-dire à réaliser une augmentation de capital différée dans le temps. C'est un avantage pour l'entreprise. En revanche, c'est un inconvénient pour l'actionnaire car cette opération diminue (« dilue » en termes boursiers) le bénéfice escompté par action pour les actionnaires. « Cette dilution est généralement limitée, reprend M. Fourage, car les stock-options ne portent que sur un montant limité du capital » : de moins de 1 % à pas plus de 3 % selon les spécialistes.

Si la société accorde à des bénéficiaires non pas le droit de souscrire des options mais celui d'en acquiescer, elle doit acheter ses propres titres sur le marché pour pouvoir les rétrocéder ensuite aux bénéficiaires de stock-options. Dans ce cas, son capital ne change pas et il n'y a aucune dilution pour les actionnaires mais l'entreprise supporte le coût de financement correspondant. Les actionnaires optent rarement pour cette formule.

Lorsqu'il s'agit d'une société non cotée, le coût pour l'actionnaire, qui se confond souvent avec l'entreprise, est beaucoup plus élevé. Comme l'entreprise ne peut assurer une liquidité (possibilité de revente immédiate) aux détenteurs de stock-options, elle doit s'engager à leur racheter les actions lorsqu'ils auront levé les options, et ce à la valeur que les actions auront atteinte à ce moment-là. L'actionnaire paie donc la totalité des plus-values réalisées.

Sophie Sanchez

Le « combustible » de la nouvelle croissance américaine

NEW YORK

de notre correspondante

Lorsque les historiens se pencheront sur l'économie américaine des années 90, ils retiendront sans doute les stock-options comme l'un des phénomènes qui ont caractérisé cette décennie et son extraordinaire cycle d'expansion économique. Si les nouvelles technologies sont considérées comme le moteur de cette croissance, les stock-options, dit-on volontiers, « en sont le combustible ».

Il y a quinze ans, les stock-options n'étaient encore que l'apanage d'une élite, hormis quelques exceptions, comme Intel et Apple Computers. En 1985, la valeur totale d'actions réservées pour les options était de 59 milliards de dollars ; en 1996, ce chiffre était passé à près de 600 milliards. Aujourd'hui, selon le National Center for Employee Ownership (NCEO), un institut de recherche indépendant, ce montant est évalué à

S. Sa.

800 milliards, soit 9 % des actions en Bourse aux Etats-Unis. L'introduction en Bourse, en 1986, de sociétés high-tech promises au plus bel avenir – Oracle, Sun Microsystems, Silicon Graphics, Adobe, Microsoft – a lancé le mouvement. Dans les années qui ont suivi, l'aventure de jeunes informaticiens devenus riches fit les délices des médias et la légende de la Silicon Valley. Microsoft est ainsi réputée avoir donné naissance à plus de 2 000 millionnaires dont beaucoup ont, à leur tour, créé leurs propres start-up. Celles-ci, avec un peu de chance et beaucoup de stock-options, ont à leur tour produit leur poignée de millionnaires.

OUTIL DE MOTIVATION

La démocratisation des stock-options s'est produite dans les années 80. Toys R Us a été l'une des premières grandes entreprises en dehors de l'univers high-tech à of-

frir des stock-options à tous ses employés. Au moins 200 grandes entreprises américaines cotées en Bourse offrent des stock-options à la majorité ou à l'ensemble de leurs salariés, parmi lesquelles PepsiCo, Starbucks, DuPont, Marriott, Morgan Stanley, General Mills et US Airways.

Le NCEO estime à 8 millions le nombre d'Américains titulaires de stock-options, c'est-à-dire 8 % de la main d'œuvre du secteur privé non-agricole. Les raisons de leur popularité sont multiples : comme forme de rémunération, elles permettent aux start-up de conserver leurs liquidités dans la phase critique du décollage de l'entreprise, tout en offrant un bon niveau de rémunération à des employés hautement qualifiés ; elles facilitent de ce fait la création d'entreprises ; certaines formes d'options présentent des avantages fiscaux pour l'entreprise émettrice, mais ce ne sont pas la majorité ; mais surtout, elles sont perçues comme un outil de motivation et d'intéressement important, susceptible d'entraîner une amélioration de la productivité et de renforcer l'entreprise.

Bien sûr, les stock-options ont aussi leurs adversaires, et non des moindres : Warren Buffett, longtemps l'homme le plus riche d'Amérique avant d'être supplanté par Bill Gates, considère qu'elles n'ont de sens que si elles sont ré-

servées à l'usage des dirigeants d'entreprises susceptibles d'influer sur le cours des valeurs de leur société. Michael Bloomberg ne cache pas non plus son manque d'enthousiasme pour un système qui fabrique des millionnaires de 25 ans sans même leur avoir donné l'occasion de suer quelques gouttes.

RISQUE DE DILUTION

En outre, l'utilisation croissante des stock-options a fait apparaître quelques problèmes : le risque de dilution de la valeur des actions, au détriment des actionnaires traditionnels. Lorsque des salariés exécutent leurs options, il se crée de nouvelles actions qui diminuent la valeur des actions déjà détenues par les investisseurs.

Selon des calculs effectués par un cabinet d'études de New York, Strategic Compensation Research Associates, l'exercice de leur droit d'option par les salariés devrait réduire de 24 % en moyenne la valeur des titres existants dans les quatre années à venir. Par ailleurs, les stock-options commencent à apparaître dans le contentieux juridique : désormais, les employés réclament aussi un dédommagement pour les stock-options perdues en même temps que leur emploi.

Sylvie Kauffmann

Chez Rhodia, une récompense pour les plus méritants

CHEZ RHODIA, ancienne filiale de chimie de spécialités de Rhône-Poulenc, aujourd'hui totalement indépendante, on distingue trois types de bénéficiaires de stock-options : les « réguliers », les cent plus hauts cadres dirigeants ; les « occasionnels », deux à trois cents personnes, cadres moyens « à haut potentiel », des directeurs d'usine aux chefs de ligne de production, et les « exceptionnels » : des ouvriers, agents de maîtrise et cadres que l'entreprise tient à récompenser pour leur contribution.

L'adjointe au responsable du bureau de paie d'un site alsacien du groupe est de ceux-là. A sa grande surprise, cette salariée – dont la direction entend préserver l'anonymat – s'est vu accorder 250 stock-options, ce qui équivaut à environ 30 000 francs

(4 566 euros). A l'occasion de l'entrée en Bourse de Rhodia, cet agent de maîtrise, vingt et un ans de maison à son actif, avait tenu de multiples réunions d'information pour inciter ses collègues à devenir actionnaires. Son travail a été suivi d'effet : près de la moitié du personnel du site, soit près de quatre cents personnes, a acheté des actions. La direction a tenu à la remercier en lui allouant des stock-options. « J'ai eu le senti-

Une industrie réunissant tradition, diététique et agro-biologique, ça ne vous donne pas faim ?

www.anjou.org [l'Anjou tisse sa toile]

Soumis à des vents contraires, Thomson-CSF multiplie des alliances locales à l'international

Le groupe français d'électronique de défense fait une acquisition en Corée du Sud

Thomson-CSF a annoncé, vendredi 29 octobre, le rachat de la moitié de l'électronique de défense du sud-coréen Samsung Electronics. Le groupe présidé

par Denis Ranque met ainsi en œuvre sa nouvelle « stratégie multidomestique dans le domaine militaire ». C'est la réplique volontariste de l'électroni-

en français, laissé à l'écart des restructurations européennes (British Aerospace/GEC, Aerospaciale Matra/ DaimlerChrysler Aerospace).

APRÈS sa coopération avec l'américain Raytheon sur le contrat de surveillance de l'espace aérien de l'OTAN, l'entrée dans le capital du brésilien Embraer, l'alliance avec la société sud-africaine African Defence Systems, la création d'une société conjointe avec l'australien Australian Defence Industries et une autre avec le singapourien Avimo, Thomson-CSF a annoncé, vendredi 29 octobre, le rachat de la moitié de l'électronique de défense du sud-coréen Samsung Electronics.

Cette nouvelle société franco-coréenne (plus de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires) est bien placée pour remporter un important contrat de l'armée de terre coréenne baptisé K-SAM (Korean Surface-to-Air Missile). « La Corée du Sud représentait déjà 1 milliard de francs de chiffre d'affaires pour Thomson-CSF et 2,5 milliards de commandes cette année, soit la moitié de notre niveau d'activité au Royaume-Uni », explique Jean-Paul Perrier, PDG de Thomson-CSF International. La Corée, dont le budget militaire est supérieur à celui de pays

comme l'Italie, constituait l'une des cibles de Thomson-CSF. Agacé d'apparaître comme le grand perdant des restructurations européennes de la défense, Denis Ranque, le PDG de Thomson-CSF, déploie un beau volontarisme industriel. Son projet de constituer un grand groupe européen d'électronique de défense avait été ruiné, en janvier, par la « trahison » du groupe britannique de défense GEC, qui a cédé aux espèces sonnantes et trébuchantes offertes par British Aerospace (BAe). Puis Thomson-CSF a été tenu à l'écart, mi-octobre, de la réplique franco-allemande d'Aerospaciale Matra et de DaimlerChrysler Aerospace au nouveau géant britannique.

« Thomson-CSF n'a pas besoin d'alliances globales », explique aujourd'hui M. Ranque qui admet avoir dû « inventer un concept stratégique qui permet de faire face à la réalité ». Ce concept, baptisé « stratégie multidomestique dans le domaine militaire », est simple : pour avoir accès aux marchés militaires locaux, Thomson-CSF se fonde dans l'industrie locale. De-

puis le début de 1999, le français, qui réalise déjà 45 % de son chiffre d'affaires hors d'Europe, a multiplié accords de coopération et acquisitions. « Cette approche paie et même rapidement », se réjouit M. Ranque qui cite le contrat de 2 milliards de francs en Afrique du Sud, sur les systèmes de combat de corvettes, obtenu quelques mois seulement après l'alliance avec l'électronicien local.

TERRAINS D'ENTENTE

Trois fois plus petit que son grand rival, l'américain Raytheon, Thomson-CSF (40 milliards de francs de chiffre d'affaires) se sait incapable de soutenir seul les efforts de recherche et de développement nécessaires aux armes de guerre électronique. Comme « tout le monde n'a pas forcément envie d'acheter américain », Thomson-CSF se contentera d'être « une deuxième source d'approvisionnement ». Y compris dans des pays comme le Royaume-Uni, où « le gouvernement aura besoin d'opposer une concurrence à son nouveau champion national ».

Avec 6 500 salariés outre-Manche, Thomson-CSF se définit déjà comme le « numéro deux britannique de la défense » et n'exclut pas de trouver des terrains d'entente avec son rival BAe, par exemple dans les sonars. En Europe continentale, il a « pris note du soutien du gouvernement français » à un éventuel rapprochement de Thomson-CSF et des activités d'électronique de défense du nouveau géant franco-allemand de l'aéronautique.

M. Ranque mise aussi sur son actionnaire Alcatel qui devrait, dans les prochains jours, achever ses négociations avec l'Etat (44 % du capital de Thomson-CSF) pour porter sa participation de 16 % à 26 %. « Les synergies que nous pourrions tirer de la mise en commun des technologies civiles et militaires dans les télécommunications sont sans commune mesure avec celles que pourront éventuellement dégager les industriels qui ont choisi la course à la taille ou l'intégration verticale », affirme M. Ranque.

Christophe Jakubyszyn

OMC : le système des sanctions mériterait d'être réformé

Le principe de rétorsion est injuste

AVANT L'OUVERTURE de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle, les Etats doivent s'accorder sur les sujets qui seront l'objet de révisions ou de renégociations. Au fil de ces discussions préalables, le cercle de ces règles dont la réforme sera envisagée

pourrait s'agrandir. Ainsi, la question d'un nouveau pas vers ce qui pourrait être un droit mondial de la concurrence, au-delà de la seule lutte contre les barrières à l'entrée instituées contre des produits étrangers, est aujourd'hui posée au-delà du principe de libre-échange.

Pour l'instant, les négociateurs n'ont pas reçu mandat des processus de sanctions. Lorsqu'un Etat s'estime victime d'une barrière à l'entrée organisée par un autre Etat, il engage ce qui ressemble à un procès. Celui-ci est pris en charge par l'Organe de règlement des différends (ORD), structure quasi juridictionnelle au sein de l'OMC. Une première instance est alors organisée devant un « panel » qui produit un rapport constatant ou non l'existence d'une violation par l'Etat mis en cause des obligations prévues par les accords de l'OMC. Le niveau du préjudice subi est en outre fixé. Un recours peut être formé devant une structure d'appel qui rend également un rapport. Si le comportement reproché est effectivement considéré comme critiquable, l'ORD demande à l'Etat coupable de modifier sa réglementation pour faire cesser la barrière à l'entrée. Par exemple, un rapport de septembre a demandé aux Etats-Unis de rectifier leur dispositif fiscal d'aide aux entreprises américaines à l'exportation.

RIPOSTE SOUS CONTRÔLE

Si une modification spontanée n'est pas faite, si les Etats en litige ne parviennent à s'entendre, notamment par l'adoption d'une « compensation commerciale mutuellement acceptable », le processus prend une tournure plus répressive : l'Etat victime est autorisé à adopter des mesures de rétorsion, éventuellement intersectorielles, qui vont pénaliser les produits de l'Etat responsable. Par exemple, les Etats-Unis ont prévu des accroissements de droit de douane sur des produits européens, constituant

alors des barrières à l'entrée légitimes, parce que l'Europe maintient l'interdiction d'importation du bœuf aux hormones produit par les Américains.

Ce système est un progrès du droit. Auparavant, l'Etat victime était entièrement maître de l'appréciation de la violation et de la mesure de rétorsion alors qu'aujourd'hui seule l'ORD a le pouvoir d'établir le fait de la violation, et d'autoriser la riposte. De plus, il fixe et contrôle le niveau global des rétorsions. Néanmoins, c'est l'Etat victime qui choisit les produits qui en seront l'objet et met lui-même en œuvre la sanction.

On comprend bien l'adoption de ce système hybride, entre le pur rapport de forces et un système de droit où la victime ne disposerait pas de la sanction, puisque l'ordre économique mondial ne comprend pas de bras séculier qui permettrait de contraindre l'Etat responsable. Dès lors, faute d'un super-Etat mondial dont l'avènement n'est pas nécessairement à souhaiter, on fait endosser cette fonction par l'Etat victime.

PÉNALITÉ SANS RAPPORT DIRECT

Cependant, le principe fondamental d'un système répressif, depuis que nous avons abandonné un système de responsabilité « tribale » pour adopter celui de la personnalité des délits et des peines, signifie que seul l'auteur de la violation peut être sanctionné et que seule la victime peut obtenir réparation. Or, actuellement, les industriels qui ont bénéficié de la barrière à l'entrée ne sont pas spécialement pénalisés tandis que des entreprises sont sanctionnées sans rapport direct : ainsi, les producteurs de roquefort voient leur possibilité d'exportation obérée pour sanctionner un comportement qui a bénéficié aux producteurs européens de bœuf. Le sens commun mais aussi le cœur des règles qui légitiment une répression ont du mal à l'admettre. Dans le contexte du droit pénal, on pourrait dire que cela n'est pas juste.

Que faire ? Certes, rechercher les moyens d'un équilibre entre le pragmatisme requis et la préservation des principes juridiques fondamentaux. Mais, avant tout, obtenir que la question soit ouverte à Seattle. Et, plus lucidement : regretter qu'elle ne le sera pas.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

www.lemonde.fr

Actualité

Nouvelles technologies

Sport

Immobilier

Spectacles

Et aussi

Emploi, Bourse,
Éducation, Livres,
Voyages, Archives...

France Télécom : les 35 heures permettraient 900 embauches

LA DIRECTION de France Télécom a proposé vendredi 29 octobre aux syndicats une réduction du temps de travail sous forme de congés supplémentaires et le recrutement de 900 personnes, qui maintient un solde global négatif d'emplois puisque 4 500 personnes quittent l'entreprise chaque année. Pour les congés supplémentaires, France Télécom propose : dix jours pour les agents soumis à des fluctuations d'horaires (samedis, soirées...), huit jours pour ceux travaillant à un régime normal et qui effectueraient 1 620 heures par an contre 1 679 heures actuellement, et trois jours pour ceux qui effectuent déjà une moyenne de 35 heures hebdomadaires, à la suite d'un accord social précédent. La direction souhaite « faire acter dans l'accord 35 heures une amplitude d'ouverture allant de 8 heures à 20 heures, voire 22 heures, du lundi au samedi », comme c'est déjà le cas dans les services commerciaux. Le groupe propose par ailleurs le maintien des rémunérations, sans modération salariale. Les syndicats ont jugé ces propositions insuffisantes. Une nouvelle séance de négociation est prévue le 25 novembre.

Démission du président de Gap, fils des fondateurs

LE PRÉSIDENT de la chaîne de magasins de vêtements Gap, Robert Fisher, fils des fondateurs, démissionnera de ses fonctions le 15 novembre, a annoncé la société vendredi 29 octobre. « Aider le groupe à grandir a occupé une large part de ma vie, et je sens maintenant qu'il est temps de prendre un congé sabbatique », a indiqué M. Fisher, quarante-quatre ans, dont dix-neuf passés chez Gap. L'actuel directeur général du groupe, Millard Drexler, deviendra PDG. Cette démission intervient après plusieurs mois d'un recul régulier des ventes. Gap et ses marques affiliées (Banana Republic et Old Navy) possèdent 2 600 magasins aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et au Japon, et a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 9 milliards de dollars (environ 55 milliards de francs).

Le Monde

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 2 NOVEMBRE 1999

SPORTS Au terme d'une dernière course à Suzuka (Japon) qu'il a dominée sans partage, Mika Hakkinen (31 ans) s'est adjugé au volant de sa McLaren Mercedes un deuxième

titre consécutif de champion du monde des pilotes de la formule 1. ● **AU CLASSEMENT GENERAL**, le Finlandais devance de deux points l'Irlandais Eddie Irvine (Ferrari), qui

a dû se contenter de la troisième place à Suzuka. ● **MIKA HAKKINEN** rejoint la caste des doubles champions du monde, parmi lesquels on compte notamment Alain Prost,

Ayrton Senna et Michael Schumacher. ● **FERRARI**, qui rêvait d'un triomphe de son pilote irlandais, Eddie Irvine, a dû se contenter d'emporter le championnat du monde

des constructeurs. ● **L'ECURIE PROST-PEUGEOT** a achevé une saison de transition et compte sur deux nouveaux pilotes pour monter en puissance en 2000.

Mika Hakkinen entre dans la légende des grands champions de la formule 1

Placide et déterminé, le Finlandais a gagné à Suzuka (Japon) l'ultime grand prix de la saison, ce qui lui permet d'obtenir un deuxième titre mondial d'affilée. Eddie Irvine n'a jamais été en mesure de contester sa supériorité

IL A RALENTI avant de franchir la ligne d'arrivée du Grand Prix de Suzuka (Japon) pour savourer l'instant. Puis Mika Hakkinen a tourné la paume de ses mains vers le ciel comme s'il voulait remercier les forces célestes. Au terme d'une saison riche en coups de théâtre, le Finlandais a été sacré champion du monde de formule 1, dimanche 31 octobre, pour la deuxième année d'affilée.

Après le Grand Prix de Malaisie et le déclassement des Ferrari pour cause de déflecteurs non conformes, Mika Hakkinen se croyait assuré de conserver son titre. Le tribunal d'appel de la Fédération internationale automobile (FIA) en a décidé autrement. En retirant son sacre au pilote numéro un de McLaren, la FIA a placé Eddie Irvine et Ferrari en position de favoris, au départ de la dernière course. Mais, bien épaulé par son coéquipier David Coulthard, le Finlandais s'est révéillé intouchable.

Parti en deuxième position derrière Michael Schumacher, il a profité d'un mauvais départ de l'Allemand - dont les roues arrière ont patiné - pour s'élaner en tête, creuser régulièrement l'écart et filer vers son destin. « J'étais confiant. Quand j'ai passé la seconde, je savais que j'avais réalisé le plus gros », a commenté le septième pilote de l'histoire de la F1 à conserver le sacre suprême.

A trente et un ans, Mika Hakkinen a rejoint ses illustres prédécesseurs : Alberto Ascari, Juan

Manuel Fangio, Jack Brabham, Alain Prost, Ayrton Senna et... Michael Schumacher. Ce dernier, grâce à sa deuxième place et la troisième de son coéquipier irlandais Eddie Irvine, « a offert » le titre des constructeurs à Ferrari, qui n'avait plus été primé depuis 1983. L'Allemand Heinz-Harald Frentzen (Jordan) a terminé quatrième devant son compatriote Ralf Schumacher (Williams) et le Français Jean Alesi (Sauber).

Derrière le visage lisse et le regard froid de Mika Hakkinen se cache un homme d'une volonté hors du commun. Qu'elles soient physiques ou morales, les douleurs ont marqué sa vie. Né en 1968 dans une famille modeste, le luthérien s'est passionné très jeune pour les engins à moteur. A six ans, il a fait l'apprentissage de la vitesse et du risque, au volant d'un kart. Sur son bolide, au ras du sol, le futur champion dessinait déjà les meilleures trajectoires. Il s'est adjugé cinq fois le titre de champion de Finlande. Parallèlement, il a fréquenté une école de cirque et a multiplié les petits jobs pour assouvir financièrement ses deux passions : la vitesse et l'équilibre.

« MIRACULÉ DE LA F1 »

Après un passage en formule Ford 1600, où il a gagné le titre en 1990, Mika Hakkinen, âgé de vingt-deux ans, a signé son premier contrat professionnel chez Lotus. Même si ses bons chronos ont rapidement suscité l'intérêt des écuries, « *Hakka* », comme on le surnomme, a dû patienter deux ans avant de rejoindre McLaren. Embauché comme pilote de réserve derrière Ayrton Senna et Michael Andretti, il a alors appris à être patient tout en découvrant l'humilité. La première année, il n'a couru que trois courses. Travailleur achar-



Mika Hakkinen a su garder son sang-froid pour s'imposer à Suzuka (Japon), devant Michael Schumacher.

né, il est parvenu à enchaîner les essais et a décroché la place de deuxième pilote après le départ de Michael Andretti. En qualifications, en 1993, le prodige insolent s'est même permis de battre l'illustre Ayrton Senna. L'année suivante, après le départ du Brésilien chez Williams, Mika Hakkinen a terminé 4^e du championnat du monde.

Mais son inextinguible soif de titres aurait pu provoquer la mort du « Finlandais volant », le 10 novembre 1995. Un grave accident, sur le circuit d'Adelaïde, lors des essais du Grand Prix d'Australie, l'a plongé dans un coma profond, à la suite d'une fracture du crâne. Il a subi une trachéotomie et a passé plusieurs semaines à l'hôpital. Aux côtés de sa femme, Erja, il a alors appris à résister à la

douleur. C'est depuis cet accident que son caractère a changé. Joyeux et avenant, l'homme est devenu peu prolixe, voire introverti. Pendant les six mois de sa rééducation, son enthousiasme et son goût pour la fête se sont également taris. « *Aucun pilote n'a une meilleure compréhension de la valeur de la vie que lui* », a dit un jour son confrère Damon Hill. Le « *miraculé de la F1* », à force de travail et de volonté, a repris sa place dans un baquet dès le début de la saison suivante. En 1996, il a décroché quatre podiums et, l'année d'après, sa première victoire au Grand Prix d'Europe à Jerez (Espagne). L'heure de la maturité a sonné pour lui en 1998. Pilotant une « *flèche argentée* » largement supérieure à ses concurrentes, le Finlandais a gagné le

titre mondial (avec huit victoires en grands prix) et a offert à McLaren celui des constructeurs.

La suprématie des McLaren-Mercedes, la maîtrise et l'expérience du pilote finlandais ont laissé supposer, au début de la saison 1999, que le couronnement de Mika Hakkinen serait un aboutissement logique. Surtout après le Grand Prix de Grande-Bretagne (le 11 juillet) et l'accident de Michael Schumacher, qui a obligé le pilote allemand à renoncer au sacre mondial. « *Ce ne sera pas aussi facile que certains peuvent le croire* », avait alors prudemment avancé Mika Hakkinen à ceux qui lui promettaient une voie royale vers le titre. Il ne s'est pas trompé. Entre les errements de son écurie, le souhait de conserver l'équité

Une année de transition pour l'écurie Prost-Peugeot

C'ÉTAIT ENTENDU. Après une saison 1998 aux airs d'annus horribilis, l'écurie Prost-Peugeot ne pouvait pas faire pis cette année. L'équipe franco-française n'avait gagné qu'un seul point lors du précédent championnat du monde. Elle en aura donc ramené neuf du championnat 1999. La deuxième place obtenue par Jarno Trulli, le 26 septembre, au Grand Prix du Luxembourg, ajoutée à sa sixième place à Barcelone (Espagne), ainsi qu'aux deux sixièmes places acquises par Olivier Panis plus tôt dans la saison (au Brésil et en Allemagne), permettent à la formation dirigée par Alain Prost de terminer à la septième place du championnat du monde des constructeurs.

Les voitures bleues ont fait mieux que les écuries Sauber, Arrows et Minardi, ce qui était l'objectif minimal du début de saison. Le podium auquel Olivier Panis aurait pu prétendre, dimanche 31 octobre à Suzuka, au Japon, après un excellent départ dans la foulée de Mika Hakkinen et de Michael Schumacher, aurait apporté

une touche plus souriante à cette année de transition. Une panne électrique au 19^e tour ramena le Grenoblois au stand, là où l'attendait Jarno Trulli, victime d'une casse moteur dès le 4^e tour.

VIVE TENSION

Cette saison restera marquée par la vive tension qui opposa la direction de l'écurie à son premier partenaire, Peugeot. Si les raisons du désaccord ne furent jamais évoquées officiellement, l'entourage d'Alain Prost n'a pas fait mystère de la déception ressentie après la livraison du nouveau moteur conçu par Peugeot pour le championnat du monde de l'an 2000. Testé en essai sur un châssis hybride au milieu de la saison, le propulseur n'aurait jamais offert les performances attendues. On parla de rupture imminente en coulisse, avant que la firme sochaliennaise donne l'assurance de retoucher sa copie.

Rarement autant que cette année l'actualité financière et industrielle aura pris une si grande place en formule 1. L'écurie Stewart annonça son

rachat par Ford. Honda fit son entrée dans le capital de Jordan. Williams et BMW poursuivirent leurs études communes dans la perspective de la saison prochaine. Alain Prost attendait-il davantage de Peugeot, avec qui il est en contrat jusqu'à fin 2000 ? L'ancien triple champion du monde est favorable à l'ouverture du capital de sa société. N'a-t-il pas, récemment, cédé 10 % de Prost Développement, la maison-mère de l'écurie, à LV Capital, le fonds d'investissement du groupe LVMH ?

La saison 2000 sera, quoi qu'il arrive, celle de nouveaux changements. Jarno Trulli et Olivier Panis ne piloteront plus les voitures bleues. Le premier rejoindra Jordan, alors que le second est à la recherche d'un nouveau volant. Le jeune espoir allemand Nick Heidfeld, tout nouveau champion du monde de F3 000, et le doyen Jean Alesi, en partance de Sauber, le remplaceront dans les baquets.

F. P.

Pierre Lepidi

Huit mois de rebondissements pour une saison palpitante

DU BON DÉBUT de saison des Ferrari, de l'accident de Michael Schumacher, du rêve fou d'Eddie Irvine pour aboutir au succès final de Mika Hakkinen, la formule 1 a connu une saison palpitante. Retour sur émotions.

● **Grand Prix d'Australie, le 7 mars à Melbourne** : Eddie Irvine (Ferrari) signe sa première victoire en Grand Prix. Les deux McLaren-Mercedes abandonnent suite à des ennuis mécaniques. Michael Schumacher (Ferrari) termine 8^e.

● **Grand Prix du Brésil, le 11 avril à Interlagos** : parti en position de pointe, Mika Hakkinen mène la course de bout en bout. Il franchit la ligne d'arrivée devant Michael Schumacher. Eddie Irvine, 5^e, conserve sa première place au classement des pilotes.

● **Grand Prix de Saint-Marin, le 2 mai à Imola** : Ferrari, grâce à Michael Schumacher, s'impose à Imola pour la première fois depuis

seize ans et prend la place de leader au classement des pilotes. Mika Hakkinen abandonne après avoir heurté un mur.

● **Grand Prix de Monaco, le 16 mai** : Ferrari s'adjuge un doublé avec Michael Schumacher en tête. Mika Hakkinen, parti en position de pointe, prend la 3^e place.

● **Grand Prix d'Espagne, le 30 mai à Barcelone** : les McLaren-Mercedes signent un doublé devant les Ferrari, grâce à un remarquable Mika Hakkinen. Le Finlandais se hisse à la 2^e place du classement, à six longueurs de Schumacher.

● **Grand Prix du Canada, le 13 juin à Montréal** : Mika Hakkinen réalise une course parfaite et profite de l'abandon de Michael Schumacher au 30^e tour pour s'emparer de la première place au classement des pilotes.

● **Grand Prix de France, le 27 juin à Magny-Cours** : Mika

Hakkinen, parti en 7^e ligne, effectue une superbe remontée, pour finir 1^{er}, derrière Heinz-Harald Frentzen. Michael Schumacher, 5^e, est victime d'un problème d'ordre électrique.

● **Grand Prix de Grande-Bretagne, le 11 juillet à Silverstone** : Michael Schumacher sort violemment de la piste (fracture de la jambe droite) et doit renoncer au titre. Mika Hakkinen abandonne après avoir perdu une roue. David Coulthard s'impose devant Eddie Irvine, qui se hisse à la 2^e place du classement.

● **Grand Prix d'Autriche, le 25 juillet à Spielberg** : Eddie Irvine, promu pilote n° 1 de la « Scuderia », gagne devant David Coulthard. Mika Hakkinen, éperonné par son coéquipier, termine malgré tout 3^e, mais son avance sur l'Irlandais est réduite à 2 points.

● **Grand Prix d'Allemagne, le 1^{er} août à Hockenheim** : Eddie Ir-

vine profite de la sortie de piste de Mika Hakkinen au 26^e tour pour finir 1^{er} et s'emparer ainsi de la première place du classement. Grâce à Mika Salo, pilote n° 2 de la « Scuderia », les monoplaces rouges signent un doublé en terre ennemie.

● **Grand Prix de Hongrie, le 15 août à Budapest** : Mika Hakkinen effectue un cavalier seul. Il précède David Coulthard et Eddie Irvine et reprend ainsi la place de leader au classement.

● **Grand Prix de Belgique, le 29 août à Spa-Francorchamps** : le principe d'équité entre les pilotes McLaren prive Mika Hakkinen des 10 points de la victoire. Eddie Irvine limite les dégâts en finissant 4^e.

● **Grand Prix d'Italie, le 12 septembre à Monza** : grâce à sa 6^e place et à l'abandon de Mika Hakkinen, Eddie Irvine rejoint son rival finlandais en tête du classement (60 points).

Coulthard réclame

des excuses à Schumacher

A l'issue du Grand Prix de Suzuka (Japon), l'Allemand Michael Schumacher (Ferrari) était furieux contre le Britannique David Coulthard (McLaren-Mercedes). Le double champion du monde reprochait à son adversaire de lui avoir volontairement fait perdre du temps. « *Après ce qu'il m'a fait, mon opinion est faite sur l'accident qui a eu lieu entre nous en Belgique, l'an dernier* », a déclaré Schumacher. A Spa, le pilote de la Scuderia avait percuté la monoplace de Coulthard. Schumacher avait alors accusé son rival d'avoir provoqué la collision en freinant brutalement sans raison. « *S'il ne présente pas d'excuses, il pourrait y avoir des répercussions judiciaires parce qu'il met en cause mon honnêteté* », a répliqué Coulthard. Schumacher a un vrai problème pour admettre ses fautes. Je ne nie pas l'avoir gêné, mais ce n'était pas délibéré de ma part. S'il a envie de parler de quelque chose, il devrait d'abord le faire avec moi, avant d'alerter le monde entier. »

entre les pilotes McLaren, ajouté à quelques bévues de sa part, la firme anglo-allemande et son pilote numéro un ont vu la menace Ferrari-Irvine se rapprocher au fil des courses. Au soir de sa victoire en Hongrie, le 15 août, Mika Hakkinen faisait remarquer qu'il aurait dû compter 30 points d'avance sur son rival. A cause d'une roue mal fixée à Silverstone, d'un accrochage avec son coéquipier David Coulthard en Autriche, d'un ravaillement calamiteux suivi de l'explosion d'un pneu en Allemagne... il en possédait deux de moins.

Le cumul des maladresses et la malchance ont progressivement installé le doute chez le Finlandais, pourtant si solide mentalement. Voyant son deuxième titre lui filer entre les doigts, il a même perdu sa placidité légendaire, à Monza le 12 septembre. Après une sortie de route dont il était seul responsable, le pilote s'est extirpé de sa monoplace et a violemment jeté ses gants sur le sol. Il a ensuite cherché à se dissimuler derrière un buisson pour y verser quelques larmes.

Au Japon, Mika Hakkinen a terminé son championnat avec plus de panache et de sang-froid. « *Je serai encore plus fort la saison prochaine. Ce n'est pas un avertissement, c'est un fait* », a-t-il déclaré. Les prétendants aux titres 2000 sont prévenus.

LE MONDE diplomatique

NOVEMBRE 1999

JUAN GOYTISOLO et GÜNTER GRASS
A quoi sert la littérature ?

JEAN RADVANYI

Pourquoi Moscou relance la guerre en Tchétchénie

SUSAN GEORGE

OMC : le commerce contre les libertés

IGNACIO RAMONET

La menace Pakistan

AHMED RASHID

Les talibans au cœur de la déstabilisation de l'Asie centrale

CATHERINE SAMARY

Est : une transition vers l'inconnu

JEAN-ARNAULT DERENS

Les Tziganes, indésirables au Kosovo

JEAN-CLAUDE PAYE

Vers un Etat policier en Belgique ?

EITAN FEINER

Maale Adumim, une colonie d'Israël en Cisjordanie

WALID CHARARA et MARINA DA SILVA

Résistance obstinée au Liban sud

DANIEL VALLOT

La Corée du Sud peine à sortir de la guerre froide

BERNARD CASSEN

Fallacieuse théorie du libre-échange

MARK HUNTER

Les salariés américains aimeraient le temps de vivre

JAIME MASSARDO

Les Indiens Mapuches tués à petit feu

ACHILLE MBEMBE

Les frontières mouvantes du continent africain

MICHAËL FAURE

Les immigrés victimes de la « double peine »

THIERRY PAQUOT

L'architecte, l'urbaniste et le citoyen

Les sportifs français souffrent de plus en plus de problèmes d'asthme

L'usage de produits à base de Salbutamol est en hausse et alimente des rumeurs de dopage

Le Salbutamol, principe actif de médicaments contre l'asthme, vient en tête des substances interdites détectées lors des contrôles antidopage

en France. Il apparaît dans 41 % des analyses positives depuis début 1999, tous sports et tous niveaux d'activité confondus. En 1998, il en repré-

sentait 33 %. Dans la plupart des cas, une justification thérapeutique est produite par les sportifs concernés.

ÉRYTHROPOÏÉTINE (EPO), corticostéroïdes, perfluorocarbone, hormones de croissance, interleukine, nandrolone... Autant de noms avec lesquels, bon gré mal gré, il a fallu apprendre à se familiariser, tant les affaires de dopage sont devenues un lot quasi quotidien dans les contrôles antidopage, en France, apparaît, lui, bien éloigné de ces produits, plus ou moins sophistiqués, détournés de leurs vocations médicales premières. Car, à l'issue des contrôles pratiqués sur les sportifs de l'Hexagone, quel que soit leur niveau d'activité (y compris sur des non-licenciés) un nom s'inscrit en tête du hit-parade des substances interdites détectées : le Salbutamol, principe de base de médicaments prescrits contre l'asthme, comme la Ventoline.

Depuis le début de cette année, le Salbutamol est cité dans 41 % des cas d'analyses positives, selon les statistiques du ministère de la jeu-

nesse et des sports. Vingt-cinq sports sont concernés. Tous ceux où interviennent des efforts d'endurance, ou de résistance prolongée (athlétisme, cyclisme, triathlon, natation, ski, sports collectifs).

Le « poids » du Salbutamol dans les analyses positives va croissant. En 1998, il a représenté 33 % des 238 cas positifs recensés sur l'année. Si l'on ajoute la Terbutaline, autre principe actif de médicaments contre l'asthme, « on était à 37 % », relève-t-on au ministère de la jeunesse et des sports, où, tout en notant que la Terbutaline n'apparaît plus cette année, on rappelle qu'« il y a quatre ans » ces produits entraient pour « 10 % » dans les analyses positives.

DES « DOPANTS » ABORDABLES

Faut-il déduire de ces chiffres, dans la mesure où l'on connaît leurs effets vasodilatateurs et décongestionnant des bronches, que ces médicaments contre l'asthme sont de-

venus des « dopants » abordables et banalisés ? Ou doit-on considérer que les activités sportives drainent en grande proportion les asthmatiques de l'Hexagone ?

La réalité de terrain de l'antidopage pourrait faire pencher pour la seconde hypothèse. Car il est rare qu'une analyse positive au Salbutamol ne déclenche pas la production d'une ordonnance. « Dans la plupart des cas, une justification thérapeutique est produite », confirme-t-on au ministère de la jeunesse et des sports. Ce qui signifie que peu d'analyses positives au Salbutamol entraînent des sanctions.

N'empêche, tout cela « fait beaucoup quand même ! », comme on le reconnaît dans l'entourage de Marie-George Buffet, où l'on ne manque pas de s'interroger : « Y a-t-il autant d'asthmatiques dans la vie courante ? » Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le taux d'asthmatiques oscille entre 4 % et 8 % de la population dans les pays

d'Europe. Une étude menée dans quatre régions de France a montré que l'asthme pouvait cependant toucher environ 30 % des enfants de douze à quatorze ans. Mais les asthmes de l'enfance ou de l'adolescence ne persistent généralement pas dans une telle proportion à l'âge adulte.

« Aucune analyse scientifique » n'a été menée ou engagée pour comprendre le pourquoi de cet essor du recours à des produits contenant du Salbutamol, indique-t-on auprès des pouvoirs publics. Au vu de l'ampleur du phénomène, quelques actions se mettent malgré tout en place. « Des examens médicaux complémentaires » devraient de plus en plus être demandés aux sportifs concernés par ces contrôles, selon le ministère de la jeunesse et des sports. L'initiative étant placée sous l'égide des médecins de fédérations.

Officiellement, il ne sera toutefois pas question, à travers ces explorations médicales plus poussées, de chercher à savoir si les justifications thérapeutiques qui peuvent être produites ne cachent pas une volonté de dopage. Ce supplément d'analyses viserait à « voir si la pratique intensive d'un sport et les entraînements peuvent contribuer à entretenir ou accentuer les effets de l'asthme », explique-t-on - sérieusement - au ministère de la jeunesse et des sports.

Peut-être faudra-t-il aussi se pencher d'un peu plus près sur cette autre leçon que livrent les contrôles antidopage : s'ils manquent à ce point de souffle qu'il leur faut recourir dans de telles proportions aux médicaments à base de Salbutamol pour se dégager les bronches, les sportifs français ne s'en montrent pas moins grands adeptes du cannabis. Ce dernier représente environ 35 % des cas d'analyses positives.

Propos recueillis par
Philippe Le Cœur

Ph. L. C.

TROIS QUESTIONS À...

ARMAND MÉGRET

1 En tant que responsable de la commission médicale de la Fédération française de cyclisme (FFC), avez-vous constaté, au niveau de votre discipline, une augmentation des prises de médicaments contre l'asthme à travers les cas d'analyses positives au Salbutamol ?

Il est vrai que les cas de bronchospasmes apparaissent en nombre croissant. Tout le monde le reconnaît. Cela concerne tous les sports. Plus le sport est à l'effort et au froid, plus le nombre augmente. Cela dit, les cas de broncho-spasmes ont augmenté dans la population française non sportive. Mais il y a quand même un accroissement des prises non justifiées.

2 Cette propension à « consommer » des médicaments contre l'asthme inquiète-t-elle la Fédération ?

Nous voudrions pouvoir dissocier les prises justifiées et non justifiées. Fin septembre, à la faveur du congrès national de la société de médecine sportive à Rennes, j'ai réuni les services de médecine du sport des CHU, des Creps et de l'Insep, qui sont accrédités pour réaliser les examens médicaux nécessaires pour la délivrance de nos licences, ainsi que les médecins régionaux chargés des coureurs Elite 2 et les médecins des équipes professionnelles. Nous avons essayé d'harmoniser nos attitudes sur un certain nombre de choses. Notamment sur les épreuves respiratoires et ventilatoires d'effort visant à mettre en évidence les susceptibilités éventuelles à l'effort.

3 Avez-vous engagé des actions visant à prévenir ce qui pourrait être considéré comme une prise abusive de médicaments contre l'asthme ?

Tout cela n'est pas encore validé. Mais nous voulons aller vers une procédure, qui serait faite d'un entretien avec le coureur, suivi d'une épreuve d'effort, puis d'examens médicaux supplémentaires s'il le faut. Si, de lui-même, un coureur souhaite se soumettre à ces tests, nous les lui ferons systématiquement. Comme les coureurs arrivent toujours avec une ordonnance, nous voulons œuvrer en amont, prouver qu'il y a bien bronchospasmes et disposer d'un dossier, d'une bonne justification thérapeutique.

Football : Nantes ne sait que perdre

UN ENTRAÎNEUR dépité : Raynald Denoueix. Un président atterré : Kléber Bobin. Et, sur le terrain, une équipe submergée par le doute. Pour sa trente-septième saison en première division, le FC Nantes vit un cauchemar sans fin.

Samedi 30 octobre, le tenant de la Coupe de France a subi face à l'AS Monaco (0-3) et son attaque flamboyante sa sixième défaite consécutive et pointe désormais à la dix-septième place du championnat de France de football, juste devant le dernier, Troyes.

Nantes, sept fois champion de France, était encore en 1995 une référence. Le record d'invincibilité, établi lors de cette saison (32 matchs sans défaite), avait été couronné par le titre national. Depuis, le club ne cesse de régresser et, faute de trouver un repreneur, risque de perdre tout le bénéfice de

sa politique de formation. Cette treizième journée, prolifique en buts (30), a permis à l'AJ Auxerre, vainqueur sans éclat de Montpellier (2-1), de reprendre la tête au détriment de l'Olympique lyonnais, battu (0-2) à Sedan. Après sa piètre défaite (2-3) à Graz en Ligue des champions, l'Olympique de Marseille s'est réhabilité en dominant une très faible équipe de Strasbourg (4-1).

Bordeaux, privé de son avant-centre Lilian Laslandes, a souffert pour obtenir le match nul (2-2) à Nancy, mais le champion de France reste en contact avec le trio de tête. La surprise est venue du Havre, où la lanterne rouge, bien que privée de trois titulaires suspendus, s'est imposée (3-1) devant un Paris-Saint-Germain amorphe. L'équipe de la capitale a terminé à dix après la deuxième exclusion de la saison de son attaquant Laurent Robert.

Le championnat de France de football de D1

13 ^e JOURNÉE	CLASSEMENT	Points	>	G	N	D	Dif.	Crit.	Séries		
Sedan-Lyon	2-0	26	12	8	2	2	+7	▲	PGGGG		
Nantes-Monaco	0-3	1	Auxerre	24	13	7	3	+5	▼	PGGGP	
Auxerre-Montpellier	2-1	2	Lyon	23	12	7	2	+3	▲	GPPGG	
Nancy-Bordeaux	2-2	3	Monaco	22	13	6	4	+3	+5	▼	NGGGN
Le Havre-Paris-SG	3-1	4	Bordeaux	21	13	6	3	+4	+2	▼	GPNGP
Saint-Etienne-Metz	2-0	5	Paris-SG	20	13	5	3	+6	▲	NGPPPG	
Marseille-Strasbourg	4-1	6	Marseille	19	13	5	4	4	0	▲	NGGPG
Bastia-Troyes	5-0	7	St-Etienne	19	13	6	1	6	-3	▲	GPPPG
Lens-Rennes	1-1	8	Sedan	18	13	4	6	3	+5	▼	NNGGP
		9	Metz	18	13	5	3	5	+1	▼	PGGGN
		10	Rennes	17	13	4	5	4	+2	▲	NGPNG
		11	Bastia	16	13	4	4	5	-7	▼	NPPGP
		12	Strasbourg	15	13	4	3	6	-6	=	PPGGN
		13	Lens	13	13	3	4	6	-1	=	GNNPN
		14	Nancy	13	13	3	4	6	-7	▲	GPPPG
		15	Le Havre	12	13	3	3	7	-6	=	PPPNP
		16	Montpellier	12	13	4	0	9	-6	▼	PPPPP
		17	Nantes	12	13	4	0	9	-12	▼	PGPPP
		18	Troyes	12	13	4	0	9	-12	▼	PGPPP

LES ATTAQUES 1 Monaco 27 buts • 2 Bordeaux 23 buts • 3 Auxerre, et Saint-Etienne 21 buts.

LES DÉFENSES 1 Lyon 10 buts • 2 Metz 11 buts • 3 Monaco 12 buts.

LES BUTEURS 1 Trezeguet (Monaco) 10 buts • 2 Guivarr'h (Auxerre), Laslandes (Bordeaux) et Simone (Monaco) 9 buts.

14^e JOURNÉE : Samedi 6 novembre : Paris-SG-Saint-Etienne, Bordeaux-Sedan, Strasbourg-Nancy, Rennes-Bastia. Dimanche 7 novembre : Metz-Lens, Lyon-Le Havre, Troyes-Montpellier, Nantes-Auxerre, Monaco-Marseille.

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F - 3,66 €

Pluvieux

MARDI. Une vaste dépression est située au nord des îles Britanniques, tandis qu'un anticyclone est centré au large de l'Espagne. Un front froid ondulant est axé à la mi-journée du sud-ouest au nord-est de la France. Il se décale vers l'Allemagne, avec une hausse rapide des pressions à l'arrière.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - De belles éclaircies reviennent dès le matin, mais quelques averses se produiront près des côtes. L'après-midi, les nuages et les éclaircies alterneront. Le vent d'ouest soufflera à 60 km/h en rafales près des côtes. Les températures avoisineront 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le temps sera couvert et faiblement pluvieux le matin, puis des éclaircies reviennent par l'ouest l'après-midi. Le thermomètre marquera 11 à 12 degrés.

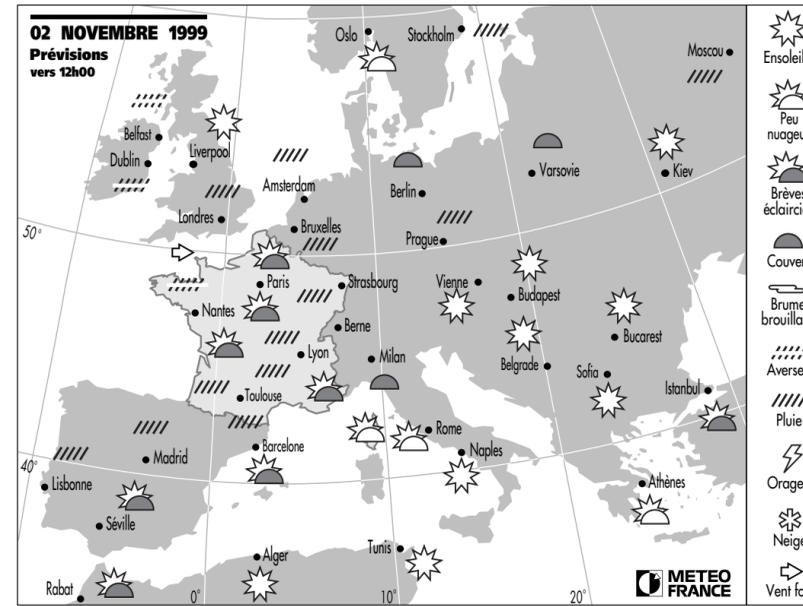
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le ciel restera couvert avec de la pluie

une bonne partie de la journée. Les pluies seront plus soutenues à la mi-journée. Il fera 9 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Midi-Pyrénées, le temps restera couvert et faiblement pluvieux toute la journée. Ailleurs, il pleuvra le matin, puis de belles éclaircies reviennent en cours d'après-midi. Les températures avoisineront 12 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin, les pluies cesseront en début d'après-midi. Ailleurs, les nuages resteront abondants, avec de la pluie par l'ouest dès le matin. Il fera 11 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur le Languedoc-Roussillon, les pluies faibles dureront toute la journée. Ailleurs, le ciel se voilera le matin, puis deviendra très nuageux. Les pluies gagneront la Provence l'après-midi, puis la Côte d'Azur en fin de journée. Il fera 12 à 15 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

HÔTELLERIE. Une nouvelle marque d'établissements de luxe, Leading Small Hotels of the World, extension des Leading Hotels of the World, vient d'apparaître. Chacun de ses vingt-six membres, parmi lesquels le Lancaster et le Raphaël à Paris, l'Hôtel de la Cité à Carcassonne, le Monasterio à Cusco (Pérou), le Daitai sur l'île de Langkawi, en Malaisie, le Lowell à New York et le Huka Lodge, en Nouvelle-Zélande, appartient, sauf exception, à la catégorie des « boutiques-hôtels ». Des établissements intimes (moins de 100 chambres), à la décoration raffinée. Réservations au 0800-136-136.

FRANCE. Afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle d'affaires, la SNCF met en service une liaison supplémentaire aller-retour entre Lille et Lyon, portant à neuf le nombre de ces trains quotidiens, du lundi au vendredi.

PRÉVISIONS POUR LE 02 NOVEMBRE 1999

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	12/14 P	AMSTERDAM	8/14 P	KIEV	4/12 S	LE CAIRE	17/26 S			
AJACCIO	13/21 N	NANTES	8/13 N	ATHÈNES	14/21 S	LISBONNE	6/15 S	NAIROBI	15/28 S		
BIARRITZ	12/16 P	NICE	13/20 N	BARCELONE	12/20 N	LIVERPOOL	8/11 S	PRÉTORIA	19/34 S		
BORDEAUX	12/14 C	PARIS	10/14 N	BELGRADE	6/10 P	LONDRES	6/13 P	RABAT	16/22 N		
BOURGES	11/14 C	PAU	10/14 P	MOSCOW	7/18 S	LUXEMBOURG	6/14 P	TUNIS	15/27 S		
BREST	9/13 P	PERPIGNAN	13/18 P	MADRID	7/18 P	MILAN	11/14 C	ASIE-OCCÉANIE			
CAEN	11/13 N	RENNES	8/13 N	MUNICH	6/14 N	MILAN	6/8 P	BANGKOK	23/29 S		
CHERBOURG	11/13 P	ST-ETIENNE	11/15 P	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	BEYROUTH	17/23 S		
CLERMONT-F.	12/15 P	STRASBOURG	12/16 P	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	BOMBAY	22/33 S		
DIJON	11/15 P	TOULOUSE	12/16 P	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	DJAKARTA	25/28 P		
GRENOBLE	11/16 C	TOURS	10/14 C	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	DUBAI	23/33 S		
LILLE	10/14 P	FRANCE outre-mer	FRANCFORT	7/14 P	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	HANOI	16/22 S	
LIMOGES	9/14 C	CAYENNE	23/33 S	ST-PETERSB.	7/9 N	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	HONGKONG	16/23 S
LYON	12/16 P	FORT-DE-FR.	24/30 P	STOCKHOLM	9/12 N	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	JERUSALEM	14/27 S
MARSEILLE	14/20 N	NOUMEA	22/28 S	TENERIFE	6/9 P	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	NEW DEHLI	18/31 S
				VARSOVIE	11/16 N	MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	PEKIN	1/13 S
						MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	SEOUL	4/11 S
						MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	SINGAPOUR	26/30 P
						MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	SYDNEY	13/18 C
						MUNICH	6/14 N	MOSCOW	6/8 P	TOKYO	14/19 C

ASTRONOMIE

A la découverte, avec Galilée, des gros satellites de Jupiter

EN 1609, un professeur de mathématiques de l'université de Padoue améliore la technique de fabrication de la lunette inventée en Hollande. Après quelques essais, il construit « un instrument à ce point excellent que les choses apparaissent (...) plus voisines dans une raison de trente fois que si elles sont regardées seulement par la faculté naturelle ». Ne résistant pas à l'idée de se rapprocher des astres, un certain Galilée lève donc, en cette fin 1609, sa lunette vers le ciel.

Il y contemple la Lune et son relief, les étoiles dites « fixes » ou « inerrantes » puis, quelques jours plus tard, les étoiles dites « errantes », autrement appelées planètes. L'ob-

servation qui va suivre fait date dans l'histoire de l'astronomie. Voici comment le savant italien la relate dans l'ouvrage qu'il s'empresse de rédiger et de faire publier, *Le Message céleste* (aussi connu en français sous les titres de *Messenger céleste* et de *Messenger des étoiles*): « Le septième jour de janvier de l'année en cours mille six cent dix, à la première heure de la nuit, comme je regardais à travers la lunette les astres célestes, Jupiter vint au-devant, et (...) j'ai distingué trois petites étoiles, certes exigües, mais pourtant très claires, qui, bien qu'elles fussent crues du nombre des inerrantes, cependant suscitèrent quelque admiration en ce qu'elles semblaient disposées selon une ligne droite exacte et parallèle à l'écliptique. » A la surprise de Galilée, loin d'être fixes, ces points se déplacent nuit après nuit. Le 13 janvier, un quatrième apparaît, qui vient se mêler à la danse.

Deux mois durant, ce nouvel astronome note leur position. Il sait que ces quatre planètes n'ont jamais été aperçues par aucun homme « depuis le premier commencement du monde jusqu'à nos temps », mais les conclusions qu'il tire de leur observation sont de nature à renforcer les théories de Copernic et à remettre en cause le géocentrisme

prôné par l'Eglise catholique. Aussi, ce n'est pas sans malice qu'il se met sous la protection de Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, en lui dédicant son *Message céleste*. Il nomme les quatre satellites de Jupiter les « planètes médicéennes », ce qui lui vaudra un titre de « premier mathématicien et philosophe du grand-duc ».

VISITES RÉGULIÈRES

A la relecture, la dédicace en question ne paraît pas dénuée d'un certain courage – ou d'une certaine inconscience – lorsque l'on se souvient que, dix ans auparavant, le dominicain Giordano Bruno fut condamné au bûcher pour avoir notamment défendu le copernicanisme. Avec Jupiter, les quatre astres en question, écrit Galilée, « dérivent autour du centre du monde, c'est-à-dire autour du Soleil lui-même, tous ensemble également de grandes révolutions de douze ans ».

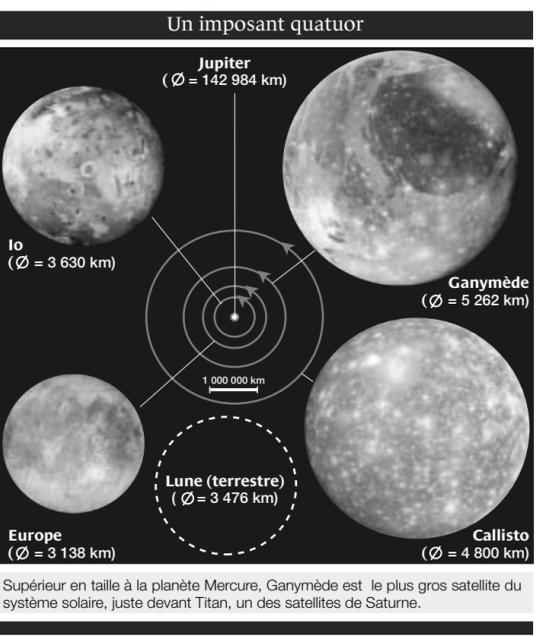
Très curieusement, les censeurs du Conseil ecclésiastique ne trouvent en l'ouvrage de Galilée « aucune chose contraire à la Sainte Foi catholique, aux principes et aux bonnes coutumes... ». Pourtant, plusieurs des observations du mathématicien témoignent en faveur du système de

Copernic. Les reliefs de la Lune et les taches du Soleil détruisent, par exemple, le dogme aristotélicien de l'incorruptibilité des cieux. Mais c'est surtout l'étude du mouvement des satellites de Jupiter – ce système de Copernic en miniature – qui met à mal les arguments qui s'opposaient jusqu'alors à l'héliocentrisme : ainsi, tous les corps ne tournent pas autour de la Terre. Par ailleurs, certains pensaient que si notre planète était mobile et tournait autour du Soleil, elle ne pourrait « garder » la Lune avec elle. Or Jupiter, elle, effectue ses révolutions tout en conservant ses quatre satellites, Callisto, Ganymède, Europe et Io...

Des satellites que l'on « redécouvrit » en 1979, grâce aux fantastiques images envoyées par les sondes Voyager. Depuis 1995, la sonde Galileo les visite régulièrement, pour le plus grand bonheur des astronomes, qui y voient de plus en plus des mondes à la fois singuliers et passionnants.

Pierre Barthélémy

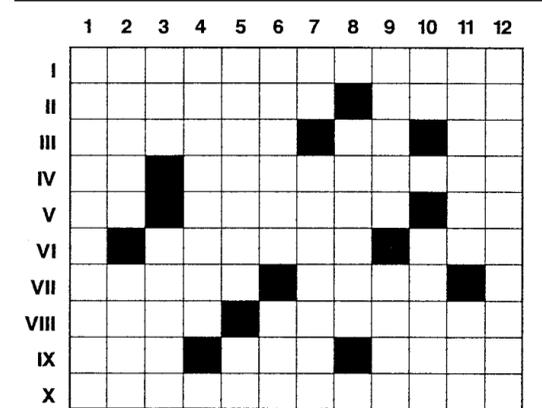
PROCHAIN ARTICLE : Ganymède et Callisto, faux jumeaux



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99259

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTEMENT

I. La folie des vaches lui donne beaucoup de travail. - II. Aller de pis en pis. Tombe du plaqueminer quand il est mûr. - III. Mettent les notes à la baisse. Renforce l'affirmation. Dans l'aventure. - IV. Cours primaire. Améliore le confort intérieur. - V. Un peu d'into. Odeur de violette chez le parfumeur. Préposition. - VI. Des gens que l'on saura faire parler. Les Etats-Unis en version originale. - VII. Fermeture à l'intérieur. Cadeau en partant. - VIII. Carnivore à l'œil perçant.

VERTICALEMENT

I. Sortie du sac, elle crée la confusion. - 2. Un maître aujourd'hui. Capitale régionale. - 3. Pour prendre l'air en solitaire. Tendance naturelle. - 4. Vivent en marge. - 5. Morceaux de porc confits. Petite anglaise nerveuse. - 6. A de beaux rôles chez Beaumarchais. Personnel. - 7. Fut dans le coup. Comme des œufs dans la

salade. - 8. Se mouvoir harmonieusement. - 9. Planche des jeunes. Canton du Loiret. - 10. Voyelles. Attaquent les nerfs. - 11. Des ordres qui ne se discutent pas. Bien arrivée. - 12. Vin doux.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99258

HORIZONTEMENT

I. Déflagration. - II. Epuisé. Lente. - III. Plissage. Tac. - IV. Rot. Enraciné. - V. Ereinté. O.M. - VI. Se. Mésalliés. - VII. Serpe. Sied. - VIII. Aisé. Brest. - IX. Orbe. Rare. Ee. - X. Nues. Grésils.

VERTICALEMENT

1. Dépression. - 2. Eplorée. Ru. - 3. Fuite. Rabe. - 4. Lis. Impies. - 5. Assénées. - 6. Géants. Erg. - 7. Gréas. Ar. - 8. Aléa. Libre. - 9. Té. Colères. - 10. Intimide. - 11. OTAN. Sel. - 12. Nécessités.

LAFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 144

Le jardinier vantard

C'EST L'AUTOMNE. Le jardinier vient de planter des bulbes de tulipes et de jonquilles dont les fleurs orneront votre jardin au printemps. Il vient vous en rendre compte : « Ce sera très joli, parce que pas du tout régulier. Je me suis cependant arrangé pour mettre les oignons en terre de telle sorte qu'à 20 centimètres de chaque tulipe il y ait cinq jonquilles, et qu'à 20 centimètres de chaque jonquille il y ait 5 tulipes ».

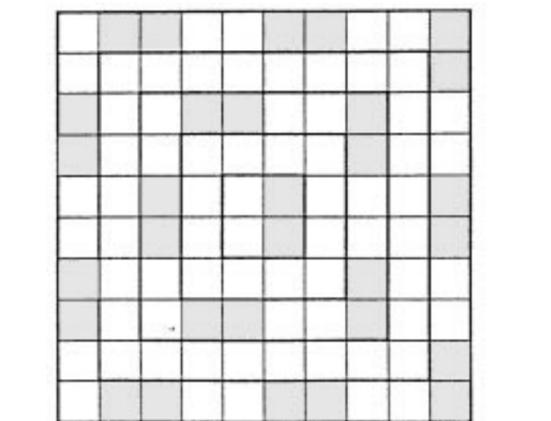
Est-ce possible ? Si oui, comment ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen

© POLE 1999

Solution dans *Le Monde* du 9 novembre.

Solution du jeu n° 143 paru dans *Le Monde* du 26 octobre



Il faudra tirer 30 salves pour être sûr d'atteindre toutes les cases. D'une manière générale, si le carré a un nombre pair 2n de cases sur chacun de ses côtés, on montre qu'il faut (et c'est suffisant) tirer n x (n + 1) salves bien choisies. On peut l'établir en construisant, comme sur le dessin ci-contre, un plan de tir en divisant le champ de tir en couronnes concentriques. Sur la couronne extérieure, on alternera deux cases visées (en gris) et deux cases non visées. La cou-

ronne suivante ne sera pas visée. La couronne d'après le sera suivant la même méthode que l'extérieure, mais en choisissant les cases visées « en quinconce » par rapport à la première. Et ainsi de suite... Cette méthode, qui utilise n x (n + 1) salves, ne peut être améliorée dans la mesure où toute case est atteinte mais aucune ne l'est par deux salves différentes. Ce problème est inspiré par un sujet d'olympiade mathématique 1999, et sa solution suggérée par François Lo Jacomo.

CULTURE

LE MONDE / MARDI 2 NOVEMBRE 1999

CHANSON Six albums français et anglo-saxons signent, avec plus ou moins de succès, un retour du disque de reprises. Parmi les bonnes surprises, *réCréation*, de Florent Pa-

gny, se réapproprie Gérard Manset, Serge Gainsbourg ou Téléphone, composant un véritable florilège de la chanson française. ● « RUN DEVIL RUN », la dernière livraison de Paul

McCartney, est un album jubilatoire rendant hommage aux pionniers des années 50 – Elvis Presley, Chuck Berry... – qui ont changé la vie de l'ex-Beatle. ● INTERROGÉ par Le

Monde, Brian Ferry, auteur d'un opus consacré aux grandes mélodies des années 30, admet que ce type de disques permet « de pallier, parfois, un manque d'inspiration »,

mais défend aussi la possibilité d'« associations musicales très excitantes ». ● PRATIQUE courante chez les Anglo-Saxons, la reprise a mauvaise réputation en France.

De Florent Pagny à Paul McCartney, les reprises fleurissent à l'automne

Six albums – deux français, quatre anglo-saxons – explorent différents territoires du répertoire (chanson française, Broadway, rock des années 50) sous le signe de l'hommage, de la mélancolie, de la thérapie ou du plaisir

L'ALBUM de reprises provoque souvent en France une réponse « aquoiboniste ». Réinterpréter des chansons, à quoi bon ? Ceux qui s'y risquent s'exposent aussitôt aux salves des critiques. Il convient donc de saluer l'initiative de Florent Pagny, auteur avec *réCréation* d'un album rafraîchissant. On se souvient de la version que le chanteur donna, en 1989, de *Comme d'habitude*, signée Claude François, Jacques Revaux et Gilles Thibaut, sans doute l'une des chansons les plus reprises au monde. En 1996, il abattait les dernières réticences du peuple de France en enregistrant *Caruso*, composition d'un des plus grands cantautore italiens, Lucio Dalla.

En consacrant aujourd'hui un album entier à cet exercice, Pagny confirme qu'il a du culot. L'exercice de la reprise se contente souvent d'une chanson connue interprétée en fin de récital ou d'un titre placé presque en catimini au milieu d'un « hommage à... ». Florent Pagny a pris le parti d'interpréter des versions dance de chansons choisies dans le patrimoine des années 70 et 80. Pascal Obispo, Patrick Dupont, Sylvain Ott, Alexandre Azaria, Ian Inverd, Arsène Torpedo ont agité les échantillonneurs comme des shakers pour bâtir en s'amusant cet album efficace.

L'opus joue sur les mots – réappropriation, plaisir de chanter. Et parce qu'il n'hésite pas une seconde à phagocyter Gérard Manset, Serge Gainsbourg, Art Mengo ou Téléphone, on lui pardonnera presque de précipiter *Jolie Môme* de Léo Ferré dans ces arrangements peu adaptés. Mais la clientèle des hypermarchés – le public naturel d'un chanteur comme Florent Pagny, ce qui n'est aucunement méprisable – se prendra certainement au jeu.

MÉLODIES INOUBLIABLES

réCréation propose pourtant un véritable florilège de la chanson française : *Requiem pour un con*, de Gainsbourg, *Hygiaphone*, de Téléphone, *Heures hindoues*, d'Etienne Daho, *Chère amie*, de Marc Lavoine, *Les parfums de sa vie*, de Patrice Girao et Art Mengo, *Quand j'étais chanteur*, de Michel Delpech, et *Antisocial*, de Trust, sont autant de marques laissées sur une époque. Pagny prend son sujet à bras-le-corps, chante bien et joue le jeu de la récréation jusqu'au bouleversement du style.

Ce n'est pas le cas de Nilda Fernandez, qui s'apprête à sortir un album dont le fil conducteur semble être l'ambiguïté de l'identité sexuelle, à commencer par un catastrophique *Biche, ô ma biche*



PETER LINDBERGH



EMI

Florent Pagny et Paul McCartney donnent la meilleure définition du disque de reprises : s'amuser, se faire plaisir.

où l'on croit reconnaître une simple version améliorée de l'original (Franck Alamo), premier aveu d'échec d'une reprise.

Véronique Sanson habite-t-elle les treize chansons de Michel Berger qu'elle interprète dans son nouvel album, *D'un papillon à une étoile* ? Le cas est plus compliqué : il fut un temps où, musicalement, Berger et Sanson ne faisaient qu'un. A l'annonce de ce projet, le préjugé revint que, si Véronique Sanson se livrait à un tel exercice, c'était par faute d'inspiration. *D'un papillon à une étoile* livre un message clair : celui d'une profonde mélancolie, celle de Berger en premier lieu, plus couramment vu dans sa dimension gentiljoyeux-concerné. Mais, en choisissant le tête-à-tête et non le résumé d'une époque (comme Florent Pagny), la chanteuse s'enferme dans une voie unique dont il lui est peu aisé de trouver la sortie.

Moins fébriles que les Français devant l'écuïle de la reprise, les Anglo-Saxons marquent égale-

ment l'actualité avec la sortie de quatre albums, inégaux mais qui ont en commun d'être l'œuvre d'auteurs-compositeurs, rarement interprètes, catégorie dominée par deux monstres de moins en moins sacrés et à la voix erraillée, Joe Cocker et Rod Stewart. Nostalgiques mais nullement passéistes, ces tentatives permettent de remédier à une crise d'inspiration (ce que reconnaît ci-dessous

Discographie

- Florent Pagny, *réCréation*, 1 CD Mercury.
- Véronique Sanson, *D'un papillon à une étoile*, 1 CD WEA.
- Bryan Ferry, *As Time Goes By*, 1 CD Virgin.
- Mark Lanegan, *I'll Take Care of You*, 1 CD Sub Pop/Beggars Banquet.
- Kevin Rowland, *My Beauty*, 1 CD Creation Records. Distribué par Sony Music.
- Paul McCartney, *Run Devil Run*, 1 CD Parlophone/EMI.

Bryan Ferry, chanteur

« Avec "As Time Goes By", j'ai voulu recréer l'ambiance d'une époque »

« *As Time Goes By*, votre nouvel album, est constitué de chansons des années 30. Ces mélodies font-elles depuis longtemps partie de votre culture musicale ?

– J'avais cinq ans quand j'en ai pris conscience pour la première fois. Ma tante, qui était aussi ma baby-sitter, n'arrêtait pas d'écouter des 78 tours. Son mari, qui était dans la Royal Air Force, à Gibraltar, côtoyait des GI qui passaient sans arrêt de la musique américaine. Quand j'ai commencé à acheter mes propres disques, vers onze ou douze ans, je me suis passionné pour le jazz et le blues. Ma sœur aînée avait des copains dingues de Duke Ellington. Billie Holiday est devenue ma chanteuse préférée. Avant et après l'école, je livrais des journaux. Chaque semaine, j'épluchais *Melody Maker*, un magazine qui, à la fin des années 50, parlait beaucoup plus de jazz que de rock.

– Ces chansons n'avaient-elles pas déjà un parfum rétro ?

– Elles passaient à la radio dans les émissions de jazz. Les chansons des années 20 étaient un peu plus primitives, les gens commençaient juste à assimiler le jazz. Mais les années 30 représentent l'épanouissement de la chanson populaire américaine. Le jazz était maîtrisé, et des compositeurs formés dans les conservatoires apportaient des structures d'accords plus complexes. L'influence européenne de compositeurs comme Kurt Weill se faisait aussi sentir. Les comédies musicales de Broadway ou d'Hollywood étaient le support privilégié de ces chansons et un excellent moyen de pénétrer la mémoire collective.

– Cette musique était-elle un moyen de vous échapper du milieu ouvrier familial ?

– L'élégance très évocatrice de cette musique, son aspect léger, glamour, et en même temps mélancolique pouvaient aider à se créer un monde meilleur. Le raffinement que j'ai trouvé dans ces chansons m'a aidé à construire un

univers. J'ai gommé mon accent "geordi" [*le patois de Newcastle*] en essayant d'imiter ces chanteurs...

– Une des originalités de *Roxy Music*, votre ancien groupe, était la façon dont vous mêliez ce côté crooner et le rock d'avant-garde...

– J'ai toujours apprécié un grand nombre de styles musicaux. En 1970, à la création du groupe, j'ai mais autant Pink Floyd, le Velvet Underground, Otis Redding qu'Elvis, Sinatra ou John Cage... Le premier album de Roxy Music reflétait cette variété, des associations musicales très excitantes.

– En solo, vous avez régulièrement enregistré des albums de reprises – *These Foolish Things*, *Another Time Another Place*, *Taxi...* – Ont-ils une fonction ?

– Ils me permettent de rendre hommage à des influences, mais aussi de m'amuser, de relâcher la pression, de pallier, parfois, un manque d'inspiration... Cela m'attriste beaucoup, mais j'écris de plus en plus lentement.

Bryan Ferry, l'ancien chanteur de Roxy Music) ou de se remettre en selle après une longue absence (c'est le cas de Kevin Rowland, ancienne figure de proue du groupe de soul celtique Dexy's Midnight Runners).

Grâce à une pratique de longue date de la reprise (les albums *These Foolish Things*, *Another Time*, *Another Place*, *The Bride Stripped Bare* et *Taxi*) et des trésors de délicatesse, Bryan Ferry investit brillamment quelques bijoux des années 30 sur *As Time Goes By*, la chanson mythique du film *Casablanca* donnant son titre à l'album. C'est un disque soyeux, respectueux (à l'excès ?) des versions originales et du son de l'époque, qui convie cordes, bois, cuivres, bandonéon et banjo – l'instrument le plus moderne étant les ondes Martenot ! Avec précaution et bon goût, Ferry glisse sa voix de crooner dans les écrits de Cole Porter (*You Do Something to Me*, *Just One of Those Things*), Kurt Weill (*September Song*) ou Rogers and Hart (*Where or When*) et fait

renaître une société, coincée entre deux cataclysmes, qui trouva refuge dans ces mélodies inoubliables.

Assez fidèle, lui aussi, à l'esprit des originaux, Mark Lanegan, chanteur du groupe américain The Screaming Trees, que l'on a connu coincé dans l'impasse du post-grunge, présente sur *I'll Take Care of You* – un titre en forme de profession de foi – les chansons qu'il aime. Lanegan explore un répertoire à dominante folk (Tim Hardin, Fred Neil) et country (Buck Owens), assez timidement mais sans commettre de faute de goût.

Il en va tout autrement de Kevin Rowland. Son album procède de la thérapie. « *Après avoir vu tant de laideur dans le monde* », écrit-il dans les notes de la pochette – sur laquelle il se présente à moitié nu, en slip noir et jarretelles devant un boa rose –, le chanteur avait besoin de se refaire une beauté. *My Beauty* en donne une vision toute personnelle que l'auditeur peut ne pas partager : si le timbre

émouvant de Rowland évoque parfois celui de Scott Walker, que penser d'arrangements truffés de chœurs écoeürants et de violonades qui risquent de réhabiliter le rondo vénézien ? On sait que l'*easy-listening* est devenu le stade suprême de la modernité, mais tout de même...

Le répertoire, centré sur Broadway, se prête certes à l'emphase (*This Guy's in Love With You*, de Burt Bacharach et Hal David, *You'll Never Walk Alone*, d'Oscar Hammerstein, assez différent, ici, de la version qu'en donnent tous les week-ends les supporters du Liverpool Football Club), mais il est fâcheux d'entendre *The Long And Winding Road*, de Lennon-McCartney, accommodé avec une sauce encore plus chargée que celle que le producteur Phil Spector rata sur *Let It Be*.

BAIN DE JOUVENCE

Thérapeutique, l'album de McCartney l'est sans doute aussi. Pour ne pas gamberger, Sir Paul s'est réfugié, depuis la disparition de son épouse Linda, dans une hyperactivité qui lui a permis d'enregistrer trois albums en un an, expérimental sous le nom de Fireman, « classique » avec *Working Classical*, publié en même temps que *Run Devil Run*. Quand Bryan Ferry puise dans le répertoire de l'entre-deux-guerres, le bassiste gaucher rend hommage aux pionniers qui ont changé sa vie, ceux des années 50, Elvis Presley, Gene Vincent, Larry Williams, Carl Perkins ou Chuck Berry... et à son propre talent en glissant trois chansons de son cru. Auteur en 1988 d'un album assez semblable mais inférieur, *Choba B CCCP*, à l'attention de ses admirateurs russes, McCartney n'avait pas hésité à reprendre une idée de son célèbre comparse, John Lennon, qui s'était essayé à l'album de fan sur *Rock'n'Roll* (1975).

On pouvait s'attendre au pire lorsque McCartney décida de réunir cette fois-ci un aréopage de stars fatiguées, David Gilmour, le guitariste et marchand de sable de Pink Floyd, ou Ian Paice, cogneur de Deep Purple. Contre toute attente, le résultat est jubilatoire. *Run Devil Run* donne immédiatement envie de convier le voisinage à une boum, avec sa version pied au plancher de *All Shook Up*, emmenée par un McCartney déchaîné qui chante comme il devait le faire à la Cavern. Rajouté par ce bain de jouvence, le rocker donne à l'arrivée l'une des meilleures définitions du disque de reprises : s'amuser.

Véronique Mortaigne et Bruno Lesprit

COMMENTAIRE

LE GRAND ABANDON DU RÉPERTOIRE

La reprise de chansons du répertoire a mauvaise réputation en France. Pratique courante chez les Anglo-Saxons et les Brésiliens, elle est difficilement admise dans un pays qui a perdu de vue son patrimoine chanté, à l'exception de régions, comme la Bretagne ou l'Occitanie, qui ont déculpé à tous le goût musical par le biais de la fête, des écoles de musique, des concours. Le syndrome de l'auteur-compositeur-interprète, homme ou femme à tout faire, est paralysant. Le rôle de l'interprète ayant été minimisé, peu de jeunes chanteurs ont osé explorer le riche corpus de la chanson.

Quand Jacques Brel, Georges Brassens ou Léo Ferré étaient repris par les interprètes de la rive gauche, les chanteurs de la nouvelle vague des années 70 s'en sont tenus à l'expression d'univers personnels ; on regrettera qu'ils n'aient pas rendu davan-

tage hommage à leurs ascendants, de Mireille à Gainsbourg qui, lui, truffait ses chansons de citations en forme de clins d'œil – sa plus belle reprise demeurant *La Marseillaise*. A ces choix artistiques se sont ajoutées des préoccupations d'ordre économique : les droits perçus par un artiste qui écrit paroles et musique sont bien supérieurs à ceux d'un simple interprète.

Dans la France contemporaine, un interprète qui s'empare de la chanson d'un autre, surtout s'il est grand, est soupçonné de dénaturer l'original. On se cache donc parfois derrière les hommages (à Brel, à Polnareff...). C'est pourtant par le colportage que les chansons les plus connues ont survécu. Ne pas chanter Brassens au prétexte que lui seul, de sa voix de roc, peut faire vivre son répertoire, c'est le reléguer à jamais au musée. En vertu du principe de plaisir et de la libre circulation des œuvres, les « monuments » de la chanson encore vivants devraient susciter les envies de leurs cadets.

V. Mo.

En Italie, le risorgimento chorégraphique passe par les centres sociaux

Les anciens « squats » des années 70 hébergent les artistes et luttent contre la désertification culturelle

ROME

de notre envoyée spéciale
Pinocchio ? Comment peut-on aimer cette affreuse marionnette ? Au Théâtre Vascello, dans 19cc GLX, le collectif Kinkaleri, qu'on présente comme ultra-radical, lui tord le nez pour ne garder de ses aventures qu'une étude mathématique sur les catastrophes et les illusions de toutes sortes. Ping-pong policier, très pince-sans-rire, entre vérité et mensonge. Un travail qui ne chatouille pas dans le sens du poil. Un bloc d'irréductibilité, loin de cette danse italienne, trop théâtralisée, très rouge et noir, qu'on découvrait dans les années 80.

Aux côtés de La Furia dels Baus, de Peter Sellars, des Ballets C. de la B., de Bill T. Jones, Kinkaleri – soit Matteo Bambi et Cristina Rizzi, membres fondateurs du collectif – avait les honneurs du Festival Romaeuropa, programmé par la Fondation du même nom dont la Française Monique Veaute est vice-présidente et directrice artistique. Il fallait aller à Rome pour essayer de comprendre pourquoi la danse italienne a disparu des programmations européennes. S'est-elle étiolée, faute d'être soutenue, financée, d'avoir trouvé un enracinement identitaire ? S'il est encore trop tôt pour sentir les effets de la politique de Giovanna Melandri, ministre des biens et des activités culturelles – ministère au sein duquel Rossana Rummo est chargée du département du spectacle –, on a le sentiment pourtant que, depuis quelques mois, ça bouillonne.

D'entrée de jeu, Kinkaleri confirme le changement. Que se passe-t-il en Italie ? Jeu de piste. Des centres sociaux seraient devenus de véritables pôles de création underground. Des centres sociaux ? En fait, il s'agit d'une idiosyncrasie à l'italienne, sans aucun rapport avec le centre social tel qu'on le connaît en France. « Ces centres sociaux, au départ le plus souvent des squats, ont vu le jour après les années 70 comme des lieux alternatifs

de prise de parole et de réflexion, explique Paolo Barone, courroie de transmission entre l'ensemble des centres sociaux de la région de Rome. Ils sont la réponse de l'extrême gauche pour regrouper, structurer les oppositions. Progressivement, la politique a cédé le pas à la culture militante. Aujourd'hui, de jeunes artistes y vivent et y travaillent. »

Le Link de Bologne est cité par tous comme le lieu le plus expérimental d'Italie, le plus structuré aussi. Comme le Branca de Rome, qui tient son nom du film culte de Mario Monicelli, *Brancaleone s'en va-t-àux croisades* (1970), dans lequel une armée de gueux met en déroute les mensonges de l'Histoire... Les premières résidences se mettent en place.

« La résidence de Fiuggi est pour nous l'occasion d'avoir un lieu, un théâtre. En échange, nous donnons des cours à qui veut »

« Là encore tout se règle "à l'italienne", explique Monique Veaute. Dans ce pays qui compte plus de mille théâtres, beaucoup sont fermés. Notamment les petites salles de cinquante places, construites dans les palais des grandes familles. Il fallait donner des lieux, des hébergements aux artistes pour qu'ils restent en régions, former les directeurs de ces espaces rénovés, avec pour contrepartie la volonté que la culture se développe là où elle a déserté. » Lucio Argano est connu pour être un des spécialistes qui montent ces programmes de repeuplement culturel, à partir du Fonds social européen.



La compagnie Travirovesce, en résidence au théâtre municipal de Fiuggi.

Fiuggi, à 70 kilomètres au sud de Rome. On file observer une de ces nouvelles résidences. Le groupe Travirovesce donne sa première performance. Quatre filles, propulsées à l'énergie « marche ou crève », en béret et bustier, surgissent du théâtre municipal. Le nom de leur danse : *X-treme Revenge*. Et que ça saute ! Détachées du centre social X-Nia, à Rome, Catarina Inesi et Maddalena Scardi, formées à l'Ecole d'Essen, en Allemagne, sont aussi des militantes. « La résidence de Fiuggi est pour nous l'occasion d'avoir un lieu, un théâtre. En échange, nous donnons des cours à qui veut, nous faisons connaître la danse. Il n'y a pas de contrepartie monétaire. C'est un échange, dans le sens du potlatch. Nous défendons cette manière d'organiser la vie avec l'art. »

Hors Rome, le Latium revêt encore à Tuscania, Magliana in Sabina. Toutes les résidences réunissent à la fois la danse, le théâtre et la musique. Autres acteurs de ces nouvelles scènes : Francesco Scavetta, Monica Casadei, Rebecca Murgi, Michele Pogliani, Giovanna Agostani ; Adriana Boriello, la Napolitaine, a quitté la compagnie d'Anna Teresa de Keersmaecker à Bruxelles pour revenir se frotter aux corps irruptifs de son Sud natal. Tous désireux de cerner une « italianité » qui enracerinerait leur travail. Utilisation de chants sardes, résurrection de Pasolini dans *Il fiore delle mille e una notte*, de Virgilio Sieni, recours à Dante de l'Aterbalto, que dirige Mauro Bigonzetti,

amour fou de Monica Casadei pour le peintre Antonio Ligabue (*lire ci-dessous*), détournement de Pinocchio, idées futuristes de Marinetti... « Les années 80 ont été celles d'un faux départ, explique Michele Pogliani, revenu en 1996 de New York pour créer sa compagnie. S'il n'y avait pas pour nos aînés de théâtres disponibles pour la danse, il n'y en a pas davantage aujourd'hui. Alors qu'est-ce qui a changé ? La génération actuelle a choisi de présenter des travaux moins intellectuels, plus en prise avec le zapping, la rapidité, la réalité des gens. Je suis heureux quand un spectateur qui n'a jamais vu de danse vient me trouver avec un sourire réjoui. »

Le Cyber Queer de Pogliani traverse Internet ; son *Aerocity* désosse les jeux vidéos : « Utiliser les nouvelles technologies, le multimédia, tout cela est déjà vieux, soupire le jeune chorégraphe. Nous sommes dans la représentation de la simulation. Ce qui est jouissif, c'est que notre corps même devienne multimédia. » Pogliani, accompagné de son techno-compositeur Paolo Demitry, est prêt à danser en discothèque pour faire connaître son art.

Parmi les aînés – Lucia Latour, Virgilio Sieni, Michele Abbondanza en tournée en Amérique du Sud –, seul le Romain Enzo Cosimi était là. « Qu'est-ce qui a changé ? Rien, dit-il. Ou plutôt, la situation est pire. Quand j'ai débuté, j'avais vingt-trois ans, les critiques nous soutenaient. Aujourd'hui, plus de critiques, plus de projets. Les gens de théâtre de ma génération, Romeo Castellucci, Mario Martone, dirigent à Rome d'importantes salles. Nous, nous n'avons rien obtenu. Seuls les lieux underground, comme les centres sociaux, épaulent la danse, en comprennent les enjeux politiques et artistiques. »

Cosimi dit vouloir chercher sa « romanité » du côté des acteurs, tel Toto, et son identité profonde d'artiste autour de la notion de vide, du corps traversé. Romain dans l'âme, il ne peut s'empêcher de parler de ce qui est au centre de toutes les conversations : la rénovation des façades pour le Jubilé du catholicisme. « Trop propres, trop blanches. Rome ressemble à un de vos saint-honoré, et le Vatican à Hollywood. »

Dominique Fréard

Monica Casadei fait revivre le peintre Antonio Ligabue

ROME

de notre envoyée spéciale
Monica Casadei, fille de Ferrare, chorégraphe attachée au très actif Teatro Stabile de Parme, vit depuis des mois une sorte d'amour fou pour le peintre pseudo-naïf, dangereux parce qu'envoûtant, Antonio Ligabue. L'artiste est au centre d'une création qu'elle a présentée en septembre au Festival de Rovereto. A Rome, elle nous emmène dans une très impressionnante prison désaffectée, jadis réservée aux mineurs, transformée en galerie d'exposition.

Toute l'œuvre d'Antonio Ligabue, dit « le Van Gogh de la plaine du Pô », s'y déploie. A côté de scènes rurales, il peint des animaux sauvages. « Il devenait tigre, il devenait aigle, grimaçant pendant des heures devant une glace pour saisir la gueule du fauve rugissant. Il s'est même cassé le nez pour ressembler davantage à un oiseau de proie. Sur ses très nombreux autoportraits, il est couvert de sang, de croûtes. Il faut que le trait lui vienne du premier jet, autrement il se livre à des rituels dans son atelier, imitant, hurlant comme l'animal qui lui échappe, mais qu'il doit sortir de lui. » Le peintre est né en 1915, en Suisse, expulsé dans le Frioul sur dénonciation de sa mère adoptive, mort, presque célèbre, en 1965, après s'être acheté douze motos Guzzi rouges, et une belle auto, avec chauffeur.

Peinture qui fait peur, avec en permanence la présence de cette araignée noire, féminine, dévorante. Peinture proche du body art. Antonio Ligabue, qui a fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, toujours retournait à sa peinture. Il aimait se vêtir en femme tant il souffrait d'en être privé. On ressort de l'exposi-

tion totalement sonné devant une œuvre traversée par de telles forces occultes. Monica Casadei, à la tête de la compagnie Artemis, ne craint pas les sujets difficiles. Philosophe de formation – elle a fait une thèse sur Platon et la danse –, elle a bouleversé son public en créant, en 1998, *Senza domicilio fisso*, une danse construite à partir d'une enquête qu'elle a menée dans la Basilicate où existe, depuis le XV^e siècle, une communauté albanaise qui a conservé ses chants traditionnels (musique dite « arbëresh »).

« J'AIME LA DANSE TRÈS PHYSIQUE » Histoire et actualité. « J'ai voulu, dit-elle, lutter contre le racisme anti-albanais. Tous des prostituées ou des maquereaux dans le fantôme collectif, alors qu'ils n'étaient que des gens en fuite, arrivant par bateau, en perte complète d'identité. Des réfugiés qui n'avaient rien à voir avec cette communauté albanaise de la Basilicate, intégrée depuis longtemps. J'ai relié ces Albanais par le biais des musiques, fabriquant une ligne imaginaire Basilicate-Kosovo. »

La même année, elle créait *Angeli di carne* (Ange de chair) : « J'aime la danse très physique, quel que soit le sujet que j'aborde, raconte cette femme férue d'arts martiaux. Angeli di carne parlait d'érotisme. Mais, contrairement à ce qui se fait actuellement chez vous, mes danseurs étaient hyperhabillés. » Monica Casadei devrait faire partie de la sélection italienne invitée à Montpellier 2000, dont le thème central est la Méditerranée.

D. F.

L'organisation Romaeuropa

- **Création.** En 1986, l'association Les Amis de la Villa Médicis, que dirige Jean-Marie Drot, avec Monique Veaute à ses côtés, crée un festival à Rome, avec la collaboration culturelle de 18 académies étrangères.
- **Vocation.** L'association se transforme, en 1989, en Fondation Europa, dont la vocation est aujourd'hui quadruple : la formation culturelle, la promotion de la danse italienne (Ente Promozione Danza, dont s'occupe Emmanuelle Bibard, organisatrice notamment des plates-formes

réunissant tous les chorégraphes italiens. La dernière a eu lieu à Reggio-Emilia. La prochaine, en l'an 2000, se déroulera à Montpellier, la promotion du jeune cinéma (Festival de Viareggio) et l'organisation du Festival Romaeuropa, ouvert sur la pluriculturalité et l'international.
- **Développement.** Monique Veaute, directrice générale de la Fondation Romaeuropa, met actuellement en place avec Nelle Hartling, du Hebbel de Berlin, un réseau européen qui aurait pour

mission de soutenir, de produire et de diffuser des jeunes talents chorégraphiques.
- **Prochains spectacles du Festival Romaeuropa :** *Le Voci dei Medici* (Villa Médicis, les 6, 13, 20 et 27 novembre) ; Bill T. Jones (Teatro olimpico, les 6 et 7) ; Musiques des steppes d'Asie centrale (Teatro olimpico, le 8) ; Compagnie Montalvo/Hervieu (Academia filarmonica romana, du 13 au 18) ; Tanztheater Basel, de Joachim Schlömer, avec Helmut Cehring (Teatro Argentina, les 15 et 16). *Romaeuropa, Via XX Settembre, 3. Tél. : 00 (39) 06-42-013-467/8.*

“... Pas un de moins” choisit de regarder ses protagonistes au fond des yeux. C'est un film sans affectures, dont tous les interprètes tiennent simplement le rôle qui est le leur dans la vie. Zhang Yimou excelle à diriger ces acteurs d'occasion, à commencer par les enfants qu'il filme avec la grâce d'un Truffaut ou d'un Comencini... Voici un film qui résonne comme une leçon de vie.”

LE NOUVEAU CINEMA - JEAN-PIERRE GUERARD

“Zhang Yimou renoue avec sa veine naturaliste et signe ici un de ses meilleurs films.” CINE LIVE

LION D'OR
FESTIVAL DE VENISE 1999

PAS UN DE MOINS
NOT ONE LESS

le 3 novembre

COLUMBIA PICTURES FILM PRODUCTION ASIA présente une production GUANGXI FILM et BEIJING NEW PICTURE "PAS UN DE MOINS" (NOT ONE LESS)

WEI KUNZHANG ZHANG HUIKE costumes BOING HUAIYAO musique SAN DAO montage ZHAI RU second rôle CAO JIUPING directeur de la photographie WU YONG producteur exécutif ZHANG WEIFENG

www.columbiatristar.fr

L'alliance de la couleur et du dessin dans l'atelier de Matisse à Tanger

L'Institut du monde arabe présente une exposition consacrée aux deux séjours du peintre au Maroc

Matisse a passé plusieurs mois à Tanger, en 1912 et 1913. Il y a dessiné, beaucoup, et peint, non sans peine parfois. « *Les voyages au Maroc*

m'aidèrent (...) à reprendre contact avec la nature mieux que ne le permettait l'application d'une théorie vivante mais quelque peu limitée

comme le fauvisme », affirmait le peintre à la fin de sa vie. Une exposition à l'Institut du monde arabe rappelle cet épisode.

LE MAROC DE MATISSE, Institut du monde arabe, 1 rue des Fossés-Saint-Bernard, 5^e, M° Jus-sieu. Tél. : 01-40-51-38-38. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 20 heures. 45 F (6,86 €). Jusqu'au 30 janvier.

A deux reprises, de fin janvier à mi-avril 1912 et de début octobre 1912 à mi-février 1913, Matisse a séjourné à Tanger. Durant le premier séjour, accompagné de sa femme, Amélie, il retrouva par hasard au Maroc le peintre canadien James Wilson Morrice, ancien camarade d'études aux Beaux-Arts. Pour le second, Amélie vint le rejoindre, escorté de Charles Camoin, autre ex-disciple et ami proche. Le peintre se rendait à Tanger pour l'intensité de la lumière, l'architecture, les costumes, la végétation et l'excitation qu'il espérait éprouver à leur vue. Calcul judicieux, en dépit de la pluie qui gâcha des semaines : à la fin de son deuxième voyage, Matisse avait achevé vingt-trois peintures.

L'importance de cet épisode est d'autant mieux connue que le peintre a voulu y voir un moment décisif. « *Les voyages au Maroc m'aidèrent à accomplir une transition et à reprendre contact avec la nature mieux que ne le permettait l'applica-*

tion d'une théorie vivante mais quelque peu limitée comme le fauvisme », affirmait-il à la fin de sa vie. Il ajoutait : « *J'ai trouvé les paysages du Maroc exactement tels qu'ils sont décrits dans les tableaux de Delacroix et les romans de Pierre Loti.* » Les dessins confirment ses déclarations, dessins d'un observateur attentif aux détails des maisons, aux postures et aux vêtements de la population autochtone. Au crayon ou le plus souvent à l'encre, ils demeurent au contact de la nature tangeroise.

Le paysage regardé de haut tourne à l'inventaire topographique, la vue de ville au croquis d'architecte ou d'archéologue, tout cela sans lourdeur, par la seule vertu d'un trait mince qui allie admirablement simplicité et précision. Les portraits à la plume d'hommes assis, l'air pensif, sont des chefs-d'œuvre. Ils démontrent que le nécessaire peut se réduire à fort peu et que l'expression ne gagne rien à la prolifération du pittoresque. Des joliessees habituelles de l'orientalisme et de la peinture dite coloniale, Matisse se défie comme d'autant de facilités et de mensonges aimables – ce qui est en revenir à Delacroix.

Pour la peinture, l'exigence est identique, mais l'effort d'une autre ampleur. Entre la justesse du dessin

et l'intensité de la sensation qui doit s'inscrire dans les couleurs, l'équilibre ne se trouve pas à tout coup. En 1912, Matisse ne veut pas plus d'un réalisme plus ou moins modernisé par l'impressionnisme que de la disparition du motif absorbé par le chromatisme.

LA TOILE TOUCHE À SA PERFECTION

Ni description ni abstraction. La recherche un équilibre, qui, quelquefois, se dérobe. Sa *Marocaine* reste à l'état de grisaillie striée de hachures charbonneuses : le dessin sans la couleur. A l'inverse, la vue du ciel et des collines par une fenêtre ouverte se dissipe en nuées et vapeurs roses, bleutées et vertes : désagrégation du paysage à laquelle tentent de résister quelques traits indécis. Pour sauver la représentation, il arrive aussi que Matisse durcisse et épaississe jusqu'à la brutalité des cernes noirs schématiques.

Mais quand l'équilibre est trouvé, quand il s'établit, la toile touche immédiatement à sa perfection et cette dernière est si stupéfiante qu'elle importe seule. Perfection dans le genre de la nature morte : *Le Vase d'iris*, de février 1912, vite acheté par le collectionneur russe Tchoukine. Perfection de la figure : *Le Rifain debout*, peint pour le même mécène, une des plus belles peintures du siècle, plus belle

même, dans sa sobriété en trois dominantes, que la deuxième version, plus éclatante, *Le Rifain assis*, qui n'a pas été prêtée par la Fondation Barnes.

C'est là la faiblesse de l'exposition : bien que les musées russes se soient montrés coopératifs, il manque plusieurs toiles majeures de Tanger et, lacune plus triste encore, celles que Matisse a exécutées dans les années suivantes, surtout *Les Marocains*, de 1915-1916, propriété du MoMA de New York. Afin que ces absences soient moins visibles, des toiles plus tardives ont été ajoutées – peintes à Nice dans les années 20, alors que Matisse se vend bien parce qu'il s'est replié sur un post-impressionnisme décoratif.

Ce n'est pas le meilleur hommage qui puisse lui être rendu que de montrer si longuement qu'il ne fut pas constamment fidèle aux exigences qui font la splendeur hautaine de la période tangeroise. Par bonheur, l'exposition ne finit pas sur ces productions laborieuses mais sur quelques gouaches découpées et les ultimes huiles de Matisse, où, s'il ne reste du Maroc qu'un souvenir à peine perceptible, l'alliance de la couleur et du dessin se reconstitue, par d'autres moyens.

Philippe Dagen

INSTANTANÉ

POUSSE-RAPIÈRE DOMINICAL

Un dimanche après-midi. Flânerie entre feuilles mortes et Champs de la sculpture, avant l'entrée au Théâtre du Rond-Point, où Marcel Maréchal officie à la tête de ses *Trois Mousquetaires*. Reprise d'un succès planétaire, créé il y a plus de dix-sept ans, porté de Chine en Amériques. Et derniers coups de rapière parisiens du bretteur lyonnais, en partance au 1^{er} janvier. A moins que le bail de la ville et du Rond-Point soit renouvelé, auquel cas il pourrait assurer la fin de la saison.

Entrée sage des huit-douze ans, majoritaires à cette heure, pilotés par leurs grands-parents. Escalade des sièges. Rappels historiques murmurés : Louis XIII, Richelieu, La Rochelle et l'Anglais. Le réel et le roman : le Roi, la Reine et les ferrets de diamants. L'assistance est chez elle, entre Astérix et *La Guerre des étoiles*. Assauts d'opérette dessinés en bande, bulle en tête : « *Un pour tous, tous pour un.* » Si la Force (« *jarret de fer et poignet d'acier* ») est avec d'Artagnan (Émeric Marchand), Atheros (Olivier Breitmam), Porthos (Arno Chevrier) et Aramis (Mathias Maréchal), c'est qu'ils sont hommes de cœur. Déluge musical dès qu'ils sautent en selle. Frappent les mains et, encore une fois, tous ensemble.

Normalement, les méchants ont des têtes de méchants, et les autres des têtes d'autres. Avec Milady (Cécile Paoli), les enfants ne savent plus trop s'ils ont affaire à Blanche-Neige ou à la sorcière. La culotte de velours rouge et les bottes sont à son crédit, celui de la présente mode, qui rend sa condamnation à mort intolérable. Entre les duels, les grands de ce monde font les meilleurs bouffons. A ce jeu, Louis XIII (Daniel Berlioux) déborde Richelieu (Jean-Pierre Moulin). Seul, le plus petit des petits, Planchet (Bruno Ricci), les surpasse. C'est assez pour passer du récit d'aventure au burlesque, où l'on découvrira qu'une cassette de ferrets ne diffère pas fondamentalement d'un ballon de rugby.

Jean-Louis Perrier

★ **Les Trois Mousquetaires**, d'après Alexandre Dumas. Mise en scène : Marcel Maréchal. Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8^e. Tél. : 01-44-95-98-10. 90 F (13,72 €) à 230 F (35,06 €). Durée : 3 heures. Mardi, à 19 h 30 ; mercredi au samedi, à 20 h 30 ; samedi et dimanche, à 15 heures.

SORTIR

PARIS

Eric Bibb

Eric Bibb, guitariste et chanteur afro-américain, combine la connaissance des racines folk et blues acoustique (Mississippi John Hurt, Ledbelly, Woody Guthrie...) et celle du répertoire des negro spirituals. On appréciera l'austérité radieuse qui transparait dans ses enregistrements (ainsi certains thèmes du récent *Home to Me*, chez Ruf Records). Dans le cadre intime de l'Hôtel du Nord, un des lieux les plus accueillants pour les *songwriters* anglo-saxons, Eric Bibb sera accompagné du bassiste Dave Bronze et de Steve Simpson. Précision : soirée non-fumeurs. *L'Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, Paris 10^e.*

M° Jacques-Bonsergent. Les 1^{er} et 2 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-53-19-98-88. De 100 F à 120 F (15,2 € à 18,3 €).

Hubert-Félix Thiéfaine

Une énigme, presque un paradoxe, que ce chanteur, auteur-compositeur à la plume singulière. Malgré une discrétion extrême au niveau médiatique, il réussit à drainer à chacun de ses concerts une foule compacte et enthousiaste qui connaît par cœur toutes ses chansons, à commencer bien sûr par *Lorelei*.

Après Bercy en 1998, où il a fêté ses vingt ans de carrière, il revient cette fois-ci à un cadre plus modeste.

Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9^e. M° Trinity. Le 2 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-49-95-99-99. 210 F (32 €).

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Le Faux Coupable
d'Alfred Hitchcock. Britannique, 1957, noir et blanc, copie neuve (1 h 45).

Action Ecoles, 5^e (01-43-29-79-89).

L'Inconnu du Nord-Express
d'Alfred Hitchcock. Américain, 1951, noir et blanc, copie neuve (1 h 40).

Action Christine, 6^e (01-43-29-11-30).

La Loi du silence
d'Alfred Hitchcock. Américain, 1952, noir et blanc, copie neuve (1 h 35).

Action Ecoles, 5^e (01-43-29-79-89).

Les Oiseaux
d'Alfred Hitchcock. Américain, 1963, copie neuve (2 h).

Grand Action, 5^e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17^e (01-43-80-24-81).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Victoria, la lettre

d'après Knut Hamsun, mise en scène de Marc François, avec Margaret Zenou et Pascal Kirsch.

Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11^e. M° Bastille. Du 2 au 21 novembre. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.

Lulu
de Berg. Anna-Katharina Behnke (Lulu), Julia Juon (Gräfin Geschwitz), Claude Pia (le peintre), Stephen West (Schön), Orchestre de l'Opéra national de Paris, Ulf Schirmer (direction), Willy Decker (mise en scène).

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11^e. M° Bastille. Les 2, 5, 8, 12, 15 et 18 novembre, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 575 F.

Ballet Preljocaj

Angelin Preljocaj : *Personne n'épouse les méduses.*

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4^e. M° Châtelet. Jusqu'au 6 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 100 F à 160 F.

Nuit blanche

Gaël Horellou (saxophone), Laurent Courthaliac (piano), Clovis Nicolas (contrebasse), François Ricard (batterie).

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M° Châtelet. Le 2, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Delinquent Habits

Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9^e. M° Pigalle. Le 1^{er}, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 70 F.

Faf Larage

Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11^e. M° Voltaire. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-43-14-35-35. 110 F.

Tindersticks

Grand Théâtre de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5^e. M° Maudbert-Mutualité. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-40-46-15-71. 157 F.

François Béranger
Au Lavoisier moderne parisien, 35, rue Léon, Paris 18^e. M° Châtelet-Rouge. Du 2 au 22 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-42-52-09-14. 120 F.

Stéphane Huchard Quintet

Après le pianiste Jean-Pierre Como et le trompettiste Flavio Boltro, c'est au tour du batteur Stéphane Huchard de représenter la vague française des artistes du label Blue Note. Huchard a composé une formation qui témoigne de son goût pour le funk autant que pour le hard-bop et sort du rôle du « gardien du tempo » généralement attribué au batteur. Pierre de Bethmann (Prism) est au piano, Linley Marthe à la basse, Stéphane Guillaume au saxophone et Olivier Louvel à la guitare. *Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M° Châtelet. Les 2 et 3 novembre, à 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F (12,2 €).*

LIVRY-GARGAN

Festival du jeune cinéma français

Le cinéma Yves-Montand de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) propose une semaine consacrée aux jeunes talents du cinéma français. Parmi les réalisateurs retenus, trois d'entre eux viendront présenter leur dernier film en avant-première : Jacques Maillot pour *Nos vies heureuses* (le 3), Jean-Pierre Améris pour *Mauvaises fréquentations* (le 6), Sarah Levy pour *Du bleu jusqu'en Amérique* (le 9). Dans le cadre de l'Aventure du premier film, une journée sera dédiée, le 6 novembre, aux réalisateurs de quinze à vingt-cinq ans. *Cinéma Yves-Montand, 36, rue Eugène-Massé, 93 Livry-Gargan. Du 3 au 9 novembre. Tél. : 01-43-83-90-39.*

Le cœur plus gros que la tête

LES NOUVELLES BRÈVES DE COMPTOIR, de Jean-Marie Gourio. Mise en scène : Jean-Michel Ribes. Avec Chantal Neuwirth, Lisa Schuster, Nathalie Kanoui, Laurent Gamelon, Christian Pereira et Philippe Vieux. THÉÂTRE FONTAINE, 10, rue Fontaine, 9^e. Tél. : 01-48-74-74-40. 160 F et 210 F (24,39 € et 32,02 €). Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; samedi, à 18 heures et 21 heures. Durée : 1 h 40.

CONCERTS

OPERA NATIONAL DE PARIS

Dimanche soir au Palais Garnier

Musique de chambre

Par les musiciens de l'Orchestre de l'Opéra

Nielsen - Françaix Hindemith

7 novembre - 20h30

Palais Garnier Informations-Réservations 0 836 69 78 68 www.opera-de-paris.fr

SALLE GAVEAU

Tél. réserv. : 01-49-53-05-07 Concert au bénéfice de la restauration de Gaveau 16 novembre 1999 - 20 h 30

Maurizio BAGLINI

vainqueur du Monte Carlo Piano Masters 99 Orchestre du CNR Direction :

Armin JORDAN

Lekeu-Chopin-Beethoven

20 novembre 1999 - 20 h 30 Orchestre du Cons. du VIII^e Dir. : Michel Capelier

SITKOVETSKY, violon

Brigitte ENGERER, piano

Vivaldi, Tchaïkovsky, Beethoven, Ravel

On ne sait pas ce qui, ici, frappe le plus : le spectacle lui-même ou son public, extrêmement divers et communiant dans la même foi, au point que plusieurs des acteurs de ces *Brèves de comptoir*, nouvelle fournée, ont des fan-clubs, bataillons serrés d'admirateurs qui assistent à plusieurs présentations et n'hésitent pas à prendre la route pour traquer leurs idoles là où elles se trouvent... Pour l'instant et jusqu'à épuisement des curiosités, elles sont à Paris, sous la place Blanche, dans un quartier où les bistrotiers sont plus le carrefour des conquêtes du corps que le toit de joutes populaires et souvent savoureuses, telles que Jean-Marie Gourio les a surprises puis retranscrites à la faveur de longs séjours au bord des zincs.

L'APPÉTIT DU BON MOT

Là, il s'est frotté à une humanité diverse, diseuse, intarissable, qui s'empare du moindre événement pour dissenter, très bêtement ou très poétiquement, sur l'air du temps. Afin de transposer ces effets de verbe à la scène, Jean-Michel Ribes a soigné son décor (Patrick Dutertre), ses lu-

NOUVEAUX FILMS

HANTISE

■ *Hantise* est le remake d'un chef-d'œuvre de Robert Wise, *La Maison du diable*, qui jouait sur le thème de la maison hantée en évitant soigneusement tout effet visuel, s'appuyant uniquement sur une utilisation judicieuse du son pour évoquer une présence surnaturelle. Jan De Bont reprend dans les grandes lignes la trame du film de Wise – un scientifique invite trois patients dans une maison hantée, pour étudier les effets de la peur sur l'individu –, mais perd toute la subtilité présente dans *La Maison du diable*. Il se repose sur une abondance d'effets spéciaux et des décors somptueux, qui font ressembler cette demeure à un musée et enlève tout réalisme à son film. Un budget démesuré est censé pallier le manque total d'inventivité du réalisateur ; cette abondance ne parvient pas à masquer son absence de talent.

Samuel Blumenfeld
Film américain de Jan De Bont. Avec Liam Neeson, Catherine Zeta-Jones, Owen Wilson, Lili Taylor. (1 h 53.)

SIMON ET LES GLOBULES

■ Sous ce titre étrange, hélas peu propice à attirer les foules, se cache un film fantastique pour en-

fières (Claude Couffin) et ses costumes (Juliette Chanaud), bref, fourbi toutes les armes du « vrai » théâtre pour délocaliser un texte évidemment naturaliste. Il a encore imaginé de créer une temporalité dramatique propre à préserver le spectacle de tout risque d'arythmie. Défilent les quatre saisons d'une année ordinaire, prétexte à entrées et sorties tout temps, toutes humeurs, toutes couleurs.

Et ça marche. Même quand les saillies de ce petit peuple à la manoeuvre du commentaire à chaud n'évitent pas les débordements de leurs proférateurs – quelques vulgarités, l'expression de rancoeurs qu'on a entendues ailleurs, et plutôt au fond du couloir, à l'extrême droite... Mais le patron, sa femme, Madame Lallemand, Madame Scarole, Nicole, Marinette, André, Rubens, Gilles, Fillet, Lacaisse et tous les autres ont un tel appétit du bon mot involontaire qu'on se laisse conquérir, rieur parmi les rieurs, si loin, si proche de ces lascars mal embouchés, au cœur plus gros que la tête.

Olivier Schmitt

fants qui mérite mieux que la grande discrétion qui entoure sa sortie. Passé un épilogue un tantinet fastidieux, cette production norvégienne nous entraîne dans le sillage du petit Simon, opportunément rétréci pour la circonstance, dans l'organisme de son grand-père afin de le sauver d'une maladie qui lui fait endurer le martyre. Aidé d'un vaillant globule blanc et d'une charmante alvéole, coupant à travers gorge, poumon, cœur et vésicule biliaire, Simon affrontera tous les dangers – du gros moustique noir Mauvais Haleine à l'écumante et verdâtre Madame Bile – avant d'aller dissoudre du côté de la vessie la soldatesque de pierre qui empêche son ancêtre de satisfaire à un besoin naturel de première nécessité. Toute l'originalité du film consiste à dédaigner la surenchère attendue des effets virtuels au profit d'une imagination travaillant à l'invention des décors, la fantaisie des costumes et l'harmonie des motifs. Cet artisan inspiré suscite la poésie de l'œuvre, de la même façon que la fonction crée l'organe.

Jacques Mandelbaum
Film norvégien de Vibeke Idsøe. Avec Torbjörn T. Jansen, Benjamin Helstad, Jenny Skavlan. (1 h 25.)

Sylvie Vartan
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8^e. M° Opéra. Jusqu'au 7 novembre et du 9 au 14, à 20 h 30 ; dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 270 F.

Pierre Aussedat
Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris 4^e. M° Châtelet. Jusqu'au 13 novembre, à 21 h 30. Relâche lundi. Tél. : 01-48-87-82-48. 90 F.

Orchestre national de Barbès
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M° Porte-de-Pantin. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 143 F.

Jorge Reyes, Ariane Pelicier, Hervé Di Rosa
La Maraquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20^e. M° Gambetta. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 100 F.

Chico Freeman y Guataca
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M° Châtelet-d'Eau. Le 2, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

ANNULATION

Le metteur en scène britannique Peter Brook annule la présentation de la pièce *Sizwe Banzi est mort* de Athol Fugard, prévue du 2 au 27 novembre aux Bouffes du Nord dans le cadre de la saison sud-africaine. *Bouffes du Nord, tél. : 01-46-07-34-50.*

RÉSERVATIONS

Charles Trenet
Salle Pleyel, 252, Faubourg Saint-Honoré, Paris 8^e. Les 4, 5 et 6 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 250 F à 475 F.

John Lewis
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. Le 8 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 250 F.

Merce Cunningham Dance Company

Biped et pièces du répertoire. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4^e. Du 9 au 20 novembre, à 20 h 30 ; le 14, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 100 F et 160 F.

Jude
Élysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 13 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-55-07-06-00. 126 F.

DERNIERS JOURS

5 novembre :
Le Tartuffe
de Molière, mise en scène de Jean-Marie Villégier.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9^e. Tél. : 01-53-05-19-19. De 35 F à 160 F.

6 novembre :

Noces de sang
de Federico García Lorca, mise en scène d'Omar Porras-Speck.

Théâtre de la Ville, 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

7 novembre :

Sauvés
d'Edward Bond, mise en scène de Christian Benedetti.

Entrepôt, 16, rue Marcelin-Berthelot, 94 Afortville. Tél. : 01-43-76-86-56. 50 F et 100 F.

Le Voyage à La Haye
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène de François Berreur.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.05 Les Sans-papiers. Forum Planète
 22.00 L'Écran personnel. Faut-il croire au paranormal ? RTBF 1
 22.00 Météo, science à l'épreuve du temps. Forum Planète
 23.00 La Vie quotidienne des Français à la Libération. Forum Planète

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Yves Lecoq / Présence ; Pierre Dubois ; Pete Sampras. Canal +
 21.00 Lundi soir. Invités : Bernard Lama et Paul Quilès. Eurosport
 21.05 Le Point. Turquie : le drame des Kurdes. Garth Brooks alias Chris Gaines. TV 5
 21.05 La Route. Invités : Hugues Aufray et Tony Frank. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

18.10 La Chute du Mur. [2/3]. Planète
 19.20 Going Wild. L'Éden russe. Odyssee
 20.00 Et si les boss devenaient employés. [5/6]. Planète
 20.15 360°. Le reportage GEO. L'Empire de la lumière [1/4]. Arte
 20.30 Le Fracas des ailes, la 2^e guerre mondiale vue du ciel. [9/13]. Bombardements jour et nuit. Planète
 20.45 La Renaissance. [5/6]. Espagne, la reconquête et la conquête. Histoire

Le Monde TELEVISION

TF 1

20.55 Chère Marianne
 Marianne Rivais est sous-préfète. Jean, son époux, la suit fidèlement dans ses différentes affectations. A peine nommée à son nouveau poste, elle se heurte au maire, au sujet d'une histoire immobilière. Afin d'aider sa femme, Jean enquête, aidé d'une ravissante journaliste. Un vaudeville gentillet sauvé par Anny Duperey, explosive, et par Guy Bedos réjouissant dans un rôle à contre-emploi.

20.45 L'Espagne sauvage. Sur les chemins... Odyssee
 20.50 Maman sur le tard. Téva
 21.20 Lonely Planet. Planète
 21.45 La Renaissance. [6/6]. Histoire
 22.30 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Odyssee
 22.45 Benito Mussolini. Premiers contacts. Histoire
 23.40 Hip hop en Trans. Planète
 0.10 Base-Ball. [18/18]. Planète
 0.40 La Case de l'Oncle Doc. El Niño, un mystère planétaire. France 3

SPORTS EN DIRECT

20.55 Football. Championnat d'Angleterre. Liverpool - Bradford City. Canal + vert

MUSIQUE

18.00 Big Bad Voodoo Daddy. Montréal 98. Muzzik
 20.25 Concerto Palatino. Dir. Bruce Dickey et Charles Toet. Motets arrangés pour chant et Concertos de G. Giacobbi et A. Trombetti. Muzzik
 21.00 La Traviata. Opéra de Verdi. Mise en scène, Richard Eyre. Par le Royal Opera House Orchestra et le Chœur du Royal Opera, dir. Sir Georg Solti. Muzzik
 21.55 Requiem de Gabriel Fauré. Par l'English Chamber Orchestra et le Chœur de la cathédrale de Winchester, dir. Martin Creed. Mezzo

0.40 Elton John. Wembley 1977. Canal Jimmy

THÉÂTRE

22.35 Pour un oui ou pour un non. De Nathalie Sarraute. Mise en scène de Jacques Doillon. Avec Jean-Louis Trintignant, André Dussollier. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.55 Chère Marianne. Pierre Joassin. TF 1
 20.55 Chasseurs d'écume. Denys Granier-Deferre [1/3]. France 2
 22.10 Le Mur aux fées. Michel Léviat. Festival

COURTS MÉTRAGES

22.25 Court-circuit. Anouk et les autres. Alexandra Milgram ; Gros Jolos. Gunnar Vikene. Amour platonique. Philipp Kadelbach ; Tant qu'il y aura des pommes. Manuel Otero. Arte

SÉRIES

21.50 New York Police Blues. Le vider (v.o.). Canal Jimmy
 22.10 American Gothic. L'étrangleur de Boston. O. 13^{ème} RUE
 22.15 Aux frontières du réel. Brelan d'as. O ; Spores O. TSR
 22.20 Buffy contre les vampires. [1/2]. Innocence. Série Club
 23.10 Stargate SG-1. Episode pilote. [1 et 2/2] L'enfant des dieux O. M 6

FILMS

18.25 Petits arrangements avec les morts. PASCAL FERRAN (France, 1994, 105 min) O. Ciné Cinémas 3
 19.00 Trust Me. Hal Hartley (Etats-Unis, 1991, 110 min) O. Cinéfaz
 19.30 Diamants sur canapé. Blake Edwards (Etats-Unis, 1961, 115 min) O. Cinétoile
 20.30 Mars Attacks !. Tim Burton (Etats-Unis, 1996, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
 20.40 Excalibur. John Boorman (Etats-Unis - Irlande, 1981, 145 min) O. RTL 9



20.55 Batman. Tim Burton. Avec Michael Keaton, Jack Nicholson (Etats-Unis, 1989, 135 min) O. M 6
 21.00 Bunker Palace Hôtel. Enki Bilal (France, 1989, 95 min) O. Paris Première
 22.30 The Second Civil War. Joe Dante (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) O. Cinéfaz
 22.40 Itinéraire d'un enfant gâté. Claude Lelouch (France - Allemagne, 1988, 120 min) O. Canal Jimmy
 22.40 Shining. Stanley Kubrick (EU, 1980, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3
 23.00 September. Woody Allen (Etats-Unis, 1987, 90 min) O. Téva
 0.05 Le Petit César. Mervyn LeRoy (EU, 1930, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
 0.50 Fantôme à vendre. René Clair (GB, 1935, N., v.o., 80 min) O. Cinétoile
 2.00 Orange mécanique. Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1971, 130 min) O. Ciné Cinémas 1
 2.00 La nuit des masques. John Carpenter (Etats-Unis, 1978, 90 min) O. Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif. 19.00 Etre heureux comme... 19.05 Le Bigdil. 19.55 L'Air d'en rire. 20.00 Journal, Météo. 20.50 5 millions pour l'an 2000. 20.55 Chère Marianne. Téléfilm. Pierre Joassin O.
 22.40 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles de la télé. 0.10 F 1 magazine. 0.45 Football.

FRANCE 2

18.15 Hartley, cœurs à vif O. 19.10 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.15 Qui est qui. 19.50 Un gars, une fille O. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Chasseurs d'écume. Téléfilm. D. Granier-Deferre [1/3]. O.
 22.40 Panique sur le vol 285. Téléfilm. Charles Correll. O. 0.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion. 18.48 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la. 20.30 Tout le sport. 20.35 Le Journal de l'Open de Paris. 20.55 La Grande Bagarre de don Camillo. Film. Carmine Gallone O.
 22.40 Météo, Soir 3. 23.10 Crazy Horse, le plus grand d'entre tous. Téléfilm. John Irvin. O.
 0.40 La Case de l'Oncle Doc. El Niño, un mystère planétaire.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
 18.20 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 20.40 Sept ans au Tibet. Film. Jean-Jacques Annaud O.
 22.51 Tragédies minuscules. O. 23.00 L'Examen de minuit O. Film. Danièle Dubroux O.
 0.40 Boxe hebdo. 1.40 Vidange. Film. Jean-Pierre Mocky. O.

ARTE

19.00 Nature. 19.45 Arte info, Météo. 20.15 360°, le reportage GEO. L'Empire de la lumière [1/4]. 20.45 L'Île du Diable. Film. Fridrik Thor Fridriksson O.
 22.25 Court-circuit 1. Anouk et les autres. Alexandra Milgram O.
 22.35 Drôle de drame O. Film. Marcel Carné O.
 0.15 Court circuit 2. Gros Jolos. Gunnar Vikene (v.o.) O. Amour platonique. Philipp Kadelbach (v.o.) O. Tant qu'il y aura des pommes. Manuel Otero O.
 0.40 Les Derniers Vénitiens.

M 6

18.25 Le Flic de Shanghai O. 19.15 Unisexe. 19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Une nouou d'enfer O. 20.40 Le Six Minutes sur le siècle. 20.55 Batman. Film. Tim Burton O.
 23.10 Stargate SG-1. L'enfant des dieux : épisode pilote O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.20 Expresso - Poésie sur parole. 21.30 Les Entretiens Alfred Hitchcock avec François Truffaut. 22.10 Carnet de notes. 22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par le Chœur de Radio France, Michel Tranchant, chef de chœur et l'Orchestre national de France, dir. Pascal Rophé, Laure Aikin, soprano ; Œuvres de Stravinsky, Berg, Stravinsky, Boulez.
 22.30 Jazz, suivez le thème.
 20.15 Les Soirées. Œuvre de Nielsen, Grieg. 20.40 Vadim Repin à Verbier. Festival de Verbier. Œuvres de Tartini, Chostakovitch, Liszt...
 22.23 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, R. Schumann, Brahms.

RADIO CLASSIQUE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.10 Un mur à Berlin. Invités : Renata Fritsch-Bournazel, Ernst Stetter, Cyril Buffet, Serge Bernstein, Jean-Michel Gaillard. Forum Planète
 22.00 La Double Vie d'Hugo Pratt. Invités : Gilles Cazaux, Jean-Claude Guibert, Latino Parmato, Dominique Petitfaux, Silvina Pratt, Joan Sfar. Forum Planète
 23.00 Sport et télévision, les enjeux. Invités : Janine Langlois Glandier, Daniel Beauvois, Marc-André Feffer, Patrick Chene, Roland Faure, Bernard Brochand. Forum Planète

MAGAZINES

14.35 La Cinquième rencontre... Justice, société : L'enfance face au deuil. Invitée : Marie-Hélène Encrevé-Lambert. La Cinquième
 15.25 1 an de +. Le Honduras après le cyclone Mitch. Canal +
 16.05 Saga-Cités. Et la lumière fut. France 3
 17.10 et 21.10, 0.10 LCA, la culture aussi. Les livres. LCI
 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Karin Viard, Arab Strap, Charlièze Couture, Michel Muller. Canal +
 18.30 L'Invité de Pierre Luc Séguillon. Invité : Pierre Mauroy. LCI
 19.00 Archimède. Voir : Turbulence. Pourquoi ? Qui descend de qui ? Brève : Place du marché. Expérience - Vide. Sciences animées : Cavitation. Portrait : André Nel. Brève : Une bonne descente. Application : Micro-algues. Arte
 20.50 Les Moments de vérité. M 6
 21.05 Temps présent. Le peuple de Blocher. TV 5
 21.35 Thema. Ecologie demain. Variations sur le futur. Arte
 22.35 100 % 2000. Invités : Spécial guest : Patrick Bruel / groupe invité : les clowns de la Fondation Théodora. TSR
 22.50 Le Droit de savoir. Le coût de vos élus : la République à découvert. TF 1
 23.00 Sud. La vallée des camions. Les gouteurs de la Ciotat. Une selle pour une vie. Les chaises de la promenade. Sud Emploi. Coup de cœur. Fun et loisirs. TMC
 23.05 Texto. Les livres sous l'oreiller. Invités : Didier van Cauwelaert ; Serge Toubiana. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.30 et 20.30 Tennis. Open messieurs de Paris (2^e jour). Au palais omnisports de Paris-Bercy. Eurosport
 18.00 Football. Coupe de l'UEFA (32^e de finale). Match retour. Monaco (Fr.) - Widzew Lodz (Pol.). Au stade Louis-II, à Monaco. Eurosport
 20.40 Football. Ligue des champions (1^{er} tour, 6^e journée). Canal + vert
 20.45 Football. Ligue des champions (6^e journée). Groupe D. Marseille (Fr.) - Croatia Zagreb (Cro.). Canal +
 22.00 Boxe. Poids super-légers. Souleymane Mbaye - Alan Temple. Turan Baggi - Rüdiger May. Eurosport

MUSIQUE

17.40 Sonate pour piano en la bémol majeur, de Haydn. Avec Ivo Pogorelich, piano. Mezzo
 20.30 Jazz à Vienne 1998. Avec Monty Alexander, piano ; Hassan J.J. Wiggins, contrebasse ; Ed Thigpen, batterie. Muzzik

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

Babe, le cochon devenu berger
 Les aventures d'un cochon qui veut garder les moutons. Filmé avec de vrais animaux, auxquels des acteurs (Christine Cavanaugh, Babe, James Cromwell, le fermier) ont prêté leur voix, et grâce à un travail de montage et de discrets trucages numériques. Il faut aimer l'anthropomorphisme qui retire aux animaux leur privilège d'animaux : la neutralité du regard.

FRANCE 2

20.55 Chasseurs d'écumes
 Un feuilleton en trois épisodes de Denys Granier-Deferre, ancré en pays malouin. Joël (Stéphane Metzger), fou de navigation, débarque une forte somme d'argent à son père armateur (Jacques Perrin), pour s'acheter un voilier de compétition. Il perd la course et se brouille avec sa famille. Les jeunes comédiens sont beaux comme dans les pubs pour les produits laitiers. On s'ennuie vite.

CANAL+

23.00 L'Examen de minuit. Une jeune femme, Séréna (Julie Depardieu), débarque à la campagne dans un trou perdu pour répondre à une annonce matrimoniale. La rencontre avec son correspondant tourne court. Elle croise alors un agriculteur qui tombe amoureux d'elle et braque des banques pour lui offrir des cadeaux et l'épouse. Une comédie décalée de Danièle Dubroux, écrite à partir d'un fait divers réel.

MARDI 2 NOVEMBRE

FILMS

15.45 Petits arrangements avec les morts. PASCAL FERRAN (France, 1994, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
 16.15 Les Hommes du Président. Alan J. Pakula. Avec Robert Redford, Dustin Hoffman (Etats-Unis, 1976, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 1
 16.20 The Half-Naked Truth. Gregory La Cava (EU, 1932, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
 16.30 Shining. Stanley Kubrick (EU, 1980, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3

COURTS MÉTRAGES

0.00 Libre court. La Gatera. Grojo Sanchez et Jorge Sanchez-Cabezudo. France 3

SÉRIES

17.20 Le Caméléon. Les puissances au pouvoir. TSR
 18.25 Le Flic de Shanghai. Fin de partie. M 6
 19.30 Clair de lune. Il est né le divin enfant. Série Club
 20.10 Une nouou d'enfer. Le concours de baisers. M 6
 20.20 Happy Days. C'est dur la vie. Série Club
 20.20 Anomorphs. Le piège. Canal J
 20.45 Code Quantum. Tranche de vie. La malédiction du pharaon. Série Club
 21.40 Ally McBeal. Just Looking (v.o.). Téva
 22.10 That 70's Show. Thanksgiving. Canal Jimmy
 22.30 Sex and the City. Femmes seules et célibataires endurcis (v.o.). Téva
 22.35 Friends. Celui pour qui le foot, c'est pas le pied (v.o.). Canal Jimmy
 22.50 The Practice. Cadavre gênant (v.o.). Série Club
 23.05 Les Soprano. Révélation intime. Canal Jimmy
 23.10 New York District. Femmes en péril (v.o.). 13^{ème} RUE
 23.45 La Loi de Los Angeles. Art douteux. Téva
 23.55 Au-delà du réel. Le facteur humain. 13^{ème} RUE

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Sydney Police O. 16.40 Sunset Beach O. 17.30 Melrose Place O. 18.25 Exclusif. 19.00 Etre heureux comme... 19.05 Le Bigdil. 19.55 L'Air d'en rire. 20.00 Journal, Météo. 20.50 5 millions pour l'an 2000. 20.55 L'Aile ou la Cuisse. Film. Claude Zidi O.
 22.50 Le Droit de savoir. 0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise. 0.35 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

14.55 Le Renard O. 16.05 La Chance aux chansons. 17.10 Des chiffres et des lettres. 17.40 et 22.35 Un livre, des livres. 17.45 Cap des Pins O. 18.15 Hartley, cœurs à vif O. 19.10 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.15 Qui est qui. 19.50 Un gars, une fille O. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Babe, le cochon devenu berger. Film. Philippe Clair O.
 0.15 Journal, Météo. 0.40 Tennis.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement. 16.05 Saga-Cités. 16.35 Les Minikeums. 17.40 Le Kadox. 18.13 Comment ça va aujourd'hui ? 18.20 Questions pour un champion. 18.48 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la. 20.34 Tout le sport. 20.38 Le Journal de l'Open de Paris. 20.55 23^e Festival international du cirque de Monte-Carlo. 22.30 Météo, Soir 3. 23.05 Texto. Les livres sous l'oreiller. 0.00 Libre court. La Gatera. Grojo Sanchez et Jorge Sanchez-Cabezudo O.
 0.10 Le Magazine olympique.

CANAL +

15.25 1 an de +. 16.15 Le Souffle sacré. 16.40 Le Journal du cinéma. 16.50 Taxi. Film. Gérard Pirès O.
 ► En clair jusqu'à 20.45
 18.20 Nulle part ailleurs. 20.15 Football. Marseille - Croatia Zagreb. 23.45 Alien, la résurrection. Film. Jean-Pierre Jeunet (v.o.) O.
 1.30 Aimez-vous les femmes ? Film. Jean Léon O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans

LA CINQUIÈME/ARTE

14.35 La Cinquième rencontre... Justice, société. 16.00 Le Temps des souris. 16.30 Alf O. 16.55 Abécédaire du polar. 17.10 Histoires de profs. 17.25 100 % question. 17.55 Côté Cinquième. 18.25 Météo. 18.30 Le Monde des animaux. 19.00 Archimède. 19.45 Arte info, Météo. 20.15 360°, le reportage GEO. [2/4]. 20.40 La Vie en face. Week-end dans l'empire des sens. Variations sur le futur. 21.40 Le Passé du futur. 22.30 L'Avenir du futur. 23.35 Le Présent du futur. 0.20 La Symphonie du futur.

0.40 Le Facteur

Film. He Jianjun (v.o.) O.
 M 6
 15.15 La Belle et la Bête O. 16.10 M comme musique. 17.35 Les Bédés de M 6 Kid. 18.25 Le Flic de Shanghai O. 19.15 Unisexe. 19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Une nouou d'enfer O. 20.40 Décrochages info. E = M 6 découverte. 20.50 Les Moments de vérité. 23.00 Vengeance à double face. Téléfilm. Jack Bender O.
 0.40 Capital. Immobilier : l'envers du décor.

M 6

15.15 La Belle et la Bête O. 16.10 M comme musique. 17.35 Les Bédés de M 6 Kid. 18.25 Le Flic de Shanghai O. 19.15 Unisexe. 19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Une nouou d'enfer O. 20.40 Décrochages info. E = M 6 découverte. 20.50 Les Moments de vérité. 23.00 Vengeance à double face. Téléfilm. Jack Bender O.
 0.40 Capital. Immobilier : l'envers du décor.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Prima la musica. 21.20 Expresso - Poésie sur parole. 21.30 Les Entretiens Alfred Hitchcock avec François Truffaut. 22.10 Carnet de notes. Libre court. 22.30 Surpris par la Nuit. 0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. 22.30 Jazz, suivez le thème. 23.00 Le Conservatoire. 0.00 Tapage nocturne.
 18.30 Le Magazine. 20.15 Les Soirées. Introduction et variations pour flûte et piano sur Trackee Blumen D 802, de Schubert, Emmanuel Pahud, flûte. Eric Le Sage, piano. 20.40 Franz Anton Hoffmeister, un éditeur compositeur. Œuvres de Hoffmeister, Mozart, Beethoven, Haydn, Bach, Clementi.
 22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Stravinsky, Tchaïkovski...

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les cotes des films
 ■ On peut voir
 ■ A ne pas manquer
 ■ Chef-d'œuvre ou classique
 Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Chassez le rugby...

par Pierre Georges

S'IL SE TROUVE quelque Nos-tradamus de la 25^e heure qui l'avait prévu ainsi, qu'il se montre et qu'on l'empaïlle ! S'il se trouve même un seul joueur français pour suggérer que, dans ses rêves les plus fous, en technicolor comme en tricolore, il s'était vu, lui et ses pairs, passer 33 points en même pas autant de minutes, à la terrifiante et halloweenesque armada des *black monsters*, qu'il soit amené vivement. Légion d'honneur d'abord, Sainte-Anne ensuite !

Ils ont fait l'impossible. Pas de battre les All Blacks, ce qui s'est déjà vu. Mais de les battre ainsi, ce qui ne s'était jamais vu. Ils ont obtenu ce qu'aucune équipe n'avait, de mémoire d'Ovalie, réussi : faire plus que trembler la montagne noire sur ses bases, la raser, la laminer, l'incendier d'un prodigieux incendie de terribles, de terrain. Et n'en laisser plus qu'un dérisoire et déconfit tas de cendres.

La France sportive, cela lui devient une seconde nature, se plaît à vivre la vie en Bleu. Football, rugby, *Marseillaise* et clairons, en avant la zizique, c'est bon pour le moral des ménages et celui de la nation ! La France sportive, vous, moi, qui n'avons jamais vu et encore moins affronté Ronaldo et Lomu que sur l'écran de nos fantasmes et par délégation de pouvoir, va sortir ses peintures de guerre et ses superlatifs de circonstances. C'est reparti comme en 98, de la Coupe aux lèvres et des lèvres au cœur. Et un, et deux, et trois, et quatre ! Quatre essais. Avec cela faut-il vous l'emballer, Monsieur Jonah ?

Eh bien non, ni grosse caisse ni cuivres ! Même pour couvrir l'im-mense repentance qui devrait être nôtre, qui est nôtre déjà d'avoir tant et si féroce-ment exprimé de substantifiques doutes sur la capacité du XV de France à simplement

n'être point ridiculisé par un ennemi supérieur en nombre et en force. Repentance aussi pour avoir cru que le rugby était mort, d'une belle et effroyable modernité, ne laissant plus sa place qu'à la logique têtue des offensives planifiées, à la dictature des organisations et à la culture du muscle programmé.

Depuis dimanche, vraiment un bon dimanche et pas seulement pour le rugby français, mais pour l'avenir même de ce sport menacé du pire des fléaux, l'ennui d'un ordre absolu, comme numérisé, on sait qu'on avait tort. Totale-ment tort. Chassez le rugby, il revient au galop ! Les joueurs français, remontés comme des coucous ou comme ces Irlandais qui, jadis, sous la conduite du bon docteur Kennedy, enflammaient les terrains d'une verte fureur au cris de « *proud, proud !* », fierté, fierté, n'ont pas fait que venger leur honneur bafoué et ridiculiser leurs tourmenteurs. Ils n'ont pas fait, dans l'inverse proposition politique, que culbuter la tyrannie du Sud sur le Nord.

Ils ont vengé le rugby. Ils l'ont réinventé, comme une perpétuelle renaissance de l'esprit du jeu. Ils ont, sur les vertus prêtées à ce sport, le défi, la fierté, le courage, le sens du collectif, le flair individuel, pratiqué un rugby de tous-jours et pourtant déjà post-moderne. Ils ont été plus All Blacks que les All Blacks, dans une approche échiquée-enthusiasmante du jeu de blitz, stratégique ici, inattendu là. Ils ont fait le match parfait du rugby de l'an 2000. Ils ont vécu un jour extraordinaire, mémorable où, en plus, pour reprendre le mot de l'aïlier Dominic, le ballon capricieux vous arrive « *comme des mots d'amour* ». Et ce bonheur-là, ils ne l'ont point volé !

Grève totale des transports publics de Lille après une agression

A L'APPEL de la CGT, le trafic des autobus devait être totalement paralysé par une grève dans la métropole lilloise jusqu'au mardi 2 novembre au matin, à la suite de l'agression d'un chauffeur de bus. Dimanche 31 octobre, l'ensemble des transports publics de la métropole – les deux lignes de métro, les bus et les tramways – s'était mis en grève après qu'à Lambersart (Nord), près de Lille, un chauffeur d'autobus eut été poignardé au flanc et frappé avec une matraque par un passager à qui il venait de rappeler l'interdiction de fumer dans les autobus. Transporté aux urgences du centre hospitalier régional de Lille, le chauffeur, désormais hors de danger, souffre d'un plaie au flanc gauche et d'une blessure à la tête. L'agresseur, qui a pris la fuite, est recherché par les services de police grâce au descriptif établi par trois témoins. « *Il s'agit de la deuxième agression en quatre jours*, selon Alain Chuffart, responsable CGT du réseau Transpole. *Je pense qu'il y en a ras-le-bol de prendre des coups pour 8 000 francs par mois. Les chauffeurs sont au bout du rouleau.* »

Régis Schleicher refuse

le soutien de l'extrême droite

RÉGIS SCHLEICHER, militant du mouvement terroriste Action directe, purgeant actuellement une peine de réclusion à perpétuité à Yzeure (Allier), refuse le soutien que l'Union de défense des étudiants et lycéens (UDEL), association créée par Jeune résistance et le Groupe union et défense (GUD), a cru bon lui accorder (*Le Monde* du 28 septembre). « *Ni mes convictions, ni mon engagement que je situe au sein du mouvement communiste international, ne souffrent l'amalgame. Quinze années d'enfermement ne sont pas de nature à modifier en substance ce qui est à la base de mon militantisme, la lutte contre l'oppression et contre la barbarie. Ces mêmes oppression et barbarie qui sont des constantes de l'idéologie et de l'organisation sociale et politique de ceux dont vous me prêtez le soutien* », écrit-il au *Monde*. « *Le seul rapport qu'un militatn communiste et anti-impérialiste puisse établir avec les fascistes, c'est la guerre révolutionnaire, la guerre de classe* », conclut-t-il.

DÉPÊCHES

■ **GÉORGIE** : le parti au pouvoir du président Edouard Chevardnadze a pris la tête des élections législatives de dimanche 31 octobre, selon des résultats préliminaires, cité lundi matin par l'agence russe Itar-tass. Après dépouillement des bulletins dans 56 des 75 circonscriptions électorales, l'Union des citoyens de Géorgie (UCG) de M. Chevardnadze a récolté 49,8% des voix. Le principal parti d'opposition, le bloc Renouveau, dirigé par le président de la région autonome d'Adjarie (sud) Aslan Abachidze, est loin derrière avec 19,1% des votes. – (*AFP*)

■ **CORSE** : une très importante charge explosive a soufflé, dimanche 31 octobre au soir, toute la partie centrale d'un hôtel désaffecté situé sur une plage de Bonifacio (Corse-du-Sud). L'attention n'a fait aucune victime. L'hôtel Toreano, appartenant à un ressortissant italien, avait déjà fait l'objet de trois attentats durant ces dernières années, ce qui avait entraîné sa fermeture.

Les causes de l'accident du Boeing 767 d'EgyptAir demeurent inexplicées

Plus d'espoir pour les 217 occupants de l'avion qui s'est abîmé au large du Massachusetts

NEW YORK

de notre correspondant

Ed McLaughlyn ne manifestait, dimanche matin 31 octobre, aucun trouble particulier lorsqu'il est monté au podium pour expliquer aux journalistes, dans le cadre de la première conférence de presse sur l'accident du vol EgyptAir 990 New York - Le Caire, en quoi consistait son travail auprès des familles des victimes : c'est, après tout, son métier, celui de conseiller psychologique auprès des victimes de catastrophes, un métier qu'il exerce au Family Enterprise Institute et comme consultant pour certaines compagnies aériennes, dont EgyptAir.

Il aurait eu, pourtant, quelque raison d'être troublé : M. McLaughlyn est le seul passager à être descendu du vol 990 lors de son escale à New York dans la nuit, en provenance de Los Angeles et à destination du Caire. Ce type de vol n'a pas le droit de débarquer de passagers commerciaux lors d'escales prévues dans le pays de départ, mais Ed McLaughlyn, travaillant pour EgyptAir, n'était pas considé-

ré comme un passager commercial. Moins de deux heures après qu'il en fut descendu, le Boeing 767 d'EgyptAir s'abîmait en mer avec 217 personnes à bord. Il ne restait plus à cet homme d'âge moyen, mince et barbu, qu'à reprendre ses esprits et à faire son métier pour aider les familles des gens qui étaient avec lui dans l'avion à surmonter le choc.

Le mystère est pour l'instant total. On ignore tout de ce qui a pu causer la chute subite de l'appareil, 55 minutes après un décollage sans problème de l'aéroport Kennedy à New York, dans l'océan Atlantique à 60 miles au sud-est de l'île de Nantucket, au large du Massachusetts. On sait, en revanche, comment il est tombé : les enregistrements des radars révèlent une chute vertigineuse, de 33 000 pieds d'altitude (9 900 mètres) à 19 000 pieds (5 730 mètres) en 36 secondes, soit une allure de 6 960 mètres à la minute. Les sauveteurs ont repêché dans la journée un corps et quelques débris de l'avion, et tout espoir de retrouver des survivants semblait

avoir été abandonné en fin de journée à cause de la température de l'eau. Le vol 990 transportait 199 passagers et 18 membres d'équipage ; parmi les passagers, 129 étaient américains (dont deux groupes de touristes en voyage organisé) et 62 égyptiens.

ANTÉCÉDENTS DU COULOIR AÉRIEN

Une procédure presque routinière s'est aussitôt mise en place, semblable à celle qui avait suivi l'annonce du crash du vol TWA 800 en juillet 1996, au large de Long Island avec 230 personnes à bord, et à celle qui avait suivi l'annonce du crash du vol Swissair 111 en septembre 1998, avec 229 personnes à bord. Ces deux avions avaient aussi décollé de l'aéroport JFK et emprunté le même couloir aérien, l'un des plus fréquentés au monde, avant de s'abîmer en mer – comme d'ailleurs le petit avion bimoteur de John Kennedy Jr cet été.

Les familles des victimes ont été invitées à se rassembler à l'hôtel Ramada près de l'aéroport où les attendaient des représentants des

principales religions et des psychologues spécialisés dans ce type de situation. Le National Transport Safety Board (NTSB, bureau national de la sécurité des transports), a été chargé de l'enquête, avec l'accord des autorités égyptiennes, et il est assisté du FBI dont les enquêteurs chercheront toute trace d'activité criminelle.

Il ne faut donc pas s'attendre à des réponses rapides. Si le FBI a rendu ses conclusions sur l'affaire du vol TWA, le NTSB, en revanche, ne devrait pas remettre les siennes avant le printemps 2000, soit près de quatre ans après l'accident.

« *Nous devons consacrer toutes nos ressources à faire la lumière sur cette tragédie* », a déclaré Jim Hall, président du NTSB. L'enquête pourrait d'ailleurs se révéler encore plus difficile que celle sur le vol TWA 800 : la température de l'eau, déjà froide en cette saison, et la distance des côtes de l'emplacement supposé de la chute vont considérablement compliquer le travail des sauveteurs.

Sylvie Kauffmann

A l'aéroport du Caire, la détresse des familles

LE CAIRE

de notre correspondant

« *Cessez de raconter des bêtises !* » Ahmad, un jeune homme d'une vingtaine d'années, est venu avec sa mère, dimanche 31 octobre, accueillir son frère aîné qui rentre des Etats-Unis. A ceux qui lui disent que la télévision égyptienne a annoncé la disparition de l'avion après son départ de New York, il répond en montrant le tableau d'affichage : « *Vous voyez bien qu'ils continuent à donner l'horaire d'arrivée. L'avion a simplement du retard. Comme d'habitude avec EgyptAir.* » Comme des dizaines d'autres parents de passagers du vol 990, Ahmad, pour garder encore espoir, s'accroche aux horaires affichés. Pourtant, cela faisait des heures que l'on avait annoncé la disparition du Boeing 767 parti de l'aéroport John F. Kennedy, à New York.

D'autres veulent encore croire au miracle. Certains affirment que la télévision s'est tout simplement trompée ; et puis, « *il ne faut jamais douter de la miséricorde d'Allah* ». Le ton monte quand même. Les parents et amis des passagers réclament des explications. Pour calmer les esprits, les autorités de l'aéroport finissent par ouvrir une salle aux parents et tentent d'éloigner la presse.

Mais tout espoir est anéanti lorsque Mohamad Fahim Rayan, PDG d'EgyptAir, confirme que l'avion s'est abîmé dans l'Atlantique nord, avec à son bord

217 personnes, dont 18 membres d'équipage. Des femmes et des hommes s'effondrent. Un jeune homme qui vient de se faire confirmer par un employé d'EgyptAir que son frère était bien sur l'avion hurle : « *J'ai perdu mon frère !* » et se rue en l'injuriant sur un cameraman qui le filme. La scène se répète de manière quasi identique chaque fois que des parents se font confirmer la disparition d'un être cher. Un homme qui a perdu connaissance est emporté en ambulance avec son fils. Vers 18 heures, des femmes en noir commencent à arriver. Elles savent que tout est perdu.

L'HYPOTHÈSE TERRORISTE ÉCARTÉE

Les responsables commencent eux aussi à affluer. Le ministre des transports, Ibrahim El Doumeiri, donne des détails sur les nationalités des passagers. M. El Doumeiri insiste : « *Nous écartons totalement que l'accident soit le résultat d'un acte terroriste ou d'une tentative de détournement avortée* », affirme-t-il sans fournir de justification à ses certitudes. En fait, l'hypothèse d'un acte terroriste est le pire des scénarios pour l'Egypte. Le tourisme, qui a mis près de deux ans à se remettre du massacre de Louxor (58 touristes tués par des extrémistes musulmans), pourrait prendre un coup fatal.

Les responsables américains sont d'ailleurs venus au secours des Egyptiens, puisque James Rubin, porte-parole du département

d'Etat, a déclaré qu'« *il n'y a pas de raisons particulières de croire que la catastrophe peut être liée au terrorisme* ». De son côté, le PDG d'EgyptAir a écarté implicitement l'éventualité d'une erreur humaine, ou d'une défaillance technique. Le pilote, a-t-il assuré, avait plus de 13 000 heures de vol à son actif, et l'avion, livré par Boeing en 1989,

La pire catastrophe pour la compagnie égyptienne

La catastrophe du Boeing 767 d'Egyptair au large du Massachusetts, dimanche 31 octobre, est le pire des accidents de l'histoire de la compagnie nationale égyptienne, considérée comme relativement sûre par les experts. Trois accidents ont eu lieu dans les années 70 :

- **2 janvier 1971** : un Comet 4 heurte une dune à l'approche de l'aéroport de Tripoli, en Libye, faisant 16 morts.
- **29 janvier 1973** : un Iliouchine 18 s'écrase sur une montagne près de Nicosie, à Chypre, faisant 37 morts.
- **25 décembre 1976** : un Boeing 707 s'écrase durant l'approche d'atterrissage à Bangkok, en Thaïlande. Cinquante-deux passagers et vingt personnes qui se trouvaient au sol ont été tués.

n'avait jamais eu de problèmes. Alors pourquoi le Boeing 767 est-il tombé à la mer à une vitesse vertigineuse ? Il y a, d'une part, ceux qui s'en prennent à la direction de la compagnie égyptienne et, de l'autre, ceux qui soupçonnent une conspiration américaine. La presse de lundi matin reflétait ces divisions. Pour l'hebdomadaire indépendant *El Ousbouh*, le PDG d'EgyptAir, Fahim Rayan, doit être renvoyé. « *Les âmes des victimes réclament le départ d'un vétéranaire de soixante-douze ans, qui a perdu sa capacité à diriger* », a écrit le rédacteur en chef de la revue. Le quotidien officieux *El Goumhouriya* en a pris le contre-pied, en exprimant le souhait que « *l'accident ne fasse pas perdre confiance dans la compagnie nationale* ».

Le directeur d'*El Goumhouriya*, Samir Ragab, proche du président Hosni Moubarak, admet bien qu'EgyptAir a eu quelques problèmes, notamment avec le détournement, le 19 octobre, d'un Boeing assurant la liaison Istanbul-Le Caire. Mais il se dit confiant dans la capacité du PDG de la compagnie, un compagnon d'armes du président, de les régler. M. Ragab invite en revanche « *les autorités américaines à élucider le mystère* » de l'accident, « *au même endroit, où deux autres avions se sont abîmés, un américain et un suisse, qui étaient partis du même aéroport* ».

Alexandre Bucciantti

M. Séguin pose ses conditions pour la mairie de Paris

EN RÉSERVE de la mairie de Paris, tel est apparu Philippe Séguin, dimanche 31 octobre, sur TF 1. L'ancien président du RPR a certes assuré ne « *démander strictement rien* », en soulignant qu'il pouvait « *exister en politique sans avoir une*

situation ». Mais, selon un sondage réalisé par la Sofres du 21 au 23 octobre auprès de 800 personnes, et publié par *Le Figaro-Magazine* du 29 octobre, M. Séguin serait le seul candidat de droite à pouvoir battre tant Dominique Strauss-Kahn que

Jack Lang à la mairie de Paris. Il fait, en outre, désormais partie des trois ou quatre personnalités auxquelles songent les stratèges du RPR pour préparer l'« *après-Tiberi* ». Cette hypothèse ne vaut cependant que si l'actuel maire de Paris termine son mandat, puisque M. Séguin, domicilié à Paris, n'est pas élu de la capitale, et si par ailleurs l'Elysée ne met pas de veto à une telle perspective.

que la personne « *choisie pour sortir de la spirale de la défaite* » soit « *en accord total avec la stratégie retenue pour les législatives et les présidentielles* ». « *Je crois ne pas être le seul à considérer qu'une stratégie de poursuite de la cohabitation est mauvaise* », a-t-il rappelé. Enfin, il faudra « *évidemment une politique de renouveau et de renouvellement à Paris* », et notamment que « *le personnel politique soit profondément remanié* ».

De son côté, Pierre Lellouche, partisan de la candidature de François Fillon pour la présidence du RPR, a estimé, dimanche, au « *Grand-Jury RTL-Le Monde-LCI* », qu'il voit « *apparaître d'autres hypothèses* ». Tout d'abord, il faut, selon M. Séguin, « *cesser l'attitude suicidaire de l'opposition nationale, à propos de Paris et des difficultés liées à une crise d'image des autorités municipales* ». « *Ce n'est pas tant Jean Tiberi [qui est en cause] qu'un système, ou une apparence de système, dont nous avons tous la responsabilité (...), un système qui s'est constitué au fil du temps, qui ne correspond plus à l'attente* » des citoyens, a affirmé le député des Vosges. Ensuite, il faut

Jean-Louis Saux

<p>Le Monde</p> <h1>ECONOMIE</h1>	
<p>Professeurs d'économie, associations d'étudiants...</p>	<p>... Profitez d'un outil pédagogique de référence à des conditions exceptionnelles !</p>
<p>... Mettez Le Monde Economie à la disposition de vos classes.</p>	
<p>Pour tout renseignement : Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70</p>	



COUPE DU MONDE DE

Le Monde RUGBY 1999

Mardi 2 novembre



KIERAN DOHERTY/REUTERS

EXPLOIT
Philippe Bernat-Salles, tout sourire, vient de marquer le quatrième essai français, celui qui condamne les All Blacks et ouvre aux Bleus les portes de la finale : le XV tricolore, retrouvé, a signé à Twickenham, en battant la Nouvelle-Zélande (43-31), l'une des plus belles victoires de l'histoire du rugby français.

LA CHRONIQUE
DE FRANCIS MARMANDE

Donc, en finale !

C'EST cette joie qu'on n'oublie pas. Une joie offerte. La joie d'un jeu brillant, disputé sans faiblir, tout dans la vitesse : la joie qui n'est qu'à eux, celle de vingt gaillards qui se donnent du plaisir. Une joie telle qu'on l'attendait. Telle que leur trio d'entraîneurs leur demandait de la susciter. Contre les faits. Au moment juste. Puisque cela arrive.

Puisqu'ils savaient tous trois, l'inestimable Skrela, Maso qui sortit de ses gonds, et Pierrot-la-science (Villepreux), que cela arrive. La preuve. Cette joie qui fait croire à la vie. Cette joie entière d'un match parfait, sonore, éclatant.

De temps en temps, le Quinze français joue comme personne au monde. Pas tous les jours, encore heureux ! Mais quand ça arrive, c'est un autre rugby. Ce soir, les All Blacks sont la meilleure équipe du monde. Sans conteste. Tels sont les faits. Mais ils ont été battus, dans tous les domaines, clairement, sans rapine, sans discussion. C'est ainsi. Le jeu n'a d'intérêt qu'à ce prix : à la condition que les meilleurs du monde puissent être pris. Si l'impression de la demi-finale France-Nouvelle-Zélande à Twickenham (43-31, dimanche 31 octobre 1999) reste si forte en soi, dans le corps même où elle dure, dans le mouvement de l'esprit qu'elle accélère, ce n'est pas d'avoir battu un adversaire, largement, c'est de l'avoir joué ainsi, contre lui, avec lui, sans l'ombre d'un doute. Dans le refus de se soumettre aux faits.

Tel est, depuis le début, le désir de Jean-Claude Skrela, Skrela, Maso et Villepreux furent, il n'y a pas si longtemps, des joueurs de plein champ, des joueurs de relance

inespérée, de trucs impossibles, des joueurs de jeu. Entraîneurs, ils se font instituteurs (c'est là, les ricanements). Dans quel but ? Juste pour rendre le jeu au jeu. Ce qui advint. En plus, il a fait beau.

Dès que l'arbitre eut avalé son sifflet, à la fin, toute sorte de gens, par cohortes, se sont arraché le micro, qui de la télé, qui de la radio, pour klaxonner qu'ils étaient sûrs de ce résultat, mais seuls à y croire. Très bien, très bien. Skrela, lui, le fils de deux immigrants partis à pied de Cracovie pendant la guerre pour s'arrêter dans le Gers, se louant dans les fermes, Skrela l'avait écrit. Il aspire maintenant à retourner incognito à ses élèves, à ses écoles, à la maison qu'il a bâtie de ses mains.

Des Français, nul en particulier ne sera cité à l'ordre de la nation. On a vu une équipe, des mains, des passes justes, des rires, des poussées terribles, des plaquages, des regroupements implacables, la sérénité du pied qui rassure, des essais sous toutes les coutures. Ils ont joué comme « avant », sans mépriser une seconde qu'ils jouaient maintenant. Les Blacks ont joué comme « après », c'était déjà trop tard.

En réalité - laquelle n'a que trop à voir là-dedans - c'était un « essai » de plus, anticipé, que de se placer depuis longtemps dans l'hypothèse de ce triomphe. Pour voir. Comme un essai de l'intérieur : pour éprouver en soi un rien de tout ce que les joueurs savent dans leur ventre en entrant sur le terrain. En tenant les 80 minutes. En réussissant tout ce qu'ils entreprennent. Sinon, à quoi bon ? Après tout, ce n'est qu'un jeu.

Donc, en finale !

Comme un soleil bleu

CE SOIR, il est difficile d'être raisonnable. Ce soir, il est difficile d'écrire sur autre chose que sur le plaisir, le si grand plaisir que donne l'in vraisemblable victoire de l'équipe de France, parce qu'in vraisemblable. Ce soir, il est difficile d'expliquer quoi que ce soit. Comment expliquer, quand, à l'évidence, toute explication aura l'air de venir trop tard ?

Reprenons. Racontons l'histoire de ce plaisir, pour le plaisir de la raconter. Donc, l'équipe de France devait être battue par les All Blacks. Tout était prêt, raisons, excuses, consolations. La finale mettrait en présence la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Soit. Rien à redire. Il ne restait à espérer, côté français, qu'une défaite honorable. Sans doute se souvenait-on encore que les Ecossais n'avaient pas été si loin de l'emporter dimanche dernier contre des Blacks qui jouaient par moments chacun pour soi, chacun pour sa notoriété, son image et ses recettes publicitaires. Mais de là à ce que cet excès de vanité les égare... Sans doute n'avait-on pas oublié que les Français, dans les dernières années, se sont fait une spécialité de vaincre les invincibles Blacks et que ceux-ci auraient, peut-être, quelque appréhension. Mais de là à ce que ce sentiment les perde...

A la Marseillaise, les Bleus sont loin de rivaliser avec les chœurs de l'Armée rouge. N'empêche. Ils chantent, ils font de leur mieux. Ils ne semblent pas particulièrement émus. Vient le haka. Très bien, le haka. Si ce n'est qu'à force d'avoir servi à des réclames, d'avoir été montré et rémontré, il ne fait plus si grosse impression. Galvaudé, il est ravalé au rang de distraction folklorique. Les joueurs français le regardent, les mains sur les hanches.

A ce moment-là, on aurait dû comprendre. Ce flegme et cet air détaché côté bleu. Côté noir, le sérieux, le devoir, l'obligation d'être à la hauteur et de bien faire son mé-

tier. On a déjà vu cette scène, la veille. Les Australiens étaient venus jouer une partie de rugby de bon niveau. Les Sud-Africains étaient venus défendre des symboles et accomplir une tâche essentielle. Absurdement, ils avaient en tête le système que les Anglais, sept jours plus tôt, avaient prétendu employer contre eux-mêmes, substituant le football au rugby. Ce qui faisait deux erreurs : croire en un système et se tromper de ballon. Les Anglais avaient perdu. Les Sud-Africains ont perdu à leur tour. Ceux qui ont osé, ceux que l'enjeu et le risque n'ont pas suffi à inhiber, ont gagné. Les plus joueurs ont été récompensés par le jeu, les Australiens comme les Français.

DÉLIRE LUDIQUE

Mais, au coup d'envoi, on n'a toujours pas compris. A la néophyte qui affirme alors, après dix minutes, qu'« ils ne se débrouillent pas si mal », il est aisé de rétorquer qu'elle n'a encore rien vu et que, si les Français ont bien commencé, les autres ne vont pas tarder à s'y mettre. La preuve : peu après, ils s'y mettent et Lomu exécute sa part de contrat médiatique en marquant un essai démoralisant, lui tout seul contre cinq ou six.

A ce moment, l'arbitre, le sardinois Fleming, accable les Français de pénalités. A la mi-temps, l'humour est maussade. Le deuxième exploit de Lomu est accueilli avec indifférence : le train-train monotone de l'inexorable. Pour un peu, on arrêterait de regarder. Il fait si beau dehors. On pourrait aller jouer au ballon...

Il semblerait que les Français se soient fait la même réflexion. « Il fait beau, la pelouse est douce. On devrait jouer. » Ce qu'ils osent illico. Lamaison a envie tenter un drop ? Il le tente. Il le réussit. Un autre ? Pourquoi pas ? Il le réussit. Il n'a d'ailleurs toujours l'air ni ému, ni effrayé. « Tout cela est extraordinaire », se dit-on. Parfaitement ex-

travagant : il y a tout d'un coup une équipe qui prend du plaisir à se passer la balle à la main, à courir, à tomber, se relever, courir toujours, et une équipe que ce délire ludique exaspère.

Pour les Blacks, clairement, la partie est finie. Lomu a fait son numéro d'homme-boulet, comme d'habitude. Les avants ont été solides et constants, comme d'habitude. Les demis ont été sérieux et précis, comme d'habitude. Voilà. C'est réglé. Il n'y a que des Français pour feindre de n'avoir pas compris et se mettre à danser la farandole à quinze. Aux Blacks, on trouve l'air las. Ils en ont assez de ce match, eux qui doivent penser au suivant. Ils ne sont pas là pour s'amuser, eux.

Dès lors, tout s'enchaîne dans le genre stupéfiant. Le ballon s'amuse à rebondir dans les bras de Dominique qui s'amuse à prendre Wilson de vitesse. Lamaison s'amuse à taper en l'air pour Dourthe qui prend Wilson de vitesse une deuxième fois. Le dernier essai français est une facétie, dont le héros ne peut être que Bernat-Salles, qui fait l'avion dans l'en-but adverse.

A cet instant, évidemment, tous les spectateurs et téléspectateurs ont compris. Que font-ils ? Ils se marrent. Ils ne trouvent rien à dire. Ils rient, simplement. Du reste, les commentateurs ne trouvent rien à dire, eux non plus. Les uns pleurent et les autres halètent. Ils ont oublié leurs prédictions. Les explications s'embrouillent, les phrases ne s'achèvent pas, les langues fourchent. Personne n'y comprend plus rien. Comprendra-t-on jamais ? Probablement non. Heureusement non. Le destin ne s'est pas accompli. La raison du plus fort n'a pas été la meilleure. C'était juste un petit moment de liberté, contre toute attente et toute logique. Ce soir, il serait déplacé d'être raisonnable.

Philippe Dagen

LES TEMPS FORTS

● **1 FRANCE**
Les Bleus ont livré une des plus belles parties de leur histoire, pour vaincre (43-31) la Nouvelle-Zélande, dimanche 31 octobre, à Twickenham, en demi-finales de la 4^e Coupe du monde. En finale, samedi 6 novembre, à Cardiff, l'équipe de France retrouvera l'Australie. *page II*

● **2 CHEF D'ORCHESTRE**
Christophe Lamaison, le demi d'ouverture français, a orienté le jeu à merveille et réussi 100 % de ses coups de pied - pour inscrire 28 des 43 points de son équipe. *page III*

● **3 HÉROS**
Si l'ailier français Philippe Bernat-Salles a fait jeu égal avec le redouté Jonah Lomu, c'est l'ensemble de l'équipe de France qui, à l'image d'Olivier Magne (photo), a su se dépasser pour battre les grands favoris de l'épreuve. *page IV*

● **4 NOUVELLE-ZÉLANDE**
Sur la pelouse de Twickenham, les All Blacks sont redevenus de simples joueurs de rugby néo-zélandais. « Nous sommes déçus. Nous avons déçu nos supporters », a déclaré l'entraîneur John Hart. *page IV*

● **5 AUSTRALIE**
Dans l'autre demi-finale, samedi 30 octobre, à Twickenham, les Wallabies ont disposé (27-21) des Sud-Africains, champions du monde en titre, grâce notamment à un drop du demi d'ouverture Stephen Larkham, lors de la prolongation. *pages V et VI*

● **6 PHILIPPE SELLA**
L'ancien trois-quarts centre du SU Agen et de l'équipe de France, redoutable plaqueur, raconte tout de cet art délicat. *page VII*



LE CHIFFRE DU JOUR

43 POINTS

LE XV DE FRANCE, en inscrivant 43 points contre la Nouvelle-Zélande, dimanche 31 octobre, à Twickenham, en demi-finales de la 4^e Coupe du monde, est devenu l'équipe ayant inscrit le plus de points aux All Blacks dans un match international. En revanche, la victoire des Tricolores (43-31, 12 points d'écart) n'est pas la plus large qu'ils aient remportée face aux hommes en noir. Les Bleus s'étaient en effet imposés (22-8) avec 14 points d'avance, le 26 juin 1994, à Christchurch, dans le cadre d'une tournée en Nouvelle-Zélande.

sur  internet : <http://www.lemonde.fr>

LA PHRASE DU JOUR

« Sur dix fois, on peut les battre une fois. C'est cette fois-ci. Parfois, la Nouvelle-Zélande rate des matches. Nous, on en rate souvent. Mais c'était celui-là le plus important. »

Christophe Dominici, ailier du XV de France, auteur d'un essai, après la victoire française sur la Nouvelle-Zélande en demi-finales de Coupe du monde de rugby (43-31).

Les Bleus ont renversé la « montagne noire »

Londres (demi-finale). Dans un stade de Twickenham médusé, le XV de France a bousculé les All Blacks (43-31), s'ouvrant ainsi les portes de la finale de la Coupe du monde

LE XV de France a trouvé son haka : c'est *La Marseillaise*. Il a aussi retrouvé son rugby : c'est un jeu merveilleux d'audace et de détermination. Les hommes de Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux ont renversé leur « montagne noire » au moment le mieux choisi, en demi-finale de la Coupe du monde, dans l'endroit le plus chic, Twickenham. Quinze joueurs décriés, au moral supposé chancelant, ont dévasté les certitudes de l'ogre néo-zélandais. Quinze hommes en bleu et en révolte, devant un public incrédule, ont fait mentir les « experts » qui leur avaient promis un raz-de-marée unicolore, un massacre noir à cacher aux enfants. La tornade fut tricolore, survoltée, opportuniste. Quatre essais, quarante-trois points. « *Les Français ont exceptionnellement bien joué.* » Avec les compliments de John Hart, l'entraîneur néo-zélandais. Jeff Wilson, l'arrière et vice-capitaine des Blacks, n'avait « *jamais vu ça* ».

Le 8 octobre, le XV de France avait livré, face à la Namibie, un de ses plus mauvais matches ; le 31, la même équipe inflige à la Nouvelle-Zélande un score record (43-31). On cherche un brin de logique ? « *We are french, on est français* », suggère Raphaël Ibanez, plus que jamais capitaine d'un « *drôle de groupe* ». La fameuse légende du XV de France a de beaux jours devant elle. Dans vingt ans, dans cinquante ans, les Néo-Zélandais, et d'autres, avertiront toujours les blasés : « *L'équipe de France peut battre n'importe qui...* » Comment leur donner tort ?

Pour Olivier Magne, « *le rugby, c'est un jeu où trente joueurs s'affrontent pendant quatre-vingts minutes et, à la fin, ce sont les quinze hommes les plus déterminés qui l'emportent* ». Le flanker français, dont l'immense talent a illuminé le match, est un insolent tranquille. Lorsque les Néo-Zélandais ont entamé leur haka, il a préféré tourner le dos. « *J'ai déjà joué plusieurs fois contre eux, je l'ai vu à la télévision. Le haka, ça va, je connais.* » Dans l'ambiance électrique du début de match, Richard Dourthe l'a imité.



Richard Dourthe, à la suite d'une judicieuse passe au pied de Christophe Lamaison, marque le troisième essai français (60').

Il s'agit de défi la coutume : « *On savait qu'il ne fallait pas se laisser prendre par le doute au moment du coup d'envoi. Après le haka, les All Blacks sont capables de tout.* » Quand, dans les mêmes circonstances, les Anglais entonnent en réponse leur célèbre *Swing Low, Sweet Chariot*, le capitaine Raphaël Ibanez n'a « *rien trouvé de mieux que La Marseillaise* ». Autour de lui, il a entendu « *quinze mecs qui connaissent les paroles* ». Une bonne moitié a pleuré. « *C'est là qu'on a gagné le match* », affirme Richard Dourthe.

FRISSON DANS LES TRIBUNES

Pendant quatre-vingts minutes, les Français ont fait ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient : un pressing haut, agressif, parfaitement maîtrisé par la botte magique de Christophe Lamaison ; une défense de fer, tout juste transpercée par deux « tout droit » de Jonah Lomu et un essai tardif de Jeff Wilson (80'). Avant le premier essai de l'extraterrestre des terrains de rugby (23'), les Bleus se pinçaient pour y croire. Ils avaient volé des ballons en touche, bousculé la mêlée noire. Ils n'avaient pas plié sous les chandelles, ils avaient tout osé, ne s'étaient refusés aucune relance. Christophe Dominici avait joué quelques tours pendables à ses opposants directs. L'ailier avait trouvé une faille dans la muraille néo-zélandaise ; trois cadrages-débordements plus loin, il était tout près des poteaux adverses. Pas un coup de chance : « *On savait que leurs trois-quarts ont un rideau défensif très étiré, qu'ils laissent de la place entre le demi d'ouverture et le premier centre, précise Olivier Magne. On a travaillé des combinaisons toute la semaine pour s'engouffrer.* » Christophe Dominici s'est effondré sous les poteaux, Richard Dourthe a joué le demi de mêlée et Christophe Lamaison le finisseur. Essai français (20') et un premier frisson traverse Twickenham.

Avant la mi-temps, les Néo-Zélandais donnent les premiers signes de panique. A la reprise, les favoris de la Coupe du monde tardent à revenir. Les Français patientent en cercle. Raphaël Ibanez rappelle les consignes : « *Continuer à occuper leur moitié de terrain, jouer plus souvent dans l'axe.* » Un mauvais renvoi de Christophe Lamaison – sa seule erreur du match – aurait pu mettre le camp français sens dessus-dessous. Jeff Wilson a lancé « *Big Jonah* » vers son second essai (44'). Un instant, les Bleus doutent. L'instant suivant, leur pack a catapulté la défense néo-zélandaise près de l'en-but et Christophe Lamaison a armé un drop dans le plus grand calme (46'). Sur son aile, Christophe Dominici admire le tra-

vail des « gros » : « *Un maul, on avance, un drop. Un maul, on avance, un drop ; un maul, on avance, pénalité, et encore pénalité. Je n'avais jamais vu ça.* » En huit minutes, la stratégie et la volonté ont triomphé de la force pure de Jonah Lomu. L'avantage des All Blacks (14 points) a fondu. Bientôt, il ne sera qu'un souvenir. Les Français jouent tout à bloc, avec l'énergie des condamnés. Christophe Dominici chipe un ballon au milieu du terrain, sous le nez de Christian Cullen. Essai (56'). Les All Blacks s'énervent, tentent tout et n'importe quoi, même des jeux interdits (passages à vide avec percussio). Une passe au pied de Lamaison dans le dos de la défense envoie Richard Dourthe à l'essai (60').

Les Français ont inscrit 26 points en moins de quinze minutes. Aux All Blacks, les seigneurs du jeu. Cette hérésie va-t-elle se payer en fin de match ? Olivier Magne jaillit de sa moitié de terrain, dribble les trois-quarts néo-zélandais, et Philippe Bernat-Salles aplatis sous le nez de Wilson (73'). Incorrigeable insolent, Olivier Magne singe les gestes de victoire des trois-quarts all black, le dos de la main contre le front.

Fin de ce match d'anthologie. La fille de Franck Tournaire rejoint son papa pour un tour d'honneur. Abdelatif Benazzi a revêtu une tunique noire échangée avec Josh Kronfeld. Le trophée lui va si bien.

Eric Collier à Londres

COUPE DU MONDE			
Demi-finale			
FRANCE 43	NOUVELLE-ZÉLANDE 31		
Dimanche 31 octobre • Stade de Twickenham, à Londres • Temps doux • Terrain bon • Public enthousiaste • 70 000 spectateurs • Arbitre : M. Fleming (Eco.)			
LES ÉQUIPES			
FRANCE	Entraîneurs : Skrela et Villepreux • Garbajosa • Bernat-Salles ; Dourthe ; Niamack (Glas, 80') ; Dominici (Mola, 78') ; Lamaison ; Galthié (S. Castaignède, 76') • Magne ; Juillet (Brouzet, 32') ; M. Lièvreumont (Costes, 65') • Pelous ; Benazzi • Tournaire ; Ibanez (cap.) ; Soulette (De Villiers, 58')		
NOUVELLE-ZÉLANDE	Entraîneur : Hart • Wilson • Umaga ; Cullen ; Ileremia (Gibson, 58') ; Lomu • Mehrtens ; Kelleher (Marshall, 78') • Kronfeld ; Randell (cap.) ; Thorne • Maxwell ; R. Brooke (Willis, 72') • Dowd (Meeuws, 58') ; Oliver ; Hoef.		
LE MATCH			
FRANCE	POSSESSION DE LA BALLE		NOUVELLE-ZÉLANDE
42,5 %	57,5 %		1 ^{er} MI-TEMPS
JEU CHEZ L'ADVERSAIRE		2 ^e MI-TEMPS	
23 minutes		30 minutes	
11 dont 4	7	NOMBRE D'ACTIONS DANS LES 22 M ADVERSAIRES	12 dont 5
18 dont 9	9	ACTIONS OFFENSIVES POSITIVES	16 dont 8
7 dont 3	4	ACTIONS DÉFENSIVES DÉCISIVES	6 dont 3
3 dont 2	1	BALLES RÉCUPÉRÉES	6 dont 4
LES POINTS			
FRANCE	4 essais de Lamaison (20'), Dominici (56'), Dourthe (60') et Bernat-Salles (75') ; 4 transformations de Lamaison ; 3 pénalités de Lamaison (2', 50', 54') ; 2 drops de Lamaison (47', 49')		
NOUVELLE-ZÉLANDE	3 essais de Lomu (24', 45') et Wilson (80') ; 2 transformations de Mehrtens (45', 80') ; 4 pénalités de Mehrtens (9', 18', 22', 39')		
L'HOMME DU MATCH			
Comme tous ses coéquipiers du pack français, Olivier Magne a réussi une performance époustouflante. Exerçant une pression constante sur les avants All Black, le troisième-ligne aile (26 ans, 1,88 m, 95 kg) a contribué à bloquer les percussions des Néo-Zélandais et a participé aux moindres actions de contre, comme lors de l'essai de Philippe Bernat-Salles.			
LE FAIT DU MATCH			
Christophe Lamaison, auteur de 28 points (1 essai, 4 transformations, 3 pénalités et 2 drops), a grandement participé à cette victoire historique. Le buteur de Brive, grâce à deux drops et deux buts, a permis au XV de France de recoller au score en sept minutes, quand il a été mené 10-24 à la 45 ^e minute.			
Infographie • Le Monde avec Pierre Lapidi			

ANALYSE TECHNIQUE

JEAN TRILLO

Des joueurs libres et responsables

LA FRANCE a réalisé l'impossible contre ceux que l'on pensait invincibles. Les Néo-Zélandais, dont la suprématie sur le rugby mondial ne faisait aucun doute, ont été humiliés par quinze garçons en bleu métamorphosés. L'équipe de France possédait une chance sur dix de réaliser un tel exploit. Encore fallait-il qu'elle soit prête à la saisir. La peur d'être humiliés, la peur physique, aussi, d'adversaires que l'on sait trop forts ont joué. Dans ces cas-là, on ne pense plus qu'à survivre. Les joueurs réalisent alors des choses inimaginables, qui deviennent possibles. Ils se découvrent un potentiel que l'on n'avait jamais pu faire exister jusqu'à ce jour.

Peut-être va-t-on entendre que c'est dans la préparation de la semaine d'avant-match que le déclic a eu lieu ? Les raisons du succès vont être nombreuses, mais le rationnel n'est plus suffisant. Les Français, jusque-là hésitants, réalisaient un jeu, en contre-attaque et dans la conservation de balle, qu'ils ne produisaient plus depuis plusieurs saisons. L'opportunisme était français, la réussite aussi. La chance est ce coup de pouce du destin qui sourit aux audacieux – le rebond favorable, la bonne décision de l'arbitre. Ce groupe qui avait déjà réalisé deux grands chelems a retrouvé, subitement, son identité, « *surmotivé* » par l'importance de l'événement. La culture française du jeu, que l'on croyait per-

due, a repris du service au bon moment. Le fusible de l'encadrement avait bien failli sauter. Aujourd'hui, sa jubilation est un plaisir bien rare. Il récompense ses qualités d'authenticité. Le plus dur est pourtant à faire. Cette équipe n'a plus d'ali-bi. Les excuses d'un calendrier trop chargé ou de compétitions mal organisées ne tiennent plus. Le XV de France est maintenant obligé de rester au niveau qu'il a atteint face aux Néo-Zélandais. On sait de quoi il est vraiment capable. « *C'est dans la tête.* » L'affirmation – simpliste – demande un développement. Le jeu appartient aux joueurs, et quand ils décident de jouer ils savent ce qu'ils ont à faire. Le rôle de l'entraîneur paraît alors secondaire. Il y a de cela peu de temps encore, on sentait les joueurs français téléguidés du banc de touche.

L'intensité de leur engagement, leur dépassement constant ont montré qu'ils étaient des joueurs libres et responsables. Les entraîneurs peuvent toujours parler ; pour que les joueurs comprennent, il est nécessaire qu'ils vivent ces paroles. Ils l'ont fait contre la Nouvelle-Zélande, ce qui devrait provoquer un déclic. C'est en renouvelant ces expériences que le rugby français peut reprendre sa vraie dimension. La chance française de gagner la Coupe du monde existe, mais une autre semaine difficile attend les Français. La confiance retrouvée ne doit pas émusser ce besoin fondamental d'aller puiser au fond de soi les vertus nécessaires aux grandes occasions.

Chez Jean-Claude Skrela, le rêve reste un bonheur intime

« **VOUS ÊTES CONTENT ?** Vous n'en avez pas l'air... » C'est vrai, Jean-Claude Skrela semble encore tendu lorsque, près d'une heure après le match, il rejoint la salle de conférences dressée dans l'enceinte du stade de Twickenham. « *Que dire ? La France est en finale. On travaille depuis trois mois, on savait que c'était pour cela.* » L'entraîneur français n'est jamais bavard et toujours avare de ses émotions. Dimanche soir, il n'a pas changé ses habitudes. Ses deux compères, Jo Maso, le manager, et Pierre Villepreux, l'entraîneur adjoint, l'ont laissé venir seul, accompagné de Raphaël Ibanez, le capitaine du XV de France.

« *Les Blacks gagnent souvent, mais de temps en temps ils perdent.* » Jean-Claude Skrela a passé la semaine à répéter cette formule. Ce soir, il assure qu'il n'a jamais douté de cette équipe. Pas même durant ce qu'il nomme les « *périodes difficiles* ». Depuis cet après-midi du 21 novembre 1998 et ce match perdu au Stade de France contre l'Australie (21-32), le XV de France accumulait revers et contre-performances. Tout juste s'était-il tiré sans gloire du piège de Lansdowne Road, à Dublin, pour l'ouverture du Tournoi des Cinq Nations. La suite ne fut qu'échecs plus ou moins retentissants, parachevés en juin par une tournée dans l'hémisphère Sud et la déroute de Wellington, le 26 juin (54-7).

L'équipe de France cherchait un jeu, le sien, qu'elle ne trouvait pas. Que s'est-il produit, dimanche 31 octobre, sur la pelouse de Twickenham, pour qu'en un match ce groupe capable du moins bon et promis au pire accouche du meilleur face à la plus redoutable des formations ? « *Je n'ai rien à répondre à cela. Demandez-le aux joueurs* », répond le coach. « *Il n'y a eu aucune préparation particulière d'avant-match. Je leur ai simplement dit d'aller au bout de leur rêve* », assure-t-il. Il avoue avoir visionné « *x fois la vidéo du match Australie-Nouvelle-Zélande* », seul match perdu (7-28) par les All Blacks lors des Tri-Series, le 28 août.

De ses détracteurs, il ne veut pas dire un mot : « *Il n'y a que la réponse du terrain.* » Quand on lui rappelle les propos de Rod Macqueen, l'entraîneur australien, qui, la veille, clamait sa certitude d'affronter les All Blacks en finale, il se contente d'un : « *Je ne ferais jamais ça.* » A cinq jours de la finale de la Coupe du monde, l'entraîneur français ne se relâche pas. Même Pierre Villepreux, son vieux complice, a dû composer avec cette austérité. « *Avant la fin du match, raconte Jean-Claude Skrela, je l'ai vu qui commençait à agiter un drapeau français. Je lui ai mis une allumée, il l'a de suite replié.* »

Yves Bordenave

La revanche de « Bernie » l'Australien

Longtemps malmené par le sort, le demi d'ouverture des Wallabies, Stephen Larkham, a signé le drop de la victoire contre l'Afrique du Sud, samedi à Twickenham (27-21)

IL ÉTAIT à peine plus de 18 heures. Depuis plusieurs minutes, la pluie s'abattait en rafales. L'obscurité tombait déjà sur la pelouse de Twickenham. Il restait encore quelques plaquages à ne pas manquer, quelques ballons à exploiter avant d'en terminer avec cette partie qui, au bout de ces presque deux heures d'affrontement intensif, avait poussé les corps jusqu'à l'épuisement. Il s'en est fallu d'un rien. Une longue passe sèche et précise du demi de mêlée australien George Gregan, négociée à une quarantaine de mètres sur la gauche des poteaux adverses, et sitôt la balle réceptionnée, en un geste réflexe, rapide et vif comme un éclair, Stephen Larkham qui décoche ce

drop... En face de lui, le regard tourné vers ce ciel noyé dans les lumières des projecteurs, Jannie De Beer, son vis-à-vis, n'a pu que constater : samedi 30 octobre, sur ce terrain, propriété du XV d'Angleterre qu'il avait crucifié de sa botte imparable une semaine auparavant au Stade de France, à Saint-Denis, Dieu l'avait lâché ; il avait choisi son camp et, cette fois, ce n'était pas celui du pieux ouvrier des Springboks mais bien celui de « Bernie », le numéro 10 retrouvé des Wallabies.

Peut-être Jannie de Beer, homme de foi et de prières, a-t-il vu dans ce retour des choses la manifestation d'une justice immanente pour un trop-plein de chance dont il aurait abusé il y a

sept jours... Ou bien y a-t-il vu une offrande faite à un concurrent que les épreuves n'ont pas épargné ?

C'est que Stephen Larkham, « Bernie », vit avec cette 4^e Coupe du monde une sorte de résurrection. Ce fils de fermier australien, né en 1974 dans la région de Canberra, homme discret, peu bavard, un rien taciturne, est tout simplement le joueur le plus prodigieux du XV australien. Pourtant, jusqu'au dernier moment, sa sélection est demeurée incertaine.

SAISON TERMINÉE

« On est mal... » En ce matin d'avril 1999, Rod Macqueen, l'entraîneur australien, a toutes les raisons de s'inquiéter. Stephen Larkham, la pièce maîtresse de ces Wallabies qu'il prépare depuis le mois de septembre 1997 au rendez-vous mondial de 1999, vient de se blesser lors d'un match disputé avec son équipe des ACT Brumbies, dans le cadre du Super-12. Les radios ont révélé une entorse au genou droit. Les médecins sont pessimistes. « Bernie » devra s'éloigner des stades durant plusieurs mois et ne pourra pas s'entraîner avant quelques semaines. Sa saison est terminée. Sa province continuera le Super-12 sans lui, et l'équipe nationale entamera le tournoi des Tri-séries en l'absence de son ouvrier. A cet instant, Rod MacQueen se demande s'il peut encore nourrir un espoir de ramener, pour la deuxième fois, le trophée Webb Ellis à Canberra.



Joost Van der Westhuizen (à droite) a plongé trop tard : le drop de Stephen Larkham a pris la direction des poteaux des Springboks, redonnant l'avantage aux Australiens en prolongation...

Bien sûr, il peut toujours imaginer quelques solutions d'attente, improvisées sur le tas, pour parer au remplacement de « Bernie ». Mais de là à conquérir la Coupe du monde, il y a un fossé que Rod Macqueen sait infranchissable. L'entraîneur australien ne se berce d'aucune illusion : l'équipe qui brandira le trophée mondial, samedi 6 novembre à Cardiff, le devra pour partie à l'efficacité et au talent de son demi d'ouverture. Et le sien est à l'infirmerie...

Voilà plus de quatre années que les deux hommes se connaissent. En 1995, Rod Macqueen s'occupait du club des ACT Brumbies, une équipe montée de toutes pièces avec quelques individualités locales et quelques réservistes d'autres provinces. C'est là qu'il a découvert Stephen Larkham, lequel jouait, à vingt et un ans, les doublures de George Gregan au

poste de demi de mêlée dans l'équipe nationale.

L'entraîneur observe ce grand dadais dynamique et bon plaqueur qui affiche 1,88 m sous la toise et rend 87 kilos sur la balance. Il décide d'en faire son arrière. Sans broncher, comme toujours, « Bernie » s'exécute, et revêt le maillot numéro 15. Pourtant, un an plus tard, en novembre 1996, contre le pays de Galles à Cardiff, c'est au poste d'ailier qu'il débute sur le circuit international.

HORS NORMES

Replacé à l'arrière, il dispute ensuite douze matches internationaux avant de se révéler à l'ouverture en 1998 : « Ma vraie place. Là, je suis complètement naturel », dit-il. Effectivement, à l'ouverture, Stephen Larkham s'épanouit. De bon joueur international, il de-

vient joueur hors normes et se hisse au rang des Andrew Merhtens ou Henry Honiball. Rod Macqueen peut dès lors envisager de conquérir le titre mondial. Las, la blessure au genou, en avril, doublée, en août, d'une entorse au pouce, porte un coup à sa stratégie.

Heureusement, quelques semaines avant de s'envoler pour Dublin, « Bernie » annonce son rétablissement. Il n'a que six matches dans les jambes, n'a participé à aucune rencontre internationale depuis novembre 1998 à Twickenham face aux Anglais, mais sera tout de même du voyage en Grande-Bretagne. Il rentre le 10 octobre pour affronter l'Irlande (23-3) sans savoir que l'histoire ne fait que commencer...

Yves Bordenave à Londres

Rod Macqueen déconcerté par les Bleus

La victoire française sur les Néo-Zélandais (43-31) a surpris l'encadrement technique des Australiens. L'entraîneur Rod Macqueen va devoir revoir ses plans. « Cela va changer notre préparation, a-t-il admis ; nous nous attendions à rencontrer les Blacks en finale, et nous avions commencé à nous préparer en conséquence. » Il a avoué disposer de peu d'informations sur ses prochains adversaires : « Contrairement aux Néo-Zélandais, que nous connaissons très bien, nous ne savons pas grand-chose des Français. » Rod Macqueen ne tarit pas d'éloges sur le jeu des Tricolores : « Leur prestation en deuxième mi-temps est la plus beau rugby que nous ayons vu dans cette Coupe du monde. Les Français ont mis une grosse pression sur les Blacks et ont su tirer profit des erreurs de ces derniers. Leurs avants se sont bien battus, avec Olivier Magne et Abdel Benazzi, qui ont été extraordinaires, alors que, derrière, Christophe Lamaison a démontré toute la qualité de son jeu au pied, aussi bien pour les pénalités que dans le jeu. Leurs ailiers Philippe Bernat-Salles et Christophe Dominici sont très rapides ; nous devons les surveiller de près en finale. » Et l'entraîneur australien de conclure : « Ce match du 6 novembre sera très difficile, mais nous sommes impatients d'y être. »



« Un Springbok ne joue pas pour perdre »

LES CHAMBRES d'hôtel avaient été réservées à Cardiff pour une longue semaine, le temps de se préparer pour la finale de samedi. Mais c'est dans la soirée du jeudi 4 novembre que les Springboks fouleront la pelouse du Millennium Stadium. Pour la troisième place.

Les Sud-africains étaient sûr d'eux. Leur sponsor principal, Nike, avait déployé une campagne digne d'un vainqueur de la Coupe du monde. Des banderoles placées par l'équipementier américain aux alentours de Twickenham vantaient l'invincibilité des Springboks en Coupe du monde – il s'agit de leur deuxième participation – et souhaitaient « Bonne chance quand même, [à] messieurs les Australiens ! » Des « Joost do It » fleurissaient sur des pancartes, rappelant à la colonie bok accourue en nombre dans la banlieue londonienne que leur capitaine, Joost Van der Westhuizen, devait mener ses troupes à la victoire.

Mais, samedi 30 octobre, les Wallabies ont mis fin à une série de dix victoires consécutives des Sud-Africains dans la compétition mondiale. Il y a moins d'un an, les Anglais mettaient un terme à une autre série des Boks, celle des victoires en tests-matches (17) qu'ils partagent dorénavant avec les All Blacks de Brian Lochore.

D'aucuns pourraient en conclure que « la cabane est tombée sur l'antilope ! » Pas Nick Mallett, l'entraîneur sud-africain : « On ne ressent aucune honte après cette défaite parce que les joueurs ont donné leur maximum. Ce fut un match fantastique, qui s'est joué à peu de chose. On va maintenant se concentrer sur la rencontre de jeudi et, ensuite, penser à l'édition 2003. »

Mallett préfère encenser l'adversaire, qui serait responsable des fautes commises par ses troupes. Une partie d'échecs a eu lieu sur le terrain de Twic-

kenham, où les pénalités de Jannie De Beer répondaient à celles de Matthew Burke. L'ouvrier sud-africain, héros du quart de finale avec cinq drops réussis face aux Anglais, était, cette fois, attendu au coin du pré. Cinq tentatives, une seule réussite. « De Beer a très bien mené le jeu, répond Nick Mallett. Tout le monde l'attendait, mais il a su garder les pieds sur terre, en adoptant cette attitude humble qu'on lui connaît. »

COMME À LA MAISON

L'humilité échappe pourtant au vocabulaire sud-africain – sauf pour le pieux De Beer. Depuis des jours, Joost Van der Westhuizen annonçait la victoire finale. Il n'était pas le seul. Les supporters boks étaient venus en nombre pour soutenir leur équipe. Les ateliers de peinture sur corps fleurissaient autour du stade plusieurs heures avant le coup d'envoi. Des gilets « purs Boks » en « série limitée », des *biltong* (viande de bœuf séchée) et des *boere rolls* (saucisse sud-africaine) étaient proposés aux supporters. De quoi se sentir comme à la maison.

L'impression est confirmée au moment de l'hymne national, repris en cœur par les joueurs et par les supporters. « On se serait cru au Newlands [au Cap] ou au Loftus Park. A la maison, quoi ! », confiait, après-coup, Robbie Fleck, le centre des Springboks. Et Van der Westhuizen de renchérir : « J'ai eu la chair de poule. » Ce dernier tentait de rester digne après la défaite : « Nous étions humbles dans la victoire. Nous saurons l'être dans la défaite. »

Le capitaine gratifia toutefois l'assistance, en guise de conclusion, d'une phrase toute d'orgueil blessé : « Quand on joue pour l'Afrique du Sud, on ne joue pas pour perdre. »

Nemer Habib à Londres

INTERNET

www.sru.org.sg/

LA PHOTOGRAPHIE DE JOHN VINK

Sur la place de l'Hôtel de Ville, à Paris, deux jeunes sorcières en VTT et rollers ont arrêté leur course devant l'écran géant retransmettant, dimanche 31 octobre, la demi-finale de Coupe du monde France-Nouvelle-Zélande à Twickenham. Avaient-elles jeté un sort aux All Blacks, soudain privés de leurs noirs pouvoirs ? Ou envoûté des Bleus ressortis triomphants des enfers de l'ovale auxquels on les croyait condamnés ? La magie d'Halloween, en tout cas, a ressuscité le Quinze de France.

LE RUGBY est très populaire à Singapour, bien que l'équipe du pays ne soit pas parvenue à participer à la 4^e Coupe du monde. A défaut de performances de haut niveau, la Fédération nationale a misé sur des formes dérivées de la discipline, comme le « touch rugby », dont elle livre une description sur son site Internet : « Il n'y a pas de plaquages, de mêlées ou de mauls. »

Les contacts violents sont donc prohibés, et il suffit de toucher son adversaire pour stopper sa course, d'où l'appellation « touch », qui se traduit de l'anglais par « effleur ». Ainsi dépourvu des dangers d'empoignades rugueuses, le touch rugby convient particulièrement aux enfants et a été introduit dans certaines écoles singa-

pouriennes. L'Etat, connu pour pratiquer une éducation très encadrée, apprécie fortement cette nouvelle activité, qui, selon le ministère du développement, « forge le caractère et l'esprit d'équipe ».

Mais les jeunes Singapouriens ne sont pas les seuls à s'adonner au touch rugby. Si l'on en croit les chiffres fournis par le site, qui doit tout de même y inclure les pratiquants très occasionnels, la discipline compterait environ 1 million d'adeptes en Nouvelle-Zélande – y compris des adultes, conquis par ce passe-temps récréatif plus reposant que le rugby traditionnel –, et à peu près 600 000 joueurs en Australie, où elle serait le sport le plus répandu.

F. G.

Une soirée avec l'équipe de France

« Mangerez-vous désormais du bœuf anglais ? »

BENAZZI, en bras de chemise, une demi-Badoit à la main, passe entre les tables du restaurant Lou Pescadou, restaurant français à l'accent provençal, qui s'ouvre sur Old Brompton Road. L'endroit est bondé, et les convives trinquent à leurs héros. L'équipe de France vient d'arriver, pour son dîner de fête, celui d'après la victoire. « On l'avait bien préparée, cette semaine », rit Benazzi, heureux géant, qui s'attarde auprès de ses copains venus d'Agen, sa ville, son club. La joyeuse bande est à Londres depuis le jeudi. Elle déguste de fins poissons arrosés de vin rosé. Une des jeunes femmes de la tablée s'étonne encore des paroles amicales qui lui ont été adressées sur les gradins de Twickenham par des Londoniens enthousiastes. « En deuxième mi-temps, ils criaient "Allez les Bleus !", et quand tout a été fini, ils m'ont timidement demandé : "Mangerez-vous désormais du bœuf anglais ?" »

Non loin de là, le médecin de l'équipe de France sourit. Lui qui surveille de si près le régime alimentaire de ses ouailles leur a donné pour ce soir quartier libre alimentaire. « Ils ont le droit de choisir leur menu, de boire quelques verres, de s'amuser. »

Benazzi quitte la table pour aller retrouver ses équipiers à l'étage. Ntamack en profite pour sortir du restaurant avec son bébé, endormi dans ses bras. « C'est ce que j'ai de



A Twickenham, de nombreux supporters français ont goûté la folie de ce match.

plus cher », lance-t-il avant de disparaître dans une voiture. Sur le trottoir, des supporters se tordant le cou pour tenter d'apercevoir leurs favoris derrière la vitre. La plupart sont maquillés et portent un cha-

peau pointu aux couleurs tricolores. Mais la porte ne s'ouvre guère que pour laisser passer le bébé de Ntamack, puis Benazzi - encore lui -, qui vient les saluer.

Parmi la petite troupe qui se

presse devant le restaurant, il y a Jean, qui depuis quatre ans vit à Londres, où il est développeur Internet. Pourquoi la capitale britannique ? « Parce qu'on y trouve plus facilement un emploi à sa taille, et qu'on

y gagne plus d'argent. » De son propre aveu, il est « rond comme une bille ». Mais il sait encore se tenir droit.

Jean est arrivé tout droit d'un autre bistrot français, Le Bouchon bordelais, quand la rumeur a couru que l'équipe dînerait au Pescadou. Avec le jeune homme se trouvent Françoise et Olivier, qui travaillent chez HMV, l'équivalent de la FNAC. Olivier est également fin saouil. Les compères avaient commencé leur bordée dès midi, au Bouchon. Le restaurateur avait installé trois écrans pour que la centaine de clients présents puissent suivre le match.

« C'est un endroit pour habitués. On y avait, l'année passée, suivi la demi-finale du Mondial de foot. L'ambiance y est garantie. On y boit du pastis, du cidre ou des mauresques. Mais pour cette demi-finale-ci, la salle a carrément explosé. On a chanté plusieurs fois La Marseillaise. Pensez donc, le rugby, c'est le Sud-Ouest ! » Jean est de Bordeaux, Olivier de Toulouse. « Magne est de Brive, Dourthe est de Dax, Brouzet de Bègles-Bordeaux. »

Au Bouchon se sont amenés plusieurs Anglais, tout aussi passionnés. Ainsi, Craig, professeur d'éducation physique dans les Caraïbes, Rebecca et Carolyn, qui toutes deux travaillent chez Nike. « Fantastique ! Incroyable ! », répète Carolyn, à qui le barman offre un pastis. Craig : « En tant que rugbyman, je peux vous dire

que la Coupe du monde n'avait pas démarré jusqu'à cette demi-finale. Tout le monde ou presque pariait sur les All Blacks. Les Français, ce soir, ont ravivé ma flamme pour le rugby. A 24-10, les All Blacks ont cru que l'affaire était dans le sac. Mais les Français ont exercé une telle pression que leurs adversaires ne pouvaient plus suivre. »

Carolyn tient à ajouter : « Quel esprit d'équipe remarquable, comme un seul homme, vers un seul but ! » Pour le trio, « la France a élevé le jeu à un niveau jamais atteint ». Jean et Olivier en sont encore débordants d'orgueil. « Au fil du match, on a senti qu'on retrouvait le groupe France. C'est l'essai de Dourthe qui résume le mieux cet esprit collectif. C'est probablement le match le plus complet de toutes les Coupes du monde. Quoique... C'est une réminiscence de la première Coupe, avec Blanco et Sella. A 24-10, on s'est dit qu'on était au fond du trou. Tout d'un coup, les Français sont revenus, et ont joué sérieux. Et on a senti que les All Blacks n'avaient plus envie de la gagner, cette partie, dépassés qu'ils étaient ! »

Le médecin de l'équipe l'avait senti, lui aussi : « Dans le vestiaire des Blacks, quand je suis allé saluer mon collègue, ils étaient comme prostrés. Alain, le barman, ramène le calme. « Ce n'est pas fini, la fête ! Dans huit jours, ce sera la Grande Fête. Allez les Bleus ! »

Danielle Rouard à Londres

Le cri d'Auckland, à 4 heures : « Mais réveillez-vous, les mecs ! »

QUAND, vers 3 h 30 lundi, les réveils ont commencé à sonner, les Néo-Zélandais, détendus et de bonne humeur, ont allumé leur poste de télévision. Déjà fleurissaient les analyses stratégiques sur la meilleure manière de battre les Wallabies en finale. Même approche de l'autre côté de la mer de Tasmanie, où les Australiens n'envisagent pas un instant d'avoir à rencontrer la France, samedi 6 novembre, à Cardiff.

A la mi-temps, malgré l'avantage des All Blacks (17-10), une certaine tension se fait sentir parmi les supporters qui se sont regroupés dans les bars de la ville, devant un écran géant en plein air sur le port d'Auckland et au centre de presse de la Coupe Louis-Vuitton. Les Français du défi pour la Coupe de l'America rigolent en osant imaginer l'inimaginable, en cette terre où le rugby est tout. D'autant qu'au gré de la seconde mi-temps le public néo-zélandais découvre peu à peu un scénario d'horreur : être battu en demi-finale et, en plus, par la France. « Ce n'est pas drôle », souffle, inquiet, l'un des techniciens de la télévision néo-zélandaise TV One envoyé au centre de presse Louis-Vuitton filmer les réactions françaises.

Après plusieurs « Mais bon Dieu, réveillez-vous les mecs ! », l'un des supporters concède, affligé : « Ils sont en train de se faire massacrer. »

« Les Français ont réussi à désorganiser les All Blacks, qui ne savent plus comment s'y prendre », analyse Simon Limmer, un Néo-Zélandais

qui a joué au Paris Université Club. La défaite consommée, tout le monde rend hommage à la magnifique performance française. En plaisantant avant le match, certains avaient tout de même pris quelques précautions. « Si par hasard le XV de France a l'intention de jouer au rugby, on ne sait jamais ce qui peut se passer. » Le résultat a confirmé leurs craintes : « Les Français ont gagné de manière typiquement française. »

Inutile de dire que cette défaite est un désastre non seulement pour l'équipe, mais aussi pour le pays. On anticipe déjà les conséquences politiques et économiques : retour du Parti travailliste aux prochaines élections générales et mini-dépression... « Porter le maillot noir est le plus grand honneur dans ce pays. Certains de ses joueurs n'ont pas l'air de se rendre compte. Ils ont le talent, mais ont-ils la passion ? », s'interrogeait un commentateur sur TV One. L'entraîneur John Hart, livide et bouleversé, s'est platement excusé à la télévision auprès de tous les supporters, qui sont tristes et amers mais aussi fous de rage de cette pure et simple « trahison ». Les couteaux sont déjà sortis, Hart et le capitaine de l'équipe sont les premiers menacés. La radio, entre ses commentaires, joue des airs mélancoliques du type Leonard Cohen. Le rêve de ramener une deuxième fois la Coupe du monde au pays vient de mourir de mort subite.

Florence de Changy à Auckland

Tableau de la phase finale		
QUARTS DE FINALE	DEMI-FINALES	FINALES
À CARDIFF GALLES - AUSTRALIE 9 - 24	À TWICKENHAM AUSTRALIE - AFRIQUE DU SUD 27 - 21	21 h sur CANAL+ AFRIQUE DU SUD - NÉELLE - ZÉLANDE JEUDI 4 NOV. À CARDIFF
À SAINT-DENIS AFRIQUE DU SUD - ANGLETERRE 44 - 21		
À DUBLIN ARGENTINE - FRANCE 26 - 47	À TWICKENHAM FRANCE - NÉELLE - ZÉLANDE 43 - 31	16 h, sur TF1 FRANCE - AUSTRALIE SAMEDI 6 NOV. À CARDIFF
À ÉDIMBOURG ECOSSE - NÉELLE - ZÉLANDE 18 - 30		

RÉALISATEURS	MARQUEURS	BUTEURS
1 Quesada (Argentine) 102 points	1 Lomu (Néelle-Zélande) 8 essais	1 Quesada (Argentine) 102 points
2 De Beer (Afrique du Sud) 97 points	2 Wilson (Néelle-Zélande) 6 essais	2 De Beer (Afrique du Sud) 97 points
3 Burke (Australie) 76 points	3 Wood (Irlande) Bernat-Salles (France) Luger (Angleterre) Satala (Fidji) 4 essais	3 Burke (Australie) 66 points
4 Wilkinson (Angleterre) 69 points		4 Wilkinson (Angleterre) 64 points

Infographie "Le Monde"



Communiquer est une force.

France Telecom, partenaire du rugby

France Telecom est partenaire du XV de France, de la Fédération Française de Rugby et de la Ligue Nationale de Rugby. France Telecom assure tous les moyens de télécommunications de la Coupe du Monde en France. www.sport.voila.fr

en relation avec B.T.

Le Monde

ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 2 NOVEMBRE 1999

EUROPE



Emmanuel Constans, directeur au ministère de l'économie et des finances, a deux ans pour préparer les administrations françaises au passage à la monnaie unique (page IV)

CONJONCTURE

Le nouveau passage entre la bande de Gaza et la Cisjordanie pourrait stimuler les échanges économiques entre Israéliens et Palestiniens (page V)



FOCUS

45 %

C'est le taux d'inflation roumain cette année. Mais le pays dispose d'un atout de taille avec ses femmes d'affaires qui, offensives, se lancent de plus en plus dans la création d'entreprises (page VI)

LA SANTÉ AU TRAVAIL EN EUROPE NE MOBILISE GUÈRE

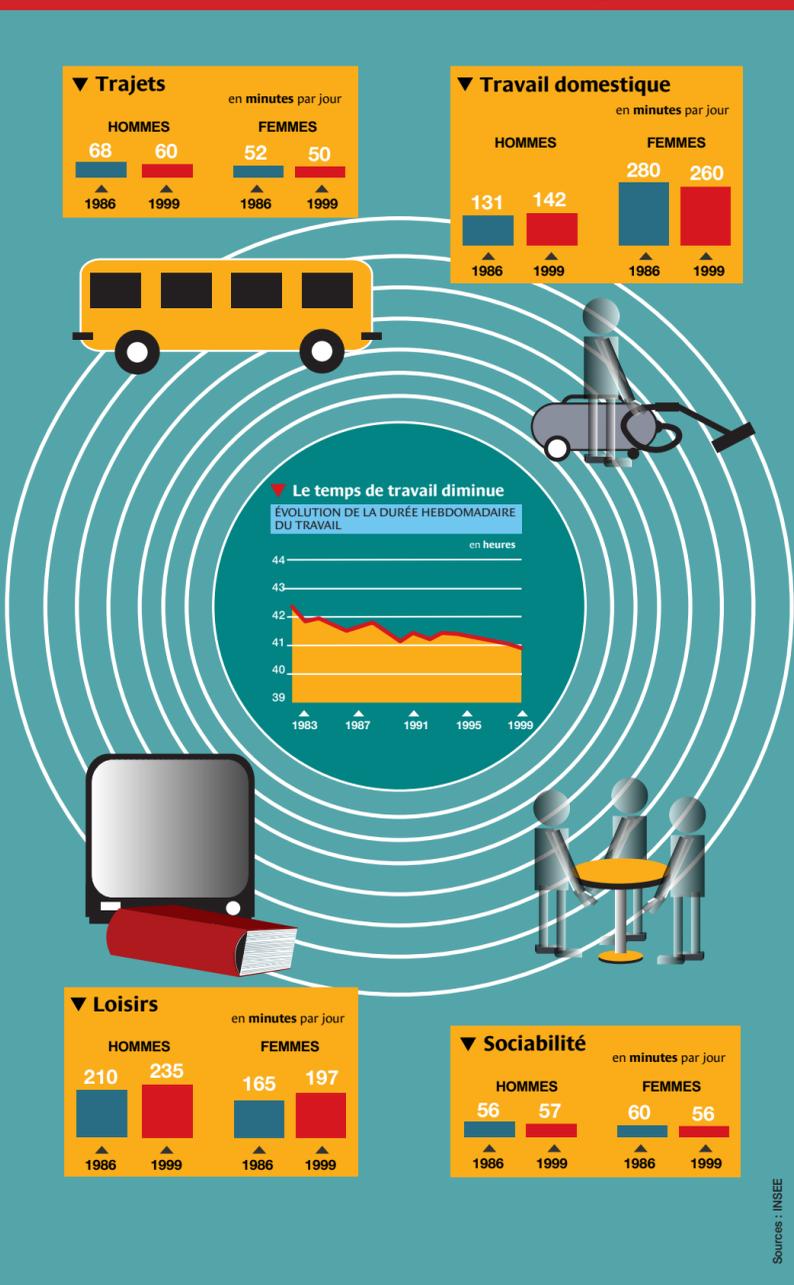
La Fondation de Dublin, où Pascal Paoli est chargé de recherches, est un centre d'observation encore méconnu. Sa dernière enquête insiste sur la montée de la précarité (page VIII)



Les lois Aubry obligent à repenser la gestion du temps. Au-delà de l'entreprise et de ses salariés, chacun est concerné

Faire battre les 35 heures aux rythmes de la vie

L'onde de choc de la réduction du temps de travail



Amesure que se précise le basculement dans les 35 heures, un doute taraude un nombre croissant d'observateurs. Et si la réussite ou l'échec de la loi Aubry se jouait sur la maîtrise des temps – de tous les temps, celui du travail comme du hors travail, – au moins autant que sur l'emploi ?

Comme à chaque fois, en pareil cas, un signe ne trompe pas. La floraison de livres qui abordent le sujet prouve que des spécialistes s'en sont emparés et qu'ils y voient un enjeu d'avenir. Pour parler de ce qu'ils appellent les « temps sociaux », ils ont même forgé un terme, surgi dans le débat, sans que l'on sache très bien d'où il vient et qui l'a fait naître. On connaît en revanche la raison de leur choix : pour exprimer les conséquences en cascade de la dilution des temps, ils ne pouvaient en rester à la traditionnelle opposition entre le temps de travail et le temps libre, valable depuis l'ère industrielle triomphante.

Parce qu'elle « implique une re-composition des temps sociaux », donc, ainsi que le déclarait le sociologue Jean-Yves Boulin (*Le Monde* du 29 juillet), la réduction du temps de travail agit, en creux, comme le révélateur d'un processus de plus large ampleur qui conditionne les rapports économiques et sociaux de la société future. Mais c'est aussi sur ce terrain que les 35 heures posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Soumises à une contrainte législative, les entreprises se sont d'abord préoccupées des conséquences internes, et ne se sont guère soucies des effets périphériques sur les autres temps de la vie.

Toutes les solutions adoptées, de l'annualisation à la modulation des horaires, du fractionnement à la diminution journalière, ont des répercussions sur la gestion individuelle et collective du temps. Pour des causes diamétralement opposées, ce n'est pas un hasard si les cadres et les femmes se retrouvent en première ligne, les uns parce que le temps de travail se répand dans tous les interstices, les autres parce que l'émiettement risque d'accroître l'assujettissement aux tâches domestiques.

Réduction du temps de travail ou pas, le thème est sous-jacent aux évolutions économiques et sociales actuelles. En tendance longue, le chômage et la précarité bien sûr, mais également la montée en puissance du travail à temps partiel comme la généralisation de la flexibilité, bousculent les arti-

culations établies et abolissent des frontières étanches. Eclaté, le travail s'imbrique et mord sur les temps de la vie sociale. Il perturbe les relations à autrui et à l'extérieur, avec sa famille d'abord, mais aussi avec les administrations, l'école ou la crèche, sans parler des complications qu'il entraîne pour, pêle-mêle, faire ses courses, continuer à s'investir dans la vie associative ou civique et même pratiquer un sport collectif.

Conjointement, la vie rythmée en trois phases bien distinctes (l'éducation, puis le travail et enfin la retraite) n'a plus de caractère intangible. Entre l'allongement de la scolarisation, les exigences de la formation tout au long de la vie et l'extension des préretraites, ce sont des repères commodes qui disparaissent, ajoutant à la porosité des différents temps de l'existence. Et le mouvement n'est pas près de s'arrêter : l'entrée dans la société informationnelle, avec le déferlement des métiers de l'intelligence, la place grandissante prise par les emplois de services et, pour couronner le tout, la remise en cause de l'entreprise comme lieu unique du travail, tout concourt à accélérer une « désynchronisation » déjà engagée.

RISQUES DE BLOCAGE

Face à ces bouleversements convergents, qui détruisent les bases d'un ordonnancement ancien, la problématique des temps sociaux offre quantité de portes d'entrée, mais désigne parallèlement un nombre équivalent de risques de blocage. Car, si la demande d'une réorganisation est manifeste, qui permettrait de retrouver une cohérence individuelle et collective, voire de conjurer la menace de dilution du lien social, la résistance au changement peut être forte.

Il faut s'en réjouir, les femmes – de plus en plus actives – sont les mieux à même de peser sur les choix, comme elles ont commencé à le faire en Italie. A temps partiel, souvent, elles sont aussi en train de découvrir que la réduction du temps de travail et la flexibilité peuvent aggraver les inégalités sexuelles, de même qu'elles peuvent accentuer les inégalités sociales et culturelles. Le temps libéré n'a pas la même valeur pour tous, ni le même usage.

Le territoire peut jouer un rôle décisif, ainsi que le prouvent, là encore, des expériences italiennes sur les temps de la cité, et un début de réflexion dans quelques villes en France. Au confluent des inté-

rêts et des contraintes, une collecti- vité locale a la capacité de réunir les différentes parties, les commerçants, les employeurs, les représentants de salariés et les consommateurs, les établissements scolaires et les services publics. Ensemble, ils devraient être plus facilement en position d'harmoniser les horaires en fonction des besoins, ici des transports en commun, là des ouvertures de magasins, par exemple.

Mais les limites apparaissent vite. Administrations, services municipaux et banques, pour se limiter à ces quelques cas, rechignent à se mettre au diapason de la demande sociale et y opposent des préoccupations sociales, tout aussi légitimes parfois. Si, à Amsterdam, les bibliothèques sont ouvertes le dimanche, on imagine la levée de boucliers qui s'ensuivrait ailleurs.

De son côté, l'entreprise devrait se saisir d'un dossier qu'elle ne peut plus ignorer, tant sont nombreuses les incidences en interne et les impacts sur son environnement. Mais elle hésite à le faire, même si, comme Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, certains dirigeants en arrivent à penser qu'il faudra bien échanger de la flexibilité compétitive contre de la flexibilité personnelle. D'ailleurs, à la suite du juriste Alain Supiot, des experts imaginent que la négociation, élargie, ne devrait plus se limiter aux seuls partenaires sociaux de l'entreprise. Ils préconisent de passer du dialogue social au dialogue civil, en quelque sorte.

Optimistes, d'autres observateurs, enfin, mettent beaucoup d'espoir dans une approche constructive des temps sociaux. Pour gommer les excès de la précarité et de la flexibilité, ils évoquent ici la proposition d'un contrat d'actif qui prendrait en compte tous les moments de la vie professionnelle, ou rejoignent l'idée d'un contrat d'activité, cher à Jean Boissonnat dans son rapport pour le Commissariat général du Plan, *Le travail dans vingt ans* (Editions Odile Jacob, 1995). Surtout, ils veulent croire que la satisfaction des temps sociaux ouvrira de nouvelles perspectives pour la création d'emplois de services aux personnes et pour des activités favorisant le lien social.

Comme quoi, sous un vocable sibyllin, se nouent des enjeux aux ramifications multiples, que l'application des 35 heures devrait obliger à aborder. Sauf à rater une occasion.

Alain Lebaube

TEMPS SOCIAUX

Questions-réponses

1 Les temps sociaux et les femmes

Dominique Méda, philosophe, assigne aux femmes un rôle décisif dans la « *profonde réorganisation du système socioproductif* » qu'elle pense indissociable de la réduction du temps de travail. Auteur de *Le Travail, une valeur en voie de disparition* et, plus récemment, de *Qu'est-ce que la richesse ?* (Éditions Alto-Aubier), haut fonctionnaire au service statistique du ministère de l'emploi, elle estime que « *si elle était portée par l'ensemble de la société, seule la combinaison de l'objectif d'égalité hommes/femmes et de la reconnaissance d'un temps familial* » pourrait imposer des transformations telles que les temps sociaux seraient enfin pris en compte. Jusqu'à présent, rappelle Dominique Méda, le temps de travail, normé par l'industrie, était masculin.

Comme en Italie, ce sont les femmes effectuant une double journée qui doivent poser le problème de la conciliation des temps consacrés aux tâches de la famille, au travail et pour soi. Il leur échoit « *de porter ce nouveau modèle de société, caractérisé, d'une part par la pluralité – à un temps unique et rigide censé déterminer tous les autres, dans la forme et le contenu, se substituent des temps multiples à articuler –, d'autre part, par la dimension citoyenne* ». C'est, selon Dominique Méda, « *faire soudainement entrer dans l'entreprise les autres dimensions de la vie sociale, c'est exiger d'elle que la norme de l'emploi soit aussi formatée, de l'extérieur, par les autres vies du salarié* ».

2 Les temps sociaux et la négociation sociale

Pour Alain Supiot, professeur de droit du travail et auteur, avec des experts européens, d'un rapport sur les transformations du travail et le devenir du droit du travail en Europe (*Au-delà du travail*, Flammarion), le temps libre « *ne faisait jamais irruption dans l'agenda de la négociation. Il était régi par des rythmes collectifs censés s'accorder a priori avec le temps de travail* ». De même pour le temps de formation, « *traditionnellement tenu à l'écart du temps de la production* ».

Aujourd'hui, la réglementation ne devrait plus « *ignorer la question des rythmes de la vie collective, dont elle doit au contraire assurer l'existence* », le temps de la vie sociale ne pouvant « *être abandonné aux interstices des temps de travail salarié, car ces interstices sont en train de disparaître* ». Dès lors, on ne peut envisager la réglementation du temps de travail « *du seul point de vue de l'entreprise ou de l'organisation du travail salarié* ». On ne peut plus abandonner ces questions aux décisions patronales ou à la négociation collective, puisque l'intérêt général est en jeu.

A cet effet, Alain Supiot propose « *une ouverture du champ de la négociation, et un élargissement corrélatif du cercle des négociateurs* », patronat et syndicats n'étant plus légitimes à traiter seuls de ces sujets.

3 Les temps sociaux et la réduction du temps de travail

Parmi les temps sociaux, explique Alain Supiot dans son rapport, le temps des loisirs « *a été construit dans le modèle fordiste comme un temps de la consommation* », de sorte que le temps libre s'est transformé en temps marchand dont la valeur devient fonction du pouvoir d'achat. Par suite, « *la valeur du temps disponible décroît pour une partie importante de la population* » qui, n'ayant pas de revenus stables, est aussi privée des contextes sociaux et culturels « *qui lui permettaient de valoriser le volume croissant de temps disponible dont elle dispose* ». Alain Supiot recommande de ne pas sombrer « *dans l'illusion optimiste et désastreuse du caractère naturellement émancipateur de la réduction du temps de travail* ». Il en déduit qu'une politique d'équipements culturels doit être associée à la politique sociale, pour « *rendre accessible à tous une valorisation non marchande du temps libre* ».

4 Les temps sociaux et l'organisation du travail

Dans son ouvrage *Temps et ordre social* (PUF, 1994), le sociologue Roger Sue a défendu la thèse selon laquelle le travail n'est d'ores et déjà plus au centre de l'activité humaine. En un siècle et demi, le temps de travail, sur la durée totale d'une vie humaine, a été réduit des deux tiers ; le travail s'avère de moins en moins nécessaire à la production, le temps libre de plus en plus nécessaire à la consommation et le temps de formation ou de loisirs à la construction des compétences.

Un autre sociologue, Frédéric de Coninck, a décrit dans *Travail intégré, société éclatée*, paru aux PUF en 1995, le paradoxe d'une société où les lieux et les temps de la socialisation des individus sont de plus en plus dispersés et extérieurs au collectif de travail, mais où, parallèlement, « *l'entreprise cherche à mobiliser l'homme au travail dans l'intégralité de ses compétences* », alors que celles-ci se construisent en dehors d'elle.

L'organisation de plus en plus inégalitaire du travail différencie ainsi les cadres dont le temps et l'intensité de travail croissent et dont les différents temps sociaux se voient mis à contribution par le travail – au point d'engendrer parfois stress et conflits, et une catégorie de « *précaires* » –, dont la réduction du temps de travail est plus synonyme d'exclusion que d'enrichissement humain.

Au total, le travail n'occupe que 15 % de la journée d'un Français

Vous pouvez le faire vous-même : il suffit d'inscrire sur un petit carnet, dont chaque page représente une durée de 10 minutes, la nature de l'activité que vous êtes est en train d'accomplir. Sous les auspices de l'Insee, un échantillon de seize mille personnes de plus de quinze ans se sont livrées à l'exercice à deux reprises, en 1986 et en 1998-1999. Déception : la moitié de notre journée (12 heures) est consacrée à ce que l'Insee nomme « le temps physiologique » : dormir, manger, se laver, s'habiller... Surprise : l'activité la plus fréquente est ensuite « le temps libre », consacré aux loisirs et à la sociabilité (4 heures et demie), suivi, à égalité, avec 3 heures et demie chacun (soit 15 % d'une journée), par le « temps domestique » (ménage, courses, jardinage) et le temps de travail (la moyenne inclut les week-ends). Cette description varie selon deux critères principaux : l'activité, mais surtout le sexe. Le temps domestique des femmes est près de deux fois plus long que celui des hommes ; c'est l'inverse pour le temps de travail ; le temps libre du retraité est supérieur de 80 % à celui du salarié, etc.

En treize ans (1986-1999), le temps de travail des actifs a diminué de 14 minutes en moyenne, mais de façon très inégale : il a augmenté de 8 minutes pour les salariés à temps complet, de 10 minutes pour les techniciens et les employés, de 30 minutes pour les cadres, et a diminué de 6 minutes pour les ouvriers. En fait, la baisse globale traduit l'éclatement du statut de salarié, avec la progression du chômage, des contrats à temps partiel et à durée déterminée (CDD), tandis que l'intensification du travail de certains professionnels, cadres ou non, traduit la solli-

Les plus actifs réclament plus de loisirs, tandis que les précaires voudraient s'investir davantage dans l'entreprise

citation par l'entreprise d'autres temps sociaux, consacrés à la construction des compétences techniques et humaines... et remet en cause les frontières du travail.

La durée du travail domestique ayant parallèlement diminué pour les femmes, le « temps contraint » (physiologique, travail, travaux domestiques) a diminué de 30 minutes au bénéfice du « temps libre ». Cette demi-heure supplémentaire s'est répartie entre... la télévision principalement (+ 16 minutes), la sociabilité « active » (repas, invitations, + 10 minutes), les loisirs (+ 5 minutes).

Le Forum européen des temps de vie

A l'initiative des Francas (Francs et franchises camarades, mouvement d'éducation populaire) et de Synergie, une entreprise dirigée par Didier Livio, ancien président du CJD (Centre des jeunes dirigeants), vient de naître le Forum européen des temps de vie. Au séminaire « fondateur », réuni à Paris le 19 octobre, de nombreuses institutions ou organisations se sont déclarées intéressées. Dont l'Association des maires de France, les Caisses nationales d'allocation familiales et d'assurance-vieillesse, la CFDT et des collectivités territoriales.

Persuadés que l'organisation des temps sociaux constitue « *un enjeu majeur de société* » et qu'il faut « *replacer l'homme au centre de la problématique* », les créateurs du Forum veulent disposer d'un cadre et d'outils pour « *relier et faire travailler ensemble* » les univers de l'éducation, de la famille, de l'entreprise, de la cité et du secteur associatif. Avec un site Web puis des colloques, ils se donnent trois ans pour convaincre.

Antoine Reverchon

Les Allemands tiennent à leur repos du dimanche

FRANCFORT

de notre correspondant

Une polémique a commencé pendant l'été, au plus fort des vacances. Plusieurs grandes surfaces, dont l'incorruptible Kaufhof du cœur de Berlin, ont ouvert le dimanche. Certaines enseignes avaient obtenu des dérogations mais la plupart ont enfreint la loi interdisant les ouvertures dominicales. Outre un indéniable succès commercial, ces initiatives intempestives ont déclenché un large débat sur l'assouplissement des horaires d'ouverture des magasins. Depuis, la controverse a pris de l'ampleur.

Dernier rebondissement en date, à la mi-octobre, un institut de recherches économiques en vue – l'IFO – a tout simplement suggéré dans un rapport remis au gouvernement de lever les restrictions d'horaires pendant les jours de la semaine, samedi compris. Devant le tollé, le chancelier Gerhard Schröder a dû se prononcer quelques jours plus tard contre cette libéralisation totale. La polémique, où se mêlent arguments économiques et arguments moraux, oppose en fait deux conceptions de la vie sociale.

Les experts de l'IFO considèrent qu'« *il n'y a aucune justification économique valable à la li-*

mitation des horaires d'ouverture ». La loi a d'ailleurs déjà été assouplie en 1996 à l'issue d'une longue discussion. La fermeture des magasins a été retardée à 20 heures en semaine (contre 18 h 30) et 16 heures le samedi (contre 14 heures auparavant). Dans la foulée, précise l'IFO, les ventes des commerçants ont « *significativement* » progressé, tandis que l'emploi du temps des consommateurs s'est simplifié : « *La libéralisation est synonyme d'effets positifs sur le bien-être des consommateurs* ». Selon les sondages, une majorité relative de clients se prononceraient pour un nouvel assouplissement des horaires d'ouverture. Les groupes de grande distribution font également pression en ce sens. Ils voient l'occasion de développer leurs chiffres d'affaires, tout en permettant aux consommateurs de faire leurs courses quand bon leur semble. Mais l'IFO ne préconise pas, au contraire de certaines enseignes, d'ouvrir le dimanche, en dehors de dates exceptionnelles.

Ce rapport conforte les opposants déclarés à l'ouverture dominicale des commerces. De nombreux hommes politiques, du SPD à la CDU en passant par les Verts, plaident pour un réaménagement mesuré des horaires. Mais pas question de remettre en cause le repos du

hors de leur travail (contacts humains, pratiques techniques) : c'est le cas de 51 % de ceux qui travaillent plus de 50 heures, contre 37 % en moyenne. Ces opinions sont également corrélées au niveau de qualification, au degré d'autonomie dans le travail, à certains métiers : les personnes qui aspirent à consacrer plus de temps aux activités hors travail « *ne sont pas celles qui ont les métiers les plus pénibles et les moins gratifiants. Au contraire* », notent les auteurs.

Dans ces conditions, la réduction du temps de travail (RTT) ne peut avoir le même impact pour tous. Une étude des conséquences d'accords de RTT sur la vie des salariés, menée par Jeanne Fagnani, chercheur au Matisse (Paris-ICNRS), montre par exemple que « *le travail à temps partiel associé à des horaires variables fractionnés et/ou atypiques ne contribue aucunement à faciliter la gestion de la vie quotidienne des salariés ayant des enfants à charge* ». Si plus de 50 % des accords sur les 35 heures prévoient une RTT sous forme de jours de congé supplémentaires et 37 % sous forme de réduction horaire quotidienne – ce qui peut effectivement ouvrir la voie à « *l'amélioration de l'articulation famille/travail* » –, 70 % des accords prévoient également, voire exclusivement, la flexibilisation du temps de travail en fonction des variations de l'activité : « *Or les dispositifs actuels (crèches, nourrices, écoles...) sont totalement inadaptés à ces fluctuations. (...) Sans souci des répercussions sur les rythmes sociaux, la loi [sur les 35 heures] pourrait fréquemment aboutir à une aggravation des conditions d'articulation travail/famille, surtout pour les parents qui disposent de ressources financières limitées* ».

Antoine Reverchon

Les services publics italiens s'adaptent à la flexibilité des horaires

FLORENCE

De notre envoyée spéciale

Tousjours montrée du doigt pour l'incurie de ses services publics, l'Italie est pourtant en train de réaliser une révolution. En accordant aux maires le pouvoir de « *coordonner les horaires* » des services publics, des administrations et des commerces, afin de mieux répondre aux besoins des habitants, la loi de 1990 a libéré une vague d'énergie et de créativité. Des villes ont imaginé des projets originaux, pilotés par des bureaux des temps. En 1997, une autre loi apporte un nouvel élan à cette démocratisation en simplifiant les démarches administratives et en créant les bureaux de relations avec le public (URP).

A l'origine de cette aventure des temps, les femmes communistes de l'ex-PCI (aujourd'hui DS, Democratici di sinistra) et leur chef de file, Livia Turco, actuelle ministre des affaires sociales, qui, dès 1988, proposèrent une loi d'initiative populaire appelée « *Les femmes changent les temps* ».

Après la promulgation de la loi de 1990, « *des villes ont réalisé des*

180 guichets communaux ont déjà modifié leurs plages d'ouverture

études pour cerner leurs besoins », indique Grazia Turchi, responsable du programme Temps et espaces pour la région de Florence. En 1996, soit un an après avoir basculé du centre droit au centre gauche, la capitale toscane crée un bureau Temps et espaces, directement rattaché au maire.

A Florence, chaque matin entre 8 h et 8 h 30, 50 000 enfants se rendent à l'école, le plus souvent accompagnés par leurs parents en voiture. Pour tenter d'alléger le trafic automobile, le bureau Temps et espaces a proposé la désynchronisation des horaires, lancée en 1997 après un an et demi de concertation et qui touche aujourd'hui 43 écoles élémentaires et primaires sur une

centaine. Désormais, l'entrée en classe s'effectue entre 7 h 50 et 8 h 45. Pour faciliter les changements d'habitudes, des services préscolaires et postcolaires ont été mis en place, qui proposent des activités aux enfants. Chaque année, il faut convaincre les parents des nouveaux élèves : « *Il en est ainsi de tous nos projets, parce qu'ils demandent une forte participation des gens* », observe Cristina Bevilacqua, responsable du bureau Temps et espaces.

Parfois, une initiative s'essouffle, comme celle des « *Parcours piétons stirs* ». Après avoir étudié les chemins empruntés par les écoliers, un parcours est signalé sur les trottoirs grâce à des empreintes de pas colorées. L'école Rosai-Calamendrei a été la première, à Florence, à faire cette expérience en 1997 pour les élèves âgés de onze à quatorze ans. « *L'idée était d'alléger le trafic et aussi de rendre les enfants plus autonomes, en toute sécurité* », explique Marco Mori, président de l'école. Le bilan n'est pas encore dressé, mais le nombre d'enfants piétons ne semble pas avoir beaucoup progressé.

Côté administration, déjà 180 guichets communaux ont modifié leurs horaires. Jusqu'à présent ouverts au public jusqu'à 13 heures du lundi au samedi, ils sont désormais ouverts, en plus, un ou deux après-midi par semaine (lundi et/ou jeudi) de 14 h 30 à 17 h 30. En contrepartie, les employés ne travaillent plus qu'un samedi matin sur deux et reçoivent une prime. Tous les syndicats florentins – CISL, CGIL et UIL et leurs coordinations féminines – ont signé l'accord : « *La flexibilité demande un sacrifice aux travail-*

leurs, qui se méfient, à juste titre, des transformations, estime Sergio Sorani, secrétaire territorial de la CISL de Florence. *Mais ils savent se rendre disponibles lorsqu'ils comprennent les motifs des changements et qu'ils peuvent en discuter les modalités.* » Dans les services, certains ne sont cependant pas satisfaits, « *parce que ce système modifie leur vie* », ajoute Alessio Ammannati, du secrétariat de la CGIL de Florence. De plus, certains travaillent au noir l'après-midi, pour compléter des salaires plutôt maigres.

Bibliographie

- **Temps de travail, temps sociaux**, pour une approche globale, coordonné par Annie Gauvin et Henri Jacot (Éditions Liaisons sociales, 1999, 228 p., 149 F, 22,71 €).
- **Au-delà de l'emploi**, sous la direction de Alain Supiot (Flammarion, 1999, 322 p., 98 F, 14,94 €).
- **Qu'est-ce que la richesse ?**, de Dominique Méda (Alto-Aubier, 1999, 424 p., 120 F, 18,29 €).
- **Les Temps de la vie, emploi et**

- retraite**, de Xavier Gaullier (Éditions Esprit, collection Société, 1999, 264 p., 148 F, 22,56 €).
- **Une troisième voie pour le travail**, de Jean-Louis Laville (Desclée de Brouwer, 1999, 220 p., 120 F, 18,29 €).
- **Temps et ordre social**, de Roger Sue (PUF, 1994, 320 p., 158 F, 24,09 €).
- **Travail intégré, société éclatée**, de Frédéric de Coninck (PUF, 1995, 304 p., 188 F, 28,66 €).

Francine Aizicovici

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

La loi impuissante face au bogue ?

Impossible de l'ignorer : la mauvaise habitude prise par les informaticiens de coder l'année par ses deux derniers chiffres dans la majorité des programmes pose de sérieux problèmes. Cette pratique, justifiée à l'origine par un souci d'économiser de la place mémoire, va coûter bigrement cher. La Commission européenne estime à 500 milliards d'euros (3 300 milliards de francs) les dépenses au niveau mondial pour corriger les logiciels et à 1 500 milliards d'euros (9 800 milliards de francs) le montant des sinistres qui risquent de survenir (1). Les juristes de tous bords planchent pour répondre à la délicate question de savoir qui va payer l'addition. Mais ces sinistres annoncés posent des problèmes horriblement compliqués en droit.

Les entreprises, clientes et fournisseurs, sont au centre de la problématique. Elles sont d'abord clientes de produits informatiques. A ce titre, elles risquent d'être victimes d'un programme qui ne passe pas l'an 2000. Peuvent-elles se retourner contre leurs fournisseurs ? Par ailleurs, elles livrent des produits à la fabrication desquels concourt bien souvent l'informatique et qui, de ce fait, peuvent se révéler défectueux. Peuvent-elles faire jouer leur contrat d'assurance ? En qualité de cliente, l'entreprise dispose théoriquement de deux recours, basés l'un sur la garantie des vices cachés et l'autre sur la garantie de conformité. La garantie des vices cachés pourrait éventuellement jouer, à condition d'abord que le codage litigieux ne soit pas connu de l'entreprise utilisatrice du programme et, ensuite, qu'elle ait engagé une action contre le fournisseur dès qu'elle a eu connaissance du problème qui se profilait.

Connaissance que les auteurs estiment avérée aux alentours de 1995. Une action en justice était donc concevable à cette date. D'aucuns ont également envisagé une action sur le fondement de la conformité. En effet, le vendeur doit livrer un produit conforme aux spécifications convenues dans le contrat. Malheureusement, jusqu'à récemment, les contrats ne contenaient aucune référence explicite au passage à l'an 2000. Le juge devra donc suppléer à l'idée que les parties se faisaient de la longévité du produit.

En 1986, une société informatique installait un programme appelé Lima dans un cabinet d'assurances. En 1988, elle précisait à son client que la maintenance du logiciel était gratuite et « sans limitation de durée ». En 1996, elle informait son client qu'un nouveau logiciel, Lima 2, « destiné à gérer les dates de l'an 2000 » était disponible, sur lequel elle consentait une remise de 50 %. Insatisfait, le client a demandé au tribunal de Mâcon de condamner le prestataire informatique à mettre à jour gracieusement son logiciel. Le tribunal de Mâcon refusa, estimant qu'il n'était pas concevable que l'engagement du prestataire soit à perpétuité, sans rapport avec les usages professionnels et les réalités économiques. Mais la cour d'appel de Dijon estima, à l'inverse, que le terme de « durée illimitée » couvrait la durée de vie du logiciel.

Pour faire jouer son assurance, l'entreprise doit impérativement vérifier tous ses logiciels et avoir une police en vigueur le 1^{er} janvier 2000

En tant que fournisseur d'un produit défectueux, l'entreprise est-elle assurée ? L'assurance a pour vocation la couverture d'un risque. Mais, qui dit risque dit aléa. Si le codage est effectué sur deux chiffres, il y aura vraisemblablement sinistre le 1^{er} janvier 2000 ou les jours suivants. Or cette date allant inexorablement survenir, elle ne constitue pas un aléa. Les assureurs répondent donc, a priori, qu'ils ne couvriront pas les dégâts. En revanche, l'aléa est constitué si l'assuré a pris ses précautions pour qu'il n'y ait pas de problèmes et que, malgré cela, un sinistre survient. Pour pouvoir faire jouer son assurance, l'entreprise doit donc impérativement faire vérifier préalablement tous ses logiciels. Il faut

également que sa police soit en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2000.

Ce point qui paraît évident a pourtant déjà soulevé des litiges. Ainsi, deux sociétés prestataires de services informatiques ont vu leur police résiliée en octobre 1998. Leur assureur n'acceptait de poursuivre le contrat qu'à la condition que les sociétés signent un avenant excluant les dommages qui trouveraient leur origine dans un dysfonctionnement dû au codage des programmes. Face à ce défaut d'assurance, certains clients des SSIH menaçaient de se retirer. Elles refusèrent donc de signer l'avenant et demandèrent, en référé, au tribunal de commerce de Paris de proroger leur contrat. Le juge rejeta leur demande, estimant que l'assureur était parfaitement en droit de résilier le contrat chaque année. Mais la cour d'appel de Paris décida que la résiliation était certes légale, mais que, compte tenu des risques de dommage imminents, il fallait proroger le contrat, à titre conservatoire, jusqu'à ce que les sociétés soient en mesure de trouver un nouvel assureur.

Or, on le sait, il est pratiquement impossible aujourd'hui de trouver un assureur qui accepte de couvrir les risques informatiques. A titre d'exemple, les assureurs américains qui acceptent la couverture du bogue demandent des primes allant jusqu'à 60 % du montant de la garantie, celle-ci pouvant atteindre 100 millions de dollars (92 millions d'euros). En d'autres termes, le juge des référés, qui est censé prendre une décision conservatoire, a obligé l'assureur à contracter contre son gré.

Cette décision reflète bien la complexité de la situation. Laisser l'assureur rompre le contrat à la veille de sinistres prévisibles est certes choquant, mais d'un point de vue strictement juridique il ne fait aucun doute que l'assureur a le droit de résilier le contrat chaque année. Comme l'indique Jérôme Kullmann (2), le raisonnement de la cour d'appel est sous-tendu par l'idée de loyauté. En effet, le risque lié au bogue n'a pas été écarté lors de la signature du contrat, en 1996, date à laquelle l'assureur comme l'assuré avaient conscience – ou étaient censés avoir conscience – du problème qui allait survenir.

En réalité, dès lors qu'un sinistre majeur se profile, le juge a tendance à faire jouer l'assurance. Il privilégie ainsi, pour des raisons d'équité, mais aussi pour des motifs économiques, une mutualisation des risques, quitte à déformer l'esprit de la loi. Ce qui prouve que l'assurance a au moins un point commun avec l'informatique : on ne peut plus s'en passer. L'une et l'autre sont victimes de leur succès !

Agence Juris Presse

(1) « Le problème informatique de l'an 2000 », communication de la Commission du 25 février 1998.

(2) Jérôme Kullmann, « Réflexions sur les aspects juridiques de l'assurance face au bogue de l'an 2000 », in *La Semaine juridique, entreprises et affaires*, n° 35, p. 1 339.

Les apprentis jouent la carte de la mobilité

Ne pas parler la langue du pays d'accueil n'est pas un problème insurmontable pour nos apprentis : dans le bâtiment, le desin est un langage universel ! » Aucun obstacle ne semble pouvoir résister à l'enthousiasme de Jacques Miché, directeur du Centre de formation d'apprentis (CFA) du bâtiment Jean-Fontaine, à Orléans. Depuis 1995, ce CFA envoie ses élèves, qui préparent un CAP de maçonnerie ou de menuiserie, faire des séjours de trois semaines sur des chantiers dispersés en Europe. Cette année, trente-six des neuf cent cinquante apprentis sont concernés : douze partent en Allemagne, grâce à l'appui du Secrétariat franco-allemand de Sarrebruck ; les vingt-quatre autres (douze maçons et douze menuisiers) vont, pour les premiers, en Allemagne ou en Espagne, et, pour les seconds, au Danemark et en Finlande, dans le cadre de la « section européenne » ouverte en septembre 1998. Le programme comprend deux séjours, en première et en deuxième année. En retour, le CFA accueille un nombre à peu près équivalent de jeunes étrangers, venus des organismes de formation partenaires.

« Ces échanges permettent aux apprentis de prendre connaissance de techniques inédites, dont ils feront bénéficier leur employeur une fois de retour ; ils permettent aussi à nos enseignants et aux tuteurs de s'inspirer des meilleures pratiques, professionnelles et pédagogiques », explique Jacques Miché. Surtout, « les apprentis, qui doivent s'adapter, se sentent valorisés. Ils sont extrêmement motivés. Je n'explique pas autrement que les jeunes qui sont partis ont eu un taux de réussite aux examens de près de 100 %, contre 70 % en moyenne. Pourtant, nous n'avions pas choisi les meilleurs, respectant au contraire l'hétérogénéité de notre public. » Jacques Miché se réjouit également de la notoriété apportée par sa section européenne, qui draine vers son CFA « un recrutement de bonne qualité ».

Emmanuel Constans, ou l'art d'enseigner l'euro dans les ministères

Plus facile de faire prendre conscience aux organes de l'Etat et à leurs agents qu'ils doivent préparer, sans délai, le basculement à l'euro, qui interviendra le 1^{er} janvier 2002 ! « Les gens se disent "on a le temps", alors que deux ans, c'est très court. Nous risquerions de ne pas être prêts si nous attendons, pour nous y mettre, les nouvelles pièces et les nouveaux billets », explique Emmanuel Constans, directeur au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et chef de la mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro.

Sa carrière le prédestinait à cette pédagogie. Enarque et Dijonnais, c'est un homme du sérail. Il a longuement pratiqué le ministère-roi, comme inspecteur des finances et rapporteur général du Conseil des impôts, puis conseiller technique au cabinet du ministre du budget, secrétaire général adjoint du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

« UN DESSEIN SUBORDONNÉ »

Fin 1988, le voilà européen puisqu'il rejoint Bruxelles où il dirige le cabinet de Christiane Scrivener, commissaire chargée de la fiscalité et de la douane, puis de la consommation. Six années passionnantes, car « il s'agissait d'élaborer de bonnes propositions et de les faire adopter à l'unanimité par le conseil des ministres ». La commissaire et son directeur de cabinet ont contribué à la suppression de la TVA aux frontières intra-communautaires, surmonté l'hostilité des Britanniques à un taux de TVA minimal harmonisé ou aidé Espagnols et Britanniques à surmonter leur différend de quelques écus sur les droits d'accès sur le sherry. « L'Europe, c'est cela : un grand dessein subordonné à des dossiers qui peuvent sembler parfois médiocres, mais dont le traitement

Le 1^{er} janvier 2000 entrera en vigueur l'« Europass-Formation », destiné à valoriser les séjours en alternance des jeunes à l'étranger

Les entreprises sont également satisfaites de la formule, puisqu'elles ne rechignent pas à laisser partir leur apprenti tout en continuant à le payer et à en assumer la responsabilité juridique et la couverture sociale. « Bien que nous ayons rempli les formulaires européens de Sécurité sociale, le CFA a dû payer une assurance complémentaire personnelle de 500 à 600 F à chaque jeune », précise le directeur, qui a également choisi avec soin les entreprises d'accueil des apprentis étrangers « pour que tout se passe bien ». Ces exigences limitent numériquement les échanges – « Je ne pourrais guère en accueillir plus de cinquante », note Jacques Miché.

Chaque organisme de formation prend en charge les frais de voyage et de séjour de ses apprentis : soit un million de francs par an pour le CFA d'Orléans, dont 50 % pris en charge par le Fonds social européen au titre du Programme d'initiative communautaire (PIC) Emploi, 30 % par la

Un passeport, garant de la qualité

Sur sa couverture : le logo de l'Union européenne. L'Europass-Formation ressemble, en réalité, à un passeport. En première page, l'identité de son détenteur ; en page deux, celle de l'organisme de formation d'origine ; sur toutes les autres pages, un espace vierge, destiné à décrire les formations suivies et l'expérience de travail acquise au cours du séjour, signé et cacheté par l'organisme d'accueil. « L'Europass-Formation n'est ni un diplôme ni une équivalence, mais une simple attestation qui garantit la qualité du parcours », précise Margarida Marques, à la Commission européenne. « L'étape suivante sera de faire valider cette attestation par les branches professionnelles locales, dans le pays d'accueil comme dans celui d'origine », ajoute Jacques Miché, directeur du CFA d'Orléans.

Région Centre et 20 % par le CFA et les entreprises. « Il ne pourra y avoir de développement de ces échanges sans le soutien financier de l'Union européenne », estime Marielle Soulié, au Comité central de coordination de l'apprentissage du BTP (CCCA-BTP), un organisme paritaire qui gère le produit d'une taxe parafiscale destinée au financement de 93 CFA de la profession. Elle a en effet calculé que 600 apprentis du BTP seulement sur 57 000 ont bénéficié, depuis 1996, d'un séjour. « Il est regrettable que les programmes européens d'échange, tels que Leonardo, négligent l'apprentissage. » Claudine Boudre-Millot, à l'agence française Leonardo, dément : « 20 % des projets financés émanent de CFA, un chiffre équivalent à leur poids dans la formation professionnelle. » Jusqu'ici, en tout cas, les CFA du BTP n'ont quasiment jamais obtenu les financements demandés.

DYNAMIQUE FAVORABLE

C'est pourquoi Marielle Soulié place aujourd'hui quelque espoir dans une décision du Conseil de l'Union, en date du 21 décembre 1998 (J.O. C.E. du 22 janvier 1999) et applicable au 1^{er} janvier 2000, « visant à la promotion de parcours européens de formation en alternance, dont l'apprentissage ». Ce texte ne prévoit aucun financement supplémentaire, mais il peut cependant engendrer une dynamique favorable en fixant des conditions d'échanges « de qualité ». Il est créé un « do-

document dit "Europass-Formation" destiné à attester au niveau communautaire la (ou les) période(s) de formation effectuée(s) (...) dans un autre Etat membre » ; une « charte de coopération », qui définira des modalités communes de mise en place, sera établie le 17 novembre ; des conférences nationales réunissant les responsables régionaux du dispositif se tiendront dans chaque Etat (le 26 novembre pour la France). Le ministre de l'éducation nationale a déjà publié une note de service (B.O. du 23 septembre) et celui de l'emploi a adressé un courrier à ses directions régionales pour informer leurs établissements du nouveau dispositif.

« Cela fait des années que, au travers du "Réseau de formation en Europe" (Re.Form.E), qui associe au CCCA-BTP ses équivalents allemand, espagnol, italien, néerlandais et portugais, nous réfléchissons à la mise en place de parcours européens, en analysant les expériences déjà réalisées. » De ces observations, Marielle Soulié a conclu que la question juridique restait, après l'obstacle du financement des séjours, le problème le plus délicat. « L'apprenti, lorsqu'il voyage, n'est ni véritablement un étudiant ni un vrai salarié. Les juridictions nationales doivent leur étendre les modalités qui prévalent pour les salariés, telles que le détachement. »

Précisément, annonce Margarida Marques, responsable de l'Europass à la direction générale éducation et culture à Bruxelles, la réunion du 17 novembre devrait aboutir à une « proposition de recommandation au Conseil » sur la mobilité des personnes en formation (étudiants, salariés ou apprentis), qui viserait, d'une part, à leur conserver tous leurs droits sociaux, d'autre part, à appliquer le droit du pays d'accueil : un apprenti français en Allemagne se trouverait ainsi doté, pendant son séjour, du statut d'apprenti allemand. Serait-ce enfin la clarification tant attendue ?

Antoine Reverchon

des chiffres nécessaire pour que les administrés y comprennent quelque chose. Exemple : la contravention pour stationnement interdit, qui coûte 75 francs, ne pourra être affichée pour le chiffre trop compliqué de 11,43 euros. Ce pourrait être 11 ou 12 euros et le Parlement devra avaliser cette mise à jour.

La mission est au centre d'un dispositif complexe. Un de ses groupes de travail rassemble les associations d'élus et publiera fin novembre un guide pratique à l'intention des collectivités locales. Un autre, spécialisé dans la communication, a édité des affichettes incitatives à destination des patrons de PME. Des observatoires départementaux favorisent la concertation avec les associations de consommateurs et de



Emmanuel Constans

● Emmanuel Constans, cinquante et un ans, sort inspecteur des finances de l'Ecole nationale d'administration (1973-1975) et devient rapporteur général du Conseil des impôts. ● 1989-1995 : il dirige le cabinet de Christiane Scrivener, commissaire européen. 1995-1999 : il dirige les Monnaies et Médailles. ● Depuis 1999, il est chef de la mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro.

commerçants. Des comités de pilotage présidés par les préfets et des comités de suivi dirigés par les trésoriers payeurs généraux rendent compte à la mission des mesures prises pour faire avancer les procédures et les esprits.

PRESSER LE PAS

Emmanuel Constans n'est pas mécontent : 150 000 fonctionnaires ont été formés ; 75 % des magasins pratiquent le double affichage de leurs prix ; 5 000 entreprises tiennent leur comptabilité en euro et acquittent leur TVA dans cette monnaie ; 5 % des recettes fiscales en provenance des entreprises (TVA, droits de douane, impôt sur les sociétés) sont libellés en euro.

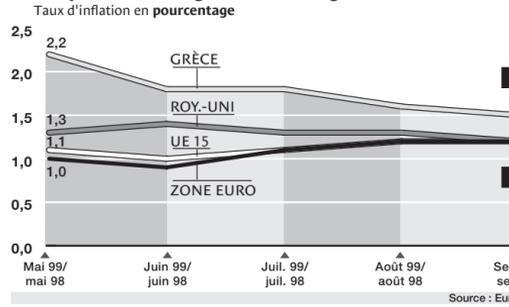
Le chef de la mission entend presser le pas. Son ministre a demandé que l'on réfléchisse à un échéancier de montée en puissance de la nouvelle monnaie, notamment dans les administrations. « Cette anticipation est indispensable, commente Emmanuel Constans. Car il nous faut régler les problèmes au plus vite, afin d'éviter qu'ils ne s'agglomèrent au moment du basculement. Conseillons ainsi aux créateurs d'entreprise de déposer leurs fonds propres en euros afin d'éviter les frais et les procédures statutaires d'une conversion après 2002. »

Son principal souci qui répond à une exigence de Dominique Strauss-Kahn? Que l'entrée en scène de l'euro se fasse « dans la cohésion sociale », c'est-à-dire que l'opinion soit convaincue qu'arrive « l'euro pour tous » et non « l'euro des riches ». Un colloque, en janvier 2000, débatta des conduites à tenir à l'égard des plus vulnérables et des moins « branchés », les exclus, les personnes âgées, les PME et les petits commerçants. Afin qu'ils s'approprient, eux aussi, la monnaie du futur.

Alain Faujas

EUROPE

Les prix de l'énergie ravivent légèrement l'inflation



Avec un taux de 1,2 %, l'inflation annuelle de la zone euro est restée stable. Toutefois, depuis quatre mois, ce taux est à la hausse (0,9 % en juin 1999 par rapport à juin 1998). Cette légère reprise est observée dans quasiment tous les pays de la zone euro, seuls les Pays-Bas et le Portugal ont une évolution plus contrastée. C'est le poste « énergie » (+ 6,4 % en septembre 1999 en taux annuel contre + 5 %, + 3,2 %, + 1,4 % au cours des trois mois précédents) qui, à lui seul, est responsable de ce frémissement. Le poste alimentation ayant de nouveau une contribution négative. Hors zone euro, l'inflation continue à décélérer au Royaume-Uni et en Grèce. En France, le taux de la hausse des prix demeure très bas (0,6 %). Bien qu'en très légère augmentation, il est deux fois inférieur à la moyenne de la zone euro.

FRANCE

Informatique : les grandes entreprises mieux équipées que les PME

Taux d'équipement en %	NOMBRE DE SALARIÉS			
	1-9	10-19	20-99	+ de 99
Micro-ordinateurs fixes, et non connectés à un réseau	60 55	47 48	61 52	74 53
Micro-ordinateurs fixes, connectés à un réseau	27 49	44 70	44 78	42 92
Micro-ordinateurs portables, non connectables	23 33	24 37	38 43	59 45
Micro-ordinateurs portables, connectables	14 34	20 55	24 61	29 83
Mini-ordinateurs ou ordinateur central	24 24	45 46	51 49	64 63

Source : Insee

Entre 1994 et 1997, la part des entreprises équipées de micro-ordinateurs connectés en réseau a augmenté de près de 25 points et la part de celles équipées en portables, connectables ou non, de 18. Selon l'enquête menée par l'Insee (Les Comptables à la pointe de l'informatique, octobre 1999), les grandes entreprises (100 salariés et plus) ont encore un taux d'équipement supérieur à celui des PME (moins de 10 personnes). En 1997, plus de 90 % des grandes entreprises possédaient un réseau de micro-ordinateurs, contre moins de 50 % chez les petites. Les portables ont réussi leur percée depuis trois ans : 64 % des entreprises en sont équipées (contre 37 % en 1994). Une majorité sont connectables au réseau de la firme elle-même, mais aussi à celui des clients.

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	3,2 (juillet)	0,6 (juillet)	-2,5 (juillet)	-2,7 (juillet)	1,5 (juin)	1,3 (juin)	0,4 (juillet)	1,8 (juillet)	-1,2 (juillet)	-0,1 (juillet)	-0,2 (juillet)
Sur trois mois	1,1 (juillet)	0,3 (juillet)	-0,4 (juillet)	-0,6 (juin)	0,7 (juin)	0,6 (juin)	0,2 (juillet)	1,2 (juillet)	0,2 (juillet)	0,4 (juillet)	0,5 (juillet)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,2 (août)	4,7 (août)	9,2 (août)	9,1 (août)	15,7 (août)	11,0 (août)	12,0 (mai)	3,2 (juillet)	6,1 (mai)	10,2 (août)	9,3 (août)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	2,0 (juillet)	0,4 (mai)	0,8 (sept)	1,3 (sept)	2,5 (sept)	0,6 (sept)	1,9 (sept)	2,0 (sept)	1,2 (sept)	1,2 (sept)	1,2 (sept)
Sur un mois	0,0	0,0	-0,3	+0,3	+0,2	+0,2	+0,3	+0,5	+0,4	0,0	0,1
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)											
Sur un an	3,9	1,1	0,6	1,7	3,6	2,1	0,8	3,2	1,4	1,6	1,6
Sur trois mois	0,5	0,2	0,0	0,3	1,1	0,6	0,4	0,8	0,6	0,4	0,4
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,1	-1,3	-1,8	-2,9	-2,7	-0,9	-0,6	-2,1	-1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)											
2 ^e trimestre 1999	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
3 ^e trimestre 1999	-0,90	0,76	-0,03	1,54	-0,61	0,81	0,39	1,17	0,24	0,32	0,26

* prévisions Commission européenne
** y compris les flux intrazonas pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

Source : Eurostat. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

Les chiffres de l'économie française

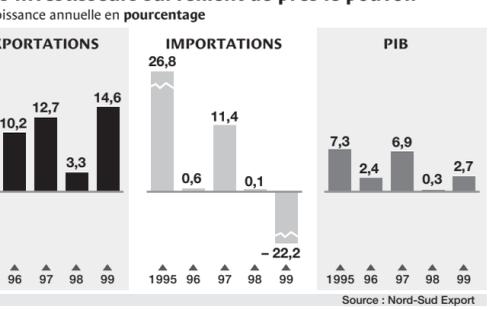
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES		
	-3,1 % (août)	+3,6 % (août)
TAUX D'ÉPARGNE		
	16,7 % (1 ^{er} trim. 99)	+0,1 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+14 % (1 ^{er} trim. 99)	16 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER		
	+0,4 % (2 ^e trim. 99)	+1,6 %
INVESTISSEMENT		
	20,3 % (1 ^{er} trim. 99)	+3,5 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs / euros)		
	+9,5 Mdf / +1,4 milliard d'euros (août)	-55 %
	+146 Mdf / +22,1 milliards d'euros (98/99)	+5,8 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES		
	-6 (sept)	-10**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales		
	+19 (sept)	15**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)		
	+21,0 % (septembre)	-1,07 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL		
	37,1 % (septembre)	-1,3 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND		
	1 514 500 (septembre)	+0,6 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND		
	420 659 (septembre)	-5,57 %
INTÉRIM		
	503 923 (mai)	+11 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS ** solde net douze mois auparavant

Source : Insee, Dares, Douanes et Unedic

PÉROU

Les investisseurs surveillent de près le pouvoir



Le Pérou a entrepris un redressement économique incontestable depuis dix ans. Cela explique pourquoi il n'a pas été atteint aussi fortement que la majorité des pays d'Amérique latine par les crises financières récentes. Les déséquilibres macroéconomiques ont été réduits. L'ajustement des paiements extérieurs se poursuit en dépit du ralentissement enregistré en 1998, imputable à la chute des cours des matières premières et au passage du cyclone El Niño. L'interrogation porte aujourd'hui sur la tête du pays. Alberto Fujimori, le président péruvien, a centralisé les pouvoirs à outrance et a tendance à subordonner les intérêts du Pérou aux siens et à ceux de ses protégés. Cet interventionnisme peut, dès lors, être source d'insécurité pour les investisseurs. (Nord-Sud Export, Le Monde.)

UN CHIFFRE

22 ans

L'ÂGE DES GARÇONS LORSQU'ILS QUITTENT LEURS PARENTS

Aujourd'hui, selon l'enquête que vient de publier l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sous le titre *Le Départ des enfants : satisfaction et désarroi des parents*, les garçons ont vingt-deux ans lorsqu'ils quittent leurs parents, et les filles, vingt ans et demi.

L'accès à l'autonomie résidentielle des enfants contribue au sentiment parental d'entrer dans une nouvelle phase du cycle de vie. Très souvent, les parents cessent, à ce même moment, leur activité professionnelle, connaissant ainsi une augmentation de leur temps libre et, par conséquent, une diminution de leurs revenus. Dès le premier départ, les femmes sont déjà plus nombreuses à avoir cessé de travailler : 36 % sont inactives ou retraitées, contre 10 % des hommes.

Même si les parents gagnent moins d'argent, le départ des enfants procure à 25 % d'entre eux une plus grande aisance financière. En même temps, 23 % des femmes et 16 % des hommes pratiquent plus d'activités de loisir. Ce changement peut avoir d'autres origines que la « décohabitation », mais 11 % des femmes et 7 % des hommes affirment que vivre à nouveau sans enfants les a incités à élargir leurs activités, soit parce qu'ils avaient plus de temps libre (72 % d'entre eux), soit parce qu'ils craignaient de s'ennuyer (17 %), soit parce que l'occasion s'en est présentée (8 %).

Les accords signés entre Israéliens et Palestiniens pourraient relancer les échanges économiques dans la région

Les projets de développement ne se réaliseront pas tant que les rapports des forces seront aussi déséquilibrés, restant en faveur de l'Etat hébreu

Le 4 octobre, Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, a approuvé l'accord sur le « passage protégé » permettant aux Palestiniens de traverser le territoire israélien afin de se rendre de la bande de Gaza à la Cisjordanie. Cette mesure permettra, pour la première fois, une continuité entre les morceaux épars qui constituent les territoires autonomes palestiniens. La même disposition, prévue par l'accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho (Oslo I) signé au Caire en mai 1994, n'avait pas été appliquée, jusque-là, par les Israéliens.

Les Palestiniens devront, pour emprunter ce passage, adresser une demande à l'Autorité palestinienne et une carte magnétique valable entre trois mois et un an, selon les cas, leur sera ensuite attribuée par un comité de liaison israélo-palestinien. Des conditions de sécurité draconiennes sont posées puisque la route ne sera ouverte que de 7 heures à 17 heures et qu'une distinction s'opérera entre les personnes détentrices d'un laissez-passer et celles qui n'en auront pas. Celles-ci ne pourront quitter Gaza que dans des bus escortés par les Israéliens. Une autre route devrait voir le jour entre la bande de Gaza et le nord de la Cisjordanie d'ici à février 2000 au plus tard.

COHABITATION SERÈNE

Mais il ne s'agit là que d'une étape provisoire, le premier ministre israélien, Ehoud Barak s'étant toujours déclaré pour un pont suspendu entre les deux territoires palestiniens afin d'éviter le plus possible les risques de friction entre Israéliens et Palestiniens. Il reprend ainsi l'idée chère à Ythzak Rabin, ancien premier ministre israélien, qui prônait la séparation des deux peuples, tout au moins dans un premier temps afin de leur permettre éventuellement, par la

son fonctionnement, puisqu'il reste entièrement sous contrôle israélien, et quant au projet portuaire - l'accord est intervenu dans le cadre des négociations de Charm el-Cheikh - les travaux devant commencer au 1^{er} octobre. En raison des aspects techniques (il s'agit d'un contrat important dont le montant s'élève à 80 millions de dollars, 75,6 milliards d'euros), la construction va être retardée, mais plus aucune contrainte n'est imposée du point de vue politique, pour en retarder l'exécution.

La logique des différents accords signés par les Israéliens et les Palestiniens est d'instaurer, dans la région, un nouvel ordre économique qui s'appuierait sur trois piliers : la formation d'un ensemble tripartite entre la Jordanie, les territoires autonomes et Israël ; la constitution d'une zone de libre-échange qui s'étendrait à l'Égypte, à la Syrie et au Liban d'ici à 2010, et, enfin, la mise en place d'une zone de coopération élargie qui associerait les pays du Conseil de coopération du Golfe.

Ces projets ne peuvent connaître de réalité tant que les Palestiniens n'auront pas les moyens de gérer eux-mêmes leur propre économie et que le rapport des forces sera aussi déséquilibré. En effet, l'économie palestinienne est complètement dépendante de l'Etat hébreu (80 % des échanges extérieurs et du déficit sont réalisés avec Israël). Le PIB par habitant est de 16 180 dollars en Israël, de 1 219 dollars dans les territoires autonomes et de 1 520 dollars en Jordanie. Le déficit commercial palestinien est passé de 800 millions de dollars en 1990 à 1,4 milliard en 1996 et à 1,7 milliard en 1998. Les obstacles administratifs et juridiques sont tels que le commerce palestinien a les plus grandes difficultés à exporter ses marchandises. Les nombreuses entraves imposées aux déplacements des Palestiniens les obligent à avoir le

plus souvent recours à des intermédiaires, ce qui fait grimper leurs coûts de revient. Les entreprises palestiniennes n'étant pas très compétitives par rapport aux entreprises jordaniennes ou égyptiennes, elles se retrouvent grandement handicapées par les surcoûts occasionnés par les matières premières importées.

La confiscation des terres palestiniennes, l'appropriation des ressources en eau, le contrôle de la production et du commerce palestiniens, les bouclages répétés des territoires, l'éparpillement du territoire en mini-enclaves... tous ces éléments rendent extrêmement difficile la mise en place d'une économie autonome pouvant affronter les marchés régionaux bien que le secteur privé palestinien soit dynamique.

CONDAMNÉS À COOPÉRER

Mais au fond Israël n'a pas besoin de changements radicaux puisque son économie n'est pas dépendante du marché régional. L'Etat hébreu réalise près des trois quarts de son commerce extérieur avec les Etats-Unis et l'Europe. Quant à ses exportations, elles sont essentiellement constituées de produits de haute technologie. Si les Israéliens n'ont pas la même urgence que leur voisins à s'entendre, ils sont malgré tout condamnés à coopérer avec les Palestiniens, les Jordaniens, les Syriens et les Libanais sur un certain nombre de problèmes tels que l'utilisation des ressources hydrauliques, l'interconnexion des réseaux électriques, la lutte contre la désertification ou encore l'exploitation coordonnée de la mer Morte.

Un autre domaine pourrait faire l'objet d'une coopération régionale : le tourisme. Les Palestiniens investissent dans ce domaine grâce à l'aide, notamment, des organisations financières internationales. La Société financière internatio-

nale (SFI) a ainsi annoncé qu'elle contribuerait à hauteur de 9,3 millions de dollars à la construction d'un hôtel à Bethléem (projet d'un montant total de 48 millions de dollars), cofinancé également par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 13,2 millions de dollars.

Israël a également tout à gagner d'un apaisement dans la région pour la reprise de son propre tourisme, qui a connu pendant la période où Benyamin Nétanyahou était premier ministre un tassement sensible. Le nombre de touristes a reculé de 4 % en 1998 par rapport à 1997, ce chiffre ayant déjà connu une baisse de 3 % en 1996, année où le tourisme avait perdu 7 % par rapport à 1995. Le directeur de la Banque mondiale a passé cet été quelques jours entre Israël et les territoires palestiniens pour discuter des projets de développement régional.

L'espoir suscité par l'élection d'Ehoud Barak est quelque peu retombé en raison de la lenteur avec laquelle les discussions ont repris, simplement pour mettre en œuvre l'accord de Wye River signé par son prédécesseur. Si Israël a finalement accepté de transférer à l'Autorité palestinienne le contrôle administratif sur une zone représentant 7 % de la Cisjordanie et que les travaux de construction du port de Gaza vont enfin pouvoir débuter, les négociations sur le statut final des territoires palestiniens occupés n'ont pas commencé dans la pratique et de nombreux prisonniers palestiniens qui devaient être libérés ne l'ont toujours pas été.

Dans ce contexte, le rêve de Shimon Pérès de voir un nouvel ordre régional est loin de pouvoir se concrétiser, même si, ponctuellement, des « petites choses » se font entre Israéliens, Palestiniens et Jordaniens.

Agnès Levallois

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

Le site et la sellette

La monnaie unique européenne bouleverse les structures des entreprises européennes. Des grandes se marient ; des petites, devenues des actifs liquides, se vendent. Mais comment se recomposent en Europe les entreprises déjà mondiales ou celles devenues européennes à la suite de fusions et acquisitions ? Si l'on considère qu'une entreprise est constituée de trois sortes d'unités de production, de distribution, de pilotage, (contrôle, recherche, financement et décision), on voit que la dynamique en cours accroît le degré de liberté du système. Elle fait donc peser une incertitude croissante sur les diverses catégories de sites, placés alors sur autant de sellettes (petit siège bas où l'on interrogeait, il y a bien longtemps, les accusés).

Pour examiner l'évolution du tout, il faut étudier la dynamique de chacune des parties. Pour les unités de production, il s'agit du coût complet, incluant ce qui dépend du lieu de production, aujourd'hui et demain, mais aussi le transport pour l'acheminement auprès du client final, aujourd'hui et demain.

Les sites de production actuels calculent ainsi, dans leur logique d'extension, leur coût complet de développement. Ils intègrent le coût du travail, avec l'effet de la fiscalité (sur l'entreprise, sur le salarié), mais aussi la nature du bassin d'emploi sur lequel ils se situent, la proximité des centres de formation et de recherche, pour eux-mêmes et pour attirer les familles, les facilités et agréments offerts par le lieu... La compétitivité d'un site intègre ainsi des dizaines de facteurs, certains liés directement au coût du travail, d'autres indirectement, et toujours dans une logique prospective. Les réseaux de sous-traitants, les grappes où des sous-traitants majeurs pilotent les autres, sont des éléments-clés.

Mais cette logique n'est pas entièrement celle des sites futurs des entités européennes pour lesquels la concurrence sera plus rude. Si l'on peut concevoir des investissements de simple entretien, par exemple, pour certains sites qui seront graduellement modernisés,

d'autres peuvent être frappés, et beaucoup plus vite, d'usure morale, de fermeture. Et d'autres vont naître. Les choses peuvent beaucoup changer et l'histoire des groupes qui s'incarne aujourd'hui dans une géographie qui a peu bougé sur deux siècles ne dit rien du futur.

Pour les unités de distribution, elles seront évidemment proches du marché, du client final pour ce qui concerne l'instance commerciale, et liées aux systèmes de transport pour les entités logistiques. Des *hubs* (moyeux) vont ainsi se créer. Ils réunissent des capacités de transport des colis et conteurs, des appels téléphoniques et envoient comme autant de rayons (*spokes*) des produits, des messages ou, de plus en plus, des ensembles produits-messages vers le client, intermédiaire ou final. Le coût, la qualité, et évidemment la fiabilité de tels centres (et donc les taux de panne ou de grève par exemple) seront décisifs. Les ports, aéroports, gares, *call centers* et plus encore les systèmes d'interconnexion entre ces divers modes de transport vont ainsi structurer l'organisation logistique de l'espace européen.

Pour les unités de tête ou de coordination des groupes, l'interrogation sur leurs lieux d'installation est actuellement en cours. Il ne sert plus à grand-chose en effet d'avoir des centres marketing, comptables, financiers ou de recherche dans divers pays qui étaient auparavant autant de marchés. La logique actuelle va conduire les groupes à raisonner par régions mondiales (trois le plus souvent) et à voir comment s'y implanter. L'enjeu est celui des centres de décision d'abord. Ils seront ainsi, sans doute, proches des lieux financiers, non pas tant pour des raisons d'accès au financement que pour avoir un contact plus direct avec les actionnaires institutionnels, les compagnies d'assurances, les fonds de pension, et avec la communication financière qui les accompagne. Ces lieux financiers seront décisifs, avec leur langue, leur système juridique, leur biais aussi, et l'inclination qu'ils auront pour les centres futurs de production ou de logistique. La question des centres d'excellence dans tel ou tel type d'activité se posera ensuite, avec l'idée sans doute de répartir les forces et, en Europe, de les implanter dans deux ou trois grands pays pour dire (aussi) qu'il s'agit là d'entreprises citoyennes et limiter d'autant les risques de boycottage.

Ce qui est clair, c'est que les concepts et logiques en jeu dans cette phase de désorganisation-réorganisation des firmes dans le monde, et singulièrement en Europe, ne posent pas de problème intellectuel extrême. Tout le monde les comprend : il s'agit là au fond d'un programme d'optimisation. Il n'est donc pas impossible alors d'aller plus loin et de penser les nouveaux espaces qui vont naître de ces logiques : concentration du pouvoir dans les centres financiers, à courtiser donc, lieux d'excellence à créer ou à renforcer dans les centres de facilités, *hubs* à promouvoir, sites industriels à aider, à renforcer... après les avoir sélectionnés.

La politique dite du territoire doit donc être fiscale (statut de l'expatrié par exemple), éducative (centres de formation et d'excellence, recherche, langues...), politique (simplification et efficacité des structures administratives...), promotion médiatique des territoires. Personne, évidemment, ne connaît l'issue du jeu, mais on sait bien que les centres qui se créent aujourd'hui seront ceux de l'Amérique élargie à l'Amérique latine, de l'Asie qui ira à la Chine, de l'Europe qui gagnera vers l'Oural.

L'issue est donc stratégique, forgeant aujourd'hui les nouvelles organisations des espaces productifs, et donc la croissance et les emplois futurs en nombre et en qualité. Nul ne pourra dire qu'il n'a pas été prévenu, ni n'a rien vu venir. Nul ne peut espérer non plus une répartition égale des lieux ou l'issue des discussions pour l'obtenir : pendant que l'on parlera, les lois de l'espace joueront. Ce sont celles des rapports coût/efficacité et des polarisations.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

Le rachat d'actions perd de son attrait

Certaines grandes entreprises, qui s'étaient précipitées pour racheter leurs propres actions lorsque le législateur l'a autorisé dans la proportion de 10 % de leur capital, le 2 juillet 1998, semblent commencer à utiliser cette technique de façon plus rationnelle.

Dans le bilan de la Commission des opérations de Bourse (COB), les chiffres sont parlants : entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 1999, 165 sociétés du premier marché ont obtenu de leur assemblée générale l'autorisation de procéder à un rachat d'actions propres. Sur les 38 valeurs inscrites au CAC 40 au 19 octobre, 35 ont mis en place un programme de rachats.

Cette vogue s'explique d'abord par le fait que ces rachats ont été longtemps interdits. Le rapport établi à la demande de la COB par Bernard Esambert, président du conseil de surveillance de la banque Arjil, avait souligné, fin 1997, le retard pris en la matière par la France par rapport aux Etats-Unis, mais aussi par rapport à l'Espagne ou aux Pays-Bas. Cet engouement s'explique aussi par les avantages du rachat. Tout d'abord, comme le souligne Olivier Azières, associé de Deloitte Touche Tohmatsu, « il s'agit de l'application du nouveau critère de performance, le retour sur fonds propres : en réduisant le capital, on augmente son rendement » ; c'est l'effet « de relation », terme qui s'oppose à « dilution ».

ARBITRAGE

Ce rachat est aussi une façon d'arbitrer intelligemment entre les sources de financement dont dispose une entreprise. Lorsque le taux des emprunts dépasse à peine 5 % et que le rendement exigé par les actionnaires excède les 15 %, « le chef d'entreprise se dit qu'il serait de bonne gestion de s'endetter pour rembourser un capital qui lui coûte trop cher ».

Evariste Lefeuve, de la Caisse des dépôts et consignations, rappelle que deux courants expliquent les stratégies de rachats. Le premier se fonde sur « le signal donné au marché par les dirigeants qui exposent

Longtemps interdite mais autorisée dans une certaine limite depuis le 1^{er} juillet 1998, cette pratique a connu une certaine vogue qui faiblit aujourd'hui

leur sentiment que les actions de leur firme sont sous-évaluées ». Le second repose sur « la théorie "de l'agence" qui permet de faire converger les intérêts des actionnaires et des dirigeants, en partageant entre eux les ressources excédentaires des entreprises ». Aux premiers, le rachat de leur mise apportera des liquidités ; aux seconds, le rachat d'actions permettra d'attribuer des stock-options.

M. Lefeuve voit une corrélation entre les destructions d'actions qui ont spectaculairement augmenté aux Etats-Unis depuis 1994 et le fait que, selon la Fed, la banque centrale américaine, le montant des stock-options exercées outre-Atlantique soit passé de 7 milliards de dollars en 1994 à 64 milliards en 1998.

Le rapport Esambert confirmait ce besoin d'équilibre en rappelant que Microsoft avait racheté, de 1990 à 1997, 134 millions de ses actions, mais qu'il en avait créé 336 millions

▼ Les stock-options touchent surtout les grandes sociétés

Utilisation des titres rachetés	Premier marché	Second marché	Nouveau marché
RÉGULARISATION DE COURS	99	98	92
CESSION/ÉCHANGE	78	46	54
SALARIÉS/OPTIONS	82	47	54
ANNULATION	58	27	10
CONSERVATION	30	15	21

en %

Source : C.O.B

Les femmes d'affaires roumaines veulent remettre l'économie du pays sur les rails

Véritable moteur de la société pendant l'ère communiste, les Roumaines, aujourd'hui, tentent de s'organiser

bout à l'autre du pays, elles se font de plus en plus visibles et tentent de s'organiser.

En 1998, une première association de femmes d'affaires, l'AFIR, réunissant une centaine d'entre elles, a été créée à Bucarest. « Au début, nous avons éveillé beaucoup de suspicion », déclare Cristina Grigorescu, présidente de l'association. En Roumanie, les femmes ont des difficultés à mener une affaire parce que les hommes de chez nous sont habitués à traiter avec des partenaires du même sexe. Notre but est de soutenir leurs initiatives au sein d'un paysage économique des plus sinueux. Nous essayons de faire en sorte, par exemple, que l'obtention d'un crédit pour mettre sur pied une affaire ne soit plus une aventure. »

Cristina Grigorescu a fait ses preuves. Elle affirme avoir démarré son affaire avec une feuille de papier et un crayon. Son capital de départ se limitait à ses compétences dans le domaine du traitement de l'eau. Après la chute de Ceausescu (le dictateur roumain exécuté avec son épouse), elle a conçu et vendu des études dans ce créneau où la demande est encore énorme en Roumanie. Un an plus tard, elle ouvrait à Bucarest un atelier pour le reconditionnement de pompes hydrauliques, devenu par la suite une entreprise d'assemblage. Aujourd'hui, sa société compte trente-cinq employés et

dans le même temps. Il fondait aussi sa proposition d'autoriser le rachat d'actions sur des considérations macroéconomiques. Loin d'être une démarche malthusienne, le rachat permet d'affecter le capital là où il est nécessaire : « Les sociétés, qui, pour s'être recentrées sur leur métier de base ou pour avoir atteint un stade de maturité avancée, ont des surplus de capitaux, ne les détruisent pas en les rendant au marché, car celui-ci saura les utiliser au mieux des intérêts d'autres entreprises en manque de fonds propres », lisait-on dans le rapport.

Le goût prononcé manifesté par la place de Paris et les dirigeants des grandes entreprises pour le rachat d'actions semble à Bernard Esambert « un peu excessif ». Ils « ont cru que ce rachat aurait un effet relutif, ce qui est vrai à trois ou six mois, mais cet effet s'éteint vite : à long terme, le rachat est neutre » sur les cours.

Si l'action Alcatel, qui avait été « massacrée » en septembre 1998, est remontée de près de 70 %, ce n'est pas parce que sa direction a décidé de demander l'autorisation de racheter sept millions de ses actions pour un total de 4 milliards de francs, mais parce que « son PDG, Serge Tchuruk, a enfourché Internet, racheté des sociétés américaines de logiciels et donné l'impression d'être dans le peloton de tête », estime M. Esambert.

Le bilan de la COB confirme les hésitations des entreprises. Les programmes de rachat visés par la Commission font état d'objectifs

théoriques : régularisation de cours ; attribution d'actions ou octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ; remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ; annulation à des fins d'optimisation du résultat par action ; conservation des titres acquis. Mais la mise en œuvre est largement en deçà des chiffres annoncés : la COB a visé, entre le 1^{er} janvier et le 15 juin, pour 59,9 milliards d'euros (393,3 milliards de francs) alors que le montant des rachats effectivement effectués depuis l'entrée en vigueur de la réforme est inférieur à 3 milliards d'euros (19,6 milliards de francs).

RÉGULARISATION

« Pour un capitaliste comme moi, le rachat d'actions est légitime, commente Pierre-Henry Leroy, gérant de Proxinvest, gestionnaire de votes pour le compte d'investisseurs. Quand une entreprise a un excédent de fonds propres ou un problème de communication, elle peut avoir intérêt à y recourir. Mais c'est un peu comme l'avance à l'allumage pour une automobile : c'est une astuce pour donner un coup de fouet, pour prouver que l'on se resserre sur son métier et qu'on y sera plus efficace. Il n'empêche : une entreprise brillantissime et qui opère sur un secteur en croissance ne devrait pas racheter ses actions. »

Alcatel lui donne raison. La direction a obtenu de l'assemblée générale de ses actionnaires, le 19 juin 1999, l'autorisation de lancer, éventuellement, pendant dix-huit mois, un deuxième programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 3 % du capital. La réalisation de ce programme dépendra, dit-on chez Alcatel, de nombreux paramètres : du cours du titre, du niveau d'endettement du groupe, des taux des emprunts, des lancements de stock-options et des opportunités, c'est-à-dire des possibilités ou non d'acquérir des actifs, autrement dit de réaliser des croissances externes plus prometteuses. La régularisation du cours de Bourse n'est plus qu'un lointain souvenir.

Alain Faujas

une dizaine d'autres collaborateurs, pour un chiffre d'affaires équivalant à 6 millions de francs.

« Nous sommes passés à la vitesse supérieure grâce aux stations d'épuration de l'eau et à l'importation de piscines », déclare-t-elle. Son succès fait plutôt exception. Depuis que la Roumanie a viré au centre droit, fin 1996, le pays s'impose une politique d'austérité qui sanctionne les PME, dont une bonne partie ont fait faillite. Dans un pays où la monnaie – le leu – se dévalorise constamment, où l'inflation ne cesse d'augmenter – elle devait être ramenée de 60 % en 1998 à 45 % cette année –, investir est risqué. Les exemples ne manquent pas.

Carmen, trente-cinq ans, s'est lancée dans le commerce il y a neuf ans en improvisant une petite boutique à Caracal, ville située à 200 kilomètres de Bucarest. Trois ans plus tard, elle était déjà une spécialiste de la vente en gros dans la capitale. « Je faisais tourner des centaines de milliers de dollars, se souvient-elle. En 1997, j'ai tout perdu en quelques jours à cause de la chute dramatique du leu. » A l'époque, le cours de change leu-dollar avait triplé en l'espace de quelques jours.

PERFORMANCE MÉDIOCRE

Des centaines de sociétés d'importation ont fait faillite. Mais Carmen n'est pas du genre à désespérer. « Il m'a fallu du temps pour accepter d'avoir perdu sept ans de ma vie... », affirme-t-elle. Aujourd'hui, elle s'est reconvertie dans le marketing d'une entreprise de biscuits et s'estime heureuse d'avoir trouvé du travail. Le taux de chômage atteint actuellement 11,3 % de la population active. Les investissements étrangers, seuls capables de sortir l'économie roumaine de sa léthargie, se sont élevés à seulement 4,5 milliards de dollars en dix ans. Une performance médiocre pour un marché

Mirel Bran

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MIERCREDI

retrouvez

LE MONDE
INTERACTIF

Flexibilité : il faut encore y croire !

Par *Gérard Maarek*

Dans son rapport sur les perspectives de l'emploi publié en juin 1999, l'OCDE a examiné la relation pouvant exister entre la législation visant à protéger l'emploi et les performances du marché du travail. Les conclusions sont pour le moins abruptes : *« La rigueur de la réglementation n'a que peu ou pas d'incidence sur le niveau global du chômage. »* Cette petite phrase a de quoi étonner les lecteurs assidus des publications de l'organisme international. En 1994, dans l'énoncé de sa *« Stratégie pour l'emploi »*, n'était-il pas affirmé qu'il fallait *« revoir les dispositions relatives à la sécurité de l'emploi qui freinent l'expansion de celui-ci dans le secteur privé » ?* L'OCDE serait-elle en train de se renier ? La réalité est plus prosaïque.

Même si sa méthodologie n'est pas irréprochable, ce rapport se révèle, à l'examen, sans surprise. Elle retient une définition restrictive de la « flexibilité », celle relative aux conditions d'embauche et de licenciement. L'analyse théorique montre, et l'étude le vérifie, que le niveau et la structure de l'emploi sont plus affectés que le taux de chômage par cet ensemble de variables.

Les conséquences sur le taux de chômage sont uniquement indirectes, leur intensité dépendant surtout d'autres caractéristiques du marché du travail (modalités de la négociation salariale, minima de salaire et minima sociaux, etc.) qui varient d'un pays à l'autre. Il demeure qu'en publiant cette étude, sans en peser les termes, l'OCDE a marqué contre son camp.

L'organisme inclut sous le vocable de législation pour la protection de l'emploi (en abrégé LPE) des items comme les formes du contrat de travail (CDD, CDI, intérim), la priorité à l'embauche consentie à certaines catégories de travailleurs, les indemnités de licenciement, la nécessité ou non d'une autorisation administrative, les conditions supplémentaires imposées en cas de licenciements collectifs, etc. Selon ces critères, la France se classe parmi les pays les moins flexibles (au 21^e rang sur 26). Ne sont pas prises en considération toutes les autres caractéristiques du marché du travail qui contribuent à sa plus ou moins grande capacité à converger, par le mouvement des salaires, vers une situation proche du plein-em-

ploi.

Pour décrire la situation qui prévaut dans les pays développés, les économistes ont forgé le concept de « chômage d'équilibre ». Il s'agit du point auquel se neutralisent les comportements des entreprises et des salariés. Les premières fixent leurs prix et leur niveau d'activité, compte tenu des coûts salariaux et des autres conditions d'exploitation. Les seconds, par le truchement de leurs organisations syndicales, adaptent leurs exigences de rémunération aux niveaux de prix et de chômage courants. Les uns et les autres jouent de leur pouvoir de marché et des avantages que leur confère le code du travail. Le « chômage d'équilibre » dépend donc largement du cadre institutionnel.

Dans le cas de la France, cela signifie qu'aurait dû être pris en compte tout un faisceau de données a priori pénalisantes pour l'emploi. Les accords portant sur les salaires et les conditions de travail sont négociés entre partenaires

sociaux au niveau de la branche, pour être étendus ensuite à toutes les entreprises qui en font partie. Le SMIC est indexé sur le salaire moyen et s'impose dans toutes les régions et à toutes les catégories de salariés. Une fraction de la force de travail (des jeunes, des immigrés, des personnes peu qualifiées...) continue d'être exclue du marché du fait de cette réglementation.

L'interaction entre minima sociaux (RMI pour simplifier) et minimum de salaire a également des effets redoutables. Il est maintenant compris que l'incitation à reprendre un emploi est des plus limitées pour les personnes assistées, puisque l'aide n'est pas durablement cumulée avec un salaire. Or, il n'est question d'aucun de ces sujets dans l'étude de l'OCDE !

En dépit de ces lacunes, le rapport reste riche d'enseignements. Il confirme qu'une législation trop tatillonne en matière d'embauche et de licenciement modifie le fonctionnement du marché du travail dans le sens d'une plus grande viscosité. Dans les pays où la LPE est rigoureuse, le taux d'emploi (rapport de la population occupée à la population en âge de travailler) est faible. Les entreprises maintiennent leurs effectifs à l'étiage pour éviter les coûts induits par d'éventuels licenciements, quitte à laisser insatisfaite une fraction de la demande qui s'adresse à elles.

De même, l'ancienneté moyenne des salariés dans leur entreprise y est plus élevée. Les flux d'entrée et de sortie du chômage sont plus réduits, par conséquent la durée du chômage augmente. Chemin faisant, l'étude vérifie aussi le fait que les bénéficiaires de la LPE sont les salariés ayant le plus grand pouvoir de marché. On trouve donc une corrélation positive entre le degré de rigueur de la LPE et le taux d'emploi des hommes de trente-cinq à cinquante-quatre ans, alors que la relation est inverse pour ce qui concerne les femmes et les jeunes. S'agissant de l'emploi temporaire, la rigueur de la législation dans ce domaine tend à en modérer l'usage, tandis que les rigidités de l'emploi permanent l'encourage. La résultante de ces deux effets est incertaine et dépend du dosage retenu.

L'apparition des CDD au milieu des années 80, et des agences d'intérim plus récemment, a abouti à une explosion de cette forme de contrat, l'emploi permanent restant fortement contraint. Un jeu complexe se met donc en place entre « demandeurs » de protection et « demandeurs » de flexibilité, les entreprises. L'accord va se faire en libéralisant l'emploi temporaire, c'est-à-dire, en pratique, au détriment de ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Le dualisme du marché du travail est consommé.

L'étude de l'OCDE évoque avec raison les avantages d'une certaine stabilité de la main-d'œuvre dans l'entreprise. L'adaptation de ses savoir-faire aux besoins spécifiques de l'employeur est plus facilement acceptée. La formation continue bénéficie à celui qui la dispense, etc. La question demeure de savoir si cette stabilité doit être obtenue par la contrainte réglementaire ou si elle peut être un sous-produit des relations contractuelles telles qu'elles se mettent en place spontanément dans une économie de marché évoluée. La meilleure protection des salariés n'est-elle pas celle que procure un fonctionnement durable de l'économie au voisinage du plein-emploi ?

Tout nouvel entrant sur le marché est alors assuré, au-delà des difficultés cycliques, de trouver un emploi au salaire courant. Le redéploiement de la force de travail devient possible sans difficultés dans un marché actif. Les plus anciens d'entre nous se souviennent de cet âge d'or, celui des années 60. Un regard porté outre-Atlantique nous persuade que la chose est toujours possible. Le renforcement de l'arsenal législatif et réglementaire n'est sans doute pas le meilleur moyen de nous en rapprocher...

Gérard Maarek est économiste de banque.

Les cinq enjeux d'Internet pour la France

par *Stéphane Treppoz*

Quand plus de 100 millions d'individus, en cinq ans, adoptent Internet, plus rapidement que tout autre média avant lui, quand le

Web occupe près d'une heure la vie quotidienne d'un foyer américain sur cinq, on ne doit plus parler d'une évolution mais bien d'une véritable révolution. A cet égard, la Toile, c'est trois révolutions en une qui, au prix d'un coût d'acheminement de l'information en baisse dans des proportions considérables, va profondément changer la façon que nous avons de nous informer et de nous divertir, de communiquer et d'acheter.

Internet est, tout d'abord, un moyen majeur de s'informer et de se divertir. Il suffit d'aller sur le site de son quotidien préféré pour savoir ce qui se passe dans le monde entier ou de naviguer sur un site immobilier pour chercher la résidence de ses rêves. C'est désormais le consommateur qui va chercher l'information qui l'intéresse, et ce quand il le souhaite.

Internet est de plus en plus un outil de communication sans pareil. Que l'on parle d'e-mails, des forums de discussion (le concept de messagerie qui a connu un grand succès sur le Minitel) ou des messages éclairés (la possibilité de discuter en direct et par écrit avec un correspondant à l'autre bout du monde).

Enfin, Internet est déjà et deviendra de plus en plus un outil d'achat important. En sus des avantages de la vente à distance (plus de contraintes de déplacement ou d'horaires d'ouverture des magasins), il permet de vendre moins cher. En effet, un distributeur virtuel a des charges d'exploitation inférieures à celles d'un distributeur traditionnel. D'ores et déjà, 10 % des livres et des micro-ordinateurs ont été ainsi achetés via Internet l'an dernier aux Etats-Unis, 25 % des transactions boursières se sont effectuées de la même façon.

Dans ce contexte, quels sont les enjeux d'Internet pour la France ? La question n'est plus de savoir si nous devons accompagner cette évolution, mais bien de déterminer comment nous allons pouvoir tirer le meilleur parti de cette révolution. Avec 6 % des ménages français connectés à Internet, contre le double en Grande-Bretagne et en Allemagne, voire cinq fois plus aux Etats-Unis, nous sommes encore loin du compte !

Premier enjeu : rendre l'accès à Internet financièrement abordable pour tous. Si le prix des micro-ordinateurs diminue, il reste supérieur, en France, à celui aux Etats-Unis. C'est aux fabricants de faire un effort qui pourrait être relayé par le gouvernement via un dégrèvement fiscal (quitte à limiter celui-ci pour les mé-

nages aisés) : c'est une mesure coûteuse, mais qui marquerait une volonté politique à la hauteur de l'enjeu ! Le coût des appels locaux nécessaires pour se connecter à un fournisseur d'accès à Internet est le second chantier prioritaire. On ne peut que se féliciter de l'introduction, à la demande pressante du gouvernement, du forfait « Libre@ccèsInternet » par l'opérateur historique pour les communications locales. Il reste néanmoins à faire en sorte que soit mis en place un tarif d'interconnexion spécifique permettant l'arrivée de concurrents alternatifs à France Télécom, seuls garants de la pérennité d'une baisse des prix favorable aux consommateurs.

Deuxième enjeu : former les Français à Internet. C'est sans doute le défi le plus compliqué à relever, car changer les habitudes fait peur ! L'école a un rôle déterminant à jouer, en particulier pour les jeunes moins favorisés qui n'auraient pas la chance d'avoir un ordinateur à leur domicile. Il est indispensable de convaincre le corps enseignant de faire sa mue vers Internet, puis de lui en donner les moyens. C'est en réussissant dans ce domaine que les Américains ont pris une avance considérable sur nous. Désormais, il n'y a plus une école outre-Atlantique où un certain nombre de cours n'imposent une recherche sur Internet ou la soumission d'un devoir par e-mail. A l'école, Internet doit faire partie du cursus de base, au même titre que les mathématiques. Après tout, si l'on accepte de passer par une formation de plusieurs jours à la conduite automobile, il serait logique que l'on accepte un processus similaire, mais seulement de quelques heures, pour maîtriser Internet.

Troisième enjeu : protéger la vie privée des internautes et prévenir la consultation par des mineurs de contenus illicites ou inadaptés à leur âge. Il est inévitable qu'au milieu d'une infinité de contenus disponibles librement se glissent une infime minorité de sites peu recommandables. Sur cette question, la réponse des principaux fournisseurs d'accès a toujours été sans équivoque : mise à disposition des abonnés d'un logiciel de filtrage permettant de bloquer l'accès à des sites inadéquats pour les mineurs et pleine collaboration avec les autorités compétentes en cas de procédure judiciaire. Il faut néanmoins savoir que les fournisseurs d'accès ne consultent jamais (sauf décision de justice) les millions d'e-mails qu'ils acheminent quotidiennement, de la même façon que La

Poste n'ouvre pas le courrier qu'on lui confie. Il en va de la protection de la vie privée de chacun.

Quatrième enjeu : faire muer nos entreprises vers cette concurrence planétaire. Si ces sociétés ont désormais la chance d'avoir le monde entier pour client, elles doivent aussi partager les consommateurs français avec une myriade de concurrents étrangers ! Certes, des PME hexagonales rencontrent déjà un succès certain à l'étranger, mais il en faudra des milliers d'autres pour que la France réussisse ! Cette mutation sera lourde de conséquences pour certains acteurs de l'économie comme les « intermédiaires » (distribution, services financiers). En effet, un consommateur n'hésitera pas à acheter un livre, un micro-ordinateur ou un voyage via Internet, dès lors qu'il connaît le prix du bien qu'il souhaite acquérir. De la même façon, la télématique se doit d'évoluer : si le Minitel permettait de faire payer un service 2,23 francs par minute, soit 134 francs de l'heure, et qu'un site Internet propose désormais ce service pour le prix d'un appel local, nos fournisseurs de services sur Minitel devront s'aligner en trouvant un mode de financement différent (probablement des revenus publicitaires) ou accepter un déclin inéluctable. Une seule certitude : le consommateur sera le grand vainqueur !

Cinquième enjeu : adapter nos lois à la révolution Internet. Dans un monde où le concept de frontière n'a plus de sens, nous ne pouvons plus raisonner « hexagonal ». C'est aux autorités compétentes qu'il incombe de prendre une part importante dans les négociations multilatérales en cours sur la myriade de sujets tortueux que pose cette révolution : comment et où perçoit-on la TVA (différence de taux entre pays), peut-on empêcher le discount (sur le livre par exemple), comment éviter les paris sur les courses hippiques (monopole du PMU) depuis une société située à l'étranger ?

Une fois ces enjeux pris en considération, gageons qu'en France, d'ici cinq ans, le prix des micro-ordinateurs aura significativement baissé, que 25 % des foyers seront connectés à Internet et que plus d'un internaute sur deux sera une femme. Comme c'est déjà le cas aujourd'hui outre-Atlantique.

Stéphane Treppoz est PDG d'AOL Compu-Serve France.

ARTICLES ET REVUES

par *Daniel Cohen*

La loi de Zipf

« **ZIPP'S LAW FOR CITIES : AN EXPLANATION** »,

de Xavier Gabaix

Quarterly Journal of Economics, août 1999.

« **MÉTROPOLE URBAINE ET CONCURRENCE TERRITORIALE** »,

de Jacques Thisse et Masahisa Fujita

Economie et Statistiques, 326-327.

Au cours des dix dernières années, la géographie économique a connu un essor considérable sous l'impulsion de l'infatigable Paul Krugman et d'une kyrielle d'économistes, tels Jacques Thisse et Masahisa Fujita qui y ont consacré l'essentiel de leurs travaux. A l'heure de la mondialisation, le « territoire » a pris, paradoxalement peut-être, une importance nouvelle dans l'analyse économique. Aux côtés des nations et des institutions supranationales figure désormais en bonne place, grâce à ces travaux, une unité de décision essentielle : la métropole.

Pour MM. Thisse et Fujita, il ne fait aucun doute que la « grande ville », avec ses banlieues et sa périphérie, est désormais le véritable cœur de la question « géographique ». C'est là que se joue la rencontre entre les différents marchés : ceux du travail et des biens, la tertiarisation de l'économie, tout autant que la nouvelle culture du « juste à temps » renforçant l'importance du lien de proximité entre le producteur et le consommateur. Et s'il ne fallait retenir qu'une seule recommandation de politique économique née de ces travaux, ce serait de transférer aux communautés urbaines l'essentiel des pouvoirs nés de la décentralisation.

La question urbaine, au sens large, qu'il s'agisse des enjeux en matière de transports, de formation professionnelle ou de lutte contre les inégalités, n'a jamais eu autant d'importance. Au-delà des questions de politique économique, les économistes ont été attirés par la compréhension d'une loi mystérieuse : la loi de Zipf, du nom de celui par qui elle fut énoncée, en 1949. Selon celle-ci, la première ville est plus peuplée que la deuxième dans un rapport qui est universel dans le temps et dans l'espace, tout comme le rapport de la deuxième à la troisième, de la troisième à la quatrième... Cette constance a été vérifiée dans de nombreux pays, dont la France au cours du XX^e siècle.

Pour Paul Krugman, qui s'en est fait le propagandiste, cette loi de Zipf est la preuve que la géographie économique a un objet bien précis : comprendre pourquoi les agglomérations se forment avec une telle régularité. Hélas, comme le démontre Xavier Gabaix dans la dernière livraison du *Quarterly Journal of Economics*, ce Graal pourrait n'être qu'une baudruche. Dès qu'un ensemble a priori aussi hétérogène que les villes qui composent un territoire est tiré – avec des aléas – par une croissance nationale commune, alors une loi mathématique connue permet de montrer que celles-ci seront nécessairement ordonnées selon les rapports qui ont été trouvés par Zipf. Il n'y a là nulle propriété « économique » mais une propriété mathématique sans contenu particulier, à l'image, disons, de la loi des grands nombres.

Loin de pousser à l'analyse « micro-spatiale » de l'agglomération, l'analyse de Xavier Gabaix reporte l'explication à des niveaux plus traditionnels, à savoir les manières par lesquelles des forces « communes » à une nation, telles que la démographie ou le progrès technique, habitent la croissance métropolitaine. Au-delà de la curiosité mathématique qui sous-tend le processus en question, la loi de Zipf sort renforcée de cet examen. Mais tout reste à penser des enjeux qui la sous-tendent.

PARUTIONS

Y A-T-IL UNE VIE APRÈS LES 35 HEURES ?

de **Jean-Michel Leterrier**

Qualifier le travail, valoriser les loisirs pour que ceux-ci ne soient pas *« creux, vides et passifs »* : c'est le thème de cet essai. Il s'en prend à la *« société du spectacle* [qui] *marche au même pas que la loi du marché, et ce pas, c'est celui du profit* ».

L'auteur estime que la *« réduction programmée du temps de travail fournit l'occasion de revenir aux idéaux des pionniers de la conquête du temps libre »* et se livre à une réflexion sur la culture, qui doit être *« renouvelée, redimensionnée aux enjeux actuels, revivifiée »*.

Il s'agit de réconcilier *« travail et loisirs, loisirs et culture »*. Une démonstration à laquelle on peut souscrire, mais qui n'est pas totalement neuve.

(Éditions de l'Atelier, 96 p., 68 F, 10,3 €.)

D. U.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET INTERNET

Collectivités locales et territoires à l'heure des choix

Les collectivités locales ne peuvent guère rester à l'écart du phénomène Internet, mais elles ne savent pas toujours comment s'y prendre, surtout au moment où les offres prolifèrent sur un marché déréglementé.

Résultat d'un travail collectif (la mission d'étude et de conseil pour le développement des technologies de réseaux – Ecoter – regroupe utilisateurs et acteurs du marché des nouvelles technologies de l'information et de la communication), le livre présente les différents usages de l'Internet (de la « démocratie électronique » au développement économique en passant par la gestion interne), et surtout balise les étapes d'un projet : étude de marché, choix des technologies, financement, réglementation, appels d'offres aux opérateurs... De nombreux exemples (Parthenay, Marly-le-Roi, Metz, Sophia-Antipolis...) ponctuent cet ouvrage essentiellement pratique.

(Mission Ecoter, préface de Michel Hervé, 293 p., 100 F, 15,24 €.) **A. Re**

CRITIQUE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

de **Thomas Coutrot**

L'économiste Thomas Coutrot entend renouer avec la tradition critique de l'organisation capitaliste du travail. Et c'est effectivement l'épine dorsale de son propos. Pas question de considérer l'entreprise néolibérale comme le *« nec plus ultra de la rationalité »* alors qu'elle n'est *« qu'un système de pouvoir conditionné par les rapports de forces sociaux de son époque »*.

Elle a *« abandonné le paternalisme ou le caporalisme, mais tend aussi à liquider les contre-pouvoirs que détenaient les collectifs de travail et les métiers »*.

Par exemple, en reprenant le contrôle de la définition des qualifications par le biais de *« critères classants »*. Elle a aussi, selon l'auteur, réussi à instaurer *« une discipline d'airain »*, tout en laissant *« des marges parfois importantes à la créativité des salariés »*. Et elle réserve l'essentiel de ses gains de productivité aux cadres dirigeants ainsi qu'aux actionnaires et aux opérateurs financiers (*« l'alibi de la pression des actionnaires est idéal pour s'affranchir de toute responsabilité sociale... »*).

Au terme de cette dénonciation, Thomas Coutrot rejette le concept d'économie solidaire au motif qu'elle ressemble à un pâté d'alouette (*« un peu de solidarité, beaucoup de libéralisme »*) ainsi que celui de fonds d'épargne salariale contrôlé par les syndicats. En revanche, il remet en selle l'autogestion, les travailleurs s'associant au sein de coopératives. Car, selon lui, il s'agit de bâtir *« un projet de démocratisation radicale de l'entreprise et de l'économie »*.

(La Découverte, collection « Repères », 128 p., 49 F, 7,47 €.)

D. U.

Plus d'un tiers des salariés prêts à financer leur formation

Près d'un salarié sur deux (41 %) a déjà suivi une formation en dehors de son temps de travail, indique un sondage de l'IFOP pour la Fédération de la formation professionnelle (606 salariés du secteur privé interrogés en septembre 1999), et 56 % seraient prêts à le faire. 43 % ont déjà financé, pour tout (16 %) ou partie, leur formation, et 38 % disent être disposés à le faire (ou le refaire).

Les réponses positives sont plus nombreuses chez les hommes, les cadres, les jeunes, les Parisiens que chez les femmes, les provinciaux, les moins qualifiés ou les plus âgés. 39 % de ceux qui seraient prêts à s'autofinancer le feraient pour un « *projet personnel* », 25 % pour une « *qualification reconnue par l'entreprise* », 23 % pour « *changer de métier* », 10 % pour une « *formation diplômante* ».

Parmi les mesures d'incitation au financement personnel, les salariés interrogés privilégient la réduction d'impôt (63 %), bien avant le compte-épargne formation (21 %) ou les prêts bancaires à taux réduits (10 %).

Interrogés enfin sur le type de formation qu'ils choisiraient, 47 % citent le stage traditionnel, concentré sur une courte durée, 26 % le cours du soir, formule s'étendant sur une période plus longue, et 11 % seulement l'autoformation ou la formation à distance mettant en jeu des moyens plus ou moins modernes de communication (cassettes audio, vidéo, cédéroms, Internet).

AGENDA

● **TOURISME.** L'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) organise le mercredi 3 novembre à Paris ses troisièmes rencontres, consacrées au « *montage et financement de projets touristiques* ». Elus, concepteurs, gestionnaires et financiers se retrouveront pour s'informer et échanger sur les montages de projets, notamment dans le cadre d'une Europe de plus en plus présente. Renseignements : Forum Communications, 01-42-96-12-92.

● **PROSPECTIVE.** L'Institut français des relations internationales (IFRI) fête son vingtième anniversaire les 3 et 4 novembre à Paris au travers d'une conférence intitulée « *L'entrée dans le XXI^e siècle – les enjeux de la mondialisation* », où représentants des institutions russes, américaines, européennes, japonaises, homologues de l'IFRI et responsables politiques et économiques croiseront leurs points de vue. Renseignements : 01-40-61-60-00 ; www.ifri.org

● **DÉVELOPPEMENT LOCAL.** Dix mille entreprises publiques exercent, en Europe, leur activité au niveau local. A l'initiative de la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte et de ses homologues allemande, italienne et suédoise, ce secteur d'activité tiendra sa convention le 10 novembre à Bruxelles. Renseignements : 01-53-32-22-10.

● **TURQUIE.** Sous le titre « *La Turquie : la grande nation industrielle aux portes de l'Europe* », le Centre français du commerce extérieur (CFCE) organise le 15 novembre un matinée de conférences sur l'économie de ce pays. L'après-midi est réservée à des entretiens individuels avec des responsables des postes d'expansion économique en Turquie. Renseignements : fax, 01-40-73-33-61.

● **TÉLÉCOMMUNICATIONS.** Après deux années de déreglementation des télécommunications, la convention « *Cable Tech* », qui se tiendra du 16 au 18 novembre à Paris, présentera le bilan des opérateurs. Une journée sera également consacrée aux nouveaux usages des télécommunications par les collectivités locales. Renseignements : fax, 01-45-35-39-27 ; novamedia@integra.fr

● **BOURSE.** Le premier Salon de l'information professionnelle financière, économique et boursière, qui aura lieu les 16 et 17 novembre au Palais Brongniart à Paris, proposera des conférences sur « *La valeur de l'information financière* », « *Les droits et responsabilités des fournisseurs et diffuseurs d'informations* », etc. Renseignements : 01-56-79-15-13.

● **RESSOURCES HUMAINES.** La mondialisation des entreprises, les fusions-acquisitions ont un impact considérable sur la gestion des ressources humaines. La Conférence internationale sur la gestion des carrières et la mobilité, qui aura lieu du 17 au 19 novembre à Paris, réunit un panel d'experts internationaux sur ces sujets. Parmi les autres thèmes au programme : l'impact de l'euro sur la mobilité, la sélection de profils internationaux, la préparation à l'expatriation, la question des doubles carrières... Renseignements : CRN Conférence, 01-53-01-35-40.

● **RETRAITES.** Le premier Salon de la prévoyance et de la retraite réunira, les 19 et 20 novembre à Paris, plus de cent entreprises du secteur : caisses de retraite, mutuelles, assurances, banques. Epargne salariale, nouveaux produits de prévoyance, problèmes de la dépendance et concurrence européenne seront les thèmes des ateliers. Renseignements : 01-48-03-13-04 ; www.prevoyanceretraite.com

● **ÉDUCATION.** L'utilisation d'Internet et des différents systèmes de télé-enseignement sera au centre des débats de Online Educa Berlin 1999 qui aura lieu à Berlin (Allemagne) du 24 au 26 novembre. Cette cinquième conférence internationale sur la technologie appliquée à l'enseignement traitera de la conception de contenu pour des prestations en ligne, d'université virtuelle, de gestion des connaissances en milieu industriel, etc. Renseignements : 00-49-30-32-76140 ; ICEFBerlin@aol.com

● **SANTÉ.** Les enjeux et les perspectives de l'assurance-maladie seront l'un des thèmes abordés lors du cinquième forum international de la gestion de la santé qui aura lieu les 25 et 26 novembre à Paris. Parmi les autres sujets au programme, la formation et l'évaluation des médecins, réseaux et dossiers de soins électroniques. Renseignements : 01-49-53-67-35 ; conferences@lesechos.fr

SUR INTERNET

● **ENTREPRISES.** Le site de Kompass a fait peau neuve et se transforme en portail des entreprises. On y trouve non seulement des informations sur 1,5 million d'entreprises et sur 2,7 millions de dirigeants, les rapports annuels (pour les seules entreprises cotées en Bourse), mais aussi des rubriques d'ordre général : revue de presse, connexion vers l'agence de voyages en ligne Amadeus.net, pages jaunes, etc. Certaines de ces informations sont payantes. Autre inconvénient : certaines pages s'affichent très lentement. www.kompass.fr

● **CRÉATION.** La Fondation Vivendi a inauguré en septembre un site d'aide à la création d'entreprises. Pas de création ex nihilo sur ce site, mais plutôt une sélection ordonnée des sites existant déjà pour aider à faire son business plan, trouver des financements, etc. www.fondation.vivendi.fr

Le dossier européen de la santé au travail reste en souffrance

La directive-cadre européenne « Santé et sécurité sur les lieux de travail » a été adoptée voici dix ans.

Quel bilan en dresser aujourd'hui ? Un seul organisme s'est attelé à cette tâche : la Confédération européenne des syndicats (CES), à travers son bureau technique syndical (BTS). Celui-ci a réalisé une évaluation comparative des différentes transpositions de la directive dans les législations nationales. Un bilan mitigé. A l'occasion de cet anniversaire, la revue trimestrielle *Santé et travail*, publiée par la Mutualité française, en propose un aperçu, en partenariat avec la CES, dans un dossier intitulé « *Tour d'Europe de l'action syndicale* » (en vente depuis le 27 octobre).

OBTENIR UN CONSENSUS

A l'époque, l'adoption de la directive de 1989 n'avait pas déclenché de bagarres entre les syndicats et le patronat. Et pour cause : elle était rédigée de façon peu précise afin d'obtenir un consensus. Malgré tout, elle était « *porteuse d'acquis susceptibles de contribuer à une harmonisation dans le progrès des conditions de travail* », estime Marc Sapir, directeur du BTS, dans une interview au magazine.

Parmi les innovations, il y avait l'élargissement du champ d'intervention des politiques de prévention à l'ensemble des facteurs ayant une incidence sur la santé ; la volonté d'impulser la participation de travailleurs ; l'intégration du concept d'évaluation des risques ; et enfin la nécessité d'une pluridisciplinarité dans les services de santé au travail.

Les problèmes ont commencé lors de la transposition dans les différents droits nationaux de la directive-cadre. Des oppositions ont surgi un peu partout. « *Pour schématiser*, reprend Marc Sapir, *on peut dire que dans les trois grands Etats – la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne – il y a eu la volonté de minimiser l'impact des direc-*

Imprecise, la directive-cadre adoptée il y a dix ans n'a eu que peu d'incidences sur les législations nationales

tives. » Pour autant, « *la Commission européenne n'a soumis aucune affaire à la Cour de justice européenne* », s'étonne Laurent Vogel, chercheur au BTS.

D'autres pays, en revanche, ont saisi l'occasion pour refondre leur système de prévention, comme l'Espagne et dans une moindre mesure les Pays-Bas, l'Autriche et l'Italie. Parfois en plusieurs étapes. « *Le premier projet présenté par le ministère du travail espagnol a été rejeté par celui de l'économie, qui s'appuyait sur l'argument du patronat relatif au coût du dispositif, chiffré jusqu'à la dernière peseta. Ce qui était osé !* », souligne Laurent Vogel. Les syndicats se sont beaucoup battus. Aujourd'hui, les CCOO (Commissions ouvrières) estiment avoir « *40 000 délégués de prévention élus. Et ce sont des gens exigeants*. » Pour la CES, l'argument du coût, qui revient souvent, n'est pas recevable. « *En France et ailleurs*, poursuit le chercheur, *les services de médecine du travail coûtent aux employeurs l'équivalent de moins de 10 % des indemnités versées pour les accidents du travail et maladies professionnelles*. » Derrière cette obsession du coût, il y a l'idée que « *on n'améliore les conditions de travail que si cela est rentable pour les entreprises. Ce qui veut dire aussi chiffrer la valeur de la vie humaine*. » Après la transposition, l'étape suivante, c'est le passage du droit à son application pratique. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan, estime la

CES. Mais les éléments disponibles montrent que cette opération s'avère « *plus difficile que prévu* », selon Marc Sapir. Le dossier fait émerger les grandes tendances de l'évolution des conditions de travail. « *Les problèmes rencontrés en France se retrouvent partout en Europe, notamment l'intensification du travail, le développement de la précarité et de la sous-traitance* », observe François Desriaux, rédacteur en chef de *Santé et travail*. Pourtant, les orientations communautaires concernant l'emploi mettent en avant la nécessité d'accroître la flexibilité.

PRÉVENTIONS

Les syndicats semblent avoir du mal à se saisir des questions de prévention. Cependant, les pratiques sont très variables d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre. En Italie, dans le secteur du bois, une étude originale a été menée en Toscane, associant syndicalistes, médecins du travail, employeurs et salariés, qui a permis de définir de nouvelles normes de sécurité sur certaines machines à partir de l'ex-

Repères

● Avec l'adoption de l'Acte unique européen fin 1986, les compétences de la Communauté européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité ont été sensiblement étendues. Les articles 118A et 100A du traité constitueront les bases juridiques d'une série de directives réglementant l'environnement du travail.

● Le Bureau technique syndical (BTS) européen pour la santé et la sécurité a été fondé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats (CES) pour assurer le suivi de l'élaboration de cette législation, sa transposition dans les Etats membres puis son application. Il joue un rôle d'expert auprès des instances européennes en charge des questions de conditions de travail.

La Fondation de Dublin, une institution en quête de reconnaissance

Cette institution est discrète. Trop, peut-être. A l'exception d'une poignée d'experts et de syndicalistes, rares sont ceux qui connaissent l'existence de la Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, installée à Dublin. Sa création, par une décision du conseil des ministres des Communautés européennes, remonte pourtant à 1975.

Conçue pour être un observatoire des conditions de travail à l'échelle européenne, elle réunit aujourd'hui une équipe de 70 personnes, dont 15 responsables de recherche. Ses travaux sont destinés aux institutions européennes, mais aussi aux représentants des Etats membres et des partenaires sociaux. Tous les cinq ans depuis 1991, elle réalise une grande enquête statistique sur les conditions de travail à l'échelle européenne. Ces enquêtes donnent lieu ensuite à des éclairages plus précis sur des sujets tels que la politique de prévention des risques, la précarité, le travail des femmes...

MÉCANIQUE COMPLEXE

La Fondation de Dublin fonctionne selon une mécanique complexe. Placée sous la tutelle de la Commission, elle dispose d'une gestion autonome. Son conseil d'administration se compose de représentants des gouvernements, de la Commission, mais aussi des organisations syndicales et patronales de chaque Etat membre ; le Medef et la CFDT pour la France.

L'initiative des travaux revient aux chercheurs. Les propositions doivent ensuite être validées, par consensus, par le conseil d'administration. « *Dans le choix de nos sujets, nous essayons de rester proches de l'agenda politique européen*, explique Pascal Paoli, chargé de recherche à la Fondation de Dublin. *Nous nous efforçons d'anticiper sur le programme social de la*

La dernière étude de cet observatoire créé en 1975 insiste sur l'intensification des cadences en entreprise et une précarisation toujours plus grande

Commission ou sur les négociations à venir entre partenaires sociaux afin de leur fournir des données chiffrées qui puissent alimenter le débat. »

Dernière en date, l'enquête statistique de 1996 dresse un tableau plutôt contrasté des conditions de travail en Europe. Les problèmes classiques liés à l'environnement physique du travail restent élevés : 28 % des travailleurs sont exposés à des bruits intenses et 45 % d'entre eux ont des positions de travail pénibles. Les problèmes de santé le plus souvent signalés sont les douleurs dorsales (30 %), musculaires (17 %), mais aussi le stress, qui touche 28 % de travailleurs européens.

L'enquête met surtout en relief deux tendances qui traversent les milieux professionnels des pays européens : une intensification croissante des cadences et une précarisation toujours plus grande du travail. Entre 1991, date de la précédente enquête, et 1996, le pourcentage de personnes qui déclarent que leur rythme de travail s'est accéléré, a augmenté de six points. Quant à l'emploi précaire (contrats à durée déterminée et intérimaires), il touchait 15 % de salariés en 1996.

Cette précarité est souvent associée à une pénibilité accrue des tâches puisque 57 % des intéri-

maires sont exposés à des positions de travail douloureuses, contre 42 % pour les salariés permanents. « *Ces résultats*, commente Pascal Paoli, *sont d'autant plus significatifs qu'ils s'inscrivent dans une période, les années 90, où l'on considèrerait généralement que les conditions de travail allaient en s'améliorant. La baisse des accidents du travail, le développement du secteur tertiaire et l'arrivée de nouvelles technologies assuraient, pensait-on, un environnement de travail plus protégé. Ce n'est pas le cas*. » La prochaine enquête, qui sera lancée en février 2000, devrait mettre davantage l'accent sur les questions de précarité et de temps de travail.

Cadences en augmentation, développement d'horaires atypiques, généralisation du stress... Les phénomènes que met au jour la Fondation ne sont pas toujours à l'avantage des employeurs. Les



Pascal Paoli

● Ancien inspecteur du travail, Pascal Paoli est responsable de recherche à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le siège est à Dublin. ● Il fut également chargé de mission à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

prérence des utilisateurs. Toujours en Italie, un « *groupe de femmes pour la santé au travail* », réunissant des représentantes des trois confédérations syndicales (CGIL, CISL et UIL), a élaboré un programme de recherche dans l'objectif de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) des « *petites mains* », ces ouvrières qui accomplissent des tâches répétitives très rapides (jusqu'à quarante à soixante actions par minute). En Italie, observe Laurent Vogel, la prévention est une tradition syndicale, héritée des luttes des années 70 sur les conditions de travail. Ce dynamisme vient aussi « *d'une alliance réussie des syndicats avec une partie importante du monde scientifique* », constate Laurent Vogel. Peut-être aussi de la situation des médecins du travail, qui, depuis 1978, ne sont plus employés par les entreprises mais par le service public.

En Espagne, dans une entreprise textile où règnent en maître le chronomètre et le travail à la chaîne, les syndicats ont lutté pied à pied contre la résistance des médecins à faire le lien entre le travail et les TMS. Ils estimaient que ces troubles étaient dus aux tâches ménagères. En Grande-Bretagne, une réforme sur les conditions de travail sur les plates-formes pétrolières offshore a bien du mal à atteindre son but, les travailleurs n'ayant pas pu être associés à l'évaluation des risques. Le taux d'accidents ne cesse de croître.

S'il est malgré tout possible d'avancer, le dossier montre aussi qu'en matière de prévention tout ne pourra se régler au niveau de l'entreprise, où les salariés, notamment les précaires, et leurs représentants ont du mal à peser face à l'employeur. Or les directives se limitent à régir les rapports entre employés et salariés. Pour Marc Sapir, il conviendrait donc de les revoir, car selon lui les enjeux concernent aussi l'« *autorité publique* ».

Francine Aizicovici

organisations patronales, qui siègent au conseil d'administration, se trouvent donc dans la position singulière d'avoir à approuver le lancement d'enquêtes qui mettent le doigt sur certaines pratiques de l'entreprise préjudiciables à la santé publique. Cette contradiction ne semble pourtant pas peser sur le fonctionnement de la Fondation. « *Nous n'avons jamais entendu parler de blocage, explique-t-on au Medef. Il est vrai que certaines enquêtes ne nous paraissent pas toujours exploitables, mais c'est surtout en raison de leur trop grand académisme. De toute façon, ces travaux rejoignent l'approche générale de la Fondation qui est syndicale*. » « *Il y a un débat*, confirme Pascal Paoli, *mais il est très rare que nos propositions soient rejetées ou nos documents modifiés*. »

A la Fondation, des experts chuchotent que certains sujets, comme la sous-traitance par exemple, n'ont guère la faveur du patronat. « *Il y a des frictions*, confirme Willy Buschak, secrétaire de la Confédération européenne des syndicats. *Le patronat n'est pas toujours très disposé à aborder les questions relatives au rôle du comité d'entreprise ou à la sécurité au travail. Mais on ne peut parler de blocage, c'est exact*. »

PROPOSITIONS INDICATIVES

Rien n'oblige les fonctionnaires de Bruxelles à tenir compte des enquêtes de la Fondation et à leur donner une traduction réglementaire. Les propositions formulées par les chercheurs en marge de leurs enquêtes sont purement indicatives. En fait, l'influence des travaux de la Fondation dépend surtout de la capacité des partenaires sociaux et des responsables politiques européens, les parlementaires notamment, à en tirer profit.

Agnès Bardon